TABLEAU
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PAR

A. M. CERISIER.

TOME HUITIEME.

A UTRECHT.

chez B. WILD.

MDCCLXXXII.

TABLEAU

DE

L'HISTOIRE

GÉNÉRALE

DES

TABLE

DES

MATIERES

Contenue dans le Huitième Volume.

Louis XIV veut gagner les Prov. Uniez. Oppoſition contre Guill. III.

Rivalité entre le Roi de France & le Prince d'Orange. Louis XIV. laiſſe percer ſon deſſein de s'allier avec la République. Conteſtation au ſujet de Maaſtricht. Querelle avec l'Electeur de Brandebourg. Diſputes inteſtines au ſujet du licenciement. Diſpute avec Amſterdam au ſujet des fortifications de Naarden. Etat intérieur & diſpoſitions des eſprits dans la République. Objet de la Politique de Guillaume III. La France propoſe un alliance aux Etats, traverſe celle que l'Angleterre leur propoſait. Orgueil de Louis XIV. Aſſociation entre la Suede & les Etats-Généraux. Efforts de la France pour rompre l'aſſociation. Diſpute avec la France ſur le ſalut du pavillon. Conduite des Etats au ſujet d'un enlevement projetté par la France. Les Eſpagnols demandent, des ſecours aux Etats contre le Roi de France. Politi- 1679.

que ambitieuſe de Louis XIV. Politique adroite des Provinces-Unies. Disputes avec l'Electeur de Brandebourg. Louis XIV ſe ſaiſit de la Principauté d'Orange. Querelles
1683. de l'Oost-friſe. L'Empereur entre dans l'aſſociation. Le Prince d'Orange fait partir une flotte pour Gotthembourg. Hoſtilités des Français dans les Pays-Bas. L'Eſpagne reclame des ſecours de la part des Etats-Généraux. Propoſitions des Français. Le Prince d'Orange propoſe une levée de ſeize mille hommes. Oppoſition de la Ville d'Amſterdam. Le Prince d'Orange vient à Amſterdam à la tête d'une Députation. Langage hardi d'Amſterdam contre le Prince d'Orange. Reſſentiment du Prince contre la Ville d'Amſterdam. Déclaration de la ville d'Amſterdam. Intelligences entre la Ville d'Amſterdam & l'Ambaſſadeur de France. Accuſations contre la Ville d'Amſterdam. Propoſition de lever les ſeize mille hommes à la pluralité. Teneur de la lettre du Comte d'Avaux interceptée. La levée des ſeize mille hommes paſſe à la pluralité des voix. Proteſtation, oppoſition de la ville d'Amſterdam contre la levée. Artifice employé pour intercepter ces lettres. Le Prince d'Orange produit les lettres du Comte d'Avaux interceptées. Le Scellé mis ſur les papiers d'Amſterdam. Le Comte d'Avaux juſtifie la ville d'Amſterdam. Amſterdam demande la levée de ſes papiers. Articles pour & contre la ville d'Amſterdam. Conférence de van Beuningen avec l'Envoyé de Brandebourg. Converſation du Député de Brandebourg avec le Prince d'Orange & le Penſionaire. Difficultés de la Zélande pour la nouvelle

levée. Difficultés & obſtacles en Friſe & Groningue. Vigueur de la Ville d'Amſterdam. Propoſitions de l'Ambaſſadeur de France. Oppoſition des Provinces de Friſe & Groningue. Concluſion de la Trêve de vingt ans. Articles de la Treve de vingt ans. Difficultés ſur la ratification de ce Traité. Reflexions ſur ce Traité; coup d'œil ſur les affaires politiques. Dispute ſur la Réduction des Troupes. Propoſition remarquable de la ville d'Amſterdam. Réponſe des Nobles. Reſſentiment du Prince contre la ville d'Amſterdam. 1684.

Guillaume III augmente ſon Autorité dans les Villes.

Innovation dans la ville de Gorkum. Changement à Utrecht. Querelle à Dort ſur l'Election des *Bonnes-gens-de-huit*. Dispute vec la Régence de Leide. Le Prince d'Orange s'accomode avec la ville d'Amſterdam. La ville de Déventer refuſe de ſe ſoumettre au Réglement de 1675. Précaution de la Ville d'Amſterdam.

Révocation de l'Edit de Nantes.

Perſécution des Proteſtans en France. Les Réfugiés Proteſtans accueillis en Hollande. Influence de cette perſécution ſur les affaires politiques. Les Marchands d'Amſterdam préſentent une Requête. Repréſaille des Etats-Généraux contre les Catholiques. Fauſſe politique de Louis XIV. Dommage cauſé par cette intolérance à la France. 1687.

Guillaume III. devient Roi d'Angleterre.

Jacques II. parvient à la Couronne d'Angleterre. Le Prince d'Orange prend part à la Deſcente du Duc de Monmouth en Angleterre. Disputes dans les Indes-Orientales entre l'Angleterre & la Hollande. Jacques II. aliene l'eſprit de ſes ſujets. Il pourſuit ſes Ennemis jusques dans les Provinces-Unies. Politique du Prince d'Orange. Ligue d'Ausbourg. Combat entre un vaiſſeau Français & un vaiſſeau Hollandais. Courſes des pirates d'Alger. Zele imprudent du Roi Jaques. Le Prince d'Orange accueille les mécontens. Il refuſe d'entrer dans les meſures du Roi d'Angleterre. Auſſi ſuſpect au Stathouder. Conduite du Marquis d'Albyviller, Ambaſſadeur du Roi Jacques. Deſſein de Guillaume ſur la Couronne d'Angleterre. Correſpondance entre le Penſionaire Fagel & Stewart. Fameuſe Lettre du Penſionaire Fagel. Conſéquence de cette Lettre. Le Prince d'Orange ſe déclare en faveur des Proteſtans Anglais. Le Prince d'Orange s'aſſure des diſpoſitions de ſon Epouſe. Les Etats refuſent les Regimens, demandés par le Roi d'Angleterre. Naiſſance de Prince de Galles. Fureur des mécontens à l'occaſion de cette naiſſance. Le Prince cabale en Angleterre. Préparatifs du Prince d'Orange. Guillaume fait entrer la Ville d'Amſterdam dans ſes projets. Le Prince d'Orange employe les deniers publics à ſon Expédition. Le Stathouder engage les Princes de l'Empire à lui fournir des Troupes. Fauſſe politique de Louis XIV. Influence extraordinaire du Stathouder. L'en-

reprise communiquée aux Etats. Plaintes & menaces de la France. Le Roi d'Angleterre declare qu'il n'a point d'alliance avec Louis XIV. Jacques change de conduite. Ecrits semés pour soutenir les Esprits. Alarme inspirée en Hollande. Déclaration des Etats-Généraux aux Ministres Etrangers. La révolution d'Angleterre favorisée par les Princes Catholiques. Le Prince d'Orange prend Congé des Etats. La tempête force la flotte à rentrer une seconde fois. Le Prince debarque en Angleterre. Le Roi Jacques abandonné. Artifices du Prince pour engager le Roi Jacques à se sauver. Louis XIV. déclare la guerre aux Provinces-Unies. Entrée du Prince d'Orange à Londres. Guillaume proclamé Roi. 1688.

Influence de la Révolution Britannique sur les Provinces-Unies.

Guillaume conserve ses charges dans les Provinces-Unies. Rupture ouverte avec la France. Négociations en Angleterre. Dispute au sujet de la nomination des Echevins d'Amsterdam. Lettre du Roi d'Angleterre sur l'élection d'Amsterdam. La Ville d'Amsterdam se soumet. L'autorité de Guillaume III. triomphe à Goes & en Zélande. Le Bourguemaître Halewyn puni pour des négociations de paix avec la France. Réflexions sur l'alliance avec l'Angleterre. 1689.

Guerre pour la Révolution d'Angleterre.

Influence de Guillaume III. en Europe. O-

1690. pérations Militaires. Bataille Navale de Barfleur. Victoire Navale des Francois sur les Anglais & les Hollandais. Succès du Roi Guillaume en Irlande. Congrès des confédérés à la Haye. Succès des Français dans les Pays-Bas. L'Irlande entiérement soumise. Armateurs Français. Traité de commerce avec le Roi de Danemark. Fameuse Bataille de la Hogue; défaite de la flotte Françaiſe. Succès des Armateurs Français. Les Français prennent Namur. &c. Bataille de Steinkerque. Bataille de Nerwinde. La flotte de Smirne & celle de la pêche presque prises ou détruites par les Français. Expédition & Bombardement contre la France. Bombardement de plusieurs places en France. Campagne de Terre. Mort de la Reine Marie. Bombardemens contre les Français. Jean Bart s'empare de la flotte venant de la Baltique. Conspiration contre Guillaume III.

1691.

1692.

1693.

1694.

1695.

1696.

Négociations & paix de Ryswyck.

1697. Le Roi de France desire la paix. La France fait les premieres propositions pour la paix. Campagne des Pays-bas Duguay-Trouin enleve la flotte marchande de Bilbao. Revers de l'Espagne. Obstination de l'Empereur. Inclination de Guillaume III pour la paix. Ryswyck choisi pour le lieu du Congrès. Plénipotentiaires du Congrès. Difficultés pour gagner l'Espagne. Debat de la France avec les Princes de l'Empire. Le traité de Ryswyck signé. Sort de Jacques II. Protestations contre la paix de Ryswyck. Efforts en faveur des Refugiés Fran

ais. Le Czar Pierre I vient en Hollan-
e.

Négociations pour la Succeſſion d'Eſpagne.

Mécontentement de la nation Françaiſe ſur 1698.
paix de Ryswyck. Mouvemens de la
rance. Négociations entre Louis XIV &
uillaume III. Premier Traité de partage
e la Monarchie Eſpagnole. Réflexions ſur
e traité. Politique de la France pour alar-
er l'Eſpagne. Charles II fait un Teſtament
our renverſer le partage. Mort du jeune 1699.
rince de Baviere. Négociation entre Louis
IV. & Guillaume III pour un nouveau
rtage. Second Traité de partage. Colère
e l'Empereur. Opinion de l'Europe ſur ce
raité. Le Roi d'Eſpagne fait un Teſta-
ent en faveur du Duc d'Anjou. Précis du
eſtament. Mort de Charles II, Roi d'Eſ- 1700.
gne. Indéciſion de Louis XIV. Mécon-
ntement des Anglais & des Hollandais con-
e Louis XIV. Opinions des membres du
ouvernement. Lettre du Roi de France
our gagner les Etats-Généraux. Préparatifs
our la guerre. Guillaume III ligue de nou- 1701.
eau l'Europe contre Louis XIV. Deman-
es des Anglais & des Hollandais. Négo-
iations du Comte d'Avaux. Nouvel effort
e Louis XIV ſur les Etats. Les négocia-
ons rompues. Guillaume III. forme la gran-
e Alliance. Mort de Guillaume III.

Etat Politique des Pays-Bas-Unis.

1702. Forces de l'Etat. Disputes pour la Succeſſion de Guillaume Suppreſſion du Stathoderat dans cinq Provinces. Changemens dans les Regences. En Gueldre. En Over-yſſel Dans la Province d'Utrecht. Factions en Zelande. Nouveaux Troubles en Gueldre La Hollande augmente ſon autorité. Diſputes ſur l'élévation du Prince.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

Efforts de Louis XIV. pour gagner les Provinces-Unies. Opposition contre Guillaume III.

LA paix de Nimegue ne calma pas les inquiétudes de l'Europe. 1679.

1679. Louis XIV, en désarmant les Provinces-Unies par des propositions qu'une petite République commerçante ne pouvait guères refuser, n'avait cherché qu'à la détacher de ses alliés & à rompre la ligue formée contre lui. Ce prince avait réussi. La maniere dont les Etats Généraux avaient forcé les alliés à recevoir cette paix, ayant brisé tous les liens de la confiance; Louis XIV résolut d'en tirer parti. La République avait eu l'art de persuader à tous les Etats jaloux de la grandeur Française, c'est à dire à toute l'Europe, que son existence était le point d'où dépendait la liberté générale. Louis XIV la regardait lui-même comme une conquête plus facile à faire qu'à conserver. Il ne pouvait oublier que, depuis bien des années, dans le tems même où elle paraissait avoir disparu du globe, elle avait pû soulever l'Europe contre lui & mettre des bornes à ses projets. Renonçant donc à tout espoir de la mettre au nombre de ses Provinces, il résolut d'en faire une amie. En parvenant à ce projet, il espérait n'avoir plus rien, qui mît obstacle à ses vuës ambitieuses.

Rivalité entre le Roi de France & le Prince d'Orange.

Attaché avec ardeur à cet objet, il fut longtems la base de sa politique. Mais il se trouva partout traversé par un de ces hommes qui sont nés pour

opérer les grandes révolutions. Le Prince d'Orange, animé par le reſſentiment perſonnel, ſécondé par les circonſtances, & déguiſant habilement ſon ambition ſous le prétexte impoſant du maintien de la liberté Européenne, effectivement menacée, ôſa ſe produire pour Rival de Louis, & descendre contre lui ſur l'arène politique de l'Europe. Heureuſement, ſon interêt ſe trouva partout conforme à l'interêt général & contraire à celui du Tyran des nations. Les intrigues de ces deux illuſtres perſonnages pour ſe traverſer & ſe tromper l'un & l'autre, ſont les ſources d'où découlent tous les faits intereſſans qui vont ſuivre, jusqu'aux grandes époques qui développerent cette fermentation & replongerent l'Europe dans les horreurs de la guerre. Nous verrons comment Guillaume, avec le reſſort de ſa politique, ſouleva les nations, balança l'enorme puiſſance des Français & leur prépondérance dans la guerre. 1679.

C'eſt en quelque façon, l'hiſtoire du rétabliſſement de l'Equilibre en Europe que nous allons tracer. L'Equilibre n'eſt pas un vain nom. Ce n'eſt pas un ſyſtême nouveau. La nature l'inſpire également dans l'un & l'autre hémiſphere, & dans tous les Etats des ſociétés humaines. On ſent partout une jalouſie

1679. innée contre toute puiſſance prépondérante : ce penchant a maintenir une balance de pouvoir eſt même le mobile & la régle des opérations des tribus ſauvages de l'Amérique. Cette idée a été la cauſe primitive des guerres & des révolutions arrivées dans les Républiques de la Grece. Dans le ſeizieme ſiecle elle ſouleva l'Europe contre la puiſſance Eſpagnole & ne contribua pas peu à favoriſer l'établiſſement de la République Belgique. Enfin la prépondérance & l'ambition de la France ramenerent les mêmes événemens ſous Louis XIV. Quand les Provinces-Unies n'auraient pas eu de Stathouder, d'autres Etats auraient ſans doute produit un autre Guillaume III. C'eſt un ſpectacle bien curieux que de voir, dans le tems de tant de mouvemens au dehors de la République, les reſſorts ſecrets qu'on faiſait jouer au dedans pour la déterminer. C'eſt un ſpectacle non moins curieux de voir, combien, en travaillant à maintenir la liberté générale de l'Europe, ces Républicains avaient à lutter pour défendre leur liberté particuliere. On verra par quels moyens Guillaume III ſut devenir abſolu dans ſa patrie en prenant au dehors un aſcendant marqué ſur les plus grands monarques. On verra combien, avant de de-

venir, suivant l'expression générale, *Stathouder d'Angleterre*, il eut de la peine à se rendre *Roi de Hollande*. On verra la politique toujours circonspecte, mesurée & lente de la République avant d'entrer en action; & ses mesures vigoureules, sages, & fermes quand elle fut engagée dans la guerre. 1679.

La paix était à peine signée entre Louis XIV & les Etats, que le Monarque laissa dans une affaire de peu de conséquence, percer son dessein de se concilier l'amitié de la Republique & de l'attirer dans ses interêts. A la premiere Ambassade qu'elle lui envoya, les Ambassadeurs demanderent à être introduits avec les honneurs accoutumés, en passant la grande Cour du Louvre à travers une double Haye de Gardes du Corps. Les Français hésiterent à céder des honneurs, qu'on n'accordait, disaient-ils, qu'aux Députés des Empereurs & des Rois. De part & d'autre on s'appuyait sur des exemples antérieurs: Louis XIV. après avoir contesté beaucoup cette faveur stérile, sans doute pour en relever l'importance, voulut à la fin se laisser gagner. C'étaient Messieurs Jacob Boreel, Van Odyk & Van Dykveld qui firent cette entrée: mais Boreel fut le seul qui resta

Louis XIV. laisse percer son dessein de s'allier avec la Republique. *Holl. Merc.*

en France, avec le titre d'Ambaſſadeur
1679 Ordinaire des Etats.

L'importance que la République commençait à regagner, ne tarda pas à lui donner ce ton de fermeté qui l'avait caractériſée autrefois. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, Don Emanuel de Zyra, demandait que les Etats le miſſent en poſſeſſion de Maaſtricht & du Comté de Vroenhove, ſuivant la ſtipulation énoncée dans l'alliance conclue en 1673. Mais depuis que les choſes avaient changé en faveur des Etats, ils n'avaient plus les diſpoſitions à la reconnaiſſance que l'approche du danger avait fait éclore dans leurs cœurs: ils chercherent donc à éluder ces demandes; & ils trouverent facilement des prétextes. Ils formerent, à leur tour, diverſes démandes aux quelles l'Eſpagne n'avait, diſaient-ils, pas encore ſatisfait; & pour intéreſſer le Prince d'Orange dans cette affaire, ils ajouterent la demande de pluſieurs articles que ſa maiſon avait à reclamer de l'Eſpagne, en vertu des traités de 1647 & 1651. L'Eſpagne avait effectivement promis dans ce tems là de lui abandonner certaines ſeigneuries & des ſommes conſidérables; mais bien loin d'avoir rempli ces engagemens, il ſe trouvait, d'après un calcul qu'on donnait pour ſi-

Conteſtation au ſujet de Maaſtricht.

Reſol. Gener. Aout Octob. 1679. Holl. Merc.

del, qu'elle était en arriére de sept millions, trente sept mille, trois cens quatre-vingt douze florins. Pour récuperer une place d'une aussi grande importance que Maastricht, l'Espagne aurait pu se déterminer à l'acquittement de ces demandes; aussi les Etats ajouterent une autre pretention dont l'appréciation n'etait pas aussi facile; c'etaient les préparatifs dispendieux qu'ils avaient faits, disaient ils, en sa faveur: ils en inféraient qu'ils avaient tous les droits de conserver Maastricht. De là de vives disputes entre les deux puissances; mais comme chacune des deux parties était intéressée à ne pas passer les bornes pacifiques de la négociation & des écrits publics, les Etats resterent en possession de la place; & l'Espagne garda les sommes reclamées par la République & le Prince d'Orange. Dans ces sortes de disputes où l'interêt doit toujours l'emporter sur l'équité, n'aurait-il pas mieux valu, pour les deux parties, s'arranger à l'amiable, l'une en avouant qu'elle ne pouvait se desister d'une place d'une si grande importance; & l'autre, en recevant volontiers la décharge d'une dette pécuniaire qu'elle n'était gueres en état d'aquitter? 1679.

La République était chargée universellement du reproche d'ingratitude. Son Querelle avec l'Electeur de

1679.

Brandebourg.

Puffendorf Liv. XVII. Holl. Merc. Secr. Resol. Holl. Octob.

destin était d'avoir les plus vives querelles avec les Princes qui l'avaient secourue le plus puissamment. L'Electeur de Brandebourg, surtout, ne pouvait lui pardonner de l'avoir forcé à une paix désavantageuse avec la France & la Suede. Avant que cette paix eût délivré ses territoires de Cleves des troupes Ennemies, il avait, longtems & vivement, sollicité les Etats de le secourir à leur tour. On avait témoigné beaucoup de douleur du fâcheux etat où il était; mais on ajoutait que la République n'avait pu, sans s'exposer à un danger imminent, se dispenser d'avoir des ménagemens pour la France. Ce Prince, forcé à conclure la paix, n'en devint que plus ardent à solliciter les secours des Etats. Il leur écrivit une lettre où il donna le plus libre esser à tous les feux de son ressentiment. Il ne se borna pas aux reproches amers; il prétendit une indemnisation considerable; parcequ'il avait fait alliance avec eux, leur avait donné des secours & que leur noire défection avait été la cause de tous les ravages que ses terres avaient essuyés de la part des Français. Les Etats lui répondirent qu'ils reconnaissaient, avec la plus vive sensibilite, les services essentiels qu'ils avaient reçus de lui; qu'ils auraient bien desiré lui pro-

12 Jul. Holl.

28 Aout.

curer des conditions de paix plus avantageuſes; ils ſe rejetterent enſuite ſur la neceſſité qui les avait forcés à traiter, & lui témoignerent que ſa malheureuſe ſituation les affligeait beaucoup. Ils affecterent de garder un ſilence profond ſur l'indemniſation demandée. Ils auraient également pu reprocher à l'Electeur d'en avoir uſe à peu près de la même maniere dans l'annee critique de 1672. L'Electeur, loin d'abandonner ſes prétentions, eût à peine reçu cette réponſe, qu'il ecrivit une nouvelle lettre aux Etats. Il inſiſta ſur l'indemniſation; ajoutant toutefois, qu'il reglérait ſes prétentions ſur les principes d'une moderation équitable. Il mit dans un nouveau jour toutes ſes raiſons; mais voyant qu'elles n'étaient gueres perſuaſives; il crut que des moyens différens produiraient des ſuites plus efficaces. Il eut recours aux menaces; il délibera, s'il ne ſe rendrait pas lui-même juſtice, en faiſant avancer des Troupes vers l'Yſſel. Il n'oſa, cependant, recourir à ces violentes extremités, ſans avoir ſondé la Cour de France. Mais Louis XIV, toujours attaché à ſon plan de gagner les Etats, le détourna fortement de cette entrepriſe; en repréſentant à combien de dangers il s'expoſait pour obtenir des avantages incertains.

1679.

24 *Aout.*

1679. Les Etats & le Prince d'Orange, informés sous main de ces démarches, envoyerent Godard Adrien de Rheede, Seigneur d'Amerongue à la Cour de Berlin. C'était un des plus habiles négociateurs de la Republique. Il vint d'autant plus aisément à bout de prévenir une rupture, que l'Electeur n'ayant rien à esperer de la France, ne pouvait nourrir des espérances de succès.

Disputes intestines au sujet du licenciement.

La Cour de France faisissait également dans le sein de la République toutes les occasions de recouvrer l'influence qu'elle y avait déployée autrefois. Elle cherchait à tirer parti des divisions inséparables d'une constitution Republicaine & fédérative. Le premier germe de la dispute s'était manifesté dès la fin de la guerre, sur les licenciemens militaires, qui dans tous les tems, avaient causé des troubles. Les Etats-Généraux avaient autorisé le Prince d'Orange à faire ce licenciement; malgré la protestation des Députés de Frise & de Groningue. Ces deux Provinces qui avaient leur Stathouder particulier resuscitèrent, à cette occasion, une ancienne dispute. Elles soutenaient que le licenciement des Troupes dépendait, non de la Généralité, mais des Provinces respectives, en vertu de leur souveraineté. Elles prétendirent que le licenciement de celles

Vaderl. Hist.

qui étaient à leur solde particuliere, devait se faire, sous leurs ordres, par le Prince Henri Casimir de Nassau, leur Stathouder. Et comme le Prince d'Orange s'était deja prévalu de l'authorisation qu'il avait reçue pour licencier les troupes payées par la Frise & Groningue; ces deux Provinces affecterent de retenir les compagnies licenciées & d'en casser d'autres. Elles entreprirent même de justifier leur conduite à la Haye. Elles firent exposer leur droit dans l'assemblée des Etats-Généraux. Mais ceux ci soutinrent que les Troupes leur avaient prété serment; qu'elles avaient toujours été sous les ordres du Capitaine-Général des Etats de l'Union; que pour peu qu'on fut versé dans la constitution fondamentale, on ne pouvait, il est vrai, nier que la souveraineté ne résidât dans les Etats particuliers des Provinces respectives; mais qu'il n'en résultait aucunement qu'elles eussent la disposition absolue des Troupes qu'on s'accordait à mettre à la solde de chacune; & qu'on avait toujours protesté contre les prétentions contraires. Les deux Provinces ne se laisserent pas ébranler par ces raisons dans une matiere qui non seulement touchait à leurs droits les plus précieux; mais encore à leur interêt particulier. Les Etats- 1679.

1679 Généraux, inébranlablement attachés à leur prétention, recoururent alors à une demarche qu'on ne hazardait qu'à la derniere extrémité ; ils députerent aux deux Provinces refractaires ; mais sans aucun succès. Elles resterent opiniatres ; & dans un autre licenciement qui se fit l'an 1684, les Frisons userent encore du même droit de congédier les Troupes qui étaient a leur solde ; sans s'embaraſſer des reclamations des Etats-Généraux. La petite Province de Groningue porta, même, dans ce tems là, l'exercice de ce droit au point de congédier, de sa propre autorité, sans même en avoir donné avis aux Etats-Généraux, celles qui étaient à sa solde.

Dispute avec Amsterdam au sujet des fortifications de Naarden.

Un incident particulier ne contribua pas peu à renforcer l'esprit d'opposition que la ville d'Amsterdam commençait à manifester contre les mesures des Etats-Généraux & du Prince d'Orange. Depuis longtems on avait proposé d'augmenter les fortifications de la ville de Naarden. Le Prince d'Orange insistait vivement sur cet article ; mais Amsterdam soutenait que cette place était assez forte d'un côté & que de l'autre toutes les fortifications seraient inutiles ; à moins qu'on ne voulût les etendre dans toute la Hollande ; dans ce dernier cas elle demandait que son Alteſſe imaginât

Amsterd. Chron. Liv. XI.

un plan, dont l'exécution put être propoſée. Mais le Prince, inſiſtant toujours ſur la premiere propoſition, fit naître des ſoupçons, qui éclaterent jusques dans l'aſſemblée des Etats. Le Penſionaire d'Amſterdam porta la jalouſie de la liberté jusqu'a dire que ſes fortifications pourraient ne couter que trois cens mille florins, mais qu'un tems pourrait bien auſſi arriver où Amſterdam donnerait bien trois millions pour qu'elles n'euſſent jamais été faites. Ce langage choqua ſi fort ceux du parti du Prince que le corps des nobles propoſa dans les Etats de faire regarder comme perturbateurs du repos public quiconque aurait excité de la défiance entre le Prince & les membres de l'aſſemblée. 1679.

Etat intérieur & diſpoſitions des eſprits dans la République.

Le Roi de France ſut tirer un parti avantageux de ces démelés. Le Comte d'Avaux, un de ſes plénipotentiaires au Congrès de Nimégue, etait alors ſon Ambaſſadeur à la Haye. Sa conduite & les memoires qu'il a laiſſés montrent que c'était un des plus habiles négociateurs & des plus profonds politiques de ſon tems. Le portrait qu'il fait de la République dans ce tems là, eſt d'autant plus digne d'attention, qu'il eſt tracé par un témoin oculaire que ſon génie & ſon emploi mettaient à portée de bien voir les choſes. La nation était

1679 divisée en trois partis différens. Les uns étaient aveuglement devoués au Prince d'Orange ; & comme il les avait tirés de la poussiere, ils n'avaient d'autre ressource que les places qui dépendaient de lui. Le second parti était formé de ceux que d'Avaux appelle les Républicains par excellence. C'étaient les restes de la faction des De Witt ou de ceux à qui la revolution de 1672 avait fait perdre leurs charges. Leur nombre était petit ; mais il était composé des meilleures familles ; ils formaient une ligue secrete, très ardente, très étroite & très sure. Le dernier parti était une autre espece de Républicains ; mais plus reservés & moins décidés ; n'osant éclater contre le Prince d'Orange parcequ'ils tenaient leur emploi de sa faveur ; mais bien intentionnés pour l'Etat ; parcequ'ils aimaient la patrie ; n'osant se communiquer entr'eux, & se fiant plus volontiers aux Républicains de la premiere classe. Quant au peuple, l'éclat de la grandeur dont il se laisse toujours éblouir & l'éloquence des ministres de la religion l'avaient irrévocablement jetté dans le parti du Prince ; & il se croyait intéressé à maintenir une élévation qu'il regardait comme l'ouvrage de ses mains. Quant aux Marchands, ils avaient à coeur le main-

tien de la constitution Républicaine qui est l'ame du commerce; & Louis XIV aurait pu compter sur leur attachement, s'il avait su ménager le point qui les touche le plus, l'interêt de leur commerce. La derniere guerre avait absolument aliéné de la France, le corps de la nation; il aurait été bien difficile de la ramener par la modération & la générosité; à plus forte raison l'opiniatreté du Monarque à poursuivre ses projets d'ambition & d'aggrandissement ne servit pas peu à augmenter les soupçons, les defiances & la haine. C'est dans ces circonstances que le Comte d'Avaux vint se fixer dans la République pour travailler à l'enchainer aux interêts de la France. L'entreprise était épineuse & délicate; la conduite de ce ministre est une instruction pour les négociateurs à venir & une leçon pour tous ceux qui sont à la tête de la République. 1679.

Le Prince d'Orange nourrissait déjà dans le fond de son coeur deux projets dignes de son vaste génie; le premier de mettre des bornes à l'ambition du Roi de France; le second, de regner un jour sur l'Angleterre. Il avait epousé la fille ainée du duc d'York, le plus proche héritier de la Couronne, qui était Catholique & n'avait pas encore d'en- Objet de la Politique de Guillaume III.

D'Avaux I. 10. 11. 12 44. 58. 64.

1679. fans mâles. On prétend même que ſes vuës ne ſe portaient pas à un avenir éloigné. Dans les troubles dont l'Angleterre était agitée, il ſe flattait dit on que Charles II ſerait obligé de ſe démettre de ſa Couronne, que le Duc d'York ſerait exclus a cauſe de ſa religion, & que le parlement Britannique pourrait l'appeller à la ſucceſſion. Le Duc de Monmouth était venu dans ce tems en Hollande; il avait ſu l'attirer dans ſes interêts: ſon objet était de le mettre en avant afin de détruire le Duc d'York ſans s'expoſer lui-même; pour prendre enſuite le parti qui lui ſerait le plus avantageux. Nous verrons comment Monmouth entraîné par ſa propre ambition, oublia ſes engagemens au point d'aſpirer à la Royauté. Le Prince d'Orange, peu delicat ſur le choix des moyens, ne craignit même pas d'avoir des intelligences avec ces ſcelérats qui inventerent alors les conſpirations papiſtes dont pluſieurs Catholiques furent les innocentes victimes. Son grand plan fut d'abord de ménager aſſez le Roi de France crainte de l'avoir pour ennemi; mais de ne ſ'unir jamais etroitement avec lui; pour ne pas révolter la nation Anglaiſe. Auſſi dès que la paix fut publiée, fit-il témoigner à Louis XIV qu'il ſouhaiterait rentrer dans ſes bonnes-graces: mais ce monar-

que impérieux lui fit dire qu'il devait commencer par prouver ses sentimens pas sa conduite : réponse révoltante, analogue à la conduite que tint la cour à l'égard du même Prince qu'on irrita sans le perdre, & qu'il n'aurait pas fallu attaquer à demi, analogue à la politique du Roi envers le parti des zélés Republicains qu'il souleva contre le Stathouder; sans les soutenir ; de sorte, qu'ils furent exposés à tous les traits de son ressentement & que le Prince resta l'Ennemi déclaré de la France. 1679.

La France propose un alliance aux Etats, traversée celle que l'Angleterre leur proposait.

Le Prince d'Orange était impatient d'unir la République avec l'Angleterre & de soulever l'Europe contre Louis XIV. Les Républicains au contraire souhaitaient l'amitié de la France & la conservation de la paix. La cour de France, portant l'orgueil jusques dans des négociations, craignant de compromettre sa dignité en faisant les premieres demarches, jugea devoir recourir à eux, pour renouer l'ancienne alliance. Elle n'en parla pas aux nouveaux Ambassadeurs arrivés à Paris : mais la découverte d'une négociation secrete entre l'Angleterre & les Etats-Generaux, lui fit bientôt changer de langage & recourir à ces avances qu'elle regardait comme au dessous de sa dignité.

1680. Le Prince d'Orange, voyant l'Angleterre agitée par des orages que la perspective d'un catholique assis sur le trône ne pouvait manquer d'y faire naître & d'augmenter, y entretenait des correspondances secrètes. Charles II, voulant regagner l'affection d'un peuple inquiet & turbulent, crut avoir trouvé une occasion favorable, en formant avec les Provinces Unies une alliance qui fit beaucoup d'éclat. Dans un traité fait entre l'Angleterre & les Etats avant la conclusion de la paix de Nimegue, il était stipulé que les deux Monarques se rendaient cautions d'avance du maintien de la paix prête à se conclure. Le Roi d'Angleterre, sachant l'inclination du Prince d'Orange pour cette alliance, ne perdit pas de tems pour la proposer. Le Prince d'Orange voyait dans cette affaire un incident propre à mettre Charles II à la discrétion de son parlement en le forçant à le convoquer. Quoique son projet tendit à faire exclure le Duc d'York de la succession, il eut l'adresse d'enchaîner ce Prince imprudent aux mesures qui tendaient à sa destruction. Sidney Ambassadeur Anglais à la Haye fit toutes les démarches pour ménager la garantie proposée. Il ne se bornait pas à dire que le Roi de la Grande-Bretag-

D'Avaux I. 44. 46. 56. 91.

Ibid 48.

ne envisagerait toute alliance avec sa Majesté très Chrétienne, comme une ligue formée contre lui; il insistait vivement sur l'obligation reciproque de consommer la garantie dont on était convenu, quand la paix de Nimégue serait conclue. 1680.

Wagenaar XV, 44.

L' Ambassadeur de France continuait à faire des demandes diamétralement opposées. Il insinuait aux Etats que son Roi regarderait toute alliance de leur part avec quelque autre puissance, comme dirigée contre lui; & comme il désirait de les avoir pour amis, il demandait, en son nom du ton le plus impérieux de se decider s'ils voulaient faire alliance avec lui & dans quel tems?

Deux propositions aussi contradictoires, de la part de deux formidables puissances qu'il importait de menager également, faites non seulement dans les conférences particulieres, mais encore dans les assemblées d'Etat, jetterent l'embarras & la division dans la Republique. Les ardens Républicains inclinaient vivement du côté de la France; mais à l'exception de huit ou dix d'entr'eux, les autres n'avaient pas assez de courage pour agir ouvertement contre le Prince d'Orange. Il y en eut même qui dans des conférences particulieres avec le Comte d'Avaux, avouerent qu'un des ressorts les plus propres à persuader une

D'Avaux I, 24. 29.

1690. nation naturellement timide & pacifique, était la crainte; & qu'elle apprehenderait la guerre encore plus que le Prince d'Orange. Une ouverture de cette sorte ne contribua sans doute pas peu au ton menaçant que prit alors la France.

Ceux du parti contraire, à la tête des quels étaient le Prince d'Orange & le pensionaire Fagel n'oubliaient rien pour ruiner ces manoeuvres. On pouvait, disaient-il, contenter les deux monarques, & travailler a l'alliance avec la France, dès quon aurait conclu la garantie avec l'Angleterre. Ils faisaient envisager cette garantie comme un preliminaire qui devait necessairement précéder & amener l'alliance avec la France.

D'Avaux I. 26. 27. 38. Cette ruse était prête à reussir, lorsque le Comte d'Avaux en fut informé. Voyant que le tems ne lui permettait pas de s'assujettir aux formes, il eut recours à une résolution extraordinaire, pour en prévenir les effets. Il se rendit chez tous les députes des dix huit Villes de Hollande, que l'assemblee des Etats de cette Province avait appellés à la Haye. Il fut leur representer avec tant de force les malheurs d'une rupture avec la France, qu'il peignait comme une suite necessaire de la garantie avec l'Angleterre, qu'ils changerent tous

d'avis. Les Provinces de Frise & de Groningue faisirent même cette occasion pour mortifier le parti du Prince d'Orange, en affectant d'assurer l'Ambassadeur, qu'elles n'auraient jamais consenti à la Garantie avec l'Angleterre. Le Comte d'Avaux esperait même de faire agréer l'alliance avec la France; & il en avait representé les avantages sous une perspective si attrayante, que le Prince d'Orange fût un jour entier à balancer s'il ne la proposerait pas le premier, pour se faire un mérite d'une chose qu'il ne pouvait empêcher: mais le Roi de France, ayant déclaré qu'il voulait s'en tenir au maintien de la paix pour élever son commerce sur celui des Provinces Unies, le Prince d'Orange & ses amis se prévalurent de cette fausse démarche; & les plus zélés partisans de la France, voyant le Roi lever lui-même les alarmes dont ils avaient besoin de s'autoriser, perdirent tout courage. Le Prince d'Orange, pour achever de triompher, en attirant le peuple à son opinion, fit insinuer aux ministres protestans de peindre en chaire l'alliance de la France comme contraire à la religion. Le Roi de France semblait prendre plaisir à fournir de ces sortes d'armes à ses ennemis: il défendit dans ses Etats qu'il y eût des sages-femmes de la religion pro-

1680.

ibid I. 78.

ibid 73. 89. 90. 95.

Hume Resol. Holl. 23. *Janv.*

1680. teſtante; pendant que le Roi d'Angleterre, craignant d'être connu pour catholique, ce qu'il était en effet, faiſait condamner au dernier ſupplice des prêtres de ſa propre religion. Le préſident des Etats-Généraux en prit occaſion de repréſenter à l'aſſemblée lequel des deux Rois méritait le plus de confiance ou celui qui travaillait à détruire leur religion ou celui qui s'expoſait au danger pour la maintenir. Il n'y eut que les Provinces de Friſe & de Groningue qui tinrent bon pour l'alliance avec la France. Les autres, ſurtout celles dont les frontieres étaient le plus expoſeés à la merci des Français, ſe contenterent de gemir ſecretement d'avoir vu manquer une alliance à la faveur de laquelle elles esperaient ſe procurer une parfaite ſécurité. On aurait ſaiſi l'occaſion de propoſer alors la ligue avec l'Angleterre, mais Louis XIV avait pris ſes ſuretés de ce côté là; il avait eu recours à ſes moyens ordinaires pour arrêter cette affaire à la ſource, en gagnant le Roi d'Angleterre: Charles II, endormi par l'argent de la France, ne s'embaraſſa plus des affaires de l'Europe & laiſſa Louis XIV y déployer à ſon gré toute l'étendue de ſa puiſſance & toute la hauteur de ſon caractere impérieux. Louis était alors au plus haut point de la grandeur; mais

comme l'orgueil en est ordinairement la suite, il ne tarda pas à préparer la décadence de son pouvoir, par l'abus qu'il affecta d'en faire. 1680.

Orgueil de Louis XIV.

Ce Monarque voyant les autres puissances divisées par ses intrigues ou désarmées par le licenciement de leurs troupes, augmenta ses prétentions. L'Espagne, dont les possessions belgiques alarmaient le plus son ambition, fut aussi la première qu'il attaqua. Il commença par forcer le Roi d'Espagne à renoncer au titre de Duc de Bourgogne. Ensuite il demanda que les Frontieres des deux pays fussent fixées. Mais rien ne révolta davantage que l'érection de Différens Tribunaux, pour réunir à sa couronne tous les domaines qui pouvaient avoir été du ressort de ses nouvelles conquetes. Ses propres sujets étaient à la fois parties, témoins & juges dans ces tribunaux: ils interpellerent les Souverains à qui ces terres appartenaient à prouver leurs titres & de rendre hommage au Roi de France; à leur défaut, à l'aide d'anciennes chartes & de vieux documens, ils adjugerent ces domaines à la couronne, comme en étant originairement des fiefs ou des dépendances. Les parties interessées intriguerent, négocierent, protesterent contre ces procedés hautains & irréguliers; mais Louis XIV. termina les

1680. disputes en se saisissant par l'épée des places qui ne voulaient pas se rendre aux arrêts de ses chambres de réunion. Ainsi Louis se constituait le juge suprême des autres Souverains & faisait pendant la paix des conquêtes plus grandes encore que pendant la guerre. Les Espagnols, outrés de ces procedés revoltans, peignirent aux Etats Généraux le danger où ils étaient, en perdant leur barriere, de tomber à la merci d'une puissance qui ne suivait d'autre régle de ses actions que le sentiment de son pouvoir. Cet incident, joint aux progrès des persécutions religieuses contre les Protestans en France, acheva de prévenir les Etats contre toute alliance avec la France. Ses plus courageux partisans craignirent de parler en faveur d'un Monarque que son ambition & son intolérance rendaient généralement odieux. Ils se bornerent à employer tous leurs efforts pour engager le monarque à changer de mesures; mais inutilement. Ainsi Louis XIV força la Republique, non seulement à accelerer, mais encore à préparer ces nouvelles ligues qui ne tarderent pas à se former contre lui (*). Avant de se liguer avec

D'Avaux I. 152. 153.

(*) *Dumont*, T. VII. p. 11. 14.

avec les Etats, de la Chrétienté, la République fit au mois de Septembre de cette année, un traité avantageux de commerce avec le grand Seigneur. Les Hollandais furent affranchis de tout droit pour l'importation d'argent dans ses domaines & les droits payables pour les marchandises furent reglés à trois pour cent. On lui permit de vendre les marchandises dont jusqu' alors les Francais, ou les Italiens avaient eu la vente exclusive. On leur permit d'etablir des Consuls dans plusieurs villes de commerce. Les sujets de la Republique pris dans des vaisseaux ennemis ne devaient plus être menés en esclavage. 1679.

La maniere dont la Cour de France traitait l'Espagne mérite sur tout d'être remarqué. Elle demandait la ville & le Comté de Chimey, & comme on usait de quelques delais, elle força les Espagnols de la satisfaire, en faisant entrer des troupes dans le pays de Luxembourg. Les plaintes devinrent si vives que les différentes parties, l'offenseur & les offensés, formerent un congrès à Courtray; mais la France, au lieu de relacher de ses prétentions, forma des prétentions nouvelles sur la ville & la châtellenie d'Esel, sur Geerteberg, Minore, le pays de Beveren, les Bailliages d'Asterede & de Boekhorst & sur quelques autres places qu'on avait oublié, disait

1679. elle, d'inferer, dans le dernier traité de paix. Louis ne donna que six semaines de tems aux Espagnols pour se déterminer; mais, comme ce tems avait été trop court pour une nation aussi lente, il fit bloquer Luxembourg. C'était peu pour Louis XIV d'avoir provoqué tant de puissances par ces reunions usurpatrices. Maître de dix villes libres de l'Alsace il ne crut pas sa puissance sûre, s'il ne rangeait sous sa domination la capitale de cette belle Province, Strasbourg, ville grande, riche, impériale & libre. La ruse & l'intrigue lui procurerent cette acquisition sans peine & son coup férir. Il ne donna d'autre raison de cette usurpation si non que cette ville avait rompu la neutralité dans la derniere guerre. Dans le comté de Chiney, se trouvaient deux seigneuries, Vianden & St. Vit, ancien appanage de la maison d'Orange. Le Prince Stadhouder fut cité devant la chambre erigée à Metz pour rendre hommage; il ne comparut pas & les deux seigneuries furent confisquées.

Association entre la Suede & les Etats-Généraux.

Le Prince d'Orange animé par l'ambition & le ressentiment, chercha partout des ennemis à la France. Il fit un voyage en Angleterre, pour attirer le Roi Charles dans la ligue qu'il projettait; mais ce monarque était alors irrévocablement lié avec Louis XIV. Il preferait l'amitié d'un Prince qui lui fournissait l'argent dont il avait besoin, à de

D'Avaux I. 125.

brillans projets, dont il commençait à soupçonner & à craindre l'auteur. 1679.

Le Prince d'Orange, assisté des lumieres du Pensionaire Fagel, eut alors recours à un expédient de la politique la plus profonde. Il fit proposer ouvertement une association générale pour le maintien des traités de Westphalie & de Nimégue, où toutes les puissances pourraient entrer, avec ces deux clauses importantes; que chacun des associés serait obligé de se soumettre à l'arbitrage de de l'association & qu'elle réunirait la masse de toutes ses forces contre quiconque troublerait la paix générale par une infraction à ces deux traités. Les Etats-Generaux que l'intolerance de Louis XIV. avait unanimement alienés, adopterent vivement ce plan. La cour de Suede fut la premiere à entrer dans cette association. Cette ancienne alliée de la France n'avait pas été ménagée par Louis, à la mort du Duc de Deux-Ponts. Il s'était emparé de son heritage sans aucun égard pour le droit incontestable des Rois des Suede à ce Duché de peu d'importance. L'alliance fut conclue le 10 Octobre. Elle devait durer dix ans. *D'Avaux I. 165. Dumont T. VII. p. II. 15.*

Efforts de la France pour rompre l'association.

La cour de France, qui savait qu'on ne pouvait l'arrêter que par ces sortes de ligues, fit tous ses efforts pour empêcher la ratification de cette alliance. Le Comte d'Avaux qui avait fait agir tous

1679. les reſſorts pour en troubler la négociation, prit le parti de porter ſes plaintes directement aux Etats Généraux. Il fit un grand nombre de repreſentations, pleines de hauteur & de menaces. Entr' autres expreſſions, il déclara; que ces ſortes de ligues formées contre le Roi ſous le prétexte chimerique de maintenir les derniers traités de Paix, menaçaient la Republique d'une nouvelle guerre, peut-etre plus funeſte encore que la derniere; & que le Roi demandait à ſavoir, s'il devait la regarder comme ſon amie ou comme toujours prête à ſaiſir les occaſions de traverſer ſes interêts. Les Etats firent à cette repréſentation, une réponſe également reſpectueuſe & noble. Ils déclarerent qu'ils n'avaient contracté aucune alliance qui tendît *directement* à traverſer les projets du Roi; qu'ils eſpéraient trop bien de ſa grandeur d'ame pour qu'il trouvât mauvais qu'un Etat reconnu independant par lui même, uſât de ſes droits, en formant des engagemens qui ne tendaient qu'a maintenir ſa liberté, ſa religion & la paix; que l'Alliance s'était d'ailleurs faite avec un de ſes meilleurs alliés pour le maintien de deux Traités dont ſa Majeſté avait elle-même dicté les articles; qu'il n'était pas croyable qu'elle voulut regarder comme Ennemis les Princes & les Etats, qui s'engageaient au maintien de

Ibid 180. 181. &c.

11. *Novemb.*

traités, dont lui-même déclarait partout, vouloir religieusement observer les articles. Ils finissaient en disant qu'ils espéraient au contraire meriter son amitié par ce procedé. Il eût douteux, si cette reponse adroite & fiere plût au Roi; car les Etats en asurant que cette alliance ne traversait pas directement les desseins du Roi, avouaient assez clairement qu'elle y était *indirectement* opposée L'on ne voit pas que le Comte d'Avaux ait songé davantage à rompre ces projets. Les Etats continuerent leurs menees secretes pour soulever l'Europe contre le monarque dont l'ambition menaçait la liberté generale; mais toujours avec ces menagemens & ces précautions qui semblent avoir caracterisé la Republique & qui conviennent à un Etat Subalterne. 1679.

Une dispute élevée au sujet du salut du pavillon offre un exemple frappant de ce systême. Le Duc de Mortemar se trouvait au mois de Septembre avec deux galeres Françaises devant Livourne. Il rencontra le Comte de Styrum chargé d'escorter une flotte marchande des Etats à Smirne avec deux vaisseaux de guerre. Les Français lui firent demander fierement, s'il n'avait pas reconnu les galeres de sa Majesté, & pour quelle raison il avait oublié de leur faire le salut? Styrum répondit qu'il n'avait jamais su que, dans ces parages, de

Dispute avec la France sur le salut du pavillon.

Holl. Mercur. Holl. Ref. juis.

1679. gros vaisseaux de guerre fussent tenus de saluer de simples galeres. Les Français joignant à l'impétuosité naturelle à cette nation la fierté qui caracterise une puissance prépondérante, ne lui donnerent pas le tems de déliberer s'il répondrait à cette imperieuse prétention? Ils commençaient à se ranger en ligne de bataille, pour l'attaquer; heureusement le Gouverneur de Livourne intervint pour prévenir les suites sanglantes de cette querelle: Styrum satisfait lui même de pouvoir colorer sa condescendance, & prétextant qu'il n'avait céde qu'a ses représentations, n'hésita plus: il salua de neufs bordées le grand Monarque: c'était le nom que les autres nations donnaient alors à Louis XIV; titre fondé, quoiquils ne cherchassent qu'a ridiculiser le goût qu'il semblait prendre aux titres pompeux & aux flatteries excessives de ses sujets. Cependant la condescendance de Styrum, ne satisfit pas le Roi. Il démanda qu'il fût puni, & s'adressa, pour cet effet, aux Etats-Generaux. Cette demande fut du nombre de celles dont l'execution est toujours éludée & jamais poursuivie. Cependant, pour lever les causes de ces contestations dans la suite, il fut résolu que l'on rendrait au pavillon Français les mêmes honneurs que l'on rendait aux Anglais dans les mers Britanniques.

Un autre incident où la République fut beaucoup mieux conserver sa dignité avec la France fit alors beaucoup plus d'éclat. Un Français, qui se faisait appeller Comte de Sedan ou de St. Paul, s'était établi à Amsterdam. Il avait eu soin de s'y procurer le droit de Bourgeoisie qui assure à celui qui l'obtient toutes les prérogatives de la liberté civile. La Cour de France résolut de le faire enlever à cause de quelques délits. Un Lieutenant & Sept Dragons, se chargerent de cette fonction délicate; mais ils furent arrêtés a Rotterdam, avant de l'avoir exécutée. On les conduisit a la Haye, on instruisit leur procès, on les traduisit au tribunal de la Cour. L'Ambassadeur de France osa les réclamer; il ne craignit pas d'exiger leur élargissement, en disant qu'ils étaient venus pour exécuter les ordres du Roi. Les Etats furent étrangement surpris d'un ton aussi injurieux. Ils se plaignirent vivement & d'une action qui portait atteinte à leur souveraineté & surtout du peu d'égards qu'on leur marquait, en affectant de leur faire publiquement une pareille demande. Si le Roi, disaient-ils, avait à se plaindre de cet homme, il aurait dû s'addresser à ses juges compétens. On laissait au jugement de sa Majesté quelles fâcheuses consequences resulteraient dans les differens

1679.

Conduite des Etats au sujet d'un enlevement projetté par la France.

1680. Etats; si des souverains étrangers s'y arrogeaient du pouvoir, au point d'arracher les sujets au tribunal compétent de leur souverain. Ces raisons n'empêchèrent pas l'Ambassadeur d'en trouver d'autres pour insister à ce que les prisonniers fussent élargis. Il n'osa pas desavouer directement les principes qu'on lui objectait; il assura qu'il avait eu recours au Bourguemaitre Van Beuning pour se faire livrer un homme qui, disait-il, avait offensé le Roi de France; qu'on avait élude sa demande; qu'on avait même refusé de livrer un autre coupable, un Empoisonneur, dont le crime ne devait trouver azile nulle part: Il insista sur l'élargissement des onze prisonniers; mais le Pensionaire Fagel engagea les Etats de Hollande à répondre, qu'on ne pouvait arrêter le cours de la justice envers des hommes qui avaient violé la sureté publique; qu'on avait la plus forte inclination de plaire au Roi, mais que la protection duë à ceux qui vivaient soumis au Gouvernement était le premier & le plus sacre des devoirs. Le procès fut continué: les prisonniers furent condamnés; le Lieutenant à perdre la tête, & les autres, à une détension de dix ans dans la maison de correction. On fit tous les préparatifs, pour l'exécution de la sentence. L'échaffaut fut dressé; on y porta, suivant la

coutume, un cercueil d'un drap noir. Les condamnés entendirent lire leur ſentence; ils allaient ſubir leur triſte ſort; lorſque tout à coup on leur annonça que le ſouverain avait accordé leur grace. Cette action fit un honneur infini aux Etats, qui concilierent ainſi le maintien de leur droit avec les ménagemens dûs au Roi de France ou avec la pitié que leur inſpirait le ſort de quelques hommes qu'un zele aveugle pour leur ſouverain avait égarés. 1682.

Les Eſpagnols demandent de ſecours aux Etats contre le Roi de France.

Ces ménagemens politiques dans une affaire particuliere, n'eurent aucun effet ſur l'eſprit conquérant de Louis XIV. Il inſiſta ſur les ceſſions qu'il demandait à l'Eſpagne; & ſur ſon refus, il fit preſſer le ſiege de Luxembourg. Les Etats-Généraux & le Roi d'Angleterre interpoſerent leur médiation, pour l'engager à changer de conduite; mais il répondit que ſes demandes étaient juſtes & qu'au moins on devait lui offrir un équivalent & que pour les places qu'il demandait dans les Pays-Bas; il ſe contenterait ou de la Navarre, ou de la Biſcaye ou de la Catalogne. Les Eſpagnols demanderent alors un ſecours de huit mille hommes aux Provinces Unies. Le Prince d'Orange opinait fortement à ce qu'ils fuſſent accordés; ce n'eſt pas, dit le Comte d'Avaux, qu'il crût que ces huit mille hommes ſeraient 26 Février.

1682. d'un grand secours aux Espagnols : il s'attendait bien à la défaite de ces troupes & même à la prise de Luxembourg ; mais il comptait pour beaucoup que la
26 *Mars.* guerre fût une fois ouverte. Pour engager les Etats dans une démarche qui devait amener un évenement qu'il désirait ; il n'y eut point d'intrigues qu'il n'employât. Il assistait en personne à toutes les assemblées. Il mit cette affaire plus de vingt fois en délibération. Lorsqu'un Député n'était pas de son avis, il le renvoyait à ses constituans, pour qu'ils déliberassent de nouveau. Il n'y eut point de ville dont il ne renvoyât plus de dix fois les Députés. Les
D'Avaux 27 *Mars* opinions furent partagées ; on représentait à l'Ambassadeur que la France n'avait jamais formé des droits sur Luxembourg ; mais il répondait qu'on ne voulait s'en emparer que comme d'un gage ou d'une indemnisation pour Alost & les autres lieux que sa Majesté réclamait. D'autres, ajoutait-il, avaient eu recours aux mêmes moyens, pour des prétentions bien moins légitimes ; cet exemple, insinuait-il, vous mêmes l'avez donné en retenant, contre la parole du traité, Maastricht, pour nantissement d'une dette de trois millions.

Vaste ambitieuse de Louis XIV. Le reproche était embarassant ; mais dans la plus grande chaleur de ces dé-

bats, on apprit tout à coup que le blocus de Luxembourg était levé. Les Turcs avaient alors pénétré, avec une armée de deux cens mille hommes jusqu'aux portes de Vienne. Ils en preſſaient le ſiege avec vigueur; & il était à craindre que, cette barriere emportée, ils ne ſe debordaſſent dans toute l'Allemagne. „ Je ne veux que le bien „ de la chrétienté, dit alors Louis XIV. „ Je ne veux point attaquer un Prince „ chrétien, quand les infideles ſont dans „ l'Empire, ni empêcher l'Eſpagne de ſe- „ courir l'Empereur." C'était, cependant, ce monarque lui-même qui avait attiré de ſi redoutables ennemis à l'Empereur, par ſes intrigues au ſerrail & par la protection ſecrete qu'il donnait en Hongrie aux Proteſtans qu'il perſécutait en France. On juge même qu'il ne s'oubliait pas lui même dans le desaſtre public: il avait une armée ſur la frontiere; & la faveur des circonſtances pouvait lui procurer la gloire de ſe voir reclamer pour protecteur de l'Empire & de faire nommer ſon fils Roi des Romains. Mais Vienne fut délivrée contre toute attente par la valeur du grand Sobieski, Roi de Pologne, ſécondé du Duc de Lorraine. L'Empire fut alors en ſurêté. De tous côtés les Etats jaloux de Louis XIV, interpoſerent leur crédit pour reconcilier les

1682.

Siecle de Louis XIV. Daniel Journal p. CXI.

12 Septemb.

1682. Hongrais avec leur souverain ; ainsi Louis XIV, pour avoir, par vanité, voulu ne devoir son aggrandissement qu'à la faveur des circonstances & à sa générosité, perdit une l'occasion unique de resçusciter l'ancien Empire de Charlemagne. Il semblait ne chercher qu'à humilier les autres puissances ; mais cette fausse politique excitait leur ressentiment, sans abbattre leur pouvoir.

Politique adroite des Provinces-Unies.

D'Avaux 3 Decemb.

Au contraire on ne peut s'empêcher d'applaudir à la conduite des Provinces-Unies dans ces circonstances délicates. L'Etat des affaires les portait naturellement à traverser les projets de Louis XIV ; mais l'aveuglement du Roi d'Angleterre pour la cour de France, & la faiblesse ou la pusillaminité des autres Etats ne leur permettaient pas de s'exposer à toute la puissance de Louis XIV, en se produisant, seuls, sur l'aréne, au risque de n'être pas assistées par les autres puissances. Leur meilleure politique était donc & de liguer secretement tous les peuples contre sa puisfance prépondérante & de n'éclater que lors qu'elles auraient des alliés surs & une masse de puissance supérieure à celle qui commençait à prendre un empire tyrannique sur les autres. Cette politique, nécessairement lente & mesurée n'était guere du goût de Guillaume III. dont la jeunesse & le ressentiment ne pouvaient

fupporter aucun delai. Il convient auſſi de remarquer, pour l'inſtruction de l'hiſtoire, que les Etats moderaient l'ardeur de Guillaume par leur ſageſſe, & que Guillaume animait leur lenteur naturelle par ſon ardeur. C'eſt de ce melange heureux de ſageſſe & d'ardeur qu'on vit éclore ce ſyſtême politique qui donna tant d'aſcendant à la République ſur les autres Etats, qui retablit la balance de l'Europe, la ſauva de la ſervitude dont elle était ménacée & prépara l'élevation du Stathouder lui-même ſur le trône de la Grande-Bretagne. 1682.

Le Roi de France, voulant ſauver les apparences, offrit de remetre le différends avec l'Eſpagne à l'arbitrage du Roi d'Angleterre. Le monarque Anglais était trop reconnaiſſant pour ne pas prononcer en faveur d'un Prince qui le mettait en état de ſe paſſer de ſon parlement & d'entretenir des maitreſſes: mais les Eſpagnols, craignant les effets de cette partialité, éluderent l'acceptation d'un pareil arbitrage. Les Etats, vivement intéreſſés à la conciliation de ce différend, chercherent d'autres moyens, plus propres à la faire naitre. Animés par le Prince d'Orange, ils négocierent pour attirer d'autres Etats dans l'Aſſociation qu'ils avaient formée avec la Suede. Ce projet était d'autant plus difficile, que leur conduite au Congrès de Nimégue

Diſputes avec l'Electeur de Brandebourg.

1682. avait changé les dispositions des Princes á leur égard. Les cours de Coppenhague & de Berlin, ne pouvant pardonner aux Etats la maniére dont ils avaient abandonné leurs alliés, avaient epousé le parti de la France. L'Electeur ne refusa pas seulement d'entrer dans cette association; mais il travailla, de concert avec le Danemark, à ménager un accomodement sur les conditions proposées par la France. Frederik-Guillaume de Diest son Ambassadeur-extraordinaire, livra en conséquence, un grand memoire aux Etats. Il y faisait un tableau alarmant de l'etat présent des choses, de la faiblesse de l'Espagne, de la division de l'Empire Germanique, de la Guerre avec les Turcs; pour leur montrer la nécessité de prévenir tout ce qui pouvait faire éclater une nouvelle guerre. Le Prince d'Orange déclara que, de sa part ainsi que du côté de l'Espagne, il pouvait assurer qu'on ne désirait que la paix, mais qu'on ne voulait pas que le Roi de France en dictât arbitrairement les conditions, comme un vainqueur à des vaincus. Les Etats firent à l'Electeur une réponse remplie d'expressions, non moins singulieres, bien plus piquantes. Comme on avait des présomptions suffisantes qu'il n'épousait pas gratuitement les intérêts du Roi de France, les Etats observerent qu'ils avaient tout tenté pour l'attirer

Juin.

dans l'association faite avec la Suede ; qu'ils auraient bien desiré que pour se procurer quelques subsides il n'eut pas favorisé les interêts particuliers de l'un aux dépends de ceux d'un autre. Que n'ayant pu reussir dans ce salutaire projet, ils ne voulaient pas fonder les causes secretes de son refus & de son accession à d'autres alliances ; mais qu'ils ne laissaient pas de se flatter qu'un Prince aussi intéressé que les autres au maintien du repos de l'Europe, prendrait ses mesures avec beaucoup de circonspection ; sous quel point de vuë qu'elles pussent paraitre à d'autres ; qu'on avait tort de leur reprocher la malheureuse nécessité d'être hâtés pour faire la derniere paix ; puis qu'ils étaient dans *l'impossibilité réelle de fournir plus longtems les énormes subsides qu'on leur arrachait.* Ils esperaient cependant que la cour de France mettrait une grande confiance en lui, & qu'un Prince temoignant généralement le desir le plus vif de maintenir partout la paix, le confirmerait dans de si louables dispositions Il est aisé de concevoir qu'un langage aussi piquant ne fut pas goûté à la cour de Berlin. Le Prince d'Orange avait surtout l'aversion la plus forte pour l'acceptation de l'accomodement proposé par la France. On dit que le monarque, désesperant de le gagner par les voies ordinaires & de parvenir à ses projets sans

1682.

Pufendorf Liv. XVIII.

1682. l'avoir gagné, imagina de le séduire par des promesses éblouissantes. Le Comte d'Avaux croyant avoir tout fait s'il gagnait le Pensionaire Fagel, lui offrit deux millions, pour attirer le Prince dans les mesures de la France. Le Roi promettait, en même tems, de lui procurer le titre de Comte de Hollande & de le faire Généralissime de ses Troupes, outre plusieurs milliers qu'on lui ferait toucher en argent. On prétend que Fagel répondit a ces offres que les Etats qu'il servait, étaient assez riches & assez généreux pour recompenser les peines qu'il se donnait dans ses fonctions; & que le serment qu'il avait prêté à Dieu & a la patrie ne lui permettait pas de faire de semblables propositions à un Prince magnanime, aussi jaloux qu'aucun de ses prédecesseur, de la gloire puisée, non dans les richesses & les dignités; mais dans la vertu. Quoiqu'il en soit de cette anecdote, rapportée, non par le Comte d'Avaux, mais par le seul Puffendorf; il est certain que, depuis ce tems, Louis XIV. saisit toutes les occasions de mortifier le Stathouder.

Louis XIV. se saisit de la Principauté d'Orange.

Le Monarque prit le prétexte de quelques réparations faites aux murs de la Ville d'Orange; il y envoya des troupes qui se porterent à de grands excés; & il en fit raser les murailles: Cette nouvelle jetta le Prince dans la plus violente

colere: il se répandit en injures & même en menaces: rempli de projets de vangeance il dit qu'on verrait en France qu'on ne maltraitait pas impunément un Prince d'Orange. Les Etats épouserent sa cause, au point de faire des plaintes par leur Ambassadeur: mais le Roi, bien loin de les écouter, fixa un tems au Prince pour entrer dans l'accomodement qu'il avait proposé; & sur son refus, il confisqua la principauté qu'il adjugea au Duc de Longueville. Guillaume fut tellement outré de cette violence; surtout de ce que le Roi d'Angleterre ne l'avait pas soutenu dans cette affaire, qu'il fut deux jours sans que personne ôsât l'approcher, pas même la Princesse son Epouse. Il exhalait sa fureur en repétant que le Roi de France se repentirait un jour d'avoir outragé un Prince d'Orange. 1682.

D'Avaux 8 Octob. 13 Mars 1683.

Des deux côtés on cherchait avec une égale ardeur a se renforcer par des alliances & des ligues. Les Etats ne pouvant avoir des succès en Angleterre, se tournerent vers les Princes d'Allemagne. Mais comme ils auraient voulu les gagner sans subsides, ils echouaient partout. L'Envoyé de l'Electeur de Hanovre fit à cette occasion une remarque qui mérite place dans l'histoire. Il dit que le Roi de France se jouerait de toutes les associations & signatures, tant qu'elles ne seraient pas accompagnées de forces suf-

D'Avaux Mars 1683.

1682. fisantes; que ce n'était point une foule de traités & de gros rouleaux de papiers qu'il fallait lui opposer; mais de bonnes armées. Ainsi les Princes qu'aucun interêt assez pressant n'engage pas dans une cause, ne sont déterminés que par les subsides qui ne forment qu'un interêt momentané. Cette maxime fut encore vérifiée par la conduite de Jean George III, Electeur de Saxe. On ne put jamais s'accorder avec lui sur l'article d'un subside; & tous les efforts tentés pour l'attirer dans l'association furent inutiles.

Dumont VII. II. pp. 22. D'Avaux I.

Querelles de l'Oostfrise.

De tous ces petits Princes, aucun n'était plus important à gagner que le l'Electeur de Brandebourg; soit parcequ'il était déjà la seconde puissance de l'Empire; soit parceque plusieurs de ses domaines étaient frontieres des Provinces-Unies. On sait que les Etats avaient eu l'art de profiter des divisions de l'Oostfrise pour faire entrer depuis longtems garnison à Embden sous le titre spécieux de médiateurs. Pour avoir occasion d'y entretenir leur puissance sous ce titre spécieux, ils y fomentaient l'esprit d'opposition des Habitans contre le souverain titulaire. Cet Etat se trouvait alors gouverné par la Princesse Régente, sous la minorité d'un fils valétudinaire, dont la succession devait écheoir à l'Electeur de Brandebourg. Ce Prin-

Puffendorff Liv. XVIII.

ce, en vertu de ses droits futurs, avait eu l'adresse d'engager les Etats du pays à recourir à lui dans une derniere dispute. Les Etats-Généraux regarderent cette démarche comme un empiétement sur leurs droits; & la Princesse-Régente profita habilement de cette jalousie pour les attirer dans ses interêts. Les deux parties étaient à la Haye; pour y ménager leurs interêts respectifs & attendre le jugement des Etats Généraux; lorsque tout à coup les Ambassadeurs de plusieurs puissances de l'Empire, l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg, le Prince de Lunebourg & d'autres, protesterent contre cette médiation & soutinrent qu'elle n'appartenait qu'a l'Empire. Les Etats-Généraux allegucrent en leur faveur une possession de quatre-vingt dix ans. L'Empereur ne se borna pas à réclamer les droits primitifs de l'Empire; mais il agit en conséquence. Il authorisa l'Electeur de Brandebourg à concilier les differends de l'Oostfrise en son nom; & l'Electeur, pour assurer l'exercice de ce droit, fit, avec le consentement des Etats du pays, entrer une garnison de trois à quatre cens hommes dans Grietzyl. Les Etats-Généraux se voyant menacés de perdre une médiation qui les rendait maitres d'un pays d'une si grande importance, eurent recours à 1682.

1682. tous les moyens de prévenir ce danger. L'Empereur Leopold était un Prince d'un caractere facile & ombrageux. On lui insinua adroitement que l'Electeur était sur le point de s'arroger une autorité exorbitante en Ooftfrise. Il écrivit aussitôt à Frederic-Guillaume de retirer ses troupes de ce pays. Mais il ne devint pas l'aveugle partisan des Etats-Généraux. D'un autre côté Kampricht, Résident de l'Empereur à la Haye fut chargé de présenter aux Etats-Généraux un mémoire ferme & véhément contre leur conduite. On leur disait clairement qu'ils s'étaient arrogés un pouvoir illégitime dans une principauté de l'Empire, & que pour maintenir les droits du corps germanique, l'Empereur serait obligé de soulever contre eux les Etats du cercle de Westphalie. Les Etats-Généraux se plaignirent vivement de ce memoire, conçu, disaient-ils, en termes peu mésurés qui blessaient leur dignité : la querelle devint tous les jours plus vive : peu s'en fallut que le fort de Vredenbourg ne tombât dans les mains de l'Electeur, toujours soutenu par les Etats du pays. Mais la Princesse-Régente & les Etats-Généraux ayant augmenté leurs précautions pour n'être pas surpris, l'affaire, soutenue des deux côtés par la force, sans qu'on ôsât en venir aux dernieres extrémités,

esta indécise. Dans le même tems la 1683.
Province de Gueldre reclama des droits
e fuzeraineté sur Elens, Stedesdorp &
Wittmund. Mais l'Empereur & les
Etats du cercle de Westphalie s'inscri-
virent en faux contre cette prétention.
ls soutinrent si vivement que ces
ays dépendaient de l'Empire que l'af-
aire n'eut pas une issue plus décisive *Holl. Merc.*
ue celle de l'Oost-Frise. L'Electeur
ême de Brandebourg crut avoir trouvé
e meilleur moyen de se vanger des Etats
t d'augmenter sa puissance & la pros-
érité d'un pays dont il attendait la
ccession. Il y avait déjà eu à Embden
ne société établie pour la navigation
ns l'Abyssinie; mais elle n'avait pas
ussi. Frederic-Guillaume y érigea,
ec des patentes émanées de sa seule
torité, une autre compagnie Africai-
e; pour commercer sur la côte de
uinée. A cette nouvelle la Compagnie
ollandaise des Indes-Occidentales prit *Pufendorf ibid.*
larme. Les Etats-Généraux, épou-
nt leur querelle, protestèrent contre
tte erection. Ils firent représenter
r Mr. D'Amerongue, leur Député à
Cour de Berlin, qu'ils avaient des pa-
ntes pour naviguer exclusivement à la
te de Guinée. Ainsi la République,
venue puissante, ne reconnaissait plus
tte liberté des mers qu'elle avait re-
mée contre les Espagnols, les portugais

1683. & les Anglais; lorsqu'elle était encore faible & timide. Aussi l'Electeur leur répondit que les patentes dont ils étayaient leur cause, ne pouvaient obliger que leurs sujets & non ceux des autres & que la Compagnie ne pouvait s'attribuer le commerce exclusif que dans les Pays qui lui appartenaient par la conquête ou des traités. Il était impossible de répondre à ces raisons; aussi les Etats abandonnerent leur prétention; ils eurent recour à d'autres moyens, plus propres à faire échouer une entreprise qui leur causai des alarmes. Ils n'empêcherent pas la nouvelle Compagnie de traiter avec les Habitans de la côte de Guinée & d'y bâtir un fort qui fut appellé le *Grand Fredericks-Burg*; mais un de ses vaisseaux étant tombé dans les mains de Français, & deux autres dans celles de Hollandais; on imagina tant de chicanes avant de relâcher ces derniers; on traversa la nouvelle compagnie par tant d'obstacles, qu'elle ne tarda pas s'éteindre.

L'Empereur entre dans l'association.

Ces diverses querelles augmenterent la mésintelligence entre les Etats-Généraux & l'Electeur. Mais l'Empereur était trop intéressé à prendre le parti de l'Espagne; pour écouter de petits ressentiments. Aussi les Etats n'eurent pas de la peine à les attirer tous les deux dans le traité d'Association avec l

Suede. L'Empereur Leopold y entra le 28 Fevrier 1682 & le Roi d'Eſpagne le 2 May de la même année. L'année ſuivante la puiſſance de Louis XIV. devenant encore plus redoutable par une déclaration où le Roi de Dannemark, l'Electeur de Brandebourg, l'Evêque de Munſter, s'engageaient à le maintenir dans ſes nouvelles acquiſitions; l'aſſociation ſe montra ſous une forme plus impoſante. L'Empereur, l'Eſpagne, la Suede & les Etats formerent une alliance plus étroite qui fut ſignée à la Haye le 6 Fevrier 1683. Elle devait durer vingt ans. Les confedéres devaient s'asſiſter mutuellement de ſix mille hommes de pied & de douze Vaiſſeaux de guerre. Au cas que l'un d'eux fournit de la Cavalerie, un homme à cheval devait tenir lieu de trois fantaſſins. L'Empereur, ne pouvant fournir de forces navales, n'aurait aucun droit d'en réclamer. On devait inviter pluſieurs autres Etats dans cette alliance; le Roi d'Angleterre fut celui qu'on chercha le plus à gagner, mais ſon dévouement pour la France fit échouer tous ſes projets. L'Eſpagne refuſait conſtamment de le prendre pour ſon arbitre avec la France; & Charles II, ſe paſſant des aſſemblées parlementaires qu'il ne convoquait plus n'aurait prononcé qu'en faveur de la France qui lui fourniſſait les

1683.

Du mont. T. VII. p. 11. 19. 22.

Ibid p. 16. 55. 56.

1683. subsides qui le rendaient indépendant de ses sujets.

Le Prince d'Orange fait partir une flotte pour Gothembourg.

Le Prince d'Orange était l'ame de ces mouvemens & de ces ligues; il cherchait toutes les occasions de causer un embrasement général en Europe. Le Roi de Danemark était devenu, par la defection des Suedois, l'allié de la France. Avec les subsides qu'il en reçut, il se vit en état de lever une belle armée & de mettre une flotte en mer. La France, pour se faire respecter dans le Nord, y envoya une flotte qui se joignit à celle des Danois. Vainement il fit representer aux Etats qu'il n'avait aucun dessein hostile; vainement la Ville d'Amsterdam qu'il avait assurée de son amitié particuliere, s'opposa longtems aux armemens: le Prince d'Orange n'en fut que plus diligent à faire équipper une flotte; il y fit travailler jour & nuit avec la plus grande activité: il allait lui-même visiter les vaisseaux dans es Amirautés; enfin les Etats en ayant permis la sortie, le Prince d'Orange ôsa, de lui-même, donner au Lieutenant-Amiral Willems Bastianszoon qui la commandait ordre de chercher la flotte Française pour que la dispute du pavillon donnât occasion à un combat. L'Amiral, ayant paru chanceler, le Prince lui récrivit pour l'encourager

D'Avaux 9 Juin.

Ibid Aout & 9 Novemb.

rager qu'il répondait des ſuites. Mais à ſon retour au Texel, ſans avoir rien vu, la flotte fut accueillie d'une violente tempête qui fit périr ſept à huit vaiſſeaux; ce malheur fut attribué au Prince d'Orange qui avait preſſé la ſortie des vaiſſeaux, dans les jours périlleux de l'arriere ſaiſon, ſans attendre qu'ils fuſſent en état de tenir la mer; ſa dignité ne le mit pas à l'abri des imprécations d'un peuple furieux. Les gens de mer & principalement les filles & les femmes des matelots, ſe répandirent dans les ruës, lui demandant, l'une ſon pere, l'autre ſon mari, avec des cris & des hurlemens horribles. Le tumulte fut affreux à Amſterdam, où le Prince ſe trouvait alors, pour une autre affaire, tendante également à engager la République dans une guerre nouvelle. Cet incident eſt un des points les plus intereſſans de cette epoque. 1683.

Louis XIV, impérieux jusques dans l'arbitrage du Roi d'Angleterre ſi favorable pour lui, n'avait donné à l'Eſpagne & à l'Empire pour l'accepter, que juſqu'au mois d'Août. L'Eſpagne ne s'étant pas déclarée au terme indiqué, ſes troupes pénétrerent à l'inſtant, ſous les ordre du Maréchal d'Humieres, dans le pays d'Aloſt & les autres places qu'il reclamait. Il fit dire en même tems au Marquis d'Grana, Gouverneur des Pays- Hoſtilités des Français dans les Pays-Bas.

Bas Espagnols, qu'il était résolu de conserver la paix.

1683.

L'Espagne réclame les secours des Etats-Généraux.

Ce langage politique n'empêcha pas que la nouvelle de cette invasion hostile ne répandit l'alarme non seulement dans les Pays-Bas Espagnols; mais encore dans la Republique. Le Marquis de Castel Moncayo, Ambassadeur d'Espagne à la Haye, profita de la premiere impression, pour demander aux Etats-Généraux les huit mille hommes stipulés dans les dernieres Conventions. Les esprits étaient si bien disposés qu'il ne trouva d'abord aucune opposition. Les Villes de Delft, de Leyde & d'Amsterdam hésiterent cependant avant de se déterminer à une demarche qui pouvait leur attirer la guerre. Les Etats-Généraux, inquiets eux mêmes sur les conséquences, inviterent de nouveau le Roi d'Angleterre à interposer sa médiation pour ménager une réconciliation entre la France & l'Espagne. Mais ce Monarque éluda adroitement cette Réponse en disant qu'il ne pouvait se mêler de cette affaire, tant que l'Espagne refuserait de le prendre pour arbitre. Les Etats-Généraux, voyant ces tentatives échouer, eurent recours à l'éloquence, & dresserent une longue instruction qu'ils envoyerent au sieur Van Citters, leur Ambassadeur à Londres pour justifier amplement leur conduite & montrer

Amsterd. Geschied. XX livre.

Holland Mesur.

au Roi que la République n'avait que des vues pacifiques. Ils écrivirent même à l'Empereur pour joindre ses sollicitations aux leurs; ces efforts prouvent combien la République redoutait une nouvelle guerre. 1683.

En effet il avait fallu tout le crédit du Prince d'Orange pour engager les Etats à la concession des huit mille hommes. Son Altesse, craignant même qu'ils ne vinssent à se repentir, les avait fait partir à l'instant & dans la crainte que ce renfort ne fût pas suffisant pour soutenir les Espagnols & provoquer les Français, on assure que de sa propre autorité, il fit marcher quatorze mille hommes au lieu des huit mille accordés: *coup bien hardi*, ajoute le Comte d'Avaux en rapportant ce fait, qui fait assez voir que le Prince se soucie peu des Etats. L'arrivée de ce renfort n'empêcha pas les Français de s'emparer de Courtrai & de Dixmuide & de bombarder Luxembourg. Les Espagnols ne purent se venger qu'en publiant une déclaration de guerre datée du 11 Décembre: c'était la dernière & faible ressource des Espagnols: les Français, voyant qu'on ne pouvait leur répondre avec une bonne armée, menacerent de mettre, non dix comme auparavant, mais cent villages en cendres, si l'on n'accordait la demande qu'ils avaient faite. En même tems Louis XIV, paraissant con- Propositions des Français. D'Avaux.

1683. descendre aux desirs des Espagnols qui s'obstinaient à ne vouloir pas ceder Luxembourg, proposa de prendre en echange ou Courtrai, Dixmuide & les Villages dependans de Aath; ou Puiçerda, Gironne & Cap de Cuires ou Pampelunne & Fontarabie, à condition que l'Espagne aurait conclu l'accomodement avant la fin de l'année; offrant en outre de faire avec l'Empereur & l'Empire une treve de vingt ou vingt-cinq ans. Mais ces propositions parurent intolérables à ceux à qui on les offrait.

Le Prince d'Orange propose une levée de seize mille hommes.

L'envoi d'un secours contre un Prince aussi formidable, aussi imperieux que Louis XIV, était un coup hardi de la part des Etats. Ils avaient tout à craindre d'une pareille démarche; ce n'était qu'en se mettant sur un pied respectable de défense que la Republique pouvait écarter l'orage qui la menaçait. Le Prince d'Orange s'efforça de faire passer l'alarme & l'ardeur de combattre dans tous les esprits. Il fit proposer une prompte augmentation de troupes. Le 29 Septembre le Conseil d'Etat proposa aux Etats-Généraux, s'il n'était pas de la prudence d'augmenter au plûtôt les Troupes de l'Etat de seize mille hommes, dont 2500 de cavalerie; la dépense devait monter à près de deux millions. Pour ne pas effaroucher les esprits, on ne demandait cette augmentation que

pour quatre mois ; le Prince d'Orange ſe flattait ſans doute que ce point accordé, les circonſtances amèneraient naturellement la néceſſité d'une prolongation. Les Députés aux Etats-Généraux envoyerent cette propoſition à leurs provinces reſpectives, en demandant la déciſion la plus prompte poſſible. Leur conſentement ne fut pas auſſi rapide que le Prince l'aurait deſiré. Des provinces entieres s'oppoſerent formellement à l'augmentation. Les opinions furent ſurtout très différentes en Hollande. La nobleſſe & la plupart des villes céderent d'abord au vœu du Prince d'Orange. 1683.

Mais la ville d'Amſterdam oppoſa la plus ardente, la plus opiniâtre réſiſtance à la levée. Delft étant dans les mêmes principes mais n'oſant faire éclater la même oppoſition, ſe contenta d'inſiſter à ce que dans une affaire d'une ſi grande conſequence, il ne fût pris de réſolution qu'à l'unanimité. Amſterdam trouvait que la Hollande était hors d'état de ſoutenir le fardeau de nouvelles taxes, & que Louis XIV le plus puiſſant des Monarques, d'ailleurs ſécondé par des alliés dont il était ſûr, triompherait toujours de l'Eſpagne qui n'avait encore que des amis faibles ou douteux. Cet avis paraiſſait imprudent dans un tems où l'envoi des quatorze mille hom- Oppoſition de la Ville d'Amſterdam.

Amſterd. Geſchied. Liv. XX.

1683. mes devait paraître avoir provoqué suffisamment la France. Mais cette ville était alors assurée, par des intelligences secretes avec le Comte d'Avaux; que Louis XIV ne voulait pas rompre avec les Provinces-Unies; & Louis XIV. preferant d'obtenir l'objet de ses prétentions de bon-gré, excitait sous main cette ville à le seconder. Dans une assemblée des Etats de la province, elle fit représenter que la France était une puissance à ménager; qu'on ne pouvait compter sur aucun allié; que l'Empereur & l'Empire avaient trop à faire avec les Turcs; que la Flotte était revenue de Gottembourg, sans que la Suede eût mis en mer un seul homme; que l'Espagne prenait peu à cœur la conservation des Pays-Bas & portait tous ses soins sur l'Italie. Amsterdam concluait de là qu'il serait dangereux de rejetter les dernieres conditions aux quelles la France offrait de s'accomoder. Le Prince d'Orange était présent à l'assemblée. Il parut outré de ce discours. Le Comte d'Avaux, dit-il avec chaleur, ne tiendrait pas un autre langage, s'il était présent; van Beuning qui porte la parole ne serait pas sûr de la vie, si l'on examinait les choses à la rigueur; l'interêt de de l'Etat ne m'est il pas aussi precieux qu'à la ville d'Amsterdam? Il ne sera pas dit que je me sois jamais laissé me-

ner par cette ville, encore moins par les caprices d'un van Beuning". La plupart des autres membres & ſurtout les nobles applaudirent a ce diſcours. Ils chercherent à ébranler ceux d'Amſterdam. Ils n'oſoient pas rejetter l'accomodement; mais ils aſſuraient qu'il fallait commencer par conſentir à la propoſition des nouvelles levées. Tous ces efforts reſterent inutiles. Le Prince d'Orange eut alors recours à un autre expedient. Il engagea l'aſſemblée à coucher les plus preſſantes ſollicitations dans une lettre qui fut envoyée au ſenat de la Ville refractaire. Elle fut lue dans l'aſſemblée des trente ſix. On y diſait qu'effectivement la paix était préferable à la guerre; mais une paix fondée ſur des principes équitables. On y parlait avec deſapprobation & même avec mépris de la paix de Nimegue à la concluſion de laquelle la Hollande avait tant contribué. Le Roi de France y etait ſurtout peint ſous les traits les plus affreux; on donnait clairement a entendre qu'il voulait ſoumettre la Republique a ſon joug; on y inſinuait qu'Amſterdam ne refuſait de conſentir aux nouvelles levées que pour faire la loi aux autres membres de la Souveraineté. Un ton ſi peu convenable à la prudence, à la décence de l'aſſemblée, où l'on reconnait le ſtile ardent & déclamatoire 1683.

1683 du Grand-Penſionaire Fagel, eut un effet tout oppoſé. Les Régens ne ſe contenterent pas de s'en plaindre vivement; ils ſaiſirent cette occaſion, pour déclarer qu'ils ne voulaient plus ſouffrir qu'on portât atteinte à la liberté des ſuffrages par des traitemens auſſi durs que ceux qu'ils avaient eſſuyés. Ils inſiſterent ſurtout à ce que la lettre fût retirée & arrachée même des régiſtres publics.

Le Prince d'Orange vient à Amſterdam à la tête d'une Députation.

Les autres membres, bien loin de déferer à cette requête, recoururent à une réſolution qui ne pouvait qu'aigrir d'avantage les Eſprits. Les nobles, toujours les plus devoués aux vuës du Prince d'Orange, propoſerent d'envoyer une députation à cette ville orgueilleuſe, pour la gagner. Cet avis paſſa à la pluralité. Elle devait être compoſée de trois membres de l'ordre équeſtre, de deux Députés de chacune des villes ſuivantes, Dort, Haarlem, Leide, Gouda, Rotterdam, Alkmaar, Hoorn & Enkhuyſen, outre le Penſionaire Fagel. L'on propoſa de mettre le Stathouder à la tête; ce Prince ne manqua pas de temoigner beaucoup de répugnance à ſe charger de cet emploi: il fallut lui repréſenter que ſa preſence importait au bien de la patrie; auſſi parut il ſe laiſſer entraîner dans une députation qu'il était au fond de cœur ravi de pouvoir animer & diriger par ſa preſence. La Deputa-

tion fut reçue avec les plus grands honneurs: les feſtins & la bonne chere furent prodigués: le Prince d'Orange qui avait, dit le Comte d'Avaux, mené quantité de bons buveurs, fit faire une eſpece de Debauche aux Bourguemaître; pour voir s'il ne les trouverait pas plus traitables dans le vin. Ses créatures coururent de tous côtés; careſſes, prieres, ſollicitations, tout fut mis en uſage pour gagner les Regens. Le Stathouder inſinua même dans ſon premier diſcours, qu'il pourrait avoir recours à ſon droit de médiateur pour engager la ville à ſe rendre au ſentiment de tous les autres membres: mais tout fut inutile: pluſieurs des Régens qui avaient bien bû ſe trouvaient le lendemain, avec tout leur ſang-froid, à l'Hôtel de-ville: le Prince les voyant perſiſter dans leur refus, demanda à conférer avec des commiſſaires: on en nomma pour lui plaire; mais les commiſſaires tinrent également à la premiere réſolution. Les Députés furent ouïs dans trois aſſemblées du Conſeil. On y affecta de refuter les aſſertions du Penſionaire Fagel. On fit obſerver que la nouvelle levée rendrait la guerre inévitable & ne ſervirait qu'a augmenter la lenteur des Eſpagnols à ſe défendre. 1683.

Cette obſtination jetta le Prince d'Orange dans la plus grande colere. Avant

1683. de les quitter, il osa reprocher aux Régens d'avoir eu des intelligences criminelles avec la France. Les quatre Bourguemaîtres ne laisserent pas tomber ce propos. Après avoir conféré ensemble dans un coin de la Salle, ils avouerent hardiment qu'ils avaient eu correspondence avec la France & d'autres Etats; mais que ces pratiques étaient d'une indispensable nécessité dans une ville aussi puissante & d'un commerce aussi étendu; qu'ils en avaient rendu compte aux Etats; & que par conséquent ils en avaient agi bien autrement que lui, dont les Ministres avaient des correspondances étrangeres, dont il ne donnait aucun avis aux Etats-Généraux; & qu'un jour on lui en démanderait compte. D'Avaux qui rapporte ce fait en ajoute même un autre encore plus fort. Un des Bourguemaitres dit encore qu' Amsterdam ne changerait jamais d'opinion; quand ce ne serait que pour montrer à la postérité que tous les efforts d'un Prince d'Orange, ni sa personne même n'avaient pu altérer les libres résolutions de la ville d'Amsterdam. Le Prince d'Orange se retira la rage dans le cœur. Il repéta l'accusation d'intelligence illicite. Il jura de les en faire répentir. On lui avait fait préparer un grand repas. Quand on vint à son logis pour l'y mener; on vit avec surprise qu'il

Langage hardi d'Amsterdam contre le Prince d'Orange.

était parti brusquement sans avoir pris congé de personne. 1683.

Arrivé à la Haye, le Prince exhorta les Etats à ne compter pour rien l'opposition d'Amsterdam & à décider les levées. Il était, disait il, plus convenable qu'un seul membre cédat à dix-huit que si dix huit cédaient à un seul : maxime très vraie, quand les dix-neuf n'ont pas établi l'unanimité des suffrages. L'impétuosité de ses discours & l'ardeur de ses emissaires rendirent la ville si odieuse, que les Régens osaient à peine se montrer & n'osaient plus commettre leurs correspondances secretes à la voie des postes, dont le Prince d'Orange violait la foi : le Prince avait même osé dire qu'il fallait mettre les deux Bourguemaitres les plus opiniâtres hors d'état de s'opposer davantage à ses desseins : sur quoi un de ses flatteurs ayant ajouté qu'il fallait les envoyer à l'autre monde, le Prince avait repliqué qu'il fallait les faire accompagner de dix autres. Il était toujours sur des Etats-Generaux, au point que le Comte d'Avaux disait que ces Etats ne consistaient plus que dans le Prince d'Orange & le Pensionaire Fagel. La ville d'Amsterdam, appuyée sous main de la Province de Frise & de quelques villes de Zeélande, même de plusieurs villes de Hollande qui avaient désavoué leurs Députés, n'en agit que plus vivement au de-

Rétablissement du Prince contre la ville d'Amsterdam.

D'Avaux Négoc. Mss.

1683. hors. L'oppoſition de la minorité aurait fait abandonner les deſſeins des nouvelles levées; mais par une fatalité jusqu' alors ſans exemple, le Grand-Penſionaire était tout dévoué aux meſures du Prince d'Orange: ainſi cette charge n'était plus un contrepoids à l'autorité du Stathouder, pour maintenir la liberté publique.

Déclaration de la ville d'Amſterdam.

Amſterdam reſta toujours opiniâtre de ſon côté. Elle éclata même par une déclaration très vive à l'occaſion du manifeste de la cour d'Eſpagne contre Louis XIV. Elle ſoutint, que cette Monarchie n'avait d'autre parti à prendre que de la retirer & de choiſir les conditions offertes par la France. Le Comte d'Avaux, pour renforcer la ville d'Amſterdam dans ces principes, s'aboucha ſecretement avec leurs Députés, Gerrit Hooft & Jacob Hop, du conſentement de leurs Conſtituans. Il les aſſura que le Roi de France pour montrer ſes diſpoſitions à la paix, prolongeait juſqu'a la fin du mois de Janvier de l'an 1684. le terme qu'il avait fixé à l'Eſpagne pour ſe décider. L'Ambaſſadeur fit paſſer la même déclaration à l'aſſemblée des Etats-Generaux. Les Députés d'Amſterdam en ayant fait l'expoſition au Conſeil de la ville, revinrent à la Haye avec les pleins pouvoirs des Bourguemaitres ratifiés en pleine aſſem-

blée du Conseil. Il était surtout à craindre que le Roi d'Espagne, persistant dans son indecision, le Roi de France ne pénétrât plus avant dans les Pays-Bas. L'Espagne ayant alors perdu sa force & son énergie, n'avait plus qu'une politique étroite. Elle croyait qu'en refusant tout à la France, les progrès des Français dans les Pays-Bas réveilleraient nécessairement les Provinces-Unies. Pour calmer l'inquiétude de la République sur ce sujet, le Comte d'Avaux avait déclaré positivement que, dans ce cas, le Roi de France oterait lui-même tout sujet d'inquiétude aux Etats-Généraux, & porterait ses armes d'un côté opposé. Sur le fondement de cette déclaration, les Députés d'Amsterdam vinrent s'aboucher avec lui pour s'assurer de la conduite que Louis XIV. tiendrait dans cette circonstance. Ils étaient aussi chargés de l'avertir & d'en donner avis aux Etats ou a quelques uns des principaux Ministres de la République; & s'il y opposait quelque difficulté, de le faire eux-mêmes. Le Comte d'Avaux, pour leur ôter tout soupçon, consentit effectivement à conferer avec le Pensionaire Fagel & d'autres membres des Etats de Hollande. Mais il refusa constamment de donner par écrit avis de ses conférences aux Etats-Généraux. Il voulut même engager les Députés d'Ams- 1683.

1683. terdam à consentir avec lui aux mesures à prendre pour retablir la paix. Mais ces députés ne crurent pas que leur pouvoir s'étendit aussi loin. Quoique cette circonspection fût requise dans une constitution où un membre particulier ne doit rien conclure de relatif à l'interêt général, D'Avaux ne laissa pas d'en paraître offensé. Il déclara qu'il n'ôsait compter sur eux, relativement aux levées; & que s'ils se joignaient à la pluralité, le Roi serait obligé de prendre d'autres mesures. C'est ainsi que les Régens d'Amsterdam exposerent la conduite qu'ils avaient tenue avec l'Ambassadeur de France. Il est du moins certain que Messieurs Hooft & Hop ne firent rien que sur les ordres exprès du Conseil & par consequent d'une maniere non assez mystérieuse pour que le secret ne transpirât pas.

Intelligences entre la Ville d'Amsterdam & l'Ambassadeur de France.

On dirait, sur cette relation tracée d'après celle qu'en donna la Ville d'Amsterdam, qu'elle n'aurait jamais ôsé concerter secretement avec l'Ambassadeur les mesures à prendre pour faire échouer les projets du Prince d'Orange & forcer l'Espagne à recevoir les conditions de paix proposées par la France. Mais s'il faut ajouter foi à la multitude de particularités contenues dans les memoires du Comte d'Avaux, Messieurs d'Amsterdam ne seraient pas restés dans des bor-

nes auſſi étroites. Dès l'an 1679, elle aurait ſur ſon avis, fait conclure une alliance avec la France, ſi le Prince n'eût fait échouer ce projet. Dès l'an 1682, il ſe ſerait ſervi d'un Miniſtre Arminien d'un grand genie, très accrédité auprès de la Régence d'Amſterdam, (c'etait ſans doute le fameux Hiſtorien Gerard Brandt) pour ménager un ligue entre la Ville & les Provinces de Friſe & de Groningue. Il ajoute même que dès le mois de Novembre 1682, le Conſeil de trente-ſix avait réſolu de rejetter la levée des ſeize mille hommes; quoiqu'il ſoit certain qu'on n'y commença à deliberer ſur cette affaire que près d'un an après le 5 Octobre 1683. D'Avaux aſſure encore dans ſes mémoires, avoir eu pluſieurs autres conferences particulieres, ſoit avec des Régens d'Amſterdam, ſoit avec quelqu'un de leurs Députés; ce qui parait bien difficile à concilier avec la déclaration donnée au commencement de .... 1674, où la Régence aſſura dans la ſuite ſolemnellement qu'aucun des Régens ni de ſes Députés n'avait eu depuis une année aucune ſorte de correſpondance avec l'Ambaſſadeur de France. 1683.

D'Avaux I.

Amſterd. Geſchied. Liv. XX.

Le Comte d'Avaux dit au contraire poſitivement, ſous la date du 25 Decembre 1683, que les Deputés d'Amſterdam l'aſſurerent même alors dans un

1683. entretien particulier, qu'ils étaient fort contens des termes fixés par Louis XIV. à l'Espagne & qu'ils étaient tout à fait résolus de s'opposer à la levée, & de tout tenter pour faire rapeler les Troupes envoyées au secours des Espagnols, pourvu toutefois que Louis XIV, ne pouvant se réconcilier avec l'Espagne, portât ses armes en Catalogne ou en Italie. Cette derniere stipulation ne paraît gueres s'accorder avec le système des Republicains qui étaient d'avis, dit le Comte d'Avaux, que le Roi de France portât ses armes dans les Pays-Bas; pour intimider ceux de la République qui désiraient la guerre & même y occasionner un changement qui diminuât la trop grande autorité du Prince d'Orange. D'Avaux ajoute même ensuite qu'une pareille démarche fournirait au Prince d'Orange l'occasion d'opprimer ceux d'Amsterdam; peut-être d'Avaux pour mieux gagner la confiance de son maître attribuait ses idées politiques au parti qui paſſait pour favoriser la France; ou ce qui n'est pas moins probable, les circonstances & les évenemens faisaient rejetter les mesures qui paraissaient auparavant les mieux combinées. Le grand objet de la politique Française, dans ces transactions publiques & particulieres, parait toujours avoir été d'empêcher que les Provinces-Unies

D'Avaux II.

n'entraſſent dans l'interêt des pays qu'il attaquait: ſoit pour ſuivre plus facilement ſes prétentions ſur les Pays-Bas; ſoit dans la crainte que leur exemple n'attirât d'autres Etats dans la même querelle. Son interêt était donc de s'oppoſer aux levées propoſées par ce Prince qui ſoupirait apres la guerre. Pour reuſſir dans ce projet, il lui importait infiniment de gagner la Ville d'Amſterdam, le membre le plus puiſſant de la confédération Belgique. Auſſi fut ce en grande partie ſur la confiance que d'Avaux avait en cette Ville & même, dit-il ouvertement dans ſes mémoires, pour montrer ſes bonnes diſpoſitions en faveur de cette Ville que le Roi de France promit de ſuſpendre les hoſtilités dans les Pays-Bas juſqu'a la fin du mois de Janvier prochain; ſuivant le mémoire qu'il preſenta alors aux Etats-Généraux. 1683.

Accusations contre la Ville d'Amſterdam.

Le Prince d'Orange & ſon parti s'irriterent de cette intelligence étroite & conſtante. Car, diſait le Comte d'Avaux, ſi le Prince d'Orange élude tous les bons deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam par le moyen de ſes créatures, Meſſieurs d'Amſterdam traverſent auſſi toutes ſes entrepriſes par leurs fortes oppoſitions. Son Alteſſe, outrée contre cette Ville, ſe rendit le 31 Decembre dans les Etats de Hollande pour leur porter les plain-

D'Avaux 16 Janv. 1684.

1683. tes. Elles furent vives & ameres. La conduite d'Amsterdam était, dit-il, le vrai moyen & d'attirer la guerre & de mettre la République hors d'état de la soutenir. On y faisait courir mille bruits injurieux sur sa personne & surtout qu'il soupirait après la guerre. Cette Ville avait des correspondances illicites avec la France au joug de laquelle elle voulait soumettre la République. Elle avait toujours le mot de liberté à la bouche, & ne laissait pas d'empêcher qu'on ne se mit en defense pour la maintenir. Le mois d'Avril ne serait peut-être pas arrivé que les Ennemis auraient fait dans le pays les mêmes progrès que dans l'année 1672. On verrait alors quels seraient ceux dont la tête tiendrait le plus ferme sur leurs épaules & quels Régens auraient le mieux rempli leurs fonctions? L'Ambassadeur de France ne tiendrait pas un autre langage que celui de la Régence d'Amsteraam & serait, peut-être, encore plus modere. On osait accuser celui qui avait sauvé l'Etat en 1672 d'en chercher la ruine: mais il était resolu de ne jamais se soumettre à la France & de sacrifier sa vie au maintien de la constitution actuelle". Ce discours véhement ne fut pas la seule attaque que les deputés d'Amsterdam eussent à essuyer. Les autres membres se piquerent à l'envi d'imiter cet exemple;

les nobles toujours dévoués au diſtributeur des emplois, aſſurerent qu'il faillait mettre un terme aux bruits que ſon Alteſſe ſoupirait après la guerre, que c'était une affreuſe calomnie & que perſonne ne brûlait davantage pour la paix. Qu'Amſterdam voulait dicter la loi à tous les autres membres; & que dans dix-neuf voix, le parti où il y en avait ſeize, dix-ſept ou dix-huit devait l'emporter. Qu'Amſterdam cherchait viſiblement à détruire la liberté & la proſpérité de l'Etat, & qu'il fallait dévoiler les auteurs de ce complot & le myſtere des intelligences ſecretes avec la France par la voie des couriers. 1683.

Ces paroles étayées du ſuffrage des autres membres, ne'branlerent pas Amſterdam. Les deputés perſiſterent dans le refus de la levée. Delft & Schiedam, ſans l'appuyer ouvertement, ſoutinrent qu'on ne pouvait réſoudre la levée a la pluralité. Alors les nobles firent une propoſition qui montrait leur dévouement exceſſif pour le premier Chef de la République, en propoſant, s'il ne conviendrait pas d'interdire a jamais toute intelligence entre des membres particuliers de l'aſſemblée & les Miniſtres des puiſſances étrangeres? Mais ceux d'Amſterdam prirent a l'inſtant la parole & repréſenterent vivement qu'ils n'y conſentiraient jamais, à moins qu'on

Propoſition de lever les ſeize mille hommes à la pluralité.

1683. ne leur montrât ou qu'il y avait une loi formelle contre ces sortes d'intelligences, ou qu'on était en guerre avec les puissances dont les Députés se trouvaient à la Haye. Ils ne refusaient pas de s'engager à donner avis aux autres membres du Gouvernement des choses secretes que les Ambassadeurs étrangers pourraient leur communiquer relativement à la République en général. Mais ils croyaient avoir le droit de conférer avec l'Ambassadeur de France, ainsi que les autres membres de l'Etat le faisaient eux-mêmes. Le Pensionaire Fagel leur ayant dans la suite objecté quelques résolutions de l'Etat qui paraissaient condamner ces sortes d'intelligences: ils montrerent que, dans la constitution fédérative des Provinces-Unies, ces résolutions ne pouvaient condamner que le mystere à l'égard des autres membres de l'Etat.

Teneur de la lettre du Comte d'Avaux interceptée.

Les Régens de la Ville d'Amsterdam continuerent leurs correspondances avec l'Ambassadeur de France. Ils prirent même des mesures pour agir de concert avec les Provinces de Frise & de Groningue qui continuaient à s'opposer à la levée. Le plan fut formé sous la direction du Comte d'Avaux qui envoya le récit circonstancié de toute cette transaction dans une longue lettre du 9 Janvier, qui par sa teneur & les mains où

D'vaux 7. 9. Janv.

elle tomba, augmenta les diviſions & le reſſentiment des deux partis qui diviſaient l'Etat. Il mandait avoir appris de ceux d'Amſterdam que la conduite du Prince d'Orange cauſait des alarmes, qu'on était réſolu de le traverſer; & que les Régens de cette Ville déſiraient vivement qu'il publiât un mémoire, non pas tant pour être l'objet des déliberations des Etats-Généraux que pour faire connaître au peuple les diſpoſitions de ſa Majeſté envers la République; qu'ils attiraient vivement & journellement d'autres villes dans leur parti & qu'ils comptaient beaucoup ſur les Provinces de Friſe & de Groningue. D'Avaux ajoutait qu'Amſterdam employait même les brigues pour les gagner & qu'elle avait dans ſon parti ſix à ſept villes. Le Prince d'Orange, diſait-il, s'eſt fait un point d'honneur de faire paſſer la levée contre le ſuffrage d'Amſterdam, le Penſionaire Fagel pour parvenir au même but, ſe ſoucie peu de fouler aux pieds les loix conſtitutives de l'Etat; mais quand ils réuſſiraient tous deux à faire paſſer la réſolution; ils n'en tireraient aucun fruit; car la réſolution ne ſuffit pas, il faut encore de l'argent pour faire la levée. D'Avaux ajoutait encore que l'oppoſition d'Amſterdam réveillait l'ardeur des anciens Republicains; il mit nommément dans 1683.

1683. ce nombre le sieur Paats, Bourguemaître de Rotterdam.

Quoique le Comte d'Avaux eut suivant la coutume des Ambassadeurs, exagéré la conduite du parti opposé au Prince d'Orange & les espérances qu'il en concevait, il y avait cependant dans sa lettre, des expressions tendantes à justifier Amsterdam. Il disait, entr' autres, qu'elle n'avait jamais voulu donner d'assurance particuliere à sa Majesté & qu'elle avait déclaré que cela ne pouvait se faire que par les Etats-Généraux qu'elle ne désespérait pas encore de gagner Mais les Amsterdammois furent bien éloignés de réussir dans ce dernier projet. L'affaire des nouvelles levées ayant été discutée de nouveau dans les Etats de Hollande; Amsterdam y opposa de nouveau la plus vive résistance. Le 13 Janvier, elle fit paraître un mémoire pour demontrer la nécessité d'un prompt accommodement entre la France & l'Espagne & le danger des levées proposées. Mais toute son éloquence ne fit aucune impression sur les autres membres. Le y de avait donné quelque espérance de s'opposer au consentement; mais van Beverning, ayant représenté aux autres Regéns de cette Ville, qu'il ne fallait pas perdre de reputation l'illustre chef de la République, & que cette resolution pourrait acelerer un accomo

[1] *D'Avaux 30. 31. Janv.*

La levée des seize mille hommes passe à la pluralité des voix.

Voyez Wagen. XV. 170.

dement entre la France & l'Espagne ils s'étaient laissés persuader. Le Prince d'Orange avait même si fort à cœur de gagner Amsterdam qu'il eut recours à tous les artifices pour leur persuader la même chose. Il offrait même de leur en donner une assurance signée de douze des principaux membres des Etats de Hollande; mais ceux d'Amsterdam regarderent toujours la levée comme une pierre d'achopement à ces accomodemens. Le Prince d'Orange, les voyant tous dans son parti à l'exception de trois, fit résoudre la levée a la pluralité des voix le 31 Janvier. 1683.

Amsterdam protesta vivement contre une résolution opposée aux principes fondamentaux de l'Etat, qui exigent l'unanimité pour toutes les choses qui concernent la guerre, la paix, les impositions & le changement. Elle somma l'assemblée des Etats de déclarer si la ville d'Amsterdam etait tenue de contribuer aux fraix d'une levée qu'elle n'avait pas accordée. Le Pensionaire Fagel ne répondit que par des subterfuges (*); ou plutot il éluda de repondre en declarant que depuis la naissance de de la Republique, on n'avait jamais fait

Protestation, opposition de la ville d'Amsterdam contre la levée.

(*) Voyez D'Avaux II. 185.

1683. une pareille queſtion. Mais Amſterdam perſiſta dans ſon oppoſition; elle ne tarda pas même à donner une proteſtation où elle ſoutenait que cette réſolution ſappait des loix fondamentales qui ſubſiſtaient même ſous le regne des Comtes. Elle allégua un Réglement formel de l'an 1581. à ce ſujet, confirmé par un autre de l'année 1671. Si la pluralité décidait dans un pareil cas, diſait elle, ceux qui ne conſentiraient pas ſeraient expoſés à être taxés arbitrairement par les autres membres Ils regarderent en conſéquence cette réſolution comme de nulle valeur & ils étaient décidés à ne contribuer en rien aux frais de cette nouvelle levée.

Holl. Reſ. 31 Janv. La ville de Schiedam en déclarant qu'elle tenait cette même réſolution pour nulle & contraire à l'ancienne coutume, ajouta qu'elle proteſtait contre tous les malheurs qui pourraient en reſulter.

Artifice employé pour intercepter ces lettres. Le Prince d'Orange ne vit pas, d'un œil indifférent qu'une oppoſition auſſi opiniâtre fit échouer toutes ſes meſures. Il cherchait depuis longtems à préſenter dans un jour odieux les correſpondances ſecretes d'Amſterdam avec l'Ambaſſadeur de France. Enfin il crut avoir trouvé l'occaſion de ſe vanger en reuniſſant contre eux tous les autres membres de l'Etat. Les papiers où ſe trouvait la lettre du Comte d'Avaux, du 9 Janvier, dont

dont on a le précis, était tombé dans ses mains. Le Comte de Grana, Gouverneur des Pays Bas, avait trouvé, selon lui, l'occasion de les faire intercepter. Le Comte d'Avaux raconte cet accident d'une manière bien differente. Le Prince d'Orange, dit il, qui voulait perdre Messieurs d'Amsterdam, & rompre tout commerce entre eux & moi, avait mis des espions de tous côtés, pour être informé quand j'enverrais un Courier. Ayant su qu'il y en avait un, il le fit suivre; & comme j'envoyais depuis quelque tems mes couriers par Liege, n'y ayant plus de sureté de les faire passer sur les terres d'Espagne, l'ordre qu'il donna à celui qu'il dépêcha pour faire ouvrir les portes de Bois le Duc, & des autres places fortes des Etats-Généraux, fit qu'il rattrapa mon Courier à Maastricht; & on donna avis au Gouverneur qui le retint très-longtems, sans lui donner la permission de prendre des chevaux de poste, & pendant qu'il l'arrêtait, il fit sortir trois partis de sept hommes chacun, qui l'allerent attendre à un quart de lieue de Maastricht. Le premier parti qui le trouva, était des Régimens de Berlau & de Tilly. Ils le déshabillerent, lui prirent ses lettres sans le voler, ni lui prendre aucune autre chose que ses bottes & son just'au corps, & le remirent 1683.

1683 entre les mains de son postillon, qui le ramena a Maastricht.

Le Comte d'Avaux fit des plaintes aux Etats Generaux de cet attentat sur leur territoire, mais il n'osa pas d'abord se plaindre du Prince d'Orange qui garda plusieurs jours ces lettres, craignant sans doute de se compromettre, en s'en autorisant contre la ville d'Amsterdam. Enfin désesperant de gagner Amsterdam & ne voulant plus garder de mesure avec cette ville, il se rendit le 16 Fevrier dans l'assemblée des Etats de Hollande, avec les lettres interceptées du Comte d'Avaux qu'il avait fait déchiffrer: à peine fut-il assis, que d'un ton mistérieux, il déclara qu'il avait des choses de la derniere conséquence à communiquer. Pour donner plus d'importance à sa démarche & mieux exciter la curiosité, il demanda que les portes fussent fermées exactement, sans que personne n'entrât ni ne sortît. Le Grand-Pensionaire n'attendit pas même le consentement de l'assemblée pour donner à l'Huissier de la salle des ordres en conséquence. Ensuite son Altesse déclara que n'ayant paru jusqu'à présent dans l'assemblée que sous le titre de premier noble, il venait cette fois en qualité de Stathouder. Il ajouta qu'ayant a produire des choses qui regardaient Messieurs Hooft & Hop, Députés de la ville d'Amsterdam, il de-

Le Prince d'Orange produit les lettres du comte d'Avaux interceptées.

mandait qu'ils se retirassent dans une autre Salle, pendant le cours de cette délibération. Dès qu'ils furent sortis, le Prince d'Orange les accusa d'avoir eu des correspondances criminelles avec l'Ambassadeur de France & produisit pour ses preuves, la lettre du Comte d'Avaux que le Grand-Pensionaire lut à haute-voix. Le Prince d'Orange assura qu'il y était question de la correspondance la plus criminelle. Le Grand-Pensionaire le seconda en donnant à chaque article les interprétations les plus odieuses. La plus grande partie des membres qui n'entendaient pas un mot de Français ou l'entendaient fort mal, se déclarerent aussi-tôt contre les deux accusés. Sept villes parlaient déja de les mettre en prison & de leur faire leur procès: ces deux Députés entendaient de la chambre voisine où ils se morfondaient depuis une heure & demie prononçer leurs noms fort haut, en sortirent brusquement & s'élancerent dans le lieu de l'assemblée en franchisant la balustrade qui était d'environ quatre pieds de haut. Quand ils furent ce dont il s'agissait, ils déclarerent fierement qu'ils étaient prêts à rendre compte de toute leur intelligence avec le Comte d'Avaux & sommerent les autres députés d'Amsterdam de déclarer s'il avaient agi de leur chef ou par ordre de leur ville. Le Prince d'Orange 1683.

1683. n'en insista qu'avec plus d'ardeur à ce qu'on leur fit leur procès. Tous les députés d'Amsterdam se réunirent alors contre cette demande. Ils eurent l'audace de reprocher à leur tour au Prince d'Orange l'envoi de la flotte à Gottenbourg sans leur participation, ses intelligences avec le Marquis de Grana, à laquelle ils attribuerent avec beaucoup de vraisemblance l'obstination des Espagnols à refuser les conditions proposées par la France. Les deux accusés demanderent la lecture de la lettre où se trouvaient les griefs dont on les accusait.

Le Scellé mis sur les papiers d'Amsterdam.

Mais bien loin de leur accorder une chose sans laquelle ils ne pouvaient se justifier, le Prince d'Orange fit proposer qu'on mît le Scellé sur les papiers qu'ils avaient dans leurs maisons a la Haye. Cette proposition rencontra la plus vive opposition, surtout de la part de ceux d'Amsterdam; mais ils furent obligés de céder. Pour bien expliquer, dit le comte d'Avaux, de quelle conséquence était ce Scellé, sans compter l'injure qu'on faisait à une ville Souveraine & si puissante, il faut savoir que les dix-huit villes de Hollande qui ont entrée aux Etats de la Province, ont des maisons à la Haye, où leurs Députés demeurent pendant l'assemblée des Etats qui sont convoqués régulierement quatre fois par an, sans les assemblées extra-

D'Avaux 11 Fevrier.

ordinaires; qu'il s'y traite moins souvent des affaires d'Etat que des affaires particulieres qui concernent le dedans de la Republique & surtout des querelles que les villes ont les unes contre les autres, chacune cherchant son avantage particulier, soit dans les impositions ordinaires, soit dans les extraordinaires, dans la maniere des levées de deniers, dans les armemens de mer & de terre & autres choses semblables. Les jours qu'il y a assemblée, les Deputés font un mémoire de ce qui s'y est passé; ils l'envoyent dans leurs villes a leurs superieurs & ecrivent un double dans des régistres qui demeurent a la Haye; ils enregistrent pareillement les ordres les plus secrets & les réponses de leurs superieurs. Tous leurs régistres depuis l'etablissement de la République sont dans ces maisons. On peut juger par là quel violement de la foi publique & quel tort on faisait à Messieurs d'Amsterdam de faire voir, non à des confreres seulement, mais à des personnes intéressées & même, dans ce cas la, parties adverses, tout ce qu'ils avaient dit & pensé contre eux de plus secret. On peut ajouter qu'il est contraire à tous les droits d'avancer simplement qu'une ville est criminelle, sans en apporter aucune preuve, & de vouloir qu'on visite les papiers les plus secrets, assurant 1683.

qu'on y trouvera des preuves de sa dé-
1683. loyauté.

Il est aisé de juger, continue le même Negociateur, que le Prince s'était laissé entraîner par la chaleur du ressentiment. Il avait deux autres partis à prendre plus prudens pour parvenir à ses fins. Le premier était d'envoyer querir les Députés d'Amsterdam, de leur déclarer qu'il avait les lettres de l'Ambassadeur de France, de leur en faire voir les endroits les plus forts en leur insinuant qu'il avait en main de quoi les perdre, mais qu'il ne s'en servirait pas au cas qu'ils voulussent consentir à la levée. Dans la crainte d'être abimés sans ressource, ils auraient tout accordé. L'autre expédient pouvait lui servir au cas qu'il voulût les perdre absolument; c'était de faire arrêter de son autorité les deux Députés; de leur donner des Commissaires comme on avait fait à l'égard de Barnevelt, ou de les mettre entre les mains de la justice, pour leur faire couper le cou en vingt-quatre heures. On n'aurait pas approfondi cette affaire; le peuple aurait cru Messieurs d'Amsterdam coupables de trahison, & personne n'aurait été en état de s'opposer à aucune chose que le Prince aurait voulu.

Quoi qu'il en soit de ces raisonnemens moins solides qu'éblouissans, il est cer-

tain que le Prince dans cette affaire, en fit trop ou trop peu. Les Deputés d'Amſterdam regardant le Scellé de leurs papiers comme une violation de la foi publique & craignant pour leur propre perſonne, ſe déroberent furtivement de la Haye, en traverſant au milieu de la nuit les jardins de derriere. Leur retour précipité & les raiſons qui l'avaient occaſionné, jetterent dans une vive inquietude les Bourguemaitres, & ſurtout Van Beuningen qui avait eu le plus de part aux intelligences ſecretes avec le Comte d'Avaux. On ne manqua pas d'attribuer les alarmes des Regens aux remords d'une conſcience coupable; mais, en faiſant leur apologie, ils ſoutinrent que ce trouble ne provenait que des mauvais traitemens qu'ils avaient eſſuyés à la Haye, ſans les avoir mérités. Auſſi le Conſeil des trente ſix, aſſemblé dès les cinq heures du matin ne put cacher la ſurpriſe & l'indignation que cet événement leur cauſait. Leur premiere réſolution fut d'envoyer une lettre circulaire a toutes les villes pour leur expoſer leurs plaintes & demander une ſatisfaction éclatante. Mais la lettre du Comte d'Avaux qu'on devait tenir ſecrete ayant été rendue publique & même avec des allégations aſſez graves, tirées d'autres papiers trouvés dans le même paquet, le Comte d'A- 1683.

1683. vaux offrit secrettement à la Régence de prendre sur son compte tout ce qui pouvait leur être imputé dans cette affaire. La Régence se contenta de se plaindre du Scellé de ses papiers & d'assurer dans sa lettre circulaire qu'elle était en état de prouver son innocence dans l'affaire du Comte d'Avaux.

Le Comte d'Avaux justifie la ville d'Amsterdam.

Le Comte ne manqua pas d'exécuter fidelement ce qu'il avait promis (*): cela lui fut d'autant plus aisé qu'il pouvait accuser impunément les déchiffreurs de sa lettre de s'être trompés & qu'à la réserve de quelques particularités qui marquaient un trop grand concert entre la Régence d'Amsterdam & la France, le reste de la lettre ne roulait que sur les moyens de faire rétablir la tranquillité dans les Pays-Bas. Le Comte d'Avaux fit plus encore. Il assura que ceux qui avaient déchiffré la lettre étaient des ignorans ou des imposteurs; qu'on ne pouvait rien en déduire contre la ville d'Amsterdam ou contre quelqu'un en par-

(*) Le Comte d'Avaux déclare cependant que les Régens d'Amsterdam étaient en faute pour avoir traité des affaires d'Etat avec un Ambassadeur; mais c'est une erreur; il est vrai qu'il n'est pas permis à un membre particulier de conclure des affaires relatives à toute la confédération; mais il y a bien loin d'un traité à des correspondances qui se bornent à de simples conférences les quelles ne peuvent être interdites à aucun des membres ur quelque matière que ce soit.

ticulier, puisqu'il n'y avait pas le nom de qui que ce fût. Il avança même que, s'il avait ajouté quelques circonſtances arbitraires pour donner plus de poids à ce qu'il mandait au Roi, il ne s'enſuivait pas qu'on en pût tirer occaſion d'accuſer un tiers & qu'il n'était réſponſable ſur cet article qu'a ſon maitre. Pour appuyer cette aſſertion il ne fit aucune difficulté de donner au ſieur Paats Conſeiller de Rotterdam impliqué dans ſa lettre un témoignage, que depuis quatre ans il n'avait eu aucune ſorte d'entretien avec lui, ce que Paats aſſura en pleine aſſemblée des Etats de Hollande.

1683.

Holl. Reſol. Fe[illegible] Conſid. [illegible] Staats [illegible] IX. Holl. Merc.

Cette juſtification inſpira du courage à la ville d'Amſterdam. Voyant que ces papiers restaient toujours ſous le Scellé & que ſa lettre circulaire ne produiſait aucun effet, elle eut recours à une démarche eclatante. Elle reſolut de ne plus envoyer de députés à l'aſſemblée des Etats de Hollande, ſe bornant à y faire pourſuivre ſes intérêts par deux de ſes Secretaires, Dirk Geelvink & Cornelis Munter qui expoſerent pluſieurs fois l'atteinte portée à la liberté par le Scellé qui n'etait motivé que ſur le récit de quelques conférences particulieres, relativement à la paix, ſans qu'on pût lui reprocher aucun engagement dérogatoire à la conſtitution federative.

Amſterdam demande la levée de ſes papiers.

Articles pour & contre la ville d'Amſterdam.

Les nobles & pluſieurs villes ſoutinrent qu'il fallait examiner les papiers avant de

1683. les affranchir : ils fondaient leur opinion sur cinq articles. 1° La ville d'Amsterdam avait donné au Comte d'Avaux des informations sur la faiblesse de l'Etat & sur les discordes intestines qui le déchiraient. 2° Elle l'avait assuré de ne jamais consentir à la levée des seize mille hommes. 3° Elle l'avaient instruit des intrigues qu'elle employait & des membres qu'elle avait attirés dans son parti. 4° Elle avait conféré avec lui sur les assurances qu'on lui donnerait en cas de nécessité. 5° Elle l'avait engagé à délivrer un mémoire, moins pour être discuté dans les Etats que pour être répandu parmi le peuple. Dès lors il n'y eut pas de rapports odieux qu'on ne fit courir contre Amsterdam. On ne peut s'imaginer, dit le Comte d'Avaux, les impostures & les calomnies que les émissaires du Prince d'Orange & du Pensionaire Fagel faisaient courir parmi la populace pour exciter quelque soulevement. Ils y firent débiter que Messieurs d'Amsterdam avaient vendu le pays au Roi; qu'ils en avaient même touché l'argent, & que le Prince d'Orange avait découvert cette trahison. Des gens apostés dans les marchés criaient que Messieurs d'Amsterdam étaient des traitres, qu'il fallait faire leur procès, ou les traiter comme les De Witt, & qu'il fallait jetter l'Ambassadeur de France dans un canal.

Amsterdam ne resta pas dans le silen-

ce. Elle répondit à cette inculpation que la faiblesse du pays & la désunion qui y régnait étaient trop manifestes pour qu'on eût besoin d'en donner avis à l'Ambassadeur de France, comme si c'était un mystere; & que le Grand-Pensionaire lui-même n'avait pu s'empêcher d'avouer que cet Ambassadeur avait un art particulier pour pénétrer les affaires secretes de l'Etat: qu'elle ne s'étaient jamais engagée à rien qui enchaînât la liberté de ses délibérations ou les prérogatives des autres membres. 1683.

Amsterdam trouva même un grand nombre de partisans. Les lettres du Comte d'Avaux, ayant été publiées, chacun y chercha avidemment le traité que Messieurs d'Amsterdam avaient fait pour vendre le pays, les places qu'on devait leur livrer, l'argent qu'ils avaient reçu &c. mais quand on n'y trouva qu'un recit de conférences tendantes à la paix, que les passages les plus criminels étaient la discussion des expédiens requis pour ce salutaire objet; qu'on n'y vit même des éloges de la nation, le Comte d'Avaux mandant que les Hollandais étaient de bonne-foi; qu'il fallait en user avec une entiere franchise & ne pas les tromper; la premiere chaleur ne tarda pas à se calmer. Un des plus violens de ces écrits fut une *Missive d'un Régent à l'assemblée de Hollande*, sous le nom de Philatetes; on l'attribua généralement au Pensio-

1683. naire Fagel ; & la ville d'Amſterdam crut devoir y répondre. Il parut auſſi contre ſon Alteſſe, & ſurtout à Amſterdam, des brochures qui le peignaient ſous les traits les plus injurieux. On ne l'accuſait de rien moins que de vouloir perdre le pays par une guerre ruineuſe ou même l'aſſervir par l'augmentation des troupes de terre. Les Etats rendirent des ordonnances ſeveres contre la publication de ces ſortes de libelles : mais la prohibition ne fit, comme il arrive toujours, qu'augmenter la curioſité des Lecteurs & l'avidité des libraires. Le fameux Burnet prétend même que l'animoſité des Amſterdammois était alors ſi grande qu'ils parlerent de transporter le Stathouderat au Prince Henri Caſimir, Stathouder de Friſe & de Groningue ou de lui donner l'autorité que Guillaume III avait ſur la ville. Le Comte d'Avaux aſſure qu'on délibéra à la Haye ſur les moyens d'attaquer Amſterdam, de la bombarder & d'y exciter un ſoulevement parmi le peuple. Ce qui eſt ſûr, c'eſt que le 23 Mars les Régens réſolurent de prendre à la ſolde de la ville ſept à huit cens hommes, outre les quatre cens qui s'y trouvaient déjà. Les partiſans du Prince continuerent à déclamer contre Amſterdam. Ils ſoutinrent qu'elle s'était rendue coupable de haute-trahiſon. C'eſt à cette occaſion

Wagen. XV. 195. 196.

qu'un des plus grands Jurisconſultes de ce pays écrivit depuis ces paroles : „ la „ majeſté d'Orange était offenſée, ſi l'on „ ôſait le moins du monde s'oppoſer à ce „ que la République n'eût d'autre mouve- „ ment que celui qu'elle recevait de ſon „ impulſion. Amſterdam uſait avec ſuc- „ cès de ſon pouvoir pour s'oppoſer à ce „ projet. Car, ajoute le même Ecrivain, „ le Prince n'avait aucun reſpect pour les „ Régens des autres villes." 1683.

Binkershoek Quæſt. publ. Lib. II. ch. IV.

Perſonne ſurtout ne fut plus expoſé au reſſentiment du Prince que le Bourguemaître van Beuningen. Le bruit courut qu'il y avait des complots contre ſa vie ; & il n'oſa pendant quelque tems ſortir de chez lui. Il ne ſe laiſſa pas alarmer. Au contraire, il découvrit un projet formé par le Prince d'Orange pour ſe réconcilier avec le Stathouder de Friſe & n'en être pas traverſé dans ſes projets ſur Amſterdam. Il fit augmenter les précautions pour la ſureté de la ville. Il eut avec l'Envoyé de Brandebourg Paul van Fuchs, des conferences importantes ſur les intérêts du pays. Le Prince, lui dit van Beuningen, était plein d'ambition & ſurtout de préſomption ; il n'avait aucune bonne raiſon d'être irrité contre Amſterdam ; cette ville voulait le ſauver malgré lui. Le Prince, continuait-il, était aveuglé par la plus fatale erreur. Il ſe fiait trop aux Eſpa-

Conférence de van Beuningen avec l'Envoyé de Brandebourg.

Amſt. Geſchied. in fol. I. 684.

1683. gnols qui le leurraient d'une vaine promesse de payer les sommes qu'il avait à répéter d'eux. Il ajoutait trop de foi à ceux qui lui peignaient Louis XIV. comme tremblant devant lui & craignant de l'offenser. Il avait trop de flatteurs qui ne cessaient de lui insinuer que la providence l'avait choisi particulierement pour faire échouer les desseins vastes & ambitieux de la France. Il avoit trop d'ambition, d'opiniatreté & de présomption. Il se laissait aveugler par les Espagnols qui voulaient l'engager dans une scene, dont il payerait tous les frais. Il était assez visible que les intérêts de la France étaient directement opposés à ceux des Provinces-Unies; mais c'était une mauvaise politique que d'irriter une Puissance dont on n'était pas en état de borner la puissance; & il convenait encore moins de prodiguer les dénomations injurieuses à ceux qui s'opposaient à une guerre dont les suites seraient des plus fatales.

Conversation du Député de Brandebourg avec le Prince d'Orange & le Pensionaire.

Le Sieur Fuchs, chargé des intérêts de son maître alors incliné pour les mesures proposées par la France en faveur d'une pacification générale, fut charmé d'une ouverture si conforme à la politique de son maître. Il répondit qu'il était surprenant que de petits Princes de l'Empire ôsassent exposer le sort de l'Allemagne, en entrant dans une association qu'ils

n'avaient pas l'intention de soutenir gratuitement, ni le pouvoir d'assister de forces suffisantes contre la France. Mais ce fut surtout à la Haye que Fuchs eut de vives conférences pour une pacification générale. Il exposait au Prince d'Orange la faiblesse des Pays-Bas Espagnols; l'impossibilité où ils étaient de tenir tête à la France & la nécessité d'une paix générale, représentant, avec beaucoup de fondement, qu'il n'y avait pas d'autre moyens, pour faire disparaître la discorde qui divisait les Provinces Unies. La réponse que lui fit le Prince d'Orange est remarquable. Il dit à Fuchs qu'il ne voyait ces divisions qu'avec la plus amere douleur; qu'on devait s'attendre à une ruine totale, si Dieu n'avait pitié des Provinces-Unies & de leurs voisins. Il est vrai qu'on le croyait incliné pour la guerre & qu'on jetait sur lui le blâme de tout le mal. On lui faisait le plus grand tort: la République ne pouvait perdre de vue les Pays-Bas, sans s'exposer à voir disparaître la seule barrière qui l'empechait de tomber à la merci de l'ambition Française. Les conditions proposées par Louis XIV. étaient telles qu'il serait toujours en état d'envahir les Pays-Bas, quand bon lui semblerait. Si l'on posait les armes en conséquence d'une paix nouvelle, il arriverait ce qu'on avait déjà vu après la 1683.

1683. paix de Nimegue; la France ayant saisi cette occasion pour faire de plus grande acquisitions encore qu'elle n'en avait faites pendant la guerre. On ne pouvait laisser Luxembourg entre ses mains; c'était la seule ligne de communication entre l'Allemagne & les Pays-Bas. Le Prince assurait qu'il n'avait aucune aversion pour la paix; mais il ne la voulait qu'à des conditions équitables. Il insinua que l'Electeur aurait à se repentir de son dévoument pour la France; les Suedois, disait-il, l'Electeur de Baviere, le Duc de Hanovre, l'Electeur de Cologne & d'autres en avaient éprouvé les effets. Il fallait être aveugle pour ne pas voir que Louis XIV. aspirait à la Monarchie Universelle. Il était vrai qu'on ne pouvait, en le traversant, s'attendre qu'à des calamités; mais il valait mieux, ou périr les armes à la main que de se soumettre à de si lâches reunions, ou se résigner aux décrets de la providence. Quant à moi, continuait il, je suis né dans le malheur, élevé dans l'adversité. La faveur du ciel m'a cependant, malgré les efforts de mes ennemis, rétabli dans les dignités de mes ancêtres. J'espere qu'il me continuera la même protection; & si c'est cependant sa volonté que je succombe au malheur, je m'y résigne de bon cœur. Une seule chose me cause une vive douleur; c'est de voir l'Electeur qui, dès

ma tendre enfance, m'a toujours aimé comme un pere, pancher en faveur de la ville d'Amsterdam, qui fait gloire de traverser mes desseins. Je ne saurais prévoir l'issue qu' auront ces brouilleries; mais, quoi qu'il en arrive, je ne pardonnerai jamais à van Beuning. 1683.

Fuchs fit un nouveau tableau de la situation critique des affaires. l'Empereur, disait-il, est assez occupé de sa guerre avec les Turcs. L'Empire est divisé & presque sans troupes. L'Espagne est dans l'épuisement. Les Provinces-Unies sont en proie a deux partis qui déchirent leur sein: l'Angleterre ne veut pas faire la guerre. La France seule à des armées assez nombreuses, pour étendre ses conquêtes tout le long du Rhin & engloutir toutes les Provinces-Unies; l'espérance de recouvrer ce qu'on aura perdu disparaîtra dans la crainte de perdre ce qu'on aura conservé. Cette alternative etait cruelle; mais il n'y avait de ressource que dans une pacification définitive.

Ces raisons n'ébranlerent pas le Prince d'Orange. Il soutint qu'on ne pouvait se fier à des traités faits avec la France. Il aurait donc fallu ne jamais faire la paix avec elle, ou ne mettre bas les armes qu'à après l'avoir mis hors d'état d'abuser de sa puissance. Cette idée etait de la bonne politique; mais avant que les circonstances

1683. fussent favorables pour l'éxécuter, il était dangereux de se roidir contre l'impetuosité du torrent.

Le Pensionaire Fagel soutenait le Prince d'Orange dans ce sentiment. Le Comte d'Avaux avait beau montrer que son maître était interessé à s'en tenir aux conditions qu'il avait proposées, & que l'Angleterre ne permettrait jamais qu'il poussât plus loin ses conquêtes. Fagel attaqua directement ces idees dans une conversation avec Fuchs. Nos affaires, disait-il, sont dans un état plus dangereux que dans les tems anciens; lorsque Haarlem succomba sous les forces Espagnoles & que Leyde & Alkmaar ne furent sauvées que par miracle. Il vit encore le même protecteur: notre cause est équitable. Il vaut mieux perir en soutenant une cause juste & agreable à Dieu que suivre des mesures emanées de l'esprit malin. Il vaut mieux aller devant l'Ennemi près de Bruxelles que de l'attendre à Dort. La mémoire des maux que les Français nous ont causés, est encore fraîche. Il vaut mieux souffrir mille morts que d'être exposé aux cruautés arbitraires d'un Louvois, ou de quelque méprisable Commis qui ne fait que dépouiller la livrée. Nos ancêtres n'ont pas craint de s'exposer à la mort pour défendre la liberté. Ils se sont procuré une renommée immortelle. Il faut suivre leur exem-

ple. La conformité de religion devrait attacher l'Electeur à nos interêts. Mais comme il s'est allié pour la ruine de notre Etat, nous n'avons plus de confiance qu'en Dieu." Le Pensionaire Fagel, dit plusieurs autres choses qui sentaient plus les vagues déclamations d'un prédicant fanatique, que les observations réfléchies d'un politique sage. Il blâma l'Electeur d'entretenir amitié avec une ville qui avait eu la plus grande part à la paix de Nimégue & avait toujours traversé ses interêts. Fuchs répondit qu'il s'était attendu à voir proposer des resolutions sages, mais qu'on ne lui parlait que de projets désespérés ; qu'il était absurde de s'opposer à des périls qu'on pouvait éviter ; qu'un pilote experimenté devait céder à l'orage quand il courait risque de perir en se roidissant contre le vent. Le Stathouder & le Grand-Pensionaire resterent inébranlables ; jusqu'à ce qu'ils eurent perdu toute espérance d'attirer le consentement de toutes les Provinces à la levée des seize mille hommes. Il est vrai que les Etats de Gueldre n'opposerent pas de grande difficultés à la concession ; mais on stipula qu'elle n'aurait de force qu'autant que les autres Provinces auraient adopté les mêmes mesures, & que leurs frontieres seraient suffisament defendues. 1683.

La Zéelande, qu'on croyait dévou-

1683 ée au Stadhouder, opposa de bien plus grandes difficultés encore. Les villes de Middelbourg & de Ziriczée protestèrent formellement contre la levée. Le Prince eut alors recours à la voie des exhortations, il écrivit aux Etats de Zélande une lettre où il déduisait toutes les raisons possibles pour gagner les deux villes refractaires; mais il n'y eut que celle de Goes qui se laissa ebloüir. Middelbourg persista dans son opposition. Les Etats de la Province jugerent à propos de lui faire une deputation; mais le Bourguemaître de Maase, ayant refusé de convoquer le Sénat pour la recevoir, fut traité si mal par le sieur d'Odyk representant du premier noble, que le conseil de la ville résolut de n'assister aux Etats, ni de payer aucune composition, avant qu'on eût fait réparation d'honneur au Bourguemâitre. Le Prince d'Orange crut devoir se transporter lui-même en Zélande. Mais il y fut fort mal reçu; la Bourgeoisie refusa de se mettre sous les armes pour lui faire honneur. Il parut le 20 du mois de Mars dans l'assemblée des Etats de cette Province. Il avait tellement à coeur leur consentement à la levée qu'il fit un discours d'une heure entiere, pour en prouver la nécessité. Ensuite il visita, l'un après l'autre, tous les membres de la Régence de Middelbourg, qui étaient les plus op-

Difficultés Zelande pour la nouvelle levée.

D'Avaux 24 Mars.

poſés à la levée; mais non ſeulement chacun en particulier perſista dans ſon oppoſition; la Régence en corps reclama formellement l'article de l'Union, ſuivant lequel la majorité ne ſuffit pas pour former une réſolution relative à des levées des troupes. Le Prince inflexible malgré cette déclaration, voulait que le conſeiller penſionaire Huybert donnât une concluſion à la pluralité; mais le miniſtre, dont la famille avait cependant toujours été attaché à la maiſon d'Orange, refuſa de ſe prêter à ce procédé irreguliér; il déclara qu'un telle démarche était contraire au ſerment qu'il avait prêté & qu'il y allait de ſa tête. Alors le Prince ne crut pas au-deſſous de ſa dignité de procéder lui-même à la démarche de recueillir les voix. Zuriczée, Tholen, Friſſingue & Veere conſentirent à la concluſion, priſe à la pluralité. Goes ne ſe hazarda pas ſi avant; on fit auſſitôt une députation à la Régence de cette ville, qui n'oſant, ni donner une oppoſition vigoureuſe, ni conſentir formellement à des meſures qu'elle n'avait jamais bien approuvées, ne fit point de réponſe poſitive; & ſe contenta de dire qu'elle *écoutait & voyait.* Ces contraditions formelles ou tacites n'arrêterent pas le Prince. Il fit dreſſer un acte où il était dit que les villes conſentaient a conclure à la pluralité. A la

1683.

D'Avaux 27 Fevrier

lecture de cet écrit, tous les membres
1683. des Etats garderent un profond silence; mais Middelbourg s'éleva fierement contre cette démarche & s'y opposa par une protestation vigoureuse. C'est ainsi que le Prince d'Orange voulait accoutumer les membres intégrans de la confédération à suivre ses ordres; mais la résolution n'avait passé que depuis peu de semaines, lorsque la Regence de Ziriczee desavoua ses députés qui y avaient consenti. On remarqua, dans cette affaire, que dans le deux plus puissantes provinces de la République, ce furent les deux villes les plus considérables par leur puissance & leur commerce, Amsterdam & Middelbourg qui persisterent à s'opposer à la levée; & que dans chacune des deux provinces, il y eut une ville qui desavoua les résolutions prises à la pluralité.

Le Prince d'Orange était si jaloux de cette levée qu'il osa retenir pour la faire, l'argent destiné à payer les arrerages des vieilles troupes. L'opposition n'était pas moins forte de la part des Républicains: les commissaires de l'Amirauté d'Amsterdam suspendirent la reparation des vaisseaux, aimant mieux laisser la Flotte de la République dans un état déplorable, que de faire des diligences dont le Prince d'Orange aurait pu abuser. Le mécontentement contre le Prince avait mé-

me passé jusqu'aux dernieres classes du peuple. Des Bateliers auxquels le Prince avait fait demander des bâtimens pour transporter des Troupes, refusérent, lorsqu'ils apprirent que c'etait pour les conduire en Flandre. Il voulut user de violence pour le transport de ses gardes; mais aucun des propriétaires des bâtimens ne voulut y prendre part. 1683.

D'Avaux 10 *Mars* 6. 7. *Avril* 8 *Juin.*

La Province d'Utrecht, où le Prince pouvait tout par le droit d'y nommer arbitrairement la Régence, fut la seule qui consentit sans restriction à la levée. Encore les Etats de cette Province lui firent demander auparavant quelques Compagnies, dans la crainte que leur résolution n'excitât un soulevement parmi le peuple qu'on ne pourait rassurer contre tout ce qui pouvait attirer une guerre avec la France. A la nouvelle que les Français s'approchaient du côte de Cologne, il y eut une fermentation générale dans les Provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Overyssel; & la populace fut prête à se jeter sur les Magistrats Mais les Provinces de Frise & de Groningue persisterent dans leur opposition. On crut les gagner par une députation; mais ils affecterent en présence des députés de prendre une résolution contraire à la levée & tendante à presser une protestation générale. Il y eut en Overyssel bien des

D'Avaux Fevrier 18 *Avril.* Difficultés obstacles en Frise & Groningue.

membres opposés à la levée; il paraît
1683. qu'on fut obligé de se contenter d'une résolution prise à la pluralité.

Pendant que les Etats perdaient ainsi le tems à déliberer, l'Espagne pressée avec vigueur par la France, fut obligée de se prêter à une négociation. Les Etats prenant une part considérable aux conférences qui se tenaient à la Haye, perdirent de vue la levée des seize mille hommes. Pour en diriger les conditions suivant ses idées politiques, le pensionnaire Fagel imagina d'en faire exclurre les Deputés de Frise & de Groningue. Les Etats de ces Provinces ressentirent vivement l'affront qu'on voulait leur faire. Ils écrivirent aux Etats Generaux que, dans un cas de paix ou de guerre, on ne pouvait rien conclure sans eux; à moins de prétendre qu'ils étaient les esclaves des autres Provinces, ils menacerent de se dispenser de verser leur quote part dans la caisse de la Généralité; n'étant pas juste, disaient-ils, que ne ne jouissant pas des droits & des avantages de l'Union, ils en supportassent les charges. Ils en vinrent jusqu'à reclamer sous main la protection du Roi de France; & sur l'assurance qu'ils en reçurent, ils se concerterent avec la ville d'Amsterdam; pour soutenir les mêmes points jusqu'à la derniere extremité. Le Prince de Nassau, Stathouder de ces deux

sieux Provinces entra dans le même plan contre la maison d'Orange, 1683.

La ville d'Amsterdam, bien loin de se laisser alarmer, fit demander au Prince d'Orange, pourquoi le Régiment de Torcé était sorti du territoire de la République, pour entrer dans les terres d'Espagne; quel était le nombre des Troupes qu'il avait envoyées aux Espanols; si leurs ordres étaient offensifs ou defensifs? & pourquoi la Flotte des Etats était allée à Gothembourg? *d'Avaux 7 Janvier.*

Le prince d'Orange se plaignit vivement de la conduite d'Amsterdam à son égard; & déclara qu'il devait avoir de son côté une autre conduite avec elle, & qu'il n'avait point de compte à rendre à une ville seule. Il se rendit sur le champ aux Etats de Hollande où il se plaignit encore qu'Amsterdam voulait dicter la loi à toute la République & l'exposer à une ruine certaine, ajoutant qu'il était résolu de périr plutôt que de permettre que la République fût exposée à être changée en dedans, & compromise au dehors. L'alarme se répandit dans la ville d'Amsterdam; le bruit y courut, qu'on travaillait à la bombarder, à y mettre le feu de tous côtés & à soulever la populace. La ville augmenta de six cens hommes, la garde ordinaire & lui donna des armes *d'Avaux 265.*

à feu au lieu de bâtons ferrés qu'elle avait
1683. auparavant.

D'Avaux 2 Mars.

Le Prince d'Orange pressa les Solliciteurs d'avancer l'argent pour les levées. Les Solliciteurs sont des particuliers qui ont soin de demander le payement des gages qui sont dûs aux Colonels, Capitaines & autres Officiers de l'armée; & comme les Provinces, après avoir délivré des ordonnances, qu'on ne refuse jamais, étaient ensuite longtems sans les payer, ces Solliciteurs avançaient de l'argent aux Officiers sur leurs ordonnances à gros intérêts: plusieurs des Régens avaient de l'argent entre le mains de ces Solliciteurs, pour le faire valoir à sept ou huit pour cent; &, pour prolonger ces intérêts, ils reculaient souvent le payement des Troupes; mais l'opposition de la ville d'Amsterdam arrêta toutes ces opérations. Personne n'osa confier de l'argent aux Solliciteurs.

D'Avaux 225.

Vigueur de la Ville d'Amsterdam.

La ville d'Amsterdam, voyant les choses prendre une tournure si conforme à son Système, insista avec une nouvelle vigueur à ce que le scelle fût levé de ses papiers. Vers le milieu du mois de May, elle recommença à envoyer des députés aux Etats de Hollande. Ils menacerent si serieusement de ne plus verser aucune de leurs quote-parts à la généralité, au cas que leurs papiers ne

D'Avaux 14 Feb. 2 Mars.

fuſſent pas affranchis, que les esprits se laiſſerent ébranler. Les papiers furent rendus le 24 Juin après un Scellé de quatre mois. C'est ainſi qu'Amſterdam ſortit avec honneur d'une affaire où elle avait contre elle presque tous les membres de l'Etat. C'est ainſi que ſous une conſtitution fédérative, où l'unanimité des voix eſt ſtipulée, un ſeul membre refractaire aux propoſitions des autres, leur dicte à la fin la loi; & cela eſt juste; car les membres de la confédération ne ſe ſont obligés qu'à l'obſervation des articles de l'acte fondamental; il convient donc que toutes les nouvelles affaires qui peuvent affecter l'état de chacune en particulier, obtiennent le conſentement unanime de tous. L'oppoſition d'Amſterdam encouragea les Provinces de Friſe & de Groningue, Middelbourg, & les membres qui n'oſaient former qu'une oppoſition indirecte. En même tems qu'Amſterdam faiſait échouer la propoſition des nouvelles levées, elle avançait une affaire non moins importante, l'accomodement entre la France & l'Eſpagne. 1684.

Les Français avaient recommencé les hoſtilités à l'expiration du terme fixé par Louis XIV aux Espagnols. L'Ambaſſadeur de France, voyant une ſorte d'épouvante répandue dans les eſprits, & croyant toujours d'après ſon ſyſtême, qu'on ne pouvait les ſubjuguer que par la

Propoſitions de l'ambaſſadeur de France.

1684. terreur, fit aux Etats-Généraux une notification où il déclarait que son Roi était encore dans le sentiment d'accepter un des équivalens qu'il avait proposés, & dans le cas où l'on ne pourrait s'accorder sur ce point, qu'il voulait bien faire une trêve de vingt années avec l'Empire, ainsi qu'avec l'Espagne; qu'au cas que ces offres rencontrassent encore des difficultés, sa Majesté voulait bien consentir à suspendre toute hostilité, pourvu que les Etats-Généraux s'engageassent par un traité appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre, à faire agréer à l'Espagne dans deux ou trois mois un des équivalens ou la trêve de vingt années; a condition que si les Espagnols ne s'étaient par alors accordés, les Etats ne donneraient aucun secours aux Espagnols; dans ce dernier cas, sa Majesté s'engageait à n'assiéger aucune place des Pays-Bas, si les Espagnols n'en faisaient pas eux-mêmes un théâtre de la guerre. Vainement les Etats exhortèrent le Roi d'Angleterre à se déclarer en faveur d'une paix générale où la France serait obligée de rendre tout ce qu'elle avait usurpé depuis la paix de Nimégue; Charles II se déclara constamment en faveur d'une trêve de vingt ans aux conditions proposées par la France. Les Espagnols sollicitèrent alors les Etats de rompre avec la France par une déclara-

Il y a eu 10 17 Février.

tion de guerre ou d'envoyer un plus grand nombre de troupes dans les Pays-Bas Eſpagnols. Les Etats rejetterent la premiere demande; mais ils accorderent la ſeconde: ils firent partir douze régimens d'infanterie & quinze à ſeize cents hommes de cavalerie. La ville d'Amſterdam ne fut pas ſeule à proteſter contre cette démarche; les Provinces de Friſe & de Groningue inſiſterent vivement à la Généralité, pour faire rappeler ces troupes. Elles menacerent de ſuſpendre leurs payemens ſi celles qui étaient à leur ſolde, n'étaient pas rappellées. Celle de Groningue alla plus loin; Elle déclara qu'elle n'avait plus de troupes à ſa ſolde. Les conſéquences de cette oppoſition furent remarquables. De deux Régimens de ces deux Provinces, il ne reſta dans l'armée des Etats que trente hommes; les autres retournerent dans les Provinces qui les payaient. Le Prince d'Orange ayant fait ſaiſir ſept de ces transfuges, voulut les faire pendre; mais les Députés de Friſe l'arrêterent, en menaçant de faire pendre autant de marchands Hollandais des villes contraires à l'avis d'Amſterdam.

1684.

Oppoſition des Provinces de Friſe & Groningue.

D'Avaux 22 May.

La guerre allait devenir plus ſérieuſe, ſi les progrès de la négociation n'en euſſent détruit les cauſes. Les Etats, voyant le Roi d'Angleterre inébranlablement attaché aux interêts de la France,

Concluſion de la Tréve de vingt ans.

1684. proposerent une trêve de huit à dix ans à condition que la France renoncerait a quelques-unes des conquêtes qu'elle avait faites depuis la paix de Nimégue. Mais ces conditions furent rejettées. Ils fonderent alors les puissances qu'ils auraient pu mettre en avant contre la France. Les Espagnols montrerent beaucoup de chaleur; mais à condition qu'on leur fournirait des secours. Le Député de l'Empereur vanta les troupes de son maître auxquelles se joindrait l'armée de l'Electeur de Baviere; mais il n'indiquait point le tems où ces troupes pourraient se mettre en campagne. Guldenstolpe, Député de la Suede, assurait que l'armée de son maître était prête & qu'il ne lui manquait que des vaisseaux de transport. Le Député des Cercles de Franconie & du Haut-Rhin celui du Duc de Lorraine débitaient que leurs maitres n'attendaient pour mettre leurs troupes en campagne que l'exemple des autres confédérés. Celui de Luxembourg se bornait à promettre de faire échouer les mauvais desseins du Roi de Danemark & de l'Electeur de Brandebourg. Les Etats voyant que tous ces confédérés n'étaient prodigues que de grande promesses, parurent plus accessibles aux propositions du Roi de France. Ils preferent les Espagnols à consentir à la trêve de vingt ans, aux

Holland. Mercur.

conditions propoſées par la France. A la nouvelle que les Français s'étaient emparés de Luxembourg, les Eſpagnols prirent un ton fier & déclarerent qu'ils ne céderaient jamais cette ville, qu'ils n'étaient plus en état de reprendre. Le Prince d'Orange partit auſſi-tôt de la Haye pour s'aller mettre à la tête de l'armée, ſans en donner avis aux Etats-Généraux qui furent outrés de cette démarche. Ses partiſans ajouterent, pour faire échouer cette négociation, qu'il fallait y ménager les interêts de cette illuſtre maiſon. Ils ne parlaient de rien moins que de lui faire reſtituer ſa principauté d'Orange & ſes biens dans le Comté de Luxembourg. Mais la ville d'Amſterdam ſoutint que la République ne devait pas ſe mêler de cette affaire & que la paix aurait été faite depuis longtems, ſi l'on n'avait ſoutenu l'opiniâtreté des Eſpagnols, en leur promettant de prompts & de puiſſans ſecours. Le Comte d'Avaux ajouta que le Roi de France ne voulait ſuivre à l'egard du Prince d'Orange que les égards qu'il avait pour l'Electeur de Brandebourg. On fut ſurtout étonné du prompt conſentement de la Province d'Utrecht; mais les Etats avaient craint un ſoulevement du peuple. Le Prince d'Orange y avait envoyé le Sieur Dykfeld, ſon Agent, pour l'arrêter; mais n'ayant pu réuſſir, il avait

1684.

27 *Avril* D'Avaux 5. 8. *Juin.*

1684. maltraité leurs Députés de paroles l'un après l'autre. Il avait demandé fierement s'ils ignoraient que leur fortune dépendait du Prince d'Orange; & s'ils croyaient qu'il leur pardonnât de s'être déclarés positivement contre lui dans cette occasion? Alors les Etats de Hollande agiterent la question si l'on suivrait la pluralité ou l'unanimité dans la conclusion de cette alliance. La ville d'Amsterdam qui avait si fort insisté pour l'unanimité dans l'article des levées, prétendit que la pluralité devait souffrir pour la trêve où la République entrait, moins comme partie, que comme médiatrice. Le Grand-Pensionaire soutenait le contraire; mais la ville d'Amsterdam l'emporta; & la trêve fut consentie à la pluralité de seize voix; car il ne s'en trouva que trois d'opposantes, les nobles, Rotterdam & Medenblik. L'unanimité ne fut pas mieux suivie dans les suffrages des Provinces; les Etats-Généraux accéderent à la trêve, malgré l'opposition de la Gueldre & de la Zéelande. L'Ambassadeur d'Espagne parut outré de cette démarche. Il déclara qu'elle était directement opposée à la reconnaissance que la République devait à l'Espagne, à des engagemens formels, aux principes de la bonne-foi & de l'honneur, de la saine politique, & au bien-être des Habitans. Après avoir parlé ce langage, il se retira.

D'Avaux 26 Juin. 17 Juill.

ſubitement à Bruxelles, ſans prendre congé de perſonne. Les Etats juſtifierent leur conduite, en alléguant la néceſſité & la ſituation critique des affaires; ils ſe rejeterent ſur l'immobilité du Roi d'Angleterre, ſur les diviſions du corps Germanique, ſur l'embarras de l'Empereur avec les Turcs, ſur l'impuiſſance de l'Eſpagne & l'impoſſibilité où ſe trouvait la République de tenir ſeule tête à la puiſſance formidable de la France. Ainſi le traité fut conclu le 29 du mois de Mai à la Haye. Il était de la teneur ſuivante. 1684.

Articles de la Treve de vingt-ans.

I. En conſéquence des offres que le Roi très-Chretien a faites pour le rétabliſſement de la paix, les Etats Généraux des Provinces-Unies s'obligent envers ſa Majeſté d'employer toutes ſortes de bons offices, pour faire accepter au Roi Catholique une trêve de vingt-années, à compter du jour de la ſignature de la préſente convention, pendant laquelle ceſſeront de part & d'autre tous actes d'hoſtilité, de quelque nature qu'ils ſoient, entre le Roi très-Chrétien, & le Seigneur Roi Catholique. Et toutes choſes ſeront rétablies, de part & d'autre, au même état où elles ont été miſes par le traité de Nimégue; à la reſerve de ce qui ſera autrement reglé dans les articles ſuivans.

II. Le Roi très-chrétién demeurera

1684. saisi, & jouïra effectivement pendant la trêve, de la ville de Luxembourg & de sa prévôté, ou des quatorze à quinze villages ou hameaux qui sont de sa dépendance, de Beaumont & des trois ou quatre villages qui restent de sa dépendance, de Bouvines qui n'en a aucun, & de Chimay avec les douze ou quinze villages qui en dépendent.

III. Si dans six semaines à compter du jour de la signature de la presente convention, le Roi Catholique fait delivrer un acte de ratification en bonne & due forme, par lequel sa Majesté Catholique agrée & ratifie les articles contenus dans la présente convention & consent à la trêve de vingt années, aux conditions qui y sont énoncées, sa Majesté très Chrétienne, aussi-tôt que les dites ratifications auront été échangées, restituera au Roi Catholique les villes de Courtray & de Dixmude, après qu'elle en aura fait abattre les murailles & fortifications, & rendra pareillement les dependances de ces deux villes.

IV. Sa Majesté très Chretienne restituera aussi à sa Majestere, Catholique, après l'échange desdites ratifications tous les lieux que ses armes peuvent avoir occupés & généralement tout ce dont elle s'est mise en possession, depuis le vingtiéme d'Août mil six cent quatre-vingt-trois, à l'exception des villes de

Luxembourg, Beaumont, Bouvines, & Chimay, qu'elle retiendra avec leurs dépendances, sa Majesté très-Chrétienne, & sa Majesté Catholique demeurant au surplus dans le même état de possession, auquel elles étaient, lors de la levée du blocus de Luxembourg, sans toutefois qu'en vertu de ladite possession, ou de celle des autres villes & places qui demeureront pendant cette trêve, soit à la France, soit à l'Espagne, il puisse être mit aucune pretention, ni fait aucune réunion de part ni d'autre, ni contre les Etats-Généraux, sous pretexte de dépendance ou autres droits, quelque nom qu'ils puissent avoir. 1684.

V. Sa Majesté très chrétienne sera pareillement obligée, après l'échange des ratifications d'Espagne, de retirer entierement ses troupes de dessus les Etats de la domination du Roi Catholique, en quelque endroit qu'ils soient situés. Le Roi Catholique ne commettra plus aucun acte d'hostilité.

VI. Si, sur ce fondement que lesdits Seigneurs Rois demeureront, pendant ladite trêve en la possession où leurs Majestés très-Chrétienne & Catholique étaient lors de la levée du blocus de Luxembourg (à la réserve des places susmentionnés, qui demeureront à sa Majesté très-chrétienne,) il se trouvait quelques lieux, dont le tems de la pos-

1684 sesſion, ou l'étendue fût conteſtée, la décision en ſera remiſe au Roi de la Grande Bretagne, à la charge neanmoins que les dits Seigneurs Rois ne ſeront plus reçus à former aucune plainte ſur ce ſujet, trois mois aprés l'échange des ratifications d'Eſpagne de la preſente convention.

VII. La levée des contributions ſera continuée de part & d'autre pour tout ce qui reſtera à échoir jusqu'au jour de l'échange des ratifications d'Eſpagne; & les arrérages qui reſteront dus, lors du ſusdit échange ſeront payés dans l'espace de trois mois après le terme ſusdit, & aucune execution ne ſe pourra faire pour raiſon de ce, pendant ledit tems, contre les communautés redevables, pourvu qu'elles aient donné bonne & valable caution dans une ville de la domination ou poſſeſſion de celui desdits Seigneurs Rois, à qui lesdites contributions ſeront duës: & en cas que quelques differends vinſſent à naître à l'égard desdites contributions, on ne s'en pourra procurer aucune ſatisfaction par voie de fait; mais cette conteſtation ſera terminée à l'amiable, & ſi cela ne ſe peut, on s'en remettra à l'arbitrage du Roi de la grande Bretagne.

VIII. Sa Majeſté très chrétienne s'engage de faire ceſſer dès à préſent tous actes d'hoſtilité dans les pais-bas, con-

tre les villes & les lieux apartenans à la couronne d'Eſpagne, même dans le plat païs, ſi les Eſpagnols s'en abſtiennent; & les Seigneurs Etats-Généraux s'engagent de ne rien entreprendre contre les places appartenantes à ſa Majeſté très-Chrétienne, ni contre ſes troupes. 1684.

IX. Et ſi le Roi Catholique n'accepte pas la ſusdite trêve aux conditions ſtipulées, & que dans l'eſpace de ſix ſemaines, à compter du jour de la ſignature de la préſente convention, ſa Majeſté Catholique n'en fournit pas un acte de ratification en bonne & due forme, les Etats-Généraux s'obligent, en ce cas, de retirer immédiatement après ledit tems de ſix ſemaines, toutes leurs troupes, des Païs-Bas Eſpagnols, & de ne donner, tant que la préſente guerre durera, aucune aſſiſtance à la couronne d'Eſpagne, directement ni indirectement, tant que les différends qui exiſtent préſentement ne ſeront pas terminés; & ils s'engagent auſſi de ne commettre aucun acte d'hoſtilité contre les troupes, païs, & ſujets de ſa Majeſté ni contre ſes alliés. Et ſa Majeſté très-Chrétienne s'oblige réciproquement de n'attaquer ni de prendre aucune autre place des Païs-Bas, même de n'y faire la guerre dans le plat païs, ſi les Eſpagnols s'en abſtiennent, ſa Majeſté ſe *réſervant la liberté de porter ſes armes dans*

1684. *les Etats du Roi Catholique, par tout ailleurs que dans lesdits Païs-Bas*, jusqu'à ce que la paix soit rétablie entre lesdits Seigneurs Rois très-Chrétien & Catholique.

X. Et en cas que la guerre venant à se continuer entre les Rois très chrétien & le Roi Catholique, sa Majesté très-Chrétienne fit des conquêtes sur la couronne d'Espagne, elle promet que, quelque succès que ses armes puissent avoir, *Elle n'acceptera point d'équivalent dans les Païs-Bas-Espagnols des conquêtes qu'elle fera pendant la présente guerre, & qu'elle ne s'emparera point non plus pendant ledit tems d'aucune des places des Païs-Bas, soit par révolte, échange, cession volontaire, ou par quelqu'autre voie que ce soit.*

XI. Sa Majesté s'oblige pareillement de donner encore un mois à la Diete de Ratisbonne, à compter du jour que la présente convention sera signée, pour convenir d'une trêve avec la France, & ladite Majesté s'engage de ne pouvoir, pendant ledit mois augmenter les conditions, qu'elle à fait proposer, & qu'elle y a fait réiterer depuis quelques mois.

XII Sa Majesté très-Chrétienne, & les Etats Généraux des Provinces-Unies consentent que le Roi de la Grande-Bretagne, & généralement tous les Princes qui voudront bien entrer dans un pa-

reil engagement, puiſſent donner à ſa Majeſté très-Chrétienne & ausdits Seigneurs Etats-Généraux leurs promeſſes & obligations de garantie de l'exécution de ce qui eſt contenu dans la préſente convention; ſa Majeſté très-Chrétienne, & les Etats Généraux conſentent que pareils actes de garantie ſoient donnés à ſa Majeſté Catholique, ſi elle accepte ladite trêve. 1684.

XIII. On eſt convenu, & il a été déclaré, qu'on ne prétend rien innover aux Traités fait à Nimégue, entre le Seigneur Roi très-chrétien, & les Seigneurs Etats-Généraux, & que leſdits Traités demeureront dans leur entiere force & vigueur.

XIV. Le préſent Traité ſera ratifié & approuvé par ledit Seigneur Roi, & par leſdits Seigneurs Etats Généraux, & les lettres de Ratification de l'un & de l'autre, ſeront délivrés en bonne & due forme dans trois ſemaines, & plûtôt, ſi faire ſe peut, à compter dujour de la ſignature.

Fait à la Haye le vingt-neuviéme jour de juin mil ſix cent quatre-vingt-quatre.

Difficultés ſur la ratification de ce Traité.

La ratification de ce traité n'éprouva aucun délai de la part de la France; mais, lorſqu'il fut queſtion de la ratifierdans les Provinces-Unies, on vit unnouvel exemple de la conſtitution compliquée de la République & de l'oppoſition des partis. Il

1684. y eut dans les Provinces les plus devouées au Prince d'Orange, un grand nombre de Régens qui s'oppoſerent à la ratification, jusqu'à ce qu'on eût pourvu aux intérêts du Stathouder. Mais, comme les Provinces de Hollande, de Friſe, d'Overyſſel & de Groningue ne s'arrerent pas à ces obſtacles, cette grande affaire n'éprouva aucun délai; & l'échange des ratifications ſe fit entre la France & les Provinces-Unies, le 19 de Juillet. Les bien-intentionnés, dit le Comte d'Avaux, triompherent d'avoir empêché qu'on ne ſtipulât rien en faveur du Prince. Il eſt certain, ajoute-t-il, qu'ils ſe conduiſirent avec beaucoup de bonne-foi; mais il eſt encore plus vrai qu'après les avoir compromis de la ſorte, il aurait fallu les ſoutenir dans la ſuite. Le Roi de France aurait alors diſpoſé des Etats-Généraux à ſa volonté. Le Roi d'Eſpagne, ſe voyant par ce traité, privé du principal ſecours qu'il avait eſperé, fut obligé d'y accéder. Les progrès des armes Françaiſes dans la Navarre & la Catalogne ne contribuerent pas peu a le déterminer. Pour aſſurer ſes conquêtes par une paix générale, Louis XIV avait ménacé l'Empire, en faiſant avancer les troupes dans l'Alſace. Une négociation auſſi vigoureuſe alarma l'Empereur; il conclut de ſon côté une trêve avec la France; le traité fut ſigné à

D'Avaux 20 Juill.

Ratisbonne le 15 Août. La France fut assurée dans la possession de Strasbourg & de toutes les villes que les chambres de réunion lui avaient assignées. 1684.

Ces deux Traités achevèrent de montrer à l'Europe la puissance formidable de Louis XIV. On fit plus attention aux acquisitions qu'il fit qu'a celles qu'il aurait pu faire. Les Etats passèrent pour avoir été & furent en effet les Auteurs de ce Traité. Ils y travaillèrent avec d'autant plus d'ardeur, que tous les frais de cette guerre allaient tomber sur eux, & qu'elle ne pouvait avoir que des suites fâcheuses. En effet, la France n'ayant rien à craindre de la Grande-Bretagne, presque rien de l'Empire & très-peu de la petite République des Provinces-Unies, aurait pu s'emparer facilement de tous les Pays-Bas. Personne n'attribua cette politique à un effet de la modération du Monarque; quelques-uns l'attribuèrent à l'épuisement de ses finances; mais il paraît plus probable qu'il commençait à craindre que la nécessité du danger ne liguât les puissances voisines, & qu'il conçut l'espoir de venir plus surement à bout de ses desseins par des progrès lents. Il crut donc devoir se contenter du Luxembourg pour couper aux Pays-Bas Espagnols les secours de l'Empire. La France avait suivi la même politique depuis la paix de Munster;

Reflexions sur ce Traité; coup d'œil sur les affaires politique.

Bolenbroke D'Ayaux.

1684. elle aurait trouvé facilement une autre occasion de s'emparer du reste des Pays-Bas; mais les révolutions arrivées dans la Grande-Bretagne occasionnerent un nouveau système politique dans ce Royaume. C'est ainsi que la France dicta par-tout la loi à ses voisins comme à ses Ennemis. Elle soutint cette guerre avec avantage de tous les côtés; L'Espagne avait du cœur, mais trop peu de forces pour maintenir son autorité. L'Empire etait divisé; & même entre les Princes qui auraient voulu agir contre la France, il n'y avait ni union dans les conseils, ni concert dans les projets, ni ordre dans les dispositions, ni vigueur dans l'exécution. L'Empereur prit ce tems-là pour porter de nouvelles atteintes aux libertés de la Hongrie, & pour opprimer ses sujets Protestans. Il n'y avait nul autre Prince ni Général qui fût capable d'intimider la France; & les consequences de ce défaut parurent presque à chaque opération. L'experience montrait que la France était à portee d'avoir le dessus & l'aurait toujours sur tous ses ennemis actuels. La triple Alliance avait arrêté ses progrès, & l'avait obligé d'abandonner le Comté de Bourgogne; mais la Suéde était actuellement engagee dans la guerre contre la France; l'Angleterre favorisait encore secretement ses interêts, comme la Suéde l'avait fait au com-

nencement. Les dix Provinces entieres 1684.
uraient été soumises en quelques cam-
pagnes de plus; & il valait mieux pour
l'Espagne, aussi bien que pour la Hollan-
le, que l'on en sauvât une partie en ac-
ceptant une sorte de composition, que
le risquer le tout en la refusant. Voilà
e qu'allégueront les Etats-Généraux
our s'excuser d'avoir imposé des condi-
ions dures à l'Espagne, de n'en avoir
tipulé aucunes pour leurs autres Al-
iés, & d'avoir signé seuls. Ils avaient
lonné à la France une occasion dont elle
rofita avec beaucoup de dextérité & de
rudence, la facilité de traiter avec les
Confédérés un à un, & de les battre en
étail dans le Cabinet, comme elle avait
ouvent fait en Campagne. Le fatal prin-
ipe de composer avec Louis XIV, de-
uis que ses prétentions, sa puissance & l'u-
age qu'il en fit, eurent commencé à mena-
er l'Europe, prevalut ainsi de plus en
lus. Quoiqu'il n'obtint pas tout
e qu'il prétendait; cependant on vit
ans le cours des années de cette pério-
le, les Domaines de la France de plus
n plus étendus à chaque Traité, par un
onsentement unanime; ses barrieres for-
ifiées de tous côtes, celles de ses voi-
ins affaiblies d'année en année, & cette
uissance qui devait faire valoir un jour
ontre le reste de l'Europe les préten-
ions de la Maison de Bourbon à la Mo-

1684. narchie Eſpagnole, établie plus ſolid
ment, rendue véritablement formidab
au moins en de telles mains. L'extrê
faibleſſe d'une des Branches de la Maiſ
d'Autriche, & la pitoyable conduite
toutes les deux, la pauvreté de quelqu
uns des Princes de l'Empire & le
desunion, ou leur politique mercenai
à tous, enfin les vues étroites, les fau
ſes idées, & l'iniquité du Conſeil d'Angl
terre non-ſeulement empêcherent d'arr
ter à tems les progrès de cette Puiſſa
ce, mais lui aiderent à s'élever jusqu'a
qu'elle eût acquis une force presque i
ſurmontable par aucune confedération fu
ture.

Les Etats chercherent avec une extr
me inquietude à conſerver leurs barrieres
& à enchaîner par des traites & des ar
ticles politifs un Monarque qu'ils n
pouvaient arrêter par la force. Les con
ditions de cette trêve étaient ſi avanta
geuſes à la France, qu'elle employa tou
tes les intrigues, pour obtenir un trait
de paix définitif aux mêmes conditions
Mais ce n'était ni l'interêt ni l'inten
tion des autres Etats. Le Roi d
France aurait pu reſter, non-ſeulemen
la principale puiſſance, mais même le
premier mobile de l'Europe; s'il eût ſu
uſer de ſes ſuccès avec modération &
ménager l'opinion publique ſur l'article
de la religion. Mais ſes invaſions, ſes

ractions de la foi publique, ſes édits
bares contre ſes ſujets Proteſtans, lui 1684.
rerent l'averſion du reſte de l'Europe,
firent naître ces ligues qui l'humilie-
t à ſon tour. Il eſt vrai que l'Empe-
r n'était pas moins intolérant ; mais
rigueurs s'exerçaient dans des pays re-
és dont les interêts n'étaient pas con-
rés comme faiſant partie du ſyſtême
l'Europe. Le Prince d'Orange ſe vit
i contraint d'acepter une paix qu'il
orrait. Il montra, jusqu'à la fin, une
neté qu'on n'aurait pu s'empêcher
dmirer, ſi l'ambition perſonelle n'eût
dé ſon plan glorieux. Ni les mena-
de la France, ni l'immobilité des
res puiſſances ne purent le faire écar-
du veritable intérêt de ſa patrie ni
bien commun de l'Europe. Mais
heureuſement il n'avait pas encore
z d'autorité pour devenir l'ame & le
tre d'une confédération. Il eſt vrai
e la France était environnée d'une
ltitude d'Ennemis ; mais ces Ennemis
blables aux ouvriers de la tour de Ba-
, parlaient diverſes langues & ne ſa-
ent pas s'entendre l'un avec l'autre.
On a dû remarquer dans cette époque
ſtination du Prince d'Orange à ſuſci-
à la France de nouveaux ennemis ;
ſoin a profiter de toutes les occa-
ns de ſoulever les Etats-Généraux con-
elle ; les détours qu'il prit pour faire

croire que ſes démarches ne tendaient
1684. qu'au bien public ; les moyens dont
il ſe ſervit pour déſabuſer les ardens Républicains, & pour les porter à maintenir leur liberté, enſorte que leur parti prévalut ſur le ſien, & qu' il ſe trouva forcé à donner à connaître ſi clairement ſes deſſeins, que la plus grande partie de la République ſe réunit contre lui, & ces trois Provinces furent ſur le point de ſe détacher des quatre autres, pour conclure ſéparément un traité que toute la république fut à la fin obligée de ſigner.

On va voir comment de nouvelles diviſions donnerent lieu au Prince d'Orange de détacher d'Amſterdam le Prince de Naſſau, Prince tres-faible & tres-peu éclairé. D'ailleurs, comme il falait un conſentement unanime de la Province de Hollande, pour exécuter ce que les Régens d'Amſterdam ſouhaitaient, le Prince trouva moyen de gagner quelques villes, & d'empêcher cette unanimité de voix. Comme la plus grande partie de ceux qui s'étaient oppoſés à lui lors de la concluſion de la Trêve, ne l'avaient fait que par l'appréhenſion de la guerre, & qu'ils n'avaient plus cette même crainte, il n'eſt pas ſurprenant s'ils n'agiſſaient pas avec la même chaleur, & s'ils ſe rallentirent d'eux mêmes. On verra que le Prince d'Orange profita parfaitement bien de leurs irré-

ations & de leurs faiblesses, & que de toutes les entreprises qu'ils firent con- 1684.
re lui, il n'y en eut pas une qui fut soutenue avec vigueur, ni suivie avec application; au lieu que tout ce qu'il entreprit fut toujours poussé a l'extremite avec toute l'ardeur possible.

Ainsi le premier mal vint du dedans de la République; mais ce mal était mediocre; il n'aboutissait qu'a des démêlés domestiques, dans lesquels, a la verité le parti Républicain, succombait souvent; mais il ne laissait pas de se maintenir, & s'il n'avait été accablé par tout ce qui arriva au-dehors, les entreprises du Prince d'Orange n'auraient servi qu'a élever un parti contre lui, qui étant puissant & irrité, aurait favorisé les desseins de la France, si la France était entrée dans les intérêts de la République.

Mais dans le tems qu' Amsterdam se soutenoit avec vigueur, qu'elle avait fait casser les nouvelles levées de onze mille hommes, & qu'elle demandait opiniatrément une seconde réforme de quinze mille autres; ce qui arriva aux Religionaires en France fit surseoir leurs poursuites, & donna un grand avantage au Prince d'Orange, Lorsque la France les inquiéta dans leur commerce; qu'on défendit l'entrée de leurs harengs frais, & qu'on empêcha, contre la teneur des

Traités, le débit de leurs Draps; qu'il
1684. n'eurent permission ni de vendre ne de retirer hors du Royaume; les Républicains perdirent leur crédit, & la confiance que les peuples avaient en eux, de sorte, que se voyant incapables de rien faire pour la France, ni en état de se maintenir eux-mêmes, & tous les marchands les ayant abandonnés, les uns & les autres se soumirent au Prince d'Orange pour n'être pas emportés par le torrent. Il y avait encore moyen de les empêcher de se perdre entierement & le seul consentement du Roi de leur laisser faire leur commerce qui apportait douze millions tous les ans en espéce à la France, aurait remis le calme dans les esprits.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, on verra le successeur de Charles II. travailler avec application à sa propre ruine; on le verra se livrer entierement au Prince d'Orange, après tout ce qu'il avait su de ses desseins, & faire de nouveaux Traités avec les Etats-Généraux; abandonner les interêts du Roi de France qui seul pouvait le maintenir dans les vues qu'il avait pour la Religion Catholique; faire confidence aux Etats-Généraux de la résolution qu'il avait prise de ne point avoir de liaison avec le Roi, de ne point faire d'alliance avec lui. Enfin, si l'on a vu la négligence du Roi Char-

Charles ſon frere, ſur les entrepriſes du Prince d'Orange, on verra l'étrange aveuglement de celui-ci. 1684.

Il eſt certain que le deſſein de la ville d'Amſterdam, lorſqu'elle conclut la trêve, était de perdre entierement le penſionnaire Fagel, & de diminuer tellement l'autorité du Prince d'Orange, qu'elle ne pût plus leur être prejudiable, pour cela ils avaient réſolu, auſſitôt que la trêve ſerait ſignée, de refuſer de conſentir à la continuation de la recrue de dix mille cinq cents hommes qu'on avait faite deux ans auparavant, de faire examiner dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, quel était le pouvoir de leur Gouverneur, quel était celui de leur Capitaine Général, & quel était celui du Penſionnaire de Hollande. Ils voulaient par la diſcuſion des droits attachés à ces charges, diminuer le pouvoir du Prince d'Orange de faire marcher les troupes des Etats Généraux dans toute l'étendue de leur domination; de caſſer les Officiers ſelon ſon bon plaiſir, & de donner toutes les charges de l'armée.

Elle voulait rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, qui n'ayant pas été remis ſur l'ancien pied depuis la paix de Nimegue, avait rendu le Prince d'Orange abſolu dans ces trois provinces, où il

1684. nommait généralement tous ceux qui entraient dans le Gouvernement.

Elle souhaitait aussi de s'unir étroitement à la France dont la protection leur devenoit en quelque façon nécessaire pour se soutenir contre le Prince d'Orange, & après qu'elle aurait été assurée de l'amitié du monarque, par une alliance qu'elle voulait faire, elle devait encore casser quinze mille hommes & n'en garder que vingt-cinq mille.

C'étaient-là de très-beaux desseins, & Messieurs d'Amsterdam, qui trouvaient leur conservation particuliere dans le rétablissement de la liberté de la République, voulaient se mettre en état par la conclusion de ce Traité de les exécuter.

Dispute sur la Réduction des Troupes.

Avant de terminer cette époque de l'Histoire des Provinces-Unies, il n'est pas inutile de revenir sur un événement, propre à développer le système de chacun des deux partis qui divisaient alors la République. A peine la trêve de vingt ans fut signée, que la ville d'Amsterdam insista pour qu'on fit une reduction dans les Troupes. Le Prince d'Orange & le Conseil d'Etat, ayant, vers la fin de l'anneé, proposé l'etat de la guerre pour l'anneé suivante, les Provinces auxquelles on l'avait envoyé, le trouverent beaucoup trop considérable; puisqu'on y parlait d'entretenir à peu-

près toutes les troupes qu'on avait ſur pied. Les Amſterdammois qui avaient toujours des intelligences ſecretes avec le Comte d'Avaux, inſiſterent, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, pour le licenciement de douze mille hommes & repréſenterent avec vigueur la néceſsité d'augmenter les forces maritimes. Cette diverſité de ſentimens occaſionna un nouvelle diſpute qui fut prolongée bien avant dans l'année ſuivante. Les Députés d'Amſterdam propoſerent un état militaire où il n'était porté qu'à 26315 hommes de pied & 3000 hommes de cavalerie, déclarant qu'à compter du milieu du mois de Mars, ils régleraient ſur ce nombre le payement de leur quote-part. 1684.

Ils obſerverent à cette occaſion que les charges impoſées ſur les Habitans ſurpaſſaient trois fois le revenu des terres; qu'on avait ſacrifié des millions pour des ſubſides & pour d'autres choſes relatives à la défenſe de terre, & que l'Eſpagne en avait pris occaſion de reduire les forces de terre à meſure que la Republique augmentait les ſiennes. Ils ſoutinrent qu'il fallait avoir moins de troupes de terre & s'occuper du rétabliſſement de la marine. C'était, diſaient-ils, le ſeul moyen de rendre la République reſpectable à ſes voiſins. L'Angleterre ſuivait ce ſyſtême avec

Propoſition remarquable de la ville d'Amſterdam.

1684. succès. Ils fallait suivre cet exemple & briguer à l'envi l'empire des mers. La République de Venise n'était également défendue que par des forces maritimes. On n'avait pas besoin de soudoyer des troupes : on n'avait qu'a gagner la Bourgeoisie des villes, par la douceur du Gouvernement, & la faire exercer aux évolutions militaires ; elle serait toujours prête à défendre ses foyers dans une attaque imprévue ; on ne leverait des troupes réglées qu'à l'approche d'une guerre nouvelle. C'est ainsi que le corps helvétique maintenait son indépendance. Au moins devait-on se borner à un petit nombre de troupes sur pied, que l'on entretiendrait avec beaucoup d'économie. On n'avait du côté des Pays-bas Espagnols, gueres d'autres frontieres à entretenir que les places situées en-decà de la Meuze & de l'Escaut. Au cas (ce qu'à Dieu ne plaise) où la France viendrait à s'emparer des Pays-bas Espagnols, on délibererait, si l'on serait en état d'entretenir les garnisons de Maastricht, Graave, Heusden, Geertruidenberg, Bois-le-Duc, Breda, Willemstad, Klundert, Hulst, l'Ecluse, Berg op Zoom & le Sas de Gand, de conserver en même tems la protection du Rhin & de l'Yssel, ou bien s'il ne serait pas mieux pourvu à la défense de l'Etat en creusant les rivieres, ou par

D'Avaux. IV. 203.

d'autres moyens propres à mettre la Province sous l'eau en cas de nécessité & à conserver les forts situés sur les rivieres. les plus propres à être secourus & à faciliter l'entrée de la Flandre & du Brabant. Dans un autre mémoire sur la réduction des troupes, Amsterdam soutint que les Pays-bas Espagnols étaient une barriere suffisante pour la Republique. Elle représenta que le commerce & la navigation étant diminués de moitié, depuis la paix de Munster, & le fardeau des dettes publiques augmenté, il fallait se décharger d'une grande partie des Troupes. 1684.

Les nobles de Hollande s'éleverent vivement contre ces observations politiques. Ils déclarerent avoir vu avec un très-grand étonnement que les Régens d'Amsterdam eussent déclaré leur avis, touchant l'état de guerre, d'une maniere aussi absolue; que si la constitution de l'Etat requérait nécessairement que la Milice fût reduite à ce point, elle deviendrait tout-à-fait inutile pour la défense du pays Ils soutinrent que la decadence des finances n'était pas causée par l'entretien de la milice, mais par les arrérages des capitaux que l'Etat avait empruntés depuis l'année 1672, & que les contributions étaient plus que suffisantes pour cet entretien, puisque les recrues faites en 1682, avaient été Régens des Nobles.

1684. entretenues par les mêmes moyens, sans qu'on eût mis de nouvelles impositions.

Ils accuserent ceux d'Amsterdam d'imprudence & de contradiction, faisant voir que lorsqu'ils proposent de retablir les forces maritimes, enforte qu'elles donnent à l'Etat la superiorité de la mer, ils attirent la jalousie des Princes voisins, & quoiqu'ils soutiennent qu'il faut éviter avec soin tout ce qui peut au dehors donner sujet d'offense & de broüilleries.

Ils voyaient, disaient-ils, avec douleur que ceux d'Amsterdam oubliaient avec quel soin & quelle peine les Commissaires députés de l'Etat avaient travaillé avec le Prince d'Orange à former en 1678 un Etat de guerre ordinaire sur le pied qu'exigeait absolument la défense de l'Etat; puisqu'à présent, sans en donner aucune communication au Capitaine-Général de la milice, ni aux autres membres de l'Etat, ils veulent qu'on reçoive comme une chose infaillible ce qu'ils ont déterminé; & qu'en déclarant qu'ils ne consentiront à aucun entretien qui excéderait ce nombre, ils montrent le peu d'égards qu'ils ont pour les autres membres de l'Union.

Il est vrai, continuaient-ils, que la puissance maritime de l'Etat est tombée dans une grande décadence, qu'on ne peu

comprendre qu'après avoir ſecondé eux-mêmes le zele avec lequel le Prince d'Orange à preſſé les membres de l'Etat de donner les ordres néceſſaires pour le rétabliſſement des fonds maritimes, pluſieurs membres de l'Etat, intéreſſés au commerce ont traité cette propoſition comme ſi elle ne les touchait point, qu'ils jugent abſolument néceſſaire qu'on mette en délibération les moyens de rétablir la marine, pour prévenir la ruine inévitable des forces maritimes de l'Etat; mais que ce ne ſerait pas pourvoir à la ſureté de l'Etat de rendre les forces de terre inutiles à ſa défenſe pour rétablir celles de mer. 1684.

Ils ne ſavent pas ce qui peut avoir induit ceux d'Amſterdam à vouloir régler l'Etat de guerre ſur le pié de l'année 1650; puiſque cet état de guerre à été un ſujet continuel de brouillerie entre les membres & le Capitaine-Général des Troupes; & ils ne peuvent croire qu'on voulût à préſent faire naitre les mêmes diſputes, par le changement de l'état de guerre de 1678, qui a été dreſſé, après un examen ſi pénible, par le conſentement unanime des membres de cette Province, & de celui de toutes les autres.

C'eſt ſe tromper que de croire que la conſtitution du païs eſt meilleure qu'elle n'était après la paix d'Eſpagne, ſur la ſuppoſition que cette couronne eſt à pré-

1684. sent intéressée à la conservation de cet Etat, à cause de ses possessions dans les Païs-Bas; au lieu qu'en ce tems-là elle était une ennemie si faible, qu'elle faisait à peine une guerre défensive; que l'expérience n'a pas seulement fait voir dans ces derniers tems le peu qu'on doit attendre de cette couronne, tant pour sa propre défense, que pour le secours de cet Etat; ce qu'elle possédait pour couvrir ces frontieres, étant d'ailleurs si diminué, qu'on peut venir droit à Nimégue, sans laisser derriere soi aucune forteresse.

Après avoir vu jusqu'ici, sans soupçon, le soin que ceux d'Amsterdam ont eu de mettre leur ville en bon état de défense du côté de terre, on pourrait conclurre qu'ils ne songent qu'à leur sureté particuliere, en insistant qu'on rétablisse les forces maritimes, si l'on n'était fortement persuadé que la prospérité de la ville d'Amsterdam dépend aussi de celle des autres villes, qu'ils semblent négliger absolument.

L'on ne doit pas diminuer la milice de cet Etat sur l'ancien pied, à cause que ses Rois & Princes de l'Europe feraient aussi des réformes; puisque, excepté l'Espagne, aucun Roi ni Prince n'entretenait un corps considérable de troupes en ce tems-là, au lieu qu'à présent ils ont tous des forces considérables

sur pied, & que l'Electeur de Brandebourg en a presque autant que la République. 1684.

Ils ne croient pas que la République doive demeurer armée en tems de paix comme en tems de guerre; mais ils sont persuadés que l'état de guerre formé en 1678 est absolument nécessaire pour la défense du pays; qu'en un mot, un Etat qui néglige sa propre défense ne peut espérer aucun secours de ceux qui pourraient lui en donner, s'il ne prend tous les soins qu'il doit de sa conservation.

Après toutes ces considérations, les nobles firent l'apologie des services que les Généraux & les Colonels rendent à l'Etat pour éluder la proposition que faisaient ceux d'Amsterdam par rapport au retranchement de leurs appointemens; ils étalerent sur-tout les obligations que l'Etat avait au Prince d'Orange pour avoir mis les troupes en état de se mesurer avec celles de quelque Prince que ce fût.

Ressentiment du Prince contre la ville d'Amsterdam.

Ces Disputes entretinrent pendant quelque tems la discorde entre le Prince d'Orange & la ville d'Amsterdam. Guillaume ne se mettait point en peine de cacher ses sentimens. Un jour qu'il devait traverser Amsterdam, la Régence voulut lui donner une collation. Mais en passant devant l'hôtel de ville où tout le Conseil était assemblé, il affec-

D'Avaux N. 198.

1684. ta de s'en écarter en faisant aller sa voiture au grand trot. Trois des Bourguemaîtres n'eurent que le tems de s'élancer pour la faire arrêter. On pria le Prince de faire honneur aux rafraîchissemens qu'on lui avait préparés; mais il refusa cette collation de la manière la plus fiere; il se contenta d'avancer un peu la tête à la portiere de son carosse & disparut, sans s'être arrêté dans la ville. Ceux d'Amsterdam ne cacherent pas de leur côté l'extrême défiance qu'ils avaient. Ils firent palissader les endroits de l'enceinte de leur ville où il y avaît le plus à craindre. Ils mirent de distance en distance, & sur les avenues des canaux, des pontons avec du canon; & sur l'Y, ils avaient deux Bâtimens avec de l'artillerie; ils firent plusieurs magasins sur les remparts, où le canon & les munitions étoit prêtes, pour pouvoir en trois heures les mettre en batterie, & les faire servir.

GUILLAUME III.

AUGMENTE son AUTORITÉ

DANS LES

VILLES.

1684.

La maniere dont Guillaume III. se conduisit dans les conteſtations alors élevées dans les Régences des villes, donna de nouvelles preuves de ſon attention à augmenter ſon autorité. La petite ville de Gorkum lui fournit la premiere occaſion. Le Droſſard de cette ville & des pays d'Arkel avait beaucoup de pouvoir dans la Régence. Il choiſiſſait les Bourguemaîtres, les Echevins & les Conſeillers, faiſait aſſembler le Conſeil en ſon nom, avait ſéance dans cette aſſemblée. Mais à la mort de Guillaume II, les Etats, pour s'attacher la Régence, exclurent le Droſſard de cette aſſemblée. Guillaume III ayant, par ſon crédit, procuré cette place à Louis Huigens, celui-ci, s'autoriſant de la

Innovation dans la ville de Gorkum.

1684. faveur du Prince, voulut recouvrer l'autorité des anciens Droſſards, à l'exception des élections de Magiſtrats, qu'il n'ôſait disputer au Stathouder. Mais cette ambition lui attira une querelle ſi vive avec la Régence, que la Cour de Hollande le déclara dechu de cette dignité & le condamna à une amende conſiderable. La protection du Prince le fit rétablir. Se prévalant de cette faveur, il réclama les vieilles prétentions. Au mois d'Avril 1684, on devait choiſir les Officiers de la Milice Bourgeoiſe; le Droſſard aſſigna l'aſſemblée du Conſeil ſur les dix-heures; mais les Bourguemaîtres avaient fixé l'élection à onze heures. La plupart des membres du Conſeil ſe rendirent à l'heure indiquée par le Droſſard; mais trouvant la ſalle d'aſſemblée fermée, ils la firent enfoncer. Les Officiers de la Bourgeoiſe étaient déjà nommés, lorsque les Bourguemaîtres arriverent à l'hôtel de ville, accompagnés de quatre Conſeillers qui leur étaient attachés. Les Bourguemaîtres prétendirent que l'élection était nulle; la querelle ne ſe borna pas aux paroles, un d'entreux en vint à des éclats plus violens avec un Conſeiller. Le Droſſard voulut faire reconnaître les Officiers élus. Les Bourguemaîtres ſoutinrent que l'élection était nulle & en choiſirent d'autres. L'affaire fut portée aux Etats. Les

Wagen. XV. 256.

Groot Plac. 722.

Officiers élus les premiers furent continués provisionellement. Le procès resta longtems indécis; enfin en 1686, le Stathouder eut le crédit de faire assurer au Droffard le droit de convoquer le Conseil, d'y faire des propositions, d'y recueillir les voix, d'y former les conclusions & d'avoir séance & suffrage parmi les Bourguemaitres. 1684.

Le Prince d'Orange fit en même tems une chose dans la ville d'Utrecht, qui dut bien faire voir qu'il était fort éloigné de vouloir rétablir l'ancien Gouvernement de cette ville. Il ne se contenta pas de nommer à son ordinaire ceux qui devaient être Bourguemaitres l'année suivante, ou remplir quelques places vacantes : il chassa du Conseil de la ville tous ceux qui s'étaient opposés dans ces derniers tems à ses desseins, quoiqu'il y en eût parmi eux qui eussent été depuis 25 ans dans le Conseil. C'était une chose inouïe, qui n'a jamais été pratiqué depuis l'établissement de la République. Cet attentat fit faire bien des réflexions, & fit craindre aux ardens Républicains que le Prince d'Orange n'opprimât insensiblement la liberté, s'ils n'était arrêté par une opposition vigoureuse. Changement à Utrecht. *D'Avaux* IV. 116. 121.

Guillaume III. ne fut pas obéi avec la même rapidité dans les villes de Hollande où son autorité n'avait jamais été Querelle à Dort sur l'Election des *Bonnes*-

1684.

consídérable. Le conseil de Dort est composé de quarante personnes, augmentées de huit membres qui représentent la Commune & sont élus par le Stathouder sur une présentation de vint-quatre, choisis par les corps de métiers, avec le droit de voter dans l'élection des Bourguemaitres. On les apelait toujours les *Bonnes-gens de huit.* Le Prince d'Orange, ayant reçu la présentation accoutumée, réfusa de faire l'élection, sous prétexte qu'elle n'était pas réguliere, & engagea la Cour de Hollande à faire des enquêtes à ce sujet. Trois Députés de la Cour de Hollande se transporterent à Dort, &, sans avoir instruit préalablement la Régence, ils citerent les quatre Doyens des Communautés. La Régence trouva ce procédé contraire aux droits du tribunal des Echevins de la Ville. Elle défendit à tous les Sergens & autres Huissiers de la Ville, de reconnaître en aucune façon ces Commissaires. Les Députés, traversés dans leur emploi, rétournerent à la Haye, sans avoir rien fait. Les Régens de Dort encouragés sous main par d'autres villes & surtout par celle d'Amsterdam, firent avancer la convocation des Etats, se plaignirent amerement que des Commissaires de la Cour de Justice fussent venus dans leur ville pour s'informer du Gouvernement, & furent soute-

gens-de-huit.
Resol. Holl. Déc. 1684. *Janv. Fevr* 1685.
D'Avaux IV. 115. 121. 123. 134. 136. 142. 148. 153. 173. 188. 192. 200. 218. 227. 248. 273. 278. 343.

nus par la ville d'Amsterdam. On convenait en général que le Prince, en qualité de Stathouder, avait droit de veiller à la régularité des élections; mais on soutenait que, dans un cas douteux, il ne devait rien faire sans avoir prévenu la Régence. Le Stathouder se plaignit surtout qu'on l'eût représenté comme cherchant à borner les privileges des villes & qu'on eût convoqué les États dans une saison incommode; ce qui ne pouvait tendre qu'à le rendre suspect aux Habitans. Il hazarda même de renvoyer la députation à Dort; mais la Régence ne se contenta pas de lui résister. Elle fit, dit le Comte d'Avaux, imprimer une vieille chronique, dans la quelle on voit qu'un Comte de Hollande (c'était sans doute Jean I.) ayant voulu jadis attenter à leurs privileges, avait été mis en tutelle & son Bailli, qui était son confident, massacré. Elle se plaignit aux Etats des entreprises formées contre leurs privileges. Mais, pour ne pas irriter le Stathouder, elle proposait de s'aboucher avec lui pour terminer le différend à l'amiable. Elle prenait un avis conciliatoire, propre à ménager à la fois le Prince d'Orange & les privileges des villes. Guillaume III. parut offensé d'une proposition qui, disait-il, rendait douteux ses droits les plus incontestables. Il déclara que, pour les maintenir, 1684.

1684. il employerait toutes les forces que Dieu & la nature lui avaient mis en main. Il engagea la Cour à mander à la Haye quelques uns des Doyens des corps de metier & à demettre le Bailli de la Ville de son emploi. Il donna ensuite un memoire où ces Doyens étaient accusés d'avoir changé une élection deja faite, d'avoir vendu leurs voix à des Echevins qui les avaient invités dans des maisons particulieres & les avaient enivrés de liqueurs &c. La ville d'Amsterdam, ayant pris parti dans cette affaire, porta, avec son impetuosité ordinaire, directement la coignée au pied de l'arbre. Le Bourguemaitre Gerard Bors van Waveren, député dans les Etats, dit qu'il fallait que la Cour de Hollande rendit compte de la conduite. Les Regens d'Amsterdam firent même declarer que la démarche de la Cour, en envoyant des Députés à Dort, etait une irrégularité sans exemple, un trait de mépris pour les Etats qu'il ne fallait pas laisser impuni. Ils proposerent en même tems de saisir cette occasion pour faire examiner jusqu'où s'etend le pouvoir des Stathouders & le droit des villes. Cette dispute leur donna lieu de fonder les fondemens de l'autorité des Stathouders. La Souveraineté, dirent-ils, réside dans le corps des nobles & les Colleges des Regences municipales; on l'a-

vait, il est vrai, déférée, pour un tems à Guillaume I, mais Maurice son fils & ses successeurs n'avaient été que Stathouders ou Lieutenants du Souverain; & leur autorité avait été bornée par une instruction dont les Etats pouvaient etendre ou restraindre les bornes à leur volonté. La Cour ayant ôsé faire une nouvelle nomination, la Regence de Dort appuya l'opposition d'Amsterdam par une declaration vigoureuse & dirigée sur les mêmes principes. Toute l'autorité du Stathouder, disaient-ils, est émanée des Etats. On ne lui avait jamais déféré le droit de faire des enquêtes. Le pouvoir d'élire ne donnait point ce droit. En acceptant le premier, on était supposé renoncer au second. Le droit de présentation, laisse aux villes, serait nul si le Stathouder pouvait faire des recherches à cet égard. Le droit de présentation & celui d'élection devaient être indépendans l'un de l'autre. Soutenir le contraire, c'était ébranler les fondemens de la constitution. De ce que le Stathouder devait veiller au maintien des privileges, il ne s'ensuivait pas qu'il pût s'attribuer le droit de faire des recherches arbitraires & de juger à son gré si les privileges étaient violés. Il deviendrait alors le premier infracteur des privileges. Ils soutinrent que le droit d'informer si les nominations etaient ré- 1684.

1684. gulieres ou non, n'appartenait qu'à la Régence. Ce mémoire, dont nous ne pouvons donner que le precis, n'imposa pas au pati contraire. Le Prince d'Orange ne garda pas même les apparences, pour faire une nouvelle nomination. Les Commissaires & le nouveau Bailli de Dort subornerent quelques doyens des corps de métiers, les menerent l'epee dans les reins à l'hôtel de ville & les forcerent à faire une nomination, d'où le Prince tira auffitôt ses Elus. Les nouveaux Elus, encourages par le Prince & la Cour, eurent l'audace d'aller prendre séance dans l'assemblée du Conseil. La Régence, ne voyant aucun jour de pouvoir les rejeter, firent dans les Etats de Hollande, une protestation, où ils déclarerent qu'ils tenaient la conduite des Députés envoyés par la Cour, pour irréguliere & qu'ils ne reconnaitraient pas les nouveaux Elus jusqu'a ce que les Etats de Hollande eussent délibéré sur cette affaire. Ainsi les nouveaux Elus firent leurs fonctions cette année, sans avoir éte proprement reconnus. Les Etats ne jugerent pas à propos de prononcer sur cette affaire. Le Comte d'Avaux prétend que le Prince d'Orange avait trouvé moyen de les gagner en corrompant les Députés. Ainsi le Prince d'Orange triompha à peu près dans une affaire, qui était d'une plus grande importance qu'el-

D'Avaux IV. 224.

le ne le paraissait au premier abord. Car le Prince, s'attribuant le droit de pouvoir envoyer dans les villes des Commissaires pour s'informer des brigues qui se font dans l'élection des Magistrats, & pour y obvier en qualité de Stathouder; comme il n'y avait point de ville où il n'y eût deux partis; dès que les adversaires du Prince d'Orange ne voudraient par entrer dans ses desseins, il y aurait aussitôt envoyé des Commissaires, sous prétexte qu'il y aurait eu des cabales, & changerait ainsi les Magistrats à sa volonté. La prétention du Prince d'Orange n'allait à rien moins qu'à le rendre maître absolu de la Province de Hollande, & par elle, de toute la République Les Bourguemaitres de Dort poussaient alors l'enthousiasme au point d'avancer que leur cause était la même que celle qui avait occasionné le soulevement des Provinces-Unies contre l'Espagne. Le plus zelé, Arend Muis van Holy, apprenant que le Prince d'Orange voulait le faire arrêter déclara hautement qu'il était prêt à faire un voyage a Louvestein pour le bien de la Patrie. Le Prince d'Orange de son côté ne se mit point en peine de cacher son mépris pour ces Régens. Un jour qu'ils avaient envoyé un de leurs Secrétaires, pour lui présenter la nomination des nouveaux Magistrats, le Prince le retint 1684.

D'Avaux. IV. 116.

1684 sept à huit jours, lui faisant donner à manger dans l'office & ne lui donnant audience qu'en passant, pour aller à la chasse. Ce traitement causa une indignation générale. On se plaignit que ceux d'Amsterdam avaient trop de condescendance dans une occasion qui demandait toute la vigueur du seul membre de l'Etat qui eût encore quelque pouvoir.

Dispute avec la Régence de Leide.

Le Prince d'Orange fut encore plus heureux dans une dispute à peu près semblable avec la ville de Leide. Un des Echevins étant mort, le Bailli de la ville vint lui présenter trois personnes, desquelles il devait choisir une, pour remplacer le défunt. Mais Guillaume, après lui avoir reproché d'avoir livré lâchement un fugitif Anglais nommé Armstrong au Roi d'Angleterre, le chassa honteusement de sa présence. La Régence de Leide, pour se vanger, fixa un tems au bout duquel elle se réservait l'élection, au cas qu'elle n'eût pas été faite. Le Prince d'Orange craignit d'abord que cette affaire portée devant les Etats de Hollande, ne fournit une occasion de mettre des bornes à son autorité. „ Il ne tient qu'à lui de prévenir ce coup, dit le Comte d'Avaux", „ cependant il ne le veut pas faire, parce„qu'il ne peut se vaincre ni céder en rien". La raison pour laquelle, ajoute ce Ministre Français, il ne veut pas choisir

aucun des trois qui lui ſont préſentés; c'eſt qu'il n'y en a pas un qui ſe ſoit voulu engager à donner ſa voix pour mettre dans le Conſeil de Leide, une de ſes créatures qui en a été chaſſée depuis dix-huit mois. Le jour où l'on choiſit les Echevins, on avait nommé, ſuivant la coutume, ſeize perſonnes, parmi leſquelles le Prince d'Orange devait en choiſir huit. La pluralité du Conſeil au nombre de 40, n'avait pas jugé à propos de mettre dans ce nombre quelques perſonnes que les treize Conſeillers qui formaient la minorité auraient bien voulu faire nommer. Il y avait dans la nomination deux perſonnes, Nicolas van Bankhem & Pierre Cuneus, dont le premier n'avait pas encore l'âge de vingt-huit ans accomplis & dont le ſecond était né dans l'Inde, d'un Pere qui, avant & après la naiſſance de ſon fils, avait demeuré à Leide, & qui ſans être Bourgeois de la ville, appartenait à l'Univerſité. Le Prince prit prétexte de ces deux circonſtances, pour rejeter la nomination. Il écrivit d'abord aux Bourguemaîtres & au Conſeil. Enſuite, de ſa propre autorité, il nomma quatre Echevins dont aucun ne ſe trouvait dans la liste qu'on lui avait préſentée. Cette élection parut d'autant plus étrange, qu'il déclarait l'avoir faite ſur un nomination ſeule dans le Conſeil, pour pallier cette expres- 1684.

1684. sion, il déclara, dans la suite, qu'il avait choisi parmi les membres désignés par la minorité, attendu que la nomination de la pluralité était illégale. Le Conseil porta ses plaintes aux Etats de Hollande. Le Bailli refusa de recevoir le serment des Elus. La querelle devint si vive, que ceux de Leide tinrent leurs portes fermées, redoublerent la résolution de sacrifier biens & vies pour le maintien d'un droit qu'ils appelaient la perle de leur Couronne. Mais ce courage ne dura pas longtems. Le Conseil se contenta d'une legere vengeance. Le jour de l'élection des Bourguemaîtres étant venu, quatre mois après celui des Echevins, le Prince d'Orange fit prier la Régence de la differer de quelques jours. Mais cette insinuation fut rejetée. Enfin la dispute fut remise à l'arbitrage de quelques Commissaires. Ils donnerent une décision conciliatoire, en déclarant que les derniers Bourguemaîtres seraient reconnus ainsi que les Echevins élus par le Prince. Ainsi, dit le Comte d'Avaux, les efforts que les Magistrats de Leide ont faits pour se maintenir contre l'injuste autorité du Prince d'Orange, n'ont servi qu'à augmenter son pouvoir & à le rendre maître de cette puissante ville. On ne peut, ajoute-t-il, assez s'étonner de l'irrégularité de leur procédé: ils refusent un jour d'avoir aucune complai-

nce pour le Prince d'Orange; ils ne eulent pas même entrer dans des tem- éramens qui ne vont point a bleſſer urs droits & leurs privileges; & le ndemain ils accordent tout ce que le rince leur demande, même de plus in- uſte. Après avoir refuſé de ſurſeoir de ois jours l'élection de leurs Bour- uemaitres; deux jours après ils ſe lais- nt gagner par les Emiſſaires du Prince 'Orange & viennent à la Haye ſe ſou- nettre à ſes volontés. Ce qu'il y a de lus ſurprenant, c'eſt qu'ils ſont conve- us que toutes les fois qu'il y auraitdes émêlés dans leur ville, ils en remettraient 'arbitrage au Prince d'Orange. Les ien- intentionnés déplorent cet aveu- lement; mais c'eſt tout ce qu'ils peu- ent faire. Le Prince d'Orange ſe ren- ant, inſenſiblement, maitre des villes, ourra tourner à ſon gré, les déliber- ions des Etats de Hollande. Il n'oſe- ait enfraindre, auſſi ouvertement, les pri- ileges de la ville d'Amſterdam. Mais s'y prend d'une autre maniere.

1684.

Le Prince d'Orange s'accomode avec la ville d'Amſterdam *Amſterd. Geſchied. XXI. div. D'Avaux* IV. 137. 189. 205.

En effet, le Prince d'Orange, voyant ville d'Amſterdam inébranlable, lors u'on l'attaquait de front, la fit ſonder ous main pour un accomodement à l'a- iable. Amſterdam n'inſiſta plus auſſi ivement ſur le licenciement qu'elle avait ropoſé; on lui promit en revanche de ater la conſtruction des trente ſix vais- eaux, déjà réſolue en 1682. Il fut ſti-

1684. pulé de part & d'autre qu'on oublierait le passé: & le Comte d'Avaux ajoute même une circonstance peu vraisemblable, savoir que les Amsterdammois se seraient engagés de ne rien proposer dans les Etats qu'après l'avoir communiqué au Prince d'Orange. Ce ministre remarque avec plus de fondement, que les persécutions du Roi de France contre les Protestans, contribuerent beaucoup à aliéner de la France les esprits des Provinces-Unies qui auraient été disposés à suivre ses mesures politiques sur la paix. Avant de donner une idée de ces persécutions qui eurent la plus grande influence sur les affaires politiques de l'Europe, nous terminerons cette époque en traçant une ébauche des troubles de quelques autres villes, dont le Prince sut profiter pour étendre son autorité. Nous commencerons par l'Overyssel. Et pour représenter ce qui concerne cet article sous un seul point de vue nous remonterons jusqu'a l'année 1677.

La ville de Déventer refuse de se soumettre au Réglement de 1675.

Le Prince d'Orange avait alors trouvé une grande opposition à son autorité dans l'Overyssel. Les jurés de Déventer réfuserent de se conformer au Réglement que son Alteſſe, en vertu du pouvoir que lui en avaient donné les Etats Généraux, avait fait en 1675 touchant la forme du gouvernement de la Province, lorsqu'elle fut rentrée dans l'Union

Il

ils soutenaient que ce Réglement était contraire aux priviléges de leur ville, & à la liberté de l'Election de leurs Magistrats ; qu'il ne s'était fait que pour une fois seulement & sans conséquence pour l'avenir. Que la Régence ne l'avait jamais reçu ni approuvé, & qu'on ne le lui avait pas communiqué avec les formalités requises, qu'ainsi ils avaient été fort surpris de la défense que son Altesse avait fait faire aux Magistrats qui seraient élus à la fête de S. Pierre, de prêter le serment avant qu'elle eût approuvé leur élection. Mais le Prince leur répondit en Gouverneur qui connoissait toute l'étendue de l'autorité qu'on lui avait confiée. Nous ne nous amuserons pas, disait-il, à réfuter les argumens que les jurés alléguent pour justifier leur opposition, nous dirons seulement, que nous aurions bien souhaité que ces gens, aujourd'hui si jaloux de leurs priviléges, eussent fait paraître autant de zele lorsqu'il s'agissait de défendre leur Religion, leur Liberté & la Patrie contre l'ennemi commun de la République, auquel ils ont livré leur ville sans aucunes conditions, avec les Troupes que les autres Provinces avaient envoyées à leur défense. Ce reproche était juste ; mais ce qu'il ajoutait, qu'on leur avait conservé leurs priviléges en les rétablissant dans l'Union, & qu'on 1684.

1684. avait seulement déféré au Gouverneur Héréditaire de la Province le pouvoir de changer les Magistrats, & d'en faire de nouveaux, lorsque les Jurés n'auraient pas agi comme il faut, renfermait une contradiction manifeste, puis qu'avant cela le Stathouder ne se mêlait en aucune maniere de l'élection du Magistrat dont les seuls Jurés étaient les maîtres. Ce privilége, un des plus beaux de leur ville, leur était tellement enlevé, que le Prince ordonnait aux Bourguemaîtres & Régens de décharger de leur serment & de leur emploi les vingt-deux jurés qui refusaient de se soumettre au Réglement, & de remplir leur place de ceux qui avaient déclaré qu'ils voulaient s'y conformer. De plus, il leur enjoignait expressément de faire promettre à ceux qui seraient installés, qu'ils obéiraient à ce Réglement, de leur faire prêter le serment, ensuite de procéder à l'élection des Magistrats, de lui envoyer tant le remplacement des Jurés que l'élection des Echevins & du Conseil, & d'attendre ce qu'il en ordonnerait. Et comme nous croyons être bien avertis, ajoutait-il, que quelques personnes inquietes tâchent d'animer la Bonne Bourgeoisie de la ville, sous prétexte de maintenir ses Priviléges, nous entendons que vous ayez à vous en informer exactement, & que vous ayez à procéder con-

tre ceux qui s'en trouveront coupables, comme contre des Perturbateurs du repos public, ainsi qu'il conviendra en bonne justice. Le Prince était trop puissant pour essuyer un refus; aussi prit-on le parti de le soumettre. 1684.

C'est ainsi, que le Prince d'Orange parvint à soumettre à son autorité un Gouvernement dont les institutions démocratiques paraissaient assurer l'indépendance. Il est vrai qu'il abandonnait l'élection annuelle des Régens au College de la Commune-jurée; mais le droit qu'il se réservait de rejetter l'élection, nécessitait les Electeurs à n'élire que des sujets qui lui fussent agréables. Il n'y avait pas jusqu'aux querelles ecclésiastiques, où le Prince d'Orange ne s'immisceât, pour augmenter son autorité. On en vit une preuve frappante dans la conduite qu'il tint au sujet de l'affaire de Momma. C'était un Théologien, très-versé dans les Langues Orientales, appelé par le College de Middelbourg, pour être Pasteur de cette ville. Comme les Eglises de Zelande n'ont point de Synode provincial réglé, & que chaque Isle a ses Classes, assemblées Ecclésiastiques, Colloques, ou Synodes particuliers, composés d'un certain nombre de Ministres & d'Anciens, le Collége qui

1687. lifé pria la Claſſe de Walcheren, où eſt Middelbourg, d'approuver l'Election qu'il avait faite. Mais, quoique Momma fût fort ſçavant, & ſes mœurs irréprochables, la Claſſe improuva ſon élection, diſant que ſix Miniſtres, de dix qu'ils étaient à Middelbourg, s'y oppoſaient, & que le Prince d'Orange avait défendu d'admettre des perſonnes ſuſpectes de nouveautés, c'eſt-à-dire du Coccéïanisme. Sur quoi il ne ſera point hors de propos de rapporter, ſuccintement & en général, quelles ſont les opinions particulieres qui diſtinguent les Théologiens connus dans les Provinces-Unies ſous le nom de Coccéïens. Ils établiſſent pour regle de l'explication de l'Ecriture, que les mots ſignifient tout ce qu'ils peuvent ſignifier. Ils tirent de l'ancien culte & de l'ancienne hiſtoire une infinité de ſens miſtiques, de types, de figures, & d'allégories; ils trouvent Jéſus-Chriſt dans mille endroits obſcurs du vieux Teſtament, où les autres Théologiens ne le voient point. Ils appliquent les anciennes Prophéties aux événemens modernes; ils rapportent à ſept périodes tous les événemens qui doivent précéder & ſuivre le Meſſie. Ils mettent entre les fideles des différentes économies des diſtinctions qu'ils mutiplient à l'infi-

ni. Ils croient que le quatrieme commandement du Décalogue n'eſt que Cérémoniel, qu'il ne regarde point les chrétiens, par ce qu'ils ont été affranchis du joug de la loi par Jéſus-Chriſt; & ils prétendent que l'obſervation d'un jour de repos dans la ſemaine n'eſt que d'inſtitution eccléſiaſtique. Enfin, ils rempliſſent leurs ſermons de recherches typiques & prophétiques, & s'attachent moins a la morale & aux doctrines communes de la Religion que les autres Prédicateurs réformés. C'était là ce que le Prince appelait des nouveautés. Il écrivit aux Magiſtrats de Middelbourg qu'étant obligé de prendre garde a ce que tant le Magiſtrat pour ce qui eſt de la police, que l'Egliſe pour ce qui regarde les ordres Eccléſiaſtiques, foyent, chacun réciproquement, maintenus dans le droit qui leur appartient legitimement, & ne pouvant permettre que l'un ou l'autre y ſouffre aucun préjudice, il leur ordonne très-expreſſément de lui envoyer au plutôt leurs ſentimens & leurs conſidérations ſur la lettre que la Claſſe de Walcheren lui avait écrite touchant l'Election de Guillaume Momma, en qualité de Miniſtre de leur ville, de laquelle lettre elle leur envoyait copie, leur enjoignant cependant de ne permettre 1687.

1687. point que l'on passât outre à la confirmation. On douta si un Stadhouder avait droit d'ordonner quelque chose dans une ville qui fait partie de la Souveraineté d'une Province confédérée de la République, lors qu'il ne s'agit que d'une affaire domestique, telle qu'est celle de l'Election d'un Pasteur. Tout l'effet que produisit cette lettre, fut que les Magistrats & le Collége qualifié retarderent le départ des Députés chargés d'amener leur Ministre, & qu'ils écrivirent très-respectueusement au Prince. Mais, comme son Alteſſe exigeait une soumission aveugle, elle leur témoigna son indignation par une lettre suivante dont quelques traits montreront comment un Stadhouder écrit à une ville, lorsqu'elle refuse une prompte obéissance à ses ordres.

" Nous voulons bien vous déclarer que nous ne souffrirons en aucune maniere que les ordres que nous vous avions donnés en vertu du pouvoir & de l'autorité qui nous a été conférée en qualité de Gouverneur de Zélande par les Etats de cette Province, rencontrent auprès de vous la moindre contradiction, ni que vous croyiez pouvoir vous dispenser de l'obéissance que vous nous devez, sous prétexte que, par vos procédures précipitées, vous avez

mis les choses hors d'état d'être ajustées selon notre intention. 1687.

" Nous ne pouvons aussi nous dispenser de vous faire sçavoir que nous sommes bien-aises d'apprendre que les finances de votre ville sont en si bon état, que vous ayez pû appeler deux Professeurs en Theologie & en langues Grecque & Hebraïque. Nous Espérons, puisque vous en avez le moyen, que vous mettrez ordre que tant de pauvres personnes, qui ont des prétentions légitimes à la charge de votre Ville, & qui jusqu'ici n'ont pu avoir justice à cet égard, soient aussi enfin payées de leurs dettes. Nous voulons espérer que les ordres que nous vous donnons par la présente seront respectés & ponctuellement exécutés, afin qu'à faute de cela nous ne soyons pas obligés de nous servir des moyens les plus légitimes, & en même tems les plus efficaces que nous jugerons à propos pour cet effet, qu'assurement nous ne manquerons pas de mettre en oeuvre en cas qu'il en faille venir aux extrémités. "

La Classe proposa de renvoyer la décision de l'affaire à un Synode provincial; mais le College qualifié, qui regardait les autres Classes dont ce Synode serait composé, comme ses parties,

1687. rejetta cette propoſition, & réſolut de paſſer outre à la confirmation, malgré la défenſe que le Prince venait de lui en faire par une lettre très-forte. Momma fut confirmé par De May, Miniſtre de Middelbourg; & le Prince, piqué de cette démarche, écrivit à la Claſſe, pour l'animer à continuer ſes procédures contre Momma & contre ceux qui l'avaient confirmé.

L'équité naturelle demandait que le Prince laiſſât à une grande Ville la liberté de ſe choiſir un Paſteur, ſurtout un homme tel que Momma, qui joignait au mérite du ſçavoir celui de la pureté des mœurs & d'une grande probité. Il ſemble qu'il n'avait aucun intérêt à ſe mêler d'une ſi petite affaire, & qu'il devait peu lui importer qu'il y eût à Middelbourg un Coccéïen de plus ou de moins.

Le Prince d'Orange, qui n'avait d'abord pu quitter l'armée ni le ſiége de Maſtricht pour des queſtions de pure Diſcipline eccleſiaſtique, ſe rendit à Middelbourg à la fin de Novembre, & vint à l'aſſemblée des États de Zélande le premier jour du mois ſuivant. La Ville de Middelbourg fut conſidérée comme abſente, parce qu'on la regardait comme partie intéreſſée; & le Prince, qui s'était déclaré en faveur

de la Claſſe de Walcheren, ne voulut pas ſe prévaloir de ſa qualité de prémier noble, qui lui donnait le droit de ſuffrage; mais ſa préſence valait plus d'une voix, outre celles de Terveer & de Fleſſingue, dont il était Seigneur. 1687.

Les Etats de Zélande, n'oſant lui rien refuſer, l'autoriſerent, en qualité de Gouverneur de la Province & Pays de Zélande, à corriger & punir tous ceux du Magiſtrat de Middelbourg & du Collége qualifié de cette ville, qui ſeraient les principaux Auteurs de la confirmation de Guillaume Momma en ſa charge de Miniſtre de ladite Ville, & ceux qui avaient commis le plus d'excès après la réception des défenſes itératives faites par le Gouverneur, au nom de cette Province, ſoit en les démettant ou ſuſpendant des charges ou fonctions qu'elles poſſedent ou exercent dans le Magiſtrat de Middelbourg, ou dans le Collége qualifié de cette même Ville; on l'autoriſa auſſi à cenſurer & corriger toute autre perſonne qui ſans être dans la Magiſtrature ſe ſerait rendue coupable de ces excès, ſelon qu'elle l'aurait mérité.

Les Magiſtrats firent deux proteſtations conſécutives contre cette Réſolution qui leur paraiſſait injuſte.

1687. Les Etats de Zélande irrités prirent une nouvelle Réſolution par laquelle ils priaient le Prince d'Orange, en qualité de Gouverneur de la Province, de ſe ſervir des moyens qu'il jugerait à propos pour l'execution de la Réſolution & de l'autoriſation des Etats.

Le Prince d'Orange, ſans être Souverain, faiſait tout ce qu'il voulait. Il avait l'art de ſe faire autoriſer pour pacifier les troubles de chaque Province par les moyens qu'il jugerait les plus convenables; & à la faveur de ces autoriſations, il exerçait un pouvoir abſolu contre ceux qui s'oppoſaient à ſes volontés. Ce fut ainſi qu'il en agit à Middelbourg. Il dépoſa des Magiſtrats, éloigna de toutes les fonctions eccléſiaſtiques & civiles ceux qui avaient eu le plus de part à cette affaire, caſſa dix Capitaines, dix Lieutenans & autant d'Enſeignes du Conſeil de guerre de la Bourgeoiſie.

Précaution de la Ville d'Amſterdam.

Enfin, il annulla l'Election de Momma, & démit de ſa charge le Miniſtre van der Wayen, qu'il envoya ſans aucune forme de procès en exil.

Holl. Mercur. 1677. P. 92.

Les Magiſtrats d'Amſterdam, craignant que des Diſputes pareilles ne troublaſſent la tranquillité qui régnait chez eux, firent entendre aux Miniſtres réformés de leur ville, que ce leur ſerait une

chose fort agréable de les voir unis ensemble par le lien d'une Tolérance mutuelle. Ces Pasteurs, mieux disposés, à cet égard que ne le sont ordinairement les Theologiens, s'assemblerent; & après d'amiables conférences, convinrent unanimement de quelques articles pour conserver entre eux la concorde & l'union. Ces articles portaient en Substance, I. qu'on confesserait qu'il n'y avait aucune difference essentielle dans les Colléges & dans les Eglises touchant la Theologie & la Religion. II. qu'on vivrait ensemble en amitié, concorde & union fraternelle, & qu'on ne se rendrait aucun mauvais office, soit auprès des Magistrats, soit auprès des membres de l'Eglise. III. qu'on ne prétendrait point que les choses sur lesquelles on serait d'un autre sentiment que ses Collégues, fussent d'une telle importance, que sans cela on ne pût pas bien entendre l'Ecriture, prêcher l'Evangile, & avancer le Régne de Jesus-Christ. IV. qu'on s'abstiendrait tant dans les sermons que dans les Catechismes de tout ce qui serait inutile à l'édification du peuple. V. que dans l'Election des Ministres, on n'aurait égard qu'à l'humeur pacifique de la personne, & non à l'Université dans laquelle elle aurait étudié. Enfin, que les Pasteurs qu'on recevrait à 1687.

1687. l'avenir seraient obligés de se conformer à ces articles, qui furent d'un commun consentement convertis en une Résolution. C'est ainsi que ces sages Magistrats réunirent les Esprits des Ecclésiastiques de leur ville, en les portant par des voyes de douceur, & sans entrer dans leurs Disputes, à vivre ensemble en paix.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Un des plus grands événemens de ce siecle, un de ceux qui contribuerent le plus à engager les ardens Républicains de revenir aux opinions des Princes d'Orange, fut la révocation de l'Edit de Nantes. Louis XIV. après avoir annoncé, par plusieurs actes persécuteurs, sa résolution de n'avoir qu'une seule Religion dans son Royaume, supposa, d'après des listes infideles d'abjurations achetées, qu'il n'avait presque plus de sujets Protestans. Trompé par des Ministres pervers, il crut qu'il ne devait plus d'égards à un petit nombre d'opiniâtres qui restaient. Aveuglé par les Prêtres, il se persua-

1687. Persécution des Protestans en France.

1687. da que le vrai moyen d'expier ses péchés, c'était de rendre tout son Royaume Catholique. Il considéra comme provisionel & extorqué, l'Edit de Nantes, accordé & juré solemnellement, en 1598, par Henri IV pour assurer le libre exercice de la religion aux Protestans, auxquels son grand Pere était redevable de la Couronne. C'est ainsi qu'il porta le dernier coup à un arbre déja ébranlé de toutes parts. La révocation de l'Edit de Nantes, pour retenir en France les Protestans, leur assurait la liberté de conscience. Elle ne leur était que l'Exercice public, mais le lendemain des ordres furent expediés pour leur ravir cette liberté. En vain les persécutés opposerent aux Oppresseurs ces Edits sacrés à l'ombre desquels il avaient vécu en citoyens utiles & paisibles. Des Prêtres furent chargés de les convertir ; &, pour rendre leur éloquence plus persuasive, on envoya des Dragons dans leurs maisons pour y vivre à discrétion jusqu'à ce qu'ils eussent abjuré. Le Marquis de Louvois qui avait opiné à ensevelir la Hollande sous les eaux, fit reconnaitre la dureté de son caractere dans ce triste événement. Sa Majesté veut, écrivait-il au Duc de Noailles en Languedoc, qu'on fasse essuyer les dernieres rigueurs à ceux qui ne vou-

ront pas se faire de sa Religion. Ces ordres ne furent que trop fidelement exécutés. Toutes les violences, inséparables de la persécution, furent exercées contre ces malheureux ; & leur obstination semblant augmenter avec leurs souffrances, les uns couvrirent, sous une feinte conversion, leur redoublement d'horreur pour la religion Romaine, une multitude innombrable alla chercher dans les Etats protestans la liberté qu'on leur enlevait dans leur patrie. Ils échapperent malgré les édits publics contre les émigrations, malgré les gardes que l'on mit aux frontieres. Toute l'Europe étonnée du sacrifice que la politique offrait à la superstition, en recueillit les victimes avec empressement ; les Fugitifs trouverent, surtout en Hollande un azile, des ressources & des encouragemens. Les uns y portaient leurs trésors ; les autres y transplanterent leur industrie & ces arts & ces manufactures qui faisaient depuis longtems la richesse de la France. Des Hollandais, domiciliés en France, ne purent se dérober à la fureur de la persécution. Les Protestans de la Principauté d'Orange ne furent pas plus épargnés que les autres. Le Prince eut beau faire des représentations ; elles furent si peu écoutées que, peu de mois après, cette Principauté fut irrévoca- 1687.

1687. blement confisquée, annexée à la Couronne & incorporée à la Provence.

Les Réfugiés Protestans accueillis en Hollande.

Toute la Hollande retentit de l'intolérance de Louis XIV. Les Ministres animés en secret par le Prince d'Orange & par le Pensionaire Fagel, ne laissèrent pas échapper une si belle occasion de décrier les Français & leur Roi. Il ne fut plus possible de colorer l'ambition de Louis XIV, aux yeux des Protestans prévenus contre son intolérance. Ceux même qui sentaient qu'on pouvait être intolérant, sans être ambitieux, que l'ambition des conquêtes ne peut s'accorder avec le fanatisme, n'osaient publier leurs sentimens, crainte d'être déchirés en pieces par le peuple. Les Magistrats d'Amsterdam, au contraire, eurent l'adroite politique de se signaler par leur conduite généreuse envers les Réfugiés de France. Comme la rigueur des édits était principalement dirigée contre les Ministres, les Etats de Hollande commencerent à pourvoir à leur entretien, assignant une pension de quatre cens florins à ceux qui avaient des enfans & de deux cens cinquante à ceux qui n'en avaient point. La Ville d'Amsterdam ajouta deux cens florins à chacun des seize plus habiles Ministres Français qui s'établirent dans la Ville. Ils firent un présent de cinq cens florins & une pension annuelle de deux cens à un

certain Jéan Cabrier qui avait établi une manufacture de Taffetas *lustré* qui valait celle qui se fabriquait à Lyon. Ils eurent même la politique de stipuler qu'il n'enseignerait son talent à aucun étranger. On fit à ceux qui pouvaient fabriquer des étoffes d'or, d'argent & de soie, présent de places pour y ériger des manufactures. Ils attirerent un Hollandais nommé Vincent, qui se trouvait à Angoulême à la tête d'une manufacture de papier où il occupait cinq cens ouvriers. Il y eut une si grande quantité de riches marchands, qui vendirent leurs effets pour se rendre en Hollande, que cette augmentation de numeraire fit baisser l'intérêt de l'argent à deux pour cent. Un grand nombre placerent leurs fonds en rentes viageres. 1687.

D'Avaux. VI. 105.

Rien n'est plus intéressant que la Correspondance de l'Ambassadeur d'Avaux avec la Cour au sujet de cet événement, également propre à montrer la sagesse de ce Ministre, l'aveuglement de Louis XIV, & à développer les causes de plusieurs événemens qui suivirent. Dès l'an 1681, le Comte d'Avaux écrivait à la Cour de France que la résolution prise de recevoir les enfans des reformés à renoncer à leur religion dès l'age de sept ans avait beaucoup altéré les dispositions de ceux d'Amsterdam, & surtout de ceux de Frise & de Groningue pour la France.

Influence de cette perfécution sur les affaires politiques.

d'Avaux. I. 151-157.

1687. Les Arminiens même qui sont supposés conserver de l'aversion pour le Calvinisme, ne purent s'empêcher de prévenir le Comte que le motif de cette intolérance serait seule capable d'empêcher une alliance avantageuse entre les deux Etats.

Ibid. 264. 229 IV. 298. Il mandait l'année suivante que le Pensionaire Fagel ne se contentait pas des quêtes publiques qu'il faisait faire pour les Huguenots Français; mais qu'il excitait les Ministres à peindre dans les chaires Louis XIV comme prêt à faire dans le pays une invasion semblable à celle de 1672, pour détruire absolument la Religion protestante. Au commencement de l'année 1683, les esprits étaient

Ibid. 266. si animés en Hollande qu'il fut question de chasser tous les Religieux & généralement tous les prêtres qui n'étaient pas natifs du pays. Mais Fagel fut le premier à s'opposer à cette proposition; soit qu'il craignit, pour les intérêts du Prince d'Orange, d'effaroucher les Catholiques Anglais; soit qu'il appréhendât un soulèvement en Hollande où les Catholiques sont en si grand nombre.

En 1685 les Etats de Zélande, emportés par le même fanatisme, chassèrent un grand nombre de Catholiques

d'Avaux V. 202. de leur Province. Mais, comme ils furent accueillis à bras ouverts dans les villes d'Amsterdam & de Rotterdam, les Zélandais ne tardèrent pas à se re-

ntir d'une repréſaille auſſi injuſte qu'
prudente. Mais le fanatisme ne laiſſa 1687.
s de reprendre bientôt le deſſus.

Ce fut ſurtout en 1683 que les ſuites
e la perſecution firent le plus d'éclat
n Hollande ; parce que des Marchands Les Marchands d'Amſterdam preſentent une Requête.
Hollandais en ſentirent les ſuites. Soixante Négocians d'Amſterdam ſe réunirent pour demander une indemniſation.

Les Etats Généraux ſe laiſſerent entraîner à une démarche, qui étonna pluſieurs Princes étrangers, & qui les fit accuſer même d'intolérantisme par quelques-uns. Sur les inſtances réitérées des Miniſtres, de ceux de Zélande & de Friſe ſurtout, ils publierent un Edit, par lequel il était enjoint aux Jéſuites, Franciſcains, Dominicains & autres Religieux, de ſortir des terres de leur domination, avec défenſe d'y rentrer jamais. Les Miniſtres des Princes Catholiques à la Haye ne manquerent pas de faire des plaintes auſſi, comme ſi l'on eût eu deſſein d'abolir la Religion Romaine dans toute l'étendue de la République. Cet Edit était contraire, diſaient-ils, à cette tolérance des différentes ſectes du Chriſtianiſme, adoptée par les Etats, qui plus d'une fois avaient déclaré vouloir en être les protecteurs & les défenſeurs. Eux, qui avaient toujours déſapprouvé la perſecution que l'on faiſait ſouffrir aux Réformés de France, ſuivaient maintenant

Repréſaille des Etats-Généraux contre les Catholiques.

1687. l'exemple qu'avait donné Louis XI
Personne pourtant ne parla plus haut
plus inconsidérément que le Sieur Kram
rigt, Resident de l'Empereur. A l'e
croire, les Etats avaient violé par cet Ed
les conventions faites autrefois par eu
avec les Catholiques-Romains. Le ban
nissement de quelques individus lui pa
raissait même quelque chose de plus in
juste, de plus odieux, que les suites fu
nestes de la Révocation de l'Edit d
Nantes. Enfin, cette action pruden
te, peut-être à l'envisager comme un
reglement particulier de police, de
venait aux yeux de Krampigt la sour
ce d'une guerre de Religion, qui pour
rait embraser toute l'Europe.

Il ne fut pas difficile aux Etats Géné
raux de justifier une démarche, dont ils
n'étaient tenus d'ailleurs de rendre
compte à personne. Ils repreſenterent
aux Ministres des Princes Catholiques,
qu'ils avaient éprouvé que les Jesui
tes & les moines etaient des mission
naires étrangers, peu affectionnés à l'E
tat, dépendants de leurs cloitres & de
leurs supérieurs, & qui tiraient tous
les ans des sommes considérables de ces
Provinces; que c'était pour ces raisons
& d'autres semblables, qu'on leur inter
disait les terres de la République, &
nullement par un zéle persécuteur, ou

vengeance des maux que l'on faisait
frir en France & ailleurs à ceux de leur 1687.
gion. Que les Catholiques-Romains
Provinces-Unies pouvaient se servir
Prêtres nés dans ces Provinces; &
il leur était très-facile de se passer
Religieux, qui, par leur vœu d'obéis-
ce, étaient soumis à des maîtres &
lieurs étrangers. Enfin, que les pré-
s indigens avaient eux-mêmes prié
Etats de renvoyer les Jésuites & au-
s moines étrangers. L'Electeur de
ndebourg embrassa aussi la cause des
ts auprès de L'Empereur, & fit voir
lemment combien il était ridicule de
loir faire passer le bannissement de
lques prêtres & moines Etrangers
r une persécution contre les Catholi-
s, semblable à celle que l'on exerçait
France contre les Réformés. Com-
n plus ridicule il était encore de pre-
tre que le Roi de France fût plus
orisé à révoquer l'Edit de Nantes,
les Etats à bannir quelques indivi-
inutiles; parce que, disait-on, la
duite des Etats en cela était con-
re aux conventions faites entre les
holiques & les Protestans des Provin-
Unies; conventions pourtant, ajou-
l'Electeur, dont ni Kramprigt, ni
que ce soit ne pourrait donner la
ndre preuve. L'Empereur, convain-
par les raisons de l'Electeur de Bran-

1687. debourg, lui fit répondre, qu'il é
bien éloigné d'approuver le zele in
cret de ſon Miniſtre, à qui il n'a
jamais ordonné de dire ou d'écrire r
de ſemblable. Kramprigt garda dep
le ſilence; & les autres Miniſtres étr
gers, dont le zele avait été moins
dent, ſe rendirent ſans peine aux raiſ
des Etats : ainſi les Jéſuites & aut
Réligieux furent bannis. Ils préſer
rent aux Magiſtrats une Requête t
propre à jetter du jour ſur les affa
du tems pour être paſſée ſous ſile
Elle était de la teneur ſuivante.

Les marchands trafiquans en Fran
tous Bourgeois & habitans de cette
le, remontrent très-reſpectueuſeme
que comme c'eſt la coutume ordin
dans la nature & le cours du négoce
France, que les négocians de cette
le, remettent tous les ans vers la ſa
de vendange & la moiſſon des fruit
France, à leurs amis & correſpond
en divers lieux de France, tant dan
Villes maritimes que dans le plat p
de conſidérables ſommes d'argent, p
faciliter les moyens du commerce
faire aux autres ſujets de France de
tables avances, pour le vin, l'eau
vie, les châtaignes, les pruneaux &
tres fruits, leſquels ils vendent a
aux correſpondans des ſupplians
les livrer après la vendange & la m

on, & les correspondans les envoient aux supplians pendant l'hyver, pour se rembourser de leurs dites avances, qui sont tous les ans fort grandes, & la plupart du tems extraordinaires, principalement quand il y a grande disette de grains en France, comme il est arrivé cette année; lesdits supplians & les autres sujets de cet Etat ont envoyé en France, & sur-tout à Bordeaux & à Rouen, des quantités considérables de toutes sortes de grains de cette ville, de Rotterdam & des autres villes de Hollande, & des autres Provinces du Pays-bas; & vu la misere du commun peuple, auquel se fait le plus grand débit, les grains se vendent ordinairement à crédit, & les supplians & les autres qui en envoient sont obligés d'attendre apres la vendange pour retirer ce qui leur est dû du cru de la terre, d'où il est aisé à voir que les habitans & sujets des Provinces-unies des Pays-bas, ont un intérêt considérable en France; & par les susdits moyens de remises d'argent & de grains, ne sont des moindres qui maintiennent le commerce de France & des sujets de ce Royaume, que ce monobitant les supplians sont avertis de toute part, & spécialement de Bordeaux, que l'on persécute ceux de la Religion prétendue réformée, & qu'on les oblige à aller à la messe, & à faire pro- 1687.

1687. fession de la Religion Romaine, après que l'on a absolument ruiné ceux qui font quelque resistance, & tâchent de jouir de la liberté de conscience, qui ainsi plusieurs des principaux marchands de la Religion protestante, pour ne se point exposer à de si rudes & de si vehémentes persécutions, s'etaient retirés pour un tems à Paris, & autres places du Royaume de France, & que d'autres étaient allés faire voyage où leur commerce les appellait; mais que cependant l'Intendant de la Province, sans avoir égard à la liberté dans le fait du commerce, ou même, sans épargner les Hollandais & leurs familles, lesquels y sont établis à cause de leur commerce, quoi qu'autremens natifs de Hollande, ou de quelqu'autres Provinces des Pays-bas, faisant tout sceller dans les maisons desdits absens, citoient leurs personnes à revenir dans trois jours sous peine de 3000 liv. d'amendes, avec d'autres menaces de ruiner leurs maisons, de faire vendre les meubles & marchandises qui s'y trouveroient, & de tout confisquer, pendant que les Soldats sont dans leurs biens de la campagne où ils ravagent tout ce qui ne se peut faire sans grand tort & dommage, aux sujets de cet Etat & particulierement des supplians, qui pour les raisons susdites sont grandement interessés aux Négocians en France, dont

la ruine traîne après elle celle des supplians & des autres sujets de leurs Seigneuries, à quoi se rapporte le dernier ordre donné à ceux de l'Eglise Romaine; que tous ceux qui ont quelques biens des prétendus Réformés, aient à le déclarer dans . . . . . jours sous peine d'une grosse amende, par quoi est ôté aux correspondans des supplians & des autres, le moyen de mettre sans dangers les biens & les effets qu'ils ont par-devant eux, & qui appartiennent véritablement aux sujets de cet Etat, & aux Bourgeois de cette Ville d'Amsterdam, entre les mains des négocians Catholiques-Romains, & sujets de ladite Majesté très-chrétienne, qui ne seront plus longtems en état de garantir les biens & les effets des supplians, de la furie de la persécution; & comme les supplians & les autres sujets des Etats & Seigneuries, courent grand danger de perdre leurs biens & effets en France, sans guerre ouverte, seulement sous prétexte de Religion; parce que leurs correspondans, ruinés de cette maniere, ne pourront satisfaire les supplians & les autres créanciers; & de tout cela, les supplians jugent, sauf le respect, que dans l'exécution de la déclaration du Roi, ses Officiers procedent avec trop de rigueur ou même d'excès, contre l'intention de sa 1687.

1687. Majesté : sa bonté naturelle & justice ordinaire, ayant depuis peu donné gratification, & un allégement aux Vaisseaux Hollandais, de l'argent des tonneaux qui ont amené lesdits grains en France, ne peut permettre que les sujets de cet Etat souffrent un si grand dommage dans leurs biens, leur argent & leurs effets qu'ils ont envoyés en France, sur la bonne foi du rétablissement du commerce dans le Traité de paix, qu'à l'occasion de la persécution des sujets protestans de sa Majesté on les inquiete en leurs personnes, (en tant qu'ils sont établis en France pour le negoce) & qu'ainsi il est fait une infraction notoire dans le Traité. C'est pourquoi les supplians s'assurent que quand ces miseres seront remontrées tout de bon & avec zele à sa Majesté très-chrétienne, il donnera ordre incontinent que les sujets de leurs Seigneuries soient conservés dans leurs biens, & les natifs de Hollande qui y sont établis, conservés dans leurs personnes & familles, ou remis en liberté pour pouvoir retourner avec leurs biens dans leur patrie. A cet effet les Supplians prennent la liberté de s'adresser à vos Vénérables Personnes, pour les supplier très-humblement d'en vouloir écrire à Messieurs les Députés de cette Ville, afin qu'ils aient la bonté

de porter cette affaire à l'assemblée des Hauts & Puissans Seigneurs, les Etats de Hollande, & d'y régler qu'eux ou leurs Seigneuries, écrivent sur ce sujet en termes sérieux au Roi de France; & ordonnent en même-tems à leur Ambassadeur à la Cour à Paris, de seconder de bouche le plus fortement qu'il se pourra, l'intention & le bon dessein de leurs Seigneuries, afin qu'il plaise à Sa Majesté, de donner les ordres nécessaires pour mettre & tenir les sujets de leurs Seigneuries, hors de plaintes & de dommages; & pour donner liberté ou passeport aux natifs de cet Etat habitués en France, en considération du négoce, de pouvoir retourner avec leurs personnes, leurs familles, & leurs biens en Hollande, comme aussi d'en faire une représentation à son Excellence, Monsieur le Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté à la Haye, & de lui demander son assistance à cette fin. 1687.

Le Roi de France sentit sa fermeté s'ébranler à la nouvelle de tous ces mouvemens en Hollande. Il ordonna à son Ambassadeur de contredire les relations des pretendues violences faites sur les consciences à Bordeaux, d'assurer que l'Intendant, Auteur des Conversions, n'avait employé d'autres armes que la persuasion; comme si des Intendans Fausse politique de Louis XIV. *D'Avaux* V. 162.

1687. étaient suffisamment exercés dans la controverse pour être des missionaires non suspects. Un grand nombre d'Officiers Protestans vinrent offrir leurs services au Prince d'Orange : la Province de Hollande leur assigna des pensions, en attendant qu'on pût les placer. Le Comte d'Avaux écrivit en leur faveur, ainsi qu'en celle de plusieurs simples soldats déserteurs, de la même religion ; mais le Ministere ne voulut faire aucun accomodement en leur faveur. Nous verrons dans la suite les maux que ces Emigrans causerent à leur ingrate Patrie. D'Avaux intercedait pour un Marchand Droguiste de Rouen : mais le Roi lui répondit qu'il ne pouvait rentrer dans le Royaume à moins qu'il n'abjurât sincérement, il vaut mieux, disait le Roi aveuglé par le fanatisme, que ces opiniâtres restent dans les pays Etrangers que de retourner dans mon Royaume avec la liberté de demeurer dans leur erreur. D'Avaux ne laissa pas de renouveller ses informations, représentant combien il serait nécessaire d'arrêter une émigration qui faisait sortir, avec des sujets utiles, une prodigieuse quantité d'especes, ajoutant que l'on avait fondu en Angleterre neuf cens soixante & plusieurs milles Louis-d'or ; insinuant toujours la facilité de rendre par la douceur, aux manufactures & au commer-

Ibid. 192. 193. 223. 230. 231. *Ibid.* 266. *Ibid.* VI. 105. 108.

ce une multitude de bras utiles. Le Roi répondit que cette émigration était l'effet d'une imagination blessée, que le remede serait pire que le mal, que la Providence n'avait peut-etre permis ce désordre que pour purger le Royaume de mauvais & indociles sujets. Envain, dit un Auteur moderne, on cherche dans ces paroles, le pere du peuple: on n'y voit qu'un dévot piqué de s'être mépris. 1687.

Il serait impossible de peindre à quel point cette absurde intolérance anima les esprits contre la France dans les pays protestans. Les persécutés ne manquerent pas, dans tous les pays où ils se refugierent, de faire les plus tragiques relations des cruautés qu'on avait exercées sur eux ou sur leurs Freres. Ces touchantes peintures ne contribuerent pas peu à échauffer ces ligues qui se formerent contre la France. Louis XIV ne perdit pas seulement par son intolérance Amsterdam & les autres Villes de Hollande, sur lesquelles il croyait pouvoir compter; mais en se privant d'une multitude de sujets riches, laborieux & utiles; il affaiblit ses Etats, renforça ses Ennemis jaloux de sa grandeur, & lui firent de ces refugiés les plus obtinés & les plus redoutables de ses Ennemis. Ses persécutions ne souillerent pas seulement, l'éclat d'un regne illustre; elles eleverent d'invincibles bar-

Dommage causé [illegible] la France.

1687. rieres à ſes armes; & firent à la religion qu'il prétendait défendre, un tort qu'elle ne pourra jamais réparer. C'eſt ce que nous montrerons dans les révolutions arrivées en Angleterre, où la Republique & le Prince d'Orange jouerent les principaux rôles.

GUILLAUME III.

DEVIENT

ROI D'ANGLETERRE.

Le Prince d'Orange avait toujours les yeux fixés sur l'Angleterre. La mort de Charles II, qui laiſſait la Couronne au Duc d'York zélé Catholique, excita d'autant plus ſon attention; que, quoique ſon avénement a la Couronne ſe fût fait beaucoup plus paiſiblement qu'on n'aurait cru, l'alarme, la défiance s'étaient répandues generalement dans la nation où il y avait cent Proteſtans contre un Catholique, & des Proteſtans que l'intolérance de Louis XIV. rendait très-faciles à recevoir des impreſſions ſiniſtres. L'éclat avec lequel il ſe rendit à la meſſe, & s'empreſſa d'envoyer un Agent à Rome pour faire ſes ſoumiſſions au Pape, ne contribua pas peu a aliéner la nation. Tous les Etats Proteſtans s'alarmerent également, en voyant le boulevard de leur religion au pouvoir d'un Roi Catholique. L'Electeur

1687.

Jacques II. parvient à la Couronne d'Angleterre.

1687. de Brandebourg, qui s'était brouillé avec Louis XIV. pour avoir attiré dans ses Etats une multitude de Protestans Français, chercha naturellement à renouer avec le Prince d'Orange. Fuchs, son Envoyé, que le Comte d'Avaux avait toujours envisagé comme incliné à faire ces liaisons, entreprit cet ouvrage & vint à bout de l'éxécuter.

Le Prince d'Orange prend part à la Descente du Duc de Monmouth en Angleterre.

On ne sait pas ce qui fut convenu sur les affaires d'Angleterre. Ce qui est certain, c'est que le Prince d'Orange chercha à ne donner aucun ombrage à Jacques II. Il eut la politique d'éloigner de sa Cour le Duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, qui avait déjà fait éclater son esprit remuant & ambitieux, & qu'il avait jusqu'alors honoré de sa confiance intime & comblé de faveurs. Cet illustre Fugitif se retira d'abord à Bruxelles. Mais ne se croyant pas assez en sureté, il revint en Hollande, où il se tint caché, ne s'abouchant que, dans le plus grand secret, avec le Prince d'Orange. Le Comte d'Argile, homme fougueux & ardent, qu'il trouva à Amsterdam, lui persuada de tenter une entreprise pour soulever la Grande-Bretagne contre le nouveau Roi. Une riche veuve d'Amsterdam leur prêta cent mille Florins; ils en acheterent des munitions de guerre; & firent voile, d'Argile pour l'Ecosse, & Monmouth pour

D'Avaux IV. 277. 281. 316. 347.

l'Angleterre. Mais leur succès fut aussi malheureux, que l'entreprise avait été téméraire. D'Argile fut pris presque a son débarquement & conduit a Edimbourg où il eut la tête tranchée. Monmouth débarqua dans le Comté de Dorset. Il s'était flatté de voir une multitude accourir sous ses étendards; mais il ne put jamais rassembler au-delà de six mille hommes; encore n'était-ce que la derniere lie du peuple. Le Prince d'Orange s'était probablement attendu, que cette descente se bornerait à exciter un soulévement dont il pourrait profiter. Mais le Duc se vit à peine maitre de quelques petites villes, que son goût pour la Royauté l'égara. Le Prince d'Orange qui peu auparavant avait bu avec lui à la confusion de tous les Papistes indistinctement, qui faisait pratiquer sous main les Ecclesiastiques Anglais pour exciter un soulévement, qui avait eu beaucoup de part aux armemens du Duc de Monmouth, voyant qu'il avait ôsé prendre le titre de Roi, & qu'il n'avait pas assez de forces, pour soutenir une prétention aussi fastueuse, se hâta de faire assurer le Roi son beau-pere de son zele pour son service. 1687.

D'Avaux IV. 397. V. 185. 16. 21. 57. 106. 276. 92.

D'Avaux V. 39. 82. 84. 90.

Il offrait même de se mettre à la tête de l'armée royale. Mais Skelton, Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, ne jugea pas favorablement de ce zele, &

1687. se hâta de faire instruire le Roi que ce secours était dangereux: Jacques, averti à tems, se contenta d'accepter trois des Régimens Ecossais qu'il avait demandés aux Etats-Généraux; dont le Prince n'avait vu le départ qu'a regret. On sait comment le Duc de Monmouth, ayant perdu la bataille de Sedgemore, fut pris, mené à Londres, jugé coupable de haute-trahison, & exécuté le 15 Juillet 1683. Le Comte d'Avaux ne put, dit-on, s'empêcher de dire à la nouvelle de l'entreprise de Monmouth que le Prince d'Orange avait une meilleure cervelle.

Les Etats, voyant Jacques s'affermir sur le trône, crurent être de la saine politique de s'empresser d'entrer en traité avec lui. Ils chargerent l'Ambassadeur Extraordinaire qu'ils envoyaient en Angleterre pour complimenter le Monarque sur son avénement à la Couronne, de renouveler les anciennes alliances conclues avec l'Angleterre. Le Prince d'Orange fit nommer à cette Députation le Sr. Dykvelt, connu par son devouement pour lui & par ses liaisons avec les Rebelles d'Angleterre; il fut chargé d'assurer les Protestans Anglais de son Zele pour la religion; il menait avec lui un Ministre d'Utrecht, un des plus habiles controversistes de ce tems-là. Tous ces manèges ne purent échapper aux Emissaires de

Wagen. XV. 303.

D'Avaux IV. 304. V. 20 100 185.

Dumont VII. *p.* II. 110.

la Cour de Londres & surtout à la pénétration de l'Ambassadeur de France. Le Roi Jacques se plaignit vivement de ce que le Duc de Monmouth avait trouvé la facilité de faire ses armemens en Hollande. Il s'en prit d'abord à la Ville d'Amsterdam. Mais l'Amirauté de cette Ville se défendit de cette connivence, alléguant qu'on l'avait avertie trop tard de faire les perquisitions nécessaires; que Monmouth avait bien été à la Haye; mais qu'on n'avait jamais pu le découvrir à Amsterdam. Le Comte d'Avaux assure à ce sujet que le Prince d'Orange ne put cacher son aversion pour son beau-pere: que le Pensionaire Fagel, après avoir promis à l'Ambassadeur Britannique de le satisfaire sur les Rebelles réfugiés en Hollande, n'avait pas craint de declarer dans l'assemblée des Etats de Hollande qu'il aimerait mieux être pendu que de consentir que l'on arrêtât aucun des Anglais réclamés par sa Majesté Britannique. Je sais même, ajoute le Comte d'Avaux, que plusieurs des Etats sont persuadés que le Prince d'Orange est presque la seule cause que les Vaisseaux n'ont pas été arrêtés; car l'Amirauté d'Amsterdam ayant demandé un ordre des Etats pour cette saisie, le Prince d'Orange avait fait traîner cette affaire. Aussi suis-je persuadé continue ce Ministre clair-voyant, que le Prince d'Orange n'y va 1687.

1687. pas de bonne-foi & qu'il n'agit qu'autant qu'il le croit néceſſaire pour donner quelque ſatisfaction apparente au Roi d'Angleterre, croyant, dit-il a un homme en qui il ſe fie, que s'il y a une perſonne au monde qu'il haïſſe & contre qui il ſoit outré, c'eſt le Roi d'Angleterre. Je ne compte pas pour preuve déciſive de la mauvaiſe volonté du Prince d'Orange, qu'il n'a fait faire ni feu de joie ni aucune démonſtration publique au ſujet du Couronnement du Roi d'Angleterre. On prétend même qu'il fut trouvé enſuite des Lettres qui contenaient la correſpondance entre le Prince d'Orange & le Duc de Monmouth. La Princeſſe d'Orange devait devenir Reine d'Angleterre, & le Duc de Monmouth, premier du Royaume après le Prince d'Orange. Quoi qu'il en ſoit, le Roi d'Angleterre ne put jamais rendre ſa confiance à ſon Gendre; mais celui-ci fut plus habile à tirer parti de l'Opinion publique, que le Roi d'Angleterre à en arrêter les effets.

D'Avaux V. 275.

Diſputes dans les Indes-Orientales entre l'Angleterre & la Hollande. *Wagen. V. 311.*

Jacques II. avait des raiſons ſuffiſantes de ſe défier, non-ſeulement du Stathouder, mais encore de la nation où le Prince d'Orange voyait tous les jours ſon autorité s'accroître. Il était de ſa politique de tirer parti des ſujets de diviſion inſéparables entre deux nations rivales de commerce, pour entrainer dans

ſes intérêts celle ſur laquelle il régnait. Le mauvais ſuccès des conférences tendant à concilier quelques diſputes entre les Compagnies des Indes des deux nations, ſemble une ſuite de ce ſyſtême politique. Le Roi de Bantam, nommé Agon, avait en 1680 abandonné les rênes du gouvernement a ſon fils aîné Abdul-Kabar- Aba- Nazar. Le nouveau Monarque était devenu auſſi grand ami de la Compagnie Hollandaiſe que ſon pere en avait été l'ennemi. Elle profitait de ces heureuſes diſpoſitions pour aggrandir à Bantam la ſphere de ſon commerce. Les Français, les Danois & principalement les Anglais ne furent pas aſſez desintéreſſés pour voir ſans jalouſie une concurrence qui leur nuiſait. Les Anglais que le vieux Agon avait toujours affectionnés, lui ſouffierent l'eſprit d'ambition & l'exciterent à réclamer, ſous différens prétextes, les droits qu'il avait cédés. Delà une guerre entre le Pere & le fils. Les Hollandais prirent parti pour le fils, les Anglais & les Danois pour le pere. La fortune ſe déclara pour le premier. Le jeune Roi vainqueur, uſa de ſes ſuccès pour chaſſer de ſes Etats tous les Européens qui avaient donné des ſecours à ſon pere; & par reconnaiſſance il en abondonna tout le commerce aux Hollandais, auxquels il était redevable de ſon triomphe. La Compagnie 1687.

1687. Anglaise des Indes porta cette affaire devant le Roi Charles, elle se plaignait que les Hollandais avaient, dans le tems où le pere régnait, offert un huitieme de plus pour le poivre, afin d'avoir le commerce exclusif de cette denrée, & que, si leurs tentatives avaient échoué sur le pere, elles avaient réussi sur l'esprit du fils. Les Hollandais niaient ces imputations; ils accusaient les Anglais d'avoir soutenu le pere contre le fils & contre eux, de l'avoir même assisté de munitions de guerre. Des plénipotentiaires furent nommés de part & d'autre pour concilier ce différend. Mais il survint dans les Indes plusieurs autres de ces querelles, ordinaires entre deux nations, également jalouses, également intéressées. Mais soit que ces disputes fussent trop compliquées, soit que Jacques II. eût intérêt à les perpétuer; soit qu'elles fussent absorbées dans les autres transactions, plus importantes qui se passaient alors en Angleterre, elles resterent suspendues.

Jacques II. aliene l'esprit de ses sujets.

Jacques II. ayant éteint avec le plus grand succès la premiere rébellion qui avait menacé ses droits à la Couronne, semblait devoir jouir d'un regne tranquille & florissant. Tout semblait lui promettre une prospérité constante; de grands Ennemis vaincus & détruits, une armée victorieuse sur pied, les grands & le peuple, non-seulement

soumis, mais affectant de la complaisance, tous les Etats étrangers empressés 1687.
à rechercher son amitié & le regardant comme l'arbitre de tous les différends de l'Europe, tous ces avantages paraissaient des augures certains d'un regne paisible & glorieux. Jacques avait d'ailleurs plusieurs des qualités qui pouvaient lui concilier l'estime de ses sujets. Il était exact & ponctuel dans toutes ses affaires. Il aimait & entendait l'économie & la navigation, qualités propres a faire fleurir un Etat jaloux de sa marine & de son commerce. La nation paraissait disposée a remettre entre ses mains le dépôt de sa liberté: il eût pu même se flatter de faire peu a peu triompher sa religion, s'il eût été meilleur politique, s'il eût su conduire ses desseins avec prudence & discretion. Il eut dû penser que la religion seule était suspecte; que s'il n'eût point été catholique, que s'il eût été mahometan ou de la religion de Confucius; que s'il n'en eût point même eu du tout, son regne n'eût jamais été trouble. Mais l'éclat avec lequel il témoigna son zele pour le catholicisme & s'efforca de l'etablir dans son Royaume, le perdit. Cette religion était en horreur aux Anglais qui la regardaient comme la religion de l'esclavage. Il crut devoir saisir la conjoncture d'une victoire & d'un Parlement favorable, pour exécuter son projet.

1687. Enflé des succès qu'il avait remportés, il demanda, solemnellement, aux deux chambres, un nouveau subside pour le maintien des nouvelles forces qu'il avait levées, & déclara qu'il avait employé un grand nombre d'Officiers catholiques & qu'en leur faveur il avait pris la résolution d'user du droit de dispenser ceux de cette religion du serment appellé *Test*, qui imposait à quiconque obtenait un emploi public, l'obligation de condamner l'universalité de l'Église Romaine, l'autorité du Pape & la transubstantiation. Le Parlement avait tant de répugnance pour une opposition, que si le Roi eût exercé son pouvoir dispensatif, sans le déclarer, on aurait gardé le silence; & la nation se serait accoutumée à l'exercice de cette dangereuse prérogative. Mais attaquer de front la constitution fondamentale, fouler aux pieds le préjugé général, menacer ouvertement la religion nationale, établir une armée sur pied, & demander la sanction du Parlement pour autoriser ces mesures, c'était le comble de l'imprudence: aussi s'éleva-t-il un cri général contre cette proposition: cependant les esprits étaient tellement habitués au joug, que l'opposition ne fut pas soutenue; le Roi continua de conférer les plus importans emplois, civils & militaires, à des catholiques; la Religion Romaine fut exercée publiquement en Angleterre.

Jacques ne se borna pas à ces infractions, qui mettaient à sa discrétion 1687.
es propriétés des citoyens, dès qu'on ui reconnaissait le droit de dispenser des loix : il indisposa la nation Anglaise par la sévérité avec laquelle il poursuivit les restes de la faction de Monmouth. Les Officiers exercerent même sur des innocens, des cruautés qui revolterent la nation. Ils se croyaient autorisés par le Monarque en poursuivant les malheureux restes de cette faction, au-delà même des mers. Aux mois de Mai & de Juillet, il envoya aux Etats une liste d'environ cent personnes qu'il traitait de Rebelles, les priant de les bannir des Provinces-Unies. Il se trouvait dans ce nombre le fameux Jean Locke, auparavant Sécretaire du Comte de Shaftsbury. Les Etats, pour plaire au Monarque, donnerent des ordres publics pour en faire la recherche; mais secretement ils eurent soin qu'elle fût faite avec tant de négligence, qu'aucun d'eux ne fût trouvé. L'Envoyé d'Angleterre, Skelton, livra aux Etats une autre liste plus nombreuse de proscrits, tant hommes que femmes; on donna avec la même publicité des ordres pour les faire chercher: le traité de Breda qu'on venait de renouveller & de confirmer, était formel sur ce point. Mais il y avait eu à la suite de la même paix un autre placard qui

Il poursuit ses Ennemis jusques dans les Provinces-Unies.

Wagen. XV. 320.

1687. donnait quinze jours à ceux qui voudraient quitter le pays.

Politique du Prince d'Orange. Ligue d'Ausbourg.

Le Prince d'Orange avait un œil affidu sur toutes ces fautes en politique. Il suivait conſtamment ſon ſyſtême de former des ligues, dont il pût tourner la direction contre la France. Il était probable que l'Empereur, après avoir achevé la Guerre avec les Turcs, prendrait ce parti. Il devait, ainſi que le Roi d'Eſpagne, être furieux des outrages répetés qu'ils avaient reçus des Français. Jacques II avait fait alliance avec l'Eſpagne, & pouvait ſe promettre que la maiſon d'Autriche au moins ne lui ſerait pas oppoſée, ſurtout quand il ſerait queſtion d'une affaire de Religion. Il n'avait point de Traité avec la France; mais il était ami perſonnel, & parent trop proche du Roi, pour n'en pas eſpérer les ſecours néceſſaires dans le beſoin. Pour lui ôter ces deux appuis, le Prince ſut par ſes intrigues ménager un congrès à Ausbourg; il rendit ſon beau-pere ſuſpect à la maiſon d'Autriche, comme un Prince contraire à ſes deſſeins, uni d'intérêts & engagé avec la France par un traité ſecret qui paraîtrait quand il en ſerait tems.

L'Empereur & le Roi Catholique étaient d'autant plus ſuſceptibles de ces ombrages, que leurs Miniſtres avaient inutilement tenté d'engager le Roi d'An-

gleterre à entrer avec eux dans la même ligue. Le Comte de Castanaga, Gouverneur de la Flandre Espagnole, & l'Ambassadeur Pedro Ronquillo n'avaient rien omis pour l'y engager; & ce dernier lui avait promis que, s'il voulait y accéder, son Parlement acquiescerait à tout ce qu'il avait entrepris d'établir touchant la Religion. Quand le Roi eût été d'humeur à se liguer contre la France, il y a apparence que ce n'eût pas été sur le crédit que cet Espagnol se flattait d'avoir dans son Parlement, qu'il eût embrassé ce parti; le penchant naturel de la nation, fortifié alors par les cris des Calvinistes chassés, était un motif plus plausible. Il ne crut pas de la bonne politique de quitter un ami solide pour se joindre à des Princes qui ne pouvaient lui être utiles, tandis qu'ils auraient besoin de lui, vu que les Protestants commençaient à surprendre leur pieté, jusqu'à les attirer en des Ligues formées contre un Roi Catholique en faveur des Calvinistes qu'il avait chassé de ses Etats. En conséquence, le Roi d'Angleterre répondit à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il garderait fidelement l'alliance qu'il avait avec son maître; mais que la même fidelité l'obligeait aussi à ne point rompre l'amitié qui était entre lui & le Roi Très-chrétien son parent; qu'il voulait vivre en paix avec 1687.

1687. ſes voiſins, & la maintenir s'il pouvait entr'eux.

Cette réponſe ne contenta pas les Conſeils de Vienne & de Madrid, & diſpoſa apparemment l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à écouter des propoſitions non-ſeulement contre le Roi de France mais contre le Roi d'Angleterre même. Ce fut de cette ſorte que ſe forma la funeſte Ligue qui chaſſa le Roi d'Angleterre de ſon Trône & de ſes Etats. Cette aſſociation fut auſſi dirigée pour ôter au Monarque Français toute eſpérance à la ſucceſſion d'Eſpagne. Car on y convint depuis que les Puiſſances liguées aideraient l'Empereur à faire la conquête de cette Monarchie, comme lui étant dévolue de droit, & qu'on ne ferait la paix avec la France qu'après l'avoir réduite à renoncer à ſes prétentions ſur les Etats de cette Couronne.

L'Empereur, le Roi d'Eſpagne pour le Cercle de Bourgogne, où les Pays-Bas étaient compris, le Roi de Suede pour ſes Etats de l'Empire, l'Electeur de Baviere, ceux de Franconie & de Suabe, la maiſon de Saxe & pluſieurs autres Etats de l'Empire, entrerent dans l'aſſociation. Sous prétexte de s'engager à maintenir la trêve de vingt-ans & à convenir des Troupes que chacun d'eux fournirait pour cet objet, ils prenaient des précautions contre les projets ambitieux de

Dumont VII. p. 11. 131.

Ibid. 122.

France. Les Etats renouvelerent aussi leur alliance avec la Suede. 1686.

Le Prince d'Orange faisissait en même tems, toutes les occasions d'aigrir les esprits contre la France. L'orgueil insultant des Français, comme est celui de toute puissance prépondérante, ne manquait pas de lui en fournir. Un des traits qui fit alors le plus d'eclat, fut un combat particulier entre deux vaisseaux de guerre des deux nations. Les Etats avaient envoyé le Comte de Styrum avec une Escadre de vaisseaux de guerre pour escorter une flotte marchande au Détroit de Gibraltar, réprimer les pirateries des Corsaires d'Alger qui faisaient la guerre à la République, & surtout pour défendre les Gallions Espagnols attendus de l'Amérique. Deux vaisseaux de cette Escadre s'étaient rendus dans la Rade de Lagos pour y prendre du bois. Les Français les ayant rencontrés, leur ordonnerent, d'un ton impérieux & menaçant, de les suivre à Cadix. Les vaisseaux Hollandais céderent d'abord à la force; mais un d'eux commandé par le Capitaine Ewyk tenta, sur le soir, de s'éloigner. Un navire de soixante canons, envoyé par le Chef d'Escadre, lui tira plusieurs coups pour le ramener. Le Hollandais, loin de se rendre à cet appel, y répondit en lâchant toute sa bordée. Il s'engagea entre les deux bâtimens un

Combat entre un vaisseau Français & un vaisseau Hollandais.

combat très-rude qui dura trois heure
1686. Le Capitaine Hollandais fut tué ave
quatre des siens & les Français perdiren
quarante hommes. Il fallut que tout
l'escadre s'approchât, pour faire ceſſe
le combat. Cette rencontre fit jetter le
hauts cris à la Haye. Mais l'Ambaſſ
deur de France voulut la pallier en ra
contant les particularités d'une manier
bien différente. Le Duc de Mortemar
diſait-il, ayant rencontré en mer deu
vaiſſeaux Hollandais, convint avec eu
de faire route enſemble & de paſſer le De
troit; un des deux Hollandais s'écart
à l'entrée de la nuit; le Sieur de Belle
isle s'en apperçut, mais trop tard, l
trouva vers minuit à portée de la voix, é
& tâcha de lui perſuader de rejoindr
l'Escadre de M. de Mortemar: mais l
Hollandais lui répondit fierement qu'
n'en ferait rien. Le jour étant venu, l
Capitaine Hollandais mit ſon navire ſou
les armes, & courut à toutes voiles ſu
celui du Sieur de Belle-isle, qui ayan
deſſein de lui tirer trois coups de cano
à balles l'un après l'autre vers ſon avant
pour ſignal de ne pas avançer, à pein
eut-il tiré le premier, que le Hollandai
lui tira une bordée de vingt-cinq pie
ces de canon. Le combat devint très
rude: le Capitaine Hollandais fut tué
le vaiſſeau fort mal-traité, deux Officier
Hollandais vinrent dans la chaloupp

rier le Sieur de Belle-isle, de faire ces- r le combat, ce qu'il fit, apres quoi s vinrent enſemble rejoindre le Duc de lortemar vers Cadix. La France ſe plai- nit même que les Etats tramaient contre lle des projets pernicieux avec l'Eſpa- ne. Quoi qu'il en ſoit, on ne put ja- ais avoir ſatisfaction de cette offenſe. 1686.

Quant aux Algériens qu'on avait eſpéré e réduire par la crainte, ils continue- ent leurs déprédations. Les Etats vaient, en 1683, obtenu par un Traité vec Muley Iſmael, Roi de Maroc & e Fez, que les équipages de leurs vaiſ- aux qui échoueraient ſur les côtes de arbarie, ne ſeraient pas faits priſon- iers; que leurs corſaires ne croiſeraient lus ſur les vaiſſeaux des Etats, & que, ans le cas d'une rupture, leurs mar- hands auraient le tems & la liberté de retirer avec leurs effets. Il était même ſtipulé que les Algériens ne vien- raient jamais croiſer devant les côtes de Hollande. Mais depuis la derniere rup- ure, ils s'étaient avancés jusque dans a Manche & infeſtaient la navigation e la République, avec d'autant plus de acilité, qu'ils étaient protegés ſous main ar le Roi d'Angleterre. Les Anglais eur donnaient même un libre accès ans l'Isle de Wight & dans leurs au- res ports, avec la liberté d'y diſpoſer de eurs priſes. Ce procédé parut à cha-

Courſes des pirates d'Alger.

Dumont VII. p. 12. 65. 77. 319.

1686. cun, ce qu'il était réellement, un effet du ressentiment de Jacques II contre le Prince d'Orange & contre la République, dont il avait des raisons plausibles de se défier dans les projets qu'il avait conçus.

Zele imprudent du Roi Jacques.

Le Monarque imprudent & bigot ne gardait plus de mesures. Il permit à des moines de paraître à sa cour avec l'habit de leur ordre; quelques-uns même oserent se vanter, que dans peu ils espéraient de marcher en procession dans la ville de Londres. Quatre Evêques furent consacrés dans sa Chapelle & distribués dans differentes parties du Royaume, pour y faire des Proselites. Les Jesuites eurent la liberté d'ériger des séminaires dans toutes les principales villes. Le meilleur moyen d'obtenir des charges était de passer de la religion Protestante à la Catholique. Il prit pour son conseiller & son confident intime le Jésuite Edward Peter qu'il fit entrer dans le Conseil d'Etat & asseoir entre les Pairs du Royaume. Il porta les choses aux mêmes extrémités en Ecosse. En Irlande, où les Catholiques formaient le plus grand nombre, les principaux emplois étaient ôtés partout aux Protestans, pour être conférés aux Catholiques. Enfin, Jacques II. voulut que toute l'Europe fût témoin de son zele pour la foi catholique. Il envoya solemnellement à Rome le Comte de Castelmaine en qualité

ité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour témoigner ſon obéiſſance envers le Pape & réunir ſes trois Royaumes au giron de l'Egliſe dont ils s'étaient ſéparés depuis plus d'un ſiecle. On prétend que le Souverain Pontife reçut fort mal cette Ambaſſade & qu'il échappa à des Cardinaux de dire qu'il fallait excommunier un Roi, qui allait détruire le peu de Catholicisme qui reſtait en Angleterre. Innocent XI était alors engagé dans une vive querelle avec Louis XIV, querelle qui l'intéreſſait plus que la converſion de l'Angleterre: il avait peu d'égards pour un Monarque qu'il croyait uni trop étroitement avec ſon Ennemi. Le Pontife crut cependant devoir répondre à cette députation, par l'envoi d'un Nonce en Angleterre. Quoique le Parlement eût déclaré toute communication avec le Pape crime de haute trahiſon, le Roi ne laiſſa pas de faire au Nonce une réception publique & ſolemnelle au Château de Windſor, contre le ſentiment du Souverain Pontife qui avait recommandé au Nonce de ne paraître que ſous l'incognito d'un Comte, ſans expoſer les marques de ſon caractere. On trouvait bon que Jacques II. eût un Agent auprès du grand Turc & qu'il reçût honorablement les Ambaſſadeurs du Roi de Maroc; mais ces démarches en faveur d'une Religion dont on craignait les pro- 1687.

1687. grès, causerent une alarme universelle. Jacques, pour lever toutes les entraves qui l'enchaînaient, fit publier une liberté générale de Conscience; mais la généralité des Protestans, c'est-à-dire le gros de la Nation n'y vit qu'un dessein d'élever le Papisme sur les ruines de la réforme, à l'ombre de cette liberté.

Le Prince d'Orange accueille les mécontens.

Les Anglais craignirent pour leurs constitutions & pour leurs libertés nationales. Ils tournerent naturellement leurs regards vers le Prince d'Orange, dont l'Epouse était l'Heritiere présomptive de la Couronne. Le Prince d'Orange & les Etats avaient de leur côté les yeux fixés sur l'Angleterre. Mais rien ne leur causa de plus grandes inquiétudes que l'attention de Jacques II. pour le rétablissement de la marine Anglaise. Ces alarmes accrurent à la vue des étroites liaisons de Jacques II avec Louis XIV, qui était intéressé à fomenter la division entre le beau-pere & le gendre. Il paraissait même de la politique de la France d'allumer au plutôt la guerre entre l'Angleterre & la Hollande; pour, s'il était possible, couper le chemin du Trône Britannique à Guillaume. Le Prince d'Orange lui-même, soit qu'il jugeât la politique de la France sous ce point de vue, soit que sa conduite fut réellement équivoque & suspecte, paraissait ne négliger rien pour donner aux événemens une di-

rection qui lui fût favorable. Il recevait à bras ouverts tous les Réfugiés d'Angleterre. Il cabalait avec eux, pour précipiter la révolution qui faisait l'objet de ses plans & de ses desirs. Il se contraignait même si peu, que souvent il buvait a la confusion de tous les Papistes indistinctement. 1687.

Burnet D'Avaux IV. 300. 303. V. 124. 226. 275. 297. V. 20. 46.

Cette conduite, qu'il déguisait habilement sous un zéle apparent pour la religion Protestante, ne le rendait pas moins cher aux Anglais que la haine qu'il avait jurée a la France & qu'il déguisait aussi peu. Mais il aurait par-la ruiné ses projets en les laissant éventer; si Jacques II eût seulement suivi les regles ordinaires de la politique la plus commune. Tout ce qu'il apprenait & recevait de son Gendre devait lui inspirer des soupçons. Voyant avec quelle ardeur les Anglais jettaient les yeux sur lui, il crut que sa sanction les ferait entrer plus facilement dans ses mesures. En conséquence, il sollicita fortement le Prince de donner son consentement pour la révocation du Test & des Loix pénales; &, pour mieux le gagner, il s'avança au point de lui donner l'espérance de le seconder dans les brillantes entreprises que son genie vaste & actif lui ferait imaginer contre la France Mais Guillaume crut qu'il n'avait pas besoin de ce secours pour ses projets contre l'ambi-

Il refuse d'entrer dans les mesures du Roi d'Angleterre.

D'Avaux ibid. Hume.

1687

Auſſi ſuſpect au Stathouder.

tion Françaiſe. Il conſidérait Jacques II comme ayant déja perdu la confiance de ſes ſujets, qui commençaient à regarder ſon Epouſe comme leur unique eſpérance. Seconder les vues odieuſes qu'on lui propoſait, c'était vouloir, de gaieté de cœur, partager la même averſion. Il ſe mettait en danger de perdre une ſucceſſion ouverte devant lui; & que l'exceſſive imprudence de ſon beau-pere lui faiſait eſpérer de recueillir avant qu'elle lui fût dévolue par le cours de la nature. Il ſe borna donc à donner ſon conſentement à la révocation des Loix pénales, parce qu'elles portaient auſſi bien contre les Non-conformiſtes que contre les Catholiques. Mais il ſe refuſa conſtamment à l'abolition du Teſt qu'il regardait comme le ſeul & dernier rempart de l'Egliſe Anglicane, dont il n'était cependant pas membre. La maniere oblique dont il ſe conduiſit dans cette affaire, les petites intrigues qu'il employa pour exécuter l'événement le plus glorieux pour lui & le plus heureux pour l'Europe, ſont trop intéreſſantes pour être paſſées ſous ſilence. Il faut avouer que quoique les moyens employés par Guillaume aient ſouvent été équivoques, & ſes plans infectés de l'intérêt particulier, il ſerait difficile de nommer une révolution dont les ſuites aient plus contribué à l'intérêt gené-

tal de l'espece humaine, que la révolution qu'il occasionna en Angleterre. 1687.

Vers la fin de l'année 1686, le Roi Jacques avait envoyé à la Haye le fameux Quaker Guillaume Penn, pour faire entrer le Prince d'Orange dans ses mesures. Il mettait tant d'importance à cette acquisition que, même avant qu'il en eût des preuves authentiques, il répandait partout que le Prince d'Orange était dans les mêmes sentimens. Penn, que Burnet, toujours partial envers ceux d'un parti contraire au sien, appelle un diseur de rien & presque un fourbe, & que les philosophes rangent actuellement au nombre des plus grands hommes qui aient existé pour le bonheur de l'humanité, parut devant le Prince d'Orange. Cet ami du Tolérantisme, ne voyant dans l'abolition du Test & des Loix pénales, qu'un chemin tracé pour la Tolérance universelle, en exposa les avantages avec tant de chaleur, que bien des Protestans, chose étonnante, le regardaient comme un Papiste caché. Mais le Prince d'Orange lui répondit que personne ne pouvait être plus tolérant qu'il l'était, qu'il croyait fermement que la conscience ne releve que de Dieu; que si l'on ne demandait qu'une Tolérance universelle, & dans laquelle les Papistes même fussent compris, il y donnerait les mains de bon

Burnet Liv. 3 D'Avaux VI. 21.

1687. cœur, & y porterait tous les Amis qu'il avait en Angleterre; mais que, si l'on voulait ouvrir la porte des Emplois aux Catholiques-Romains, par la Révocation des Loix qui leur en défendaient l'entrée, il croirait trahir sa Réligion s'il y consentait; que cette Religion n'avait pas de plus ferme rempart que ces Loix, ou que, pour mieux dire, elle n'en avait point d'autre sous un Monarque Catholique-Romain. Penn répliqua, que le Roi voulait tout ou rien, & que si l'on avait la complaisance de lui accorder le tout, les Loix ne seraient pas plûtôt révoquées, qu'il en ferait une nouvelle, & qui ferait irrévocable, pour assûrer la Tolérance dans ses Etats. La Révocation de l'Edit de Nantes, si souvent déclaré perpétuel & irrévocable, fournit une Réponse, qui était sans réplique, & qui lui ferma la bouche.

Conduite du Marquis d'Albyville, Ambassadeur du Roi Jacques.

Le Roi d'Angleterre tenta d'autres efforts par le moyen d'un nouvel Ambassadeur qu'il envoya à la place de Skelton, qui, pour le vouloir servir avec trop de zele, avait perdu la confiance du Prince d'Orange. Il jetta les yeux sur un Irlandais, nommé White, qui pour avoir fait le métier d'Espion pour les Espagnols, avait obtenu le titre de Marquis d'Albyville, au lieu de l'argent qu'on ne pouvait lui donner. C'était dit Burnet, un homme qui n'avait d'autre talent que de

savoir corrompre; élevé depuis à l'emploi de Ministre, jamais homme ne parut plus méprisable & plus ridicule. Il ne savait ni tenir son rang ni cacher ses mensonges. Le Comte d'Avaux n'en fait pas un portrait plus avantageux. Il le représente même comme un Espion double, vendu a celui qui le payait le plus, & comme obligé de se laisser corrompre pour réparer les outrages de la fortune. C'était certainement un trait de la dernière imprudence dans Jacques II de choisir pour Ministres des hommes aussi perdus de réputation. 1687. *D'Avaux V. 377. VI. 41*

La maniere dont les Etats reçurent les ordres dont ce Ministre était chargé, montre combien le Roi d'Angleterre perdait alors de son crédit chez l'étranger. Il demandait le relâchement de quelques Officiers Anglais qui, pour lui plaire, avaient tenté d'arrêter un certain Payton pour l'envoyer en Angleterre. Les Etats refuserent cette demande; il redoubla ses sollicitations; les Etats relâcherent alors les prisonniers; mais après les avoir fait condamner au banniſſement. Le Roi Jacques en voulait surtout à un certain Ferguson & a Burnet. Il insistait vivement pour se les faire livrer; il parlait même de Burnet comme du plus grand Traître que l'Angleterre eût jamais produit. Mais on ne fit la recherche de Ferguson, que quand on fut qu'il était dis-

1687. paru. Quant à Burnet, on répondit que s'étant procuré la Bourgeoisie d'Amsterdam, il fallait le demander aux Etats de Hollande, ses Souverains & ses Juges.

Jacques II avait assurément raison d'être irrité contre Burnet. Aucun Anglais ne trempait alors avec plus d'ardeur dans les complots qui se formaient contre le Monarque. Il avait à ce sujet des conférences continuelles avec le Prince d'Orange, le Pensionaire Fagel, & Mr. de Bentinck. Ce fut lui qui dressa les instructions secrettes qui furent données à Dykvelt. On lui recommandait surtout de chercher à donner des opinions favorables du Prince que l'on dépeignait en Angleterre, comme un partisan outré du Presbitérianisme, du pouvoir absolu, & même comme un Papiste au fond du cœur. Pour mieux parvenir à ce but, le Prince d'Orange avait envoyé en Angleterre plusieurs Prédicans Anglais, après les avoir comblés de présens & les avoir assurés qu'il aurait toujours à cœur les intérêts de la religion Anglicane & de la Nation. Ces différens procédés firent le plus heureux effet. Dykvelt se vit bientôt entouré d'un grand nombre de mécontens, & il était à la tête des complots qui se concertaient secretement avec la Cour de la Haye. Ils envoyaient des Emissaires au Prince d'Orange; mais

on observe qu'il eut toujours soin de ne pas s'exposer à se compromettre, en s'avançant trop; & qu'il s'en tenait toujours à des promesses générales, de prendre la défense des libertés & de la religion de la Nation Anglaise. 1687.

Les principaux personages Anglais qui trempaient dans ce complot n'étaient même pas tous initiés dans le fond du projet: on ne leur révélait pas qu'on se porterait jusqu'à détrôner Jacques II. Dykvelt ne l'avait communiqué qu'à peu de personnes sur lesquelles on pouvait se fier. Il en parla secretement avec la Princesse de Danemark; il régla même avec elle l'article de la succession. Il s'employa avec tant de zele & de dextérité dans cette négociation, que Burnet ne put s'empêcher de dire dans la suite qu'on devait à Dykvelt la principale gloire de ce grand événement; & qu'il avait mérité qu'on lui érigeât une statue de marbre.

Dessein de Guillaume sur la couronne d'Angleterre. *Hist. gen. XV.* 354.

Cependant l'opiniâtreté avec laquelle le Prince & la Princesse d'Orange refuserent leur consentement à l'abolition du Test, augmenta singulierement les soupçons du Roi Jacques. Il ne put s'empêcher de dire à Dykvelt que le Prince d'Orange aurait dû montrer une entiere déférence pour son beau-pere; & que son gendre semblait affecter de le traverser en tout. Dykvelt répliqua

1687. que le Prince d'Orange ne pouvait sacrifier sa religion au desir de lui plaire ; qu'en tout autre chose, il avait témoigné la déférence la plus soumise ; que la paix de Nimegue venait d'être violée dans l'affaire de la Principauté d'Orange ; qu'il n'avait pas même protesté contre cette violence, parce que Sa Majesté, qui était garante de cette paix, avait trouvé à propos que l'on gardât le silence ; & qu'un si grand sacrifice prouvait assez les égards respectueux que les Enfans avaient pour leur Pere dont ils préféraient les intérêts aux leurs. Jacques ne répliqua rien ; & sans perdre le tems en éclaircissemens sur ce point, Milord Sunderland, & les autres Ministres, revinrent toujours aux complaisances que le gendre devait à son Beau-Pere. & se contenterent de dire en termes généraux, que le Roi entrerait en Traité contre la France, dès que le Prince & la Princesse auraient donné leur consentement à la Révocation du Test & des Loix pénales. L'Ambassadeur dit enfin, qu'ils ne le feraient jamais, & là finirent toutes les négociations de part & d'autre.

Correspondance entre le Pensionnaire Fagel & Steward.

Il y avait alors en Hollande un Jurisconsulte Ecossais nommé Steward qui, pour expier la part qu'il avait eue à la derniere invasion de Duc d'Argile, avait vendu ses talens au Roi d'Angleterre ;

il se joignit à Penn, & fit ses efforts pour persuader en Hollande, que le Roi n'avait que le but aussi louable que salutaire, d'établir une liberté générale de Conscience. Il se rendit ensuite en Ecosse pour y accréditer la même opinion. Il entretenait correspondance avec le Pensionaire Fagel, avec lequel il avait été fort lié pendant son sejour en Hollande, avant qu'il eût obtenu son pardon. 1687.

Il le conjurait, au nom du Roi, & par son ordre, de se servir de son crédit auprès du Prince pour le porter à consentir à la Révocation des Loix pénales. Il y disait, que les Papistes étaient en si petit nombre dans le Royaume, qu'on avait tort d'en prendre ombrage; qu'il n'etait point de Protestant qui ne dût avoir en horreur la dureté des Loix contre les Non-conformistes; que le Roi était fermement résolu à ne point donner les mains à la Révocation de ces Loix rigoureuses, à moins qu'elle ne fût accompagnée de celle du Test; & que si l'on perdait une occasion si favorable d'adoucir le sort des Protestans séparés, il était à craindre qu'à quelque heure leur condition ne devint plus triste & plus rude que jamais.

Le Pensionaire Fagel saisit cette occasion pour faire connaître aux Protestans Anglais les dispositions du Prince Fameuse Lettre du Pensionaire Fagel.

1687. d'Orange. Il répondit à Steward par la Lettre suivante, dont les conséquences furent assez grandes pour que plusieurs historiens aient jugé à propos de la rapporter dans toute sa teneur.

„ Je suis fâché que ma mauvaise santé m'ait si longtems empêché de répondre à vos lettres, par lesquelles vous témoigniez souhaiter passionément de sçavoir de moi, quels étoient les sentimens de leurs Altesses à l'égard de l'abolition des Loix pénales, & plus particulierement celle du Test; je vous prie d'être persuadé que je veux vous parler à coeur ouvert & sans réserve, sur cette affaire, d'autant plus que vous dites que vos lettres ont été écrites de la connaissance & de l'aveu du Roi. Je vous assurerai donc premierement très-positivement, que leurs Altesses ont souvent déclaré, comme Elles firent très-particuliérement au Marquis d'Albeville, Envoyé Extraordinaire de sa Majesté aux Etats, qu'Elles sont d'opinion que l'on ne doit faire violence à aucun Chrétien en sa conscience, & que l'on ne doit maltraiter personne, à cause qu'il differe de la Religion établie & dominante. C'est pourquoi Elles peuvent bien consentir que les Papistes en Angleterre, Ecosse & Irlande soient soufferts, avec la même Liberté de Religion qui leur est accordée par

es Etats dans ces Provinces ; dans lesquelles on ne peut pas nier qu'ils ne jouiſſent d'une pleine Liberté de conſcience Mais, pour ce qui eſt des Non-conformiſtes, leurs Alteſſes ne conſentent pas ſeulement, mais approuvent de tout leur cœur qu'ils ayent une entiere Liberté pour l'Exercice de leur Religion, ſans aucun trouble ni empêchement ; en ſorte que perſonne ne puiſſe les inquieter le moins du monde ſur ce ſujet." 1687.

„ Et leurs Alteſſes ſeront toujours prêtes, quand il plaira à ſa Majeſté, de leur témoigner ſa volonté ſur ce ſujet, de déclarer l'inclination qu'Elles ont à concourir à l'établiſſement & à la confirmation de cette Liberté, & à la maintenir & défendre, autant qu'il ſera en leur pouvoir de le faire, & ſelon le ſtile des Traités, Elles la confirmeront en donnant de leur part la Garantie, dont vous me parlez dans les vôtres."

„ Et ſi ſa Majeſté juge à propos outre cela, de ſouhaiter qu'elles joignent auſſi leurs efforts aux ſiens pour l'abolition des Loix pénales, Elles ſont prêtes de le faire : pourvu que l'on conſerve en leur pleine vigueur, ces Loix par leſquelles les Catholiques-Romains ſont exclus des deux Chambres du Parlement, & de tous Emplois publics,

1687. tant eccleſiaſtiques que civils & militaires : comme auſſi toutes ces autres Loix, qui confirment & aſſurent la Religion Proteſtante contre tous les attentats des Catholiques-Romains."

„ Mais leurs Alteſſes ne peuvent point conſentir à l'abolition du Teſt; ou de ces autres Loix pénales ci-deſſus, qui tendent à aſſurer la Religion Proteſtante ; vu que les Catholiques-Romains n'en reçoivent aucun autre préjudice, ſi non qu'ils ſont exclus par elles des Parlemens, & des Emplois publics. Et que par leur moyens la Religion Proteſtante eſt à couvert des Deſſeins que les Papiſtes pourraient former contre elle, ou contre la ſureté publique; on ne peut point dire auſſi, que le Teſt ni ces autres Loix établiſſent aucune rigueur contre les Papiſtes, à l'égard de leurs Conſciences. Ce ſont ſeulement des précautions & des conditions qui qualifient & rendent les perſonnes capables d'être membres du Parlement, ou de remplir quelque Office ; par leſquelles il faut auſſi qu'ils déclarent devant Dieu & devant les Hommes, qu'ils ſont de la Religion Proteſtante. De ſorte qu'effectivement le deſſein de leur établiſſement n'eſt autre que de garantir la Religion Pro-

eſtante du préjudice qu'elle pourroit recevoir de la part des Catholiques-Romains." 1687.

„Leurs Alteſſes ont cru & croyent toujours, que l'on ne doit pas demander ou attendre d'Elles davantage: puisque par ce moyen les Catholiques-Romains & leur Poſterité ſeront mis à couvert pour toujours de toute peine tant en leurs perſonnes & biens, que dans l'exercice de leur Religion; & Elles jugent que les Catholiques-Romains ſe doivent contenter de cela, & ne pas inquiéter le Royaume, ſous pretexte qu'ils ne peuvent pas être reçus dans le Parlement, ou être admis aux Charges; ou que l'on ne caſſe pas les Loix, dans leſquelles conſiſte principalement la ſureté de la Religion Proteſtante; car ſi on faiſait ce qu'ils ſouhaitent, cela les mettrait en état de la renverſer facilement."

„Leurs Alteſſes croyent auſſi, que les Non-conformiſtes ſeront très-contens, quand ils ſe verront pour toujours à couvert du péril d'être inquiétés ou maltraités pour l'Exercice libre de leur Religion, ſous quelque ſorte de prétexte que ce ſoit.

Leurs Alteſſes s'étant déclarées ſi poſitivement ſur ces ſujets, je vois manifeſtement, qu'Elles ſont bien éloignées de vouloir empêcher que l'on affranchiſ-

1687. ſe les Non-conformiſtes de la ſévérité des Loix pénales, puiſqu'Elles ſont prêtes d'employer tout leur crédit & de faire tous leurs efforts pour les établir en cette franchiſe; Elles n'inſiſtent point du tout auſſi, à ce que l'on refuſe aux Catholiques-Romains l'exercice de leur Religion, pourvu qu'ils en uſent avec modeſtie & ſans pompe ni oſtentation. Pour moi, j'ai toujours été & ſuis encore fort contre tous ceux qui veulent qu'on perſécute les autres Chrétiens, parce qu'ils different de la Religion publique établie: & j'eſpére avec l'aide de Dieu, que je ſerai toujours de ce ſentiment-là; car, comme la lumiere dont la Religion éclaire nos eſprits eſt, ſelon mon ſentiment, un pur effet de la miſéricorde de Dieu envers nous, il me ſemble que nous en devons remercier Dieu de toutes les puiſſances de nos Ames, & avoir pitié de ceux qui ſont encore plongés dans l'Erreur, comme Dieu a eu pitié de nous, & que nous devons prier Dieu ardemment, à ce qu'il lui plaiſe d'amener dans le chemin de la vérité ceux qui s'en égarent, & nous ſervir des moyens les plus doux & les plus agréables pour les y attirer."

„ Mais j'avoue, que je n'ai jamais pu comprendre, comment des gens qui font profeſſion d'être Chrétiens & qui peu-

vent jouïr sans peine ni fâcherie de l'exercice de leur Religion, peuvent croire qu'il leur soit permis de troubler le repos d'un Royaume ou d'un Etat, & de renverser les Loix du Gouvernement, pour pouvoir entrer par ce moyen dans les Charges, sans faire difficulté de sapper & de détruire les Loix qui font la sureté & le repos de la Religion établie." 1687.

„ Il est certain que la Religion Réformée est, par la Grace de Dieu & par les Loix du Pays faites par le Parlement, la Religion établie & publique des Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; Et que l'on a pourvu par ces Loix-là, qu'aucun ne puisse être admis soit à être membre du Parlement, soit à quelqu'autre Emploi public, excepté ceux qui declarent ouvertement qu'ils sont de la Religion Protestante, & qu'ils ne sont pas Catholiques-Romains: Et on a aussi pourvu par ces Loix, que la Religion Protestante fût à l'avenir en sureté contre toutes les entreprises que les Catholiques-Romains pourraient former contr'elle: or, en toutes ces choses, je ne vois pas que ces Loix contiennent aucune rigueur contre les Personnes ou contre les Biens de ceux qui ne peuvent pas prendre ces Tests, qui ne s'accordent pas avec la Religion Catholique-Romaine. Tout l'inconvénient qui leur en

1687. peut arriver, eſt qu'ils ne peuvent avoir de part au Gouvernement, ni aux Offices d'importance, pendant que leurs conſciences ne leur permettent pas de prendre ces Tests: & que l'on ne ſouffre pas qu'ils faſent aucune choſe qui ſoit au préjudice de la Religion Réformée. Du reſte leurs Perſonnes & leurs Biens ſont en ſureté, & l'Exercice même de leur Religion leur eſt aſſuré."

„ Puisque, comme j'ai déjà dit, leurs Alteſſes ſont prêtes de ſe joindre à ſa Majeſté pour l'Abolition de ces Loix pénales par leſquelles les Hommes ſont expoſés aux amendes & autres rigueurs; je ne vois pas qu'il reſte d'autre difficulté touchant l'abolition des Loix pénales, excepté celle-ci, que quelques Gens voudraient que les Catholiques-Romains fuſſent rendus habiles à entrer dans toutes les Charges & Emplois publics, & que par conſéquent les Loix qui mettent à couvert la Religion Proteſtante contre les deſſeins des Catholiques Romains, fuſſent abolies. Au lieu qu'au même tems les autres ne ſouhaitent pas avec une moindre ardeur que ces Loix demeurent en leur pleine & entiere vertu; & croyent que la principale ſureté de la Religion établie, conſiſte à les conſerver comme une choſe ſacrée & inviolable."

„ Il eſt certain, qu'il n'y a point de

Royaume ni de République, ni aucun autre Corps ou Societé d'hommes, quelle qu'elle puiſſe être, qui n'ait établi des Loix pour ſa ſureté, par leſquelles ils pourvoient à toutes les entrepriſes qui ſe peuvent faire contre leur Repos, & qui preſcrivent & marquent les qualités qu'ils jugent néceſſaires à tous ceux qui peuvent avoir de l'Emploi dans ce Royaume, Etat ou Societé; & aucun ne peut prétendre qu'on lui faſſe tort, en ne l'admettant pas aux Charges, lorsqu'il ne remplit pas les conditions & qualités qui ſont requiſes pour cela." 1687.

„ On ne peut pas auſſi nier que l'on ne remarque une grande différence entre la conduite de ceux de la Religion Réformée, & celle de ceux de la Religion Romaine les uns envers les autres. Les Catholiques-Romains, ne ſe contentant pas d'exclure les Reformés de toutes les Charges lucratives ou d'authorité, ſupprimẽt outre cela abſolument l'exercice de cette Religion; & perſécutent cruellement tous ceux qui la profeſſent; ne manquant point de faire cela, partout où ils peuvent exercer ces rigueurs ſans danger. Et j'ai beaucoup de douleur que nous ayons à préſent devant nos yeux tant de déplorables Exemples de cette cruauté, qui eſt exercée en tant de lieux différens à la fois."

1687. „ C'eſt pourquoi je voudrais de bon cœur voir une ſeule raiſon qui puiſſe porter un Proteſtant qui aura la crainte de Dieu, & qui aimera ſa Religion, à conſentir à l'abolition de ces Loix, qui n'ont été établies à autre fin qu'a aſſurer la Religion Reformée & à empêcher que les Papistes ne ſoient en état de la renverſer. Ces Loix n'infligent ni amendes ni châtimens, & ne ſont qu' exclure les Catholiques-Romains des charges du Gouvernement; leſquels s'ils y etaient admis, ne penſeraient à autre choſe qu'a augmenter leur Parti, & à acquérir plus de Crédit & de Pouvoir; ce qui, ſelon ce que nous voyons arriver tous les jours, ne pourrait manquer d'être extrémement dangereux à la Religion Réformée, & tournerait à ſon grand desavantage, puis qu'en tous Lieux, ceux qui ſont dans les Emplois publics, favoriſent naturellement, peu ou beaucoup la Religion de laquelle ils ſont. Et comment me voudrait-on perſuader, ou à quelqu'autre, de faire mes efforts pour porter Leurs Alteſſes, leſquelles Dieu a tant honorées que de les faire les Protecteurs de ſon Egliſe, à approuver ou donner leur conſentement à des choſes ſi préjudiciables, tant à la Religion Réformée, qu'a la ſureté publique. Et je ne puis, Monſieur, avec votre permis-

sion, vous accorder ce que vous dites, que la Religion Réformée n'en recevra aucun prejudice." 1687.

„Je sçai que l'on dit communément que le nombre des Catholiques-Romains dans l'Angleterre & dans l'Ecosse, n'est pas considerable; & qu'ils ne possedent qu'un petit nombre de Charges importantes; quoiqu'on ne puisse nier, qu'il en va tout autrement en Irlande. Mais il faut nécessairement que vous m'accordiez ceci, que, s'ils sont en petit nombre, il ne serait pas raisonnable que la Tranquillité publique fût troublée pour l'amour d'un petit nombre de Personnes, principalement lors qu'on peut leur offrir une aussi grande grace, comme est la Liberté de l'Exercice de leur Religion: Et si leur nombre est plus grand, on en a d'autant plus de raison de les craindre."

„Je crois veritablement que les Catholiques-Romains, en l'état où sont les choses à présent, ne souhaiteront point extrêmement d'être dans les Charges & Emplois publics, & qu'ils ne feront point d'entrepriſes sur la Religion Réformée, tant à cause que cela est contraire aux Loix, qu'a cause des grands inconvéniens que cela pourrait attirer dans un autre tems sur leurs Personnes, ou sur leurs Biens: Cependant, si les Barrieres des Loix étaient une fois rompues, vous les verriez entrer dans le Gouverne-

1687. ment, & les principaux Offices & Emplois seraient mis entre leurs mains; & il ne serait pas facile à sa Majesté de s'opposer à eux en cela, quelque ferme qu'Elle puisse être; car ils le presseraient assurément beaucoup là-dessus, & lui représenteraient la chose comme une affaire où sa Conscience serait intéressée & quand ils seraient en possession de Emplois publics, que faudrait-il qu'ils fissent les Protestants, qui ne tireraient plus aucune Protection des Loix, & qui ne devraient guere attendre de bon traitemens de tels Magistrats? & au contraire, les avantages que les Catholiques Romains tireraient de leur Affranchissement des Tests & des Loix pénales sont si évidens, que ce serait perdre son tems, de vouloir s'amuser à les prouver. Je ne puis ni ne veux douter de la sincérité des intentions de Sa Majesté, & qu'il n'a point d'autre vue dans cette affaire, sinon que ses sujets puissent jouir en toutes choses des mêmes Droits & Libertés."

„ Mais le sens commun, aussi bien que l'Expérience de tous les Siecles, du présent aussi bien que des passés; nous montrent qu'il sera impossible aux Catholiques Romains & aux Protestans lorsqu'ils seront mêlés ensemble dans les Charges publiques & dans les Emplois, de vivre paisiblement ensemble, &

en bonne intelligence; ils feront très-assurément jaloux les uns des autres; car les Principes & les Maximes des deux Religions sont si contraires l'une à l'autre, qu'a mon sens il serait impossible à quelque Prince ou Roi que ce soit, d'étouffer tous les soupçons & animosités qui pourraient s'élever & éclater a tous momens." 1687.

„ Pour ce qui est de ce que vous appréhendez, que les Non-conformistes ne feront point affranchis des Loix pénales, qui sont faites contr'eux, si l'on n'abolit pas le Test au même tems; ce sera à la verité un grand malheur pour eux; mais les Catholiques-Romains en seront seuls à blâmer, puis qu'ils aiment mieux qu'eux & leur Postérité gémissent toujours sous le poids des Loix pénales, & soient exposés a la haine de toute la Nation, que de demeurer toujours dans l'incapacité d'attenter contre la paix, & contre la sureté de la Religion Protestante; & d'être privés de ce petit avantage (si l'on doit l'appeller de ce nom) d'avoir part au Gouvernement & aux Emplois publics; vu qu'en tous les Lieux du Monde ç'a toujours été le Privilege de la Religion établie par les Loix; & en vérité ces attentats des Catholiques-Romains, n'en doivent être que plus suspects aux Protestans qui en doivent être d'autant plus sur leurs gardes,

1687. qu'ils voyent que les Catholiques-Romains, au même tems qu'ils font soumis à la rigueur des Loix pénales, ne se contentent pas de n'en souffrir point d'incommodité a présent, mais tâchent encore de persuader a sa Majesté, de faire que les Protestans, bongré malgré détruisent cette sureté qu'ils ont pour leur Religion; & ouvrent le chemin pour introduire les Catholiques-Romains dans le Gouvernement & dans les Emplois publics: auquel cas il n'y aurait plus de protection à espérer pour eux que celle que l'on peut attendre d'un Gouvernement Catholique-Romain."

„ Une chose semblable ne peut donc paraître que fort injuste à leurs Altesses Qui les blâmerait pour tous les inconvéniens qui en pourront procéder; puis qu'Elles se sont declarées si ouvertement sur ce sujet, & cela d'une maniere si avantageuse aux Catholiques-Romains mêmes; & puisqu'il ne tient qu'a ce seul point que les affaires ne soient ajustées; Leurs Altesses ne peuvent donner leur consentement à des choses si contraires aux Loix déjà établies, & si préjudiciables a la Religion Protestante, telles que seraient l'Admission des Catholiques-Romains aux Charges du Gouvernement, & aux Emplois importans, à l'Abolition de ces Loix, qui ne peuvent produire d'autres ef

effet que d'assurer la Religion Protestante contre les entreprises des Catholiques-Romains. 1687.

Vous me dites : Que les Catholiques-Romains en ces Provinces ne sont pas exclus des Emplois & des Charges importantes. Mais vous vous trompez beaucoup en cela. Car nos Loix sont precises la-dessus, les excluant en termes exprès de toute part dans le Gouvernement, & de tous les Emplois de la Police & de la Justice. Il est vrai, que je ne connais point de Loi expresse qui les exclue des Emplois militaires; cela auroit été veritablement trop dur, vu que dans la premiere fondation de notre Etat, ils se joignirent à nous pour la defense de la Liberté publique, & nous rendirent de grands services pendant les guerres; à cause de cela ils ne furent point exclus des Emplois militaires; car la sureté publique n'était exposée par là à aucun danger, tant à cause que le nombre de ceux de cette Religion qui servaient en nos troupes n'était pas grand, que parce que les Etats auraient pu facilement prevenir les inconveniens que cela aurait pu produire: Ce qui n'aurait pas pu se faire si aisement, si les Catholiques-Romains avaient eu part dans le Gouvernement, dans la Police & dans la Justice de notre Etat.

1687. Je suis très-certain de ceci, & j'en pourrais donner de fort bonnes preuves, qu'il n'y a rien que leurs Altesses desirent tant, sinon que Sa Majesté puisse régner heureusement, & dans une parfaite intelligence avec ses sujets; & que ses sujets, étant persuadés de l'affection paternelle de Sa Majesté envers eux, soient prêts de répondre de leur côté à sa Bonté, & de lui rendre tout le devoir & l'obéissance possible; mais leurs Altesses sont convaincues en leur Conscience, que la Religion Protestante & la sureté de la Nation, seraient exposées à des dangers certains, si le Test, ou les autres Loix pénales, desquelles j'ai déja souvent fait mention, étaient abolies; c'est pourquoi Elles n'y peuvent pas consentir, ni se joindre à Sa Majesté pour cela, car Elles croyent qu'elles auraient un grand compte à rendre à Dieu, si la considération de quelques avantages présens les portait à consentir & à concourir à l'exécution des choses qu'ils croyent être fort dangereuses & préjudiciables à la Religion Protestante.

Leurs Altesses ont toujours eu pour Sa Majesté une soumission profonde, & sont résolues de l'avoir toujours; car Elles s'y croyent obligées tant par les Loix de Dieu que par celles de la Nature; mais comme le sujet dont il est pré-

sentement question, ne regarde point de nouvelles Loix que l'on veuille faire, mais l'abolition totale des Loix deja établies par le Roi & par le Parlement, Elles ne voyent pas comment on peut attendre d'elles un consentement à une telle abolition, pour laquelle Elles ont une si juste aversion, comme étant une chose contraire aux Loix & aux coutumes de tous les Etats chrétiens, tant Protestans que Papistes, qui ne reçoivent personne dans le Gouvernement, ou dans les Emplois publics, que ceux qui professent la Religion publique & établie, & qui mettent peine de l'assurer contre toutes les entrepriſes, que l'on peut faire contr'elle. 1687.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous montrer combien leurs Altesses sont dévouées à Sa Majesté; c'est une chose dont Elles ont donné des preuves si réelles, que, comme l'on n'en peut pas douter, il serait inutile d'y insister: Et elles sont resolues de continuer toujours dans la même soumission, respect, & affection; ou plutôt de l'augmenter, s'il est possible. Je suis &c. Nov. 4 1687.

Conſéquence de cette Lettre.

Nous avons cru devoir rapporter cette Lettre toute entiere; parce qu'elle eut la plus grande influence sur les événemens qui suivirent par le courage qu'elle inspira aux Protestans de toutes les

1687. dénominations & par l'union qu'elle leur inſpira contre les progrès du Catholicisme. Car le but du Prince d'Orange étant de la faire publier, il prit pour prétexte qu'un faux bruit s'étant répandu qu'il était d'accord avec le Roi ſur l'abolition du Teſt, on ne pouvait trop ſe hâter de désabuſer la Nation. Mais l'enthouſiasme de la Nation à la publication de cette piece, irrita ſi fort la Cour d'Angleterre, qu'elle eut recours à l'impoſture, pour en arrêter les ſuites. Elle fit publier un Ecrit pour montrer ou que la Piece était ſuppoſée ou qu'on n'y avait pas expoſé fidelement les ſentimens du Prince & de la Princeſſe d'Orange. Fagel crut devoir réfuter cette piece, en déclarant dans un écrit public qu'il était effectivement l'Auteur de la lettre, qu'il n'avait fait qu'expoſer les vrais ſentimens de leurs Alteſſes, auxquelles il en appelait. Le Monarque, outré de cette réplique, ne garda plus de meſures avec ſon Gendre. Il n'en parla plus, même publiquement, que dans les termes de la plus vive indignation.

Burnet.

Burnet.

Le Prince d'Orange ſe déclare en faveur des Proteſtans Anglois.

Le Prince d'Orange ne gardait également plus de ménagement de ſon côté; mais il agiſſait en bon politique. Il voulait que la réſolution qu'il donnait à l'Egliſe Anglicane fût publique; pour encourager ceux de ce parti & les

porter à s'opposer avec plus de hardiesse à tout ce que le Roi d'Angleterre voudrait entreprendre. C'est ainsi qu'il dissipait les soupçons qu'on pouvait répandre à son égard. Le Roi d'Angleterre ne tarda pas à s'appercevoir des impressions que fit cette politique sur les Protestans d'Angleterre. Le Prince d'Orange jugea de sa dignité de ne faire paraître dans cette affaire que le Pensionaire Fagel, pour se ménager la facilité d'avouer ou le desavouer, suivant la tournure des affaires, ce que le Pensionaire avait avancé au Roi d'Angleterre. 1687.

Plus le Prince d'Orange usait d'une politique raffinée, plus Jacques II agissait avec imprudence. Le Monarque lui fit dire positivement qu'il voulait tout ou rien. Le Marquis d'Albeville, préoccupé des projets de son maître, ne craignait pas de révéler ce qu'il importait le plus de tenir secret. Un jour que le Prince d'Orange lui parlait des promesses que le Roi avait faites de maintenir la Réligion dominante, & du serment qu'il en avait prêté à son sacre, cet Ambassadeur répondit qu'il y avait des occasions où les promesses des Souverains ne tiraient point à conséquence; & le Prince ayant répliqué à cela, que l'Eglise Anglicane devait être ménagée, parce qu'elle faisait le Corps de la Nati- *Burnet* 255. 242.

1687. on, l'imprudent Marquis ajouta, que ce Corps, qu'il appelait l'Eglise Anglicane, n'en avait pas encore pour deux ans. Etait-il déjà tems de reveler les secrets de son Maître? quelle conduite pour un Ministre public! Le reste répondait merveilleusement à ce trait; & les autres Ministres, sans en excepter Mr. d'Avaux Ambassadeur de France, ne savaient comment colorer des Bévues, qui revenaient à tout moment, & qui le rendaient le jouet de toutes les compagnies.

Le Prince d'Orange s'assure des dispositions de son Epouse.

Burnet agissait d'une maniere bien différente: nous ne rendrons pas les différentes conversations que cet historien habile eut avec leurs Altesses. Un jour la Princesse lui demandant pourquoi le Roi son pere en voulait tant au Ministre Jurieu? Le Docteur lui répondit, que cette aversion n'était causée que par le stile trop peu modéré de ce Ecrivain, qui ayant, entr'autres, parlé très indécemment de Marie, Reine d'Ecosse, avait en quelque sorte fait partager la honte de ses calomnies à tous ceux qui étaient descendus de cette Reine. Mais, reprit la Princesse d'Orange Jurieu n'est point coupable si ce qu'il a écrit de la Reine Marie est conforme à la vérité. Car, ajouta-t-elle, si les Princes veulent faire du mal, ils doivent s'attendre que la postérité, qui n'

plus rien à craindre de leur puissance, s'en vengera sur leur mémoire; & c'est là un bien petit mal en comparaison de tant de maux qu'ils ont fait souffrir à d'autres. Paroles bien remarquables, qui montrent à quel point les prejugés religieux peuvent affaiblir les affections de la nature. Charmé d'avoir trouvé dans Burnet un homme dont les lumieres sur l'état actuel de l'Angleterre pouvaient servir à ses vues, le Prince voulut se l'attacher plus particulierement en l'engageant à se fixer à la Haye. 1687.

Mais Burnet ne voulut, dit il lui-même, s'engager à rien, avant d'avoir mieux fondé les idées du Prince sur plusieurs points. Il craignait, disait-il, qu'elevé dans des principes bien differents de ceux de la faction de Louvestein, comme l'on nommait encore alors les partisans de la Liberté républicaine, Guillaume n'eût été imbu dès sa jeunesse d'opinions peu favorables à la liberte & a un Gouvernement libre. Mais ces soupçons se dissiperent bientôt, lors que son Alteſſe l'eût assuré qu'il croyait qu'il n'y avait qu'un Gouvernement libre qui fût en état de resister à un puissant Ennemi, & de fournir autant d'argent qu'il en faut pour soutenir une longue guerre. Le Prince, par ses réponses, satisfit d'ailleurs Burnet sur la plupart des autres points; &

1687. bientôt celui-ci ne douta plus que l'honneur de sauver la liberté Anglaise, du naufrage qui la menaçait, ne fût réservé à Guillaume III. Mais une difficulté restait; en cas que la mort ou une Révolution, qui ne semblait même pas éloignée, chassât Jacques II du Trône de ses peres; c'était à la Princesse d'Orange seule qu'appartenait le droit d'y monter la premiere; & il était incertain qu'elle voulût partager l'honneur du Diadême avec son mari. Burnet résolut de s'en éclaircir; & dans une autre conversation ayant amené le discours sur les affaires de l'Angleterre, il demanda à la Princesse, ce que deviendrait le Prince lors qu'une fois elle serait Reine de la Grande-Bretagne? La Princesse répondit, „ qu'elle se contenterait du nom de Reine, & qu'elle ferait donner au Prince le titre & l'autorité de Roi; & que, suivant les leçons de l'Ecriture Sainte, elle lui obéirait en tout comme à son mari, s'il voulait l'aimer comme sa femme. " Réponse habilement préparée, & amenée par les raisonnemens & l'éloquence de l'Anglais; elle satisfit tellement le Prince, qui y avait été présent, qu'il a dit ensuite, qu'il y avait alors neuf ans qu'il était marié sans avoir jamais osé mettre la Princesse sur une affaire, que Burnet était venu à bout de terminer en un seul

jour. C'eſt ainſi que le Prince ſut habilement profiter du peu d'ambition de ſon Epouſe, pour avancer la ſienne. 1687.

Les Etats refuſent les Regimens, demandés par le Roi d'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre ne put s'empêcher de faire éclater par des procédés publics un reſſentiment qu'il aurait dû cacher avec ſoin, pour renverſer les projets formés contre lui. Il demanda vivement que les Etats lui rendiſſent les ſix Régimens Anglais & Ecoſſais qu'ils avaient à leur ſervice. Les Etats répondirent qu'ils ne ſe croyaient pas dans l'obligation de rendre des Troupes qui tiraient leur ſolde, & qui s'étaient engagés librement à leur ſervice. Ils éluderent cette demande. Mais pour être aſſurés de ces Troupes dont un grand nombre profeſſaient la Religion Catholique, ils laiſſerent la liberté à tous ceux qui voudraient ſe retirer; trente à quarante ſeulement en profiterent.

Wagen. XV. 393. 394.

Le Prince d'Orange conduiſit ſi bien ſes meſures, que tous les ordres de la Nation Anglaiſe tournerent les yeux ſur lui. Le nombre des Perſonnes empreſſées d'entrer dans l'aſſociation qu'il formait par le moyen de Dyckvelt, croiſſait de jour en jour. Jacques II avait pouſſé l'abus du pouvoir juſqu'a déclarer de ſa ſeule autorité, le Teſt & les

1687. Loix pénales abolis. Il envoya à la Tour l'Archevêque de Cantorbery & six Evêques qui avaient refusé de faire lire cette Ordonnance dans les Eglises. Il avait établir une Chambre composée de sept Pairs du Royaume, la plupart Ecclésiastiques, pour condamner ces Prélats. L'Amiral Russel se rendit au mois de Mai à la Haye sous prétexte de rendre visite à sa sœur. Dans une conference qu'il eut avec le Prince d'Orange, il lui demanda formellement ce qu'on pouvait attendre de lui? Le Prince répondit que, puisqu'il s'agissait de délivrer la Religion & la Nation d'une puissance Tyrannique, on pouvait faire fonds sur lui & qu'il espérait d'exécuter son dessein vers le commencement de l'Hiver.

Naissance du Prince de Galles.

Tout semblait en effet conspirer en faveur du Prince d'Orange, lors qu'il survint un évenement capable de renverser tous ses projets & ses espérances. La Reine d'Angleterre était prête d'accoucher. Les Protestans étaient d'autant plus inquiets sur le fruit qu'elle mettrait au monde; que si c'était un fils, leur espoir d'un redressement s'évanouirait avec les prétentions du Prince d'Orange. La Reine Douariere, le Chancelier & tout ce qu'il y avait de Personnes considerables a la Cour & à la Ville, se trouverent dans la chambre de

Memoires du Duc de Berwyk.

la Reine lors de la naiſſance. La Princeſſe de Danemark, qui fut depuis la Reine Anne, était abſente ; & l'on croit qu'elle alla exprès aux eaux de Bath, pour ne pas ſe trouver à l'accouchement. Enfin la Reine accoucha le 20 Juin du Prince de Galles, ſi fameux depuis par ſes malheurs & par le vain nom de Prétendant. Les Catholiques avaient déſiré cette naiſſance avec tant d'ardeur, qu'ils avaient fait des vœux à tous les tombeaux des ſaints, & des pélérinages à Lorrete, & qu'ils regarderent généralement cet enfant comme un fruit de leurs prieres & de leurs voeux. 1687.

Fureur des mécontens à l'occaſion de cette naiſſance.

Cette naiſſance déſeſpéra les zélés Proteſtans. La crainte de voir continuer le pouvoir Souverain dans une race Catholique, les jetta dans le deſeſpoir. Les plus modérés voyaient patiemment regner un Roi Catholique, dans l'eſpérance qu'un héritier Proteſtant lui ſuccéderait. Ils crurent avoir tout perdu à la naiſſance d'un Prince de Galles qui ne manquerait pas d'être élevé dans la Religion de ſon pere & de tout faire pour la perpétuer ſur le trône & la rendre dominante avec le tems. Cette conſidération les jetta dans le déſeſpoir. Ils crurent n'avoir plus de meſures à garder pour la conſervation de leurs libertés & de leur Religi-

1687. on. Ainſi les plus artificieux ayant répandu le bruit que le Prince nouveau-né était un enfant que le Roi avait ſuppoſé pour ſoutenir après lui la Religion Romaine dans ſes Etats, cette fable fut reçue avec avidité par le gros de la Nation; on rapporta une multitude de contes que Burnet a conſignés dans ſes mémoires. Quoique ces contes ſe détruiſiſſent les uns par les autres & que la ſuppoſition, ſi elle eût été réelle, n'eût pu s'exécuter que d'une ſeule maniere, on ajouta généralement foi à une choſe que l'on déſirait; on crut qu'un Roi, coupable de tant d'imprudences, pouvait bien ſe permettre la plus affreuſe des impoſtures par excès de Religion.

Mémor. de Berwyk. Le ſilence de la Princeſſe de Danemark, quoique intéreſſée dans ce ſujet, ne laiſſa pas d'augmenter les ſoupçons. Elle avait d'autant plus de tort, dit ſon Frere naturel le Duc de Berwick, qu'elle ſavait mieux que perſonne la groſſeſſe de la Reine, ayant mis pluſieurs fois la main ſur ſon ventre & ſenti l'enfant remuer. J'y étais, continue le même Seigneur; & malgré mon reſpect & mon dévouement pour le Roi, je n'aurais jamais pu donner les mains à une action auſſi deteſtable que celle de vouloir ſuppoſer un enfant, pour ôter la couronne

aux véritables héritiers; & après la mort du Roi, je n'aurais pas continué à soutenir les interêts d'un imposteur: l'honneur & la conscience ne me l'auraient pas permis. 1687.

Quoique le Prince d'Orange fût assez sûr de cette naissance, pour avoir envoyé le Comte de Zuilestein faire ses complimens au Roi à ce sujet; quoique, dans la suite, il eut réglé la succession en faveur du jeune Prince; cependant, à la nouvelle de cette prétendue supposition, il ne négligea rien pour accréditer une fausseté qui pouvait servir à ses desseins. Il fit suspendre dans sa chapelle les prieres qu'il n'avait pu se dispenser de faire dire pour le Prince de Galles. *D'Avaux* VI. 177.

En attendant, il n'oublia rien pour engager tous les partis à prendre des mesures vigoureuses contre le Roi. Zuilestein qu'il avait envoyé sous prétexte de féliciter le Roi sur la naissance du Prince de Galles, lui rapporta des invitations formelles d'un grand nombre de Seigneurs Anglais; pour le prier de hâter son voyage, & d'accourir à la defense de la Religion & des Loix fondamentales. L'invasion, disait-il, ne se pouvait entreprendre, ni dans une conjoncture plus favorable, ni pour une cause plus légitime. Toute la Nation était irritée, & demandait un Libérateur. Le Procès in- *Burnet Hume.* Le Prince cabale en Angleterre.

1687. tenté aux sept Evêques & dont on menaçait tout le Clergé inférieur, ne laissait plus douter que l'on voulût pousser à bout l'Eglise Episcopale, & ruiner la Religion Protestante. La supposition d'un Héritier ne pouvait que faire passer aux Générations suivantes le joug de Rome, & du Despotisme. Si l'on ne profite pas de cette fermentation des Esprits, le peuple n'y reviendra plus. L'Armée elle-même attend que l'on vienne rompre les fers du Royaume. On y parle tout haut contre le Papisme; on y boit les santés les plus injurieuses pour cette Communion; & le peu de Papistes qu'il y a dans les Troupes est le sujet de la Raillerie & de l'Aversion publique. Le Roi, qui ne s'en était que trop apperçu, avait disperse les Troupes dans les Provinces, & vraisemblablement ne les fesait plus camper, qu'il ne les eût mises sur un autre pied.

La flotte lui donnait les mêmes sujets d'inquiétude. Strickland, Papiste, à qui le commandement d'une Escadre avait été conféré, s'était avisé de mettre à son bord des prêtres qui y disaient la Messe, ou du moins cette partie de leur Rituel que les Loix permettent sur les vaisseaux de Guerre. Peu content d'y avoir des Prêtres Romains, il en avait fait sortir, sur un Prétexte frivole, le Chapelain Protestant. Il y eut

aussi-tôt un vacarme horrible; & peu s'en fallut que tous les Equipages ne se mutinassent. Strickland en punit quelques-uns, & le Roi, qui vint pour pacifier les Esprits, y perdit son tems & sa peine: au moins, si sa présence arrêta le soulevement elle n'effaça point la haine que l'on portait aux Papistes en général, & a l'Amiral en particulier. La flotte, d'ailleurs, ne paraissait nullement à portée de se battre contre les Hollandais; & lors que certaines gens en parlaient, pour sonder les Esprits, on répondait sans detour, que les Hollandais étaient leurs amis & leurs freres; & que c'était plûtôt contre la France, qu'il fallait mener des Anglais." 1687.

L'Evêque de Londres, les Comtes de Darby, de Nottingham, de Devonshire, & de Dorset, le Duc de Norfolk, le Marquis d'Halifax, les Lords Lovelace, Warwik, Eland, Paulet, Délamere, & quantité des plus riches citoyens de Londres, tels que les Hambden, les Powle, les Lester, quoique des partis les plus opposés, s'accorderent à faire leur cour au Prince; les Whigs, fideles à ces anciens principes de liberté, qui leur avaient fait tenter le Bill d'exclusion, se porterent facilement à l'opposition contre un Roi dont la conduite vérifiait ce que ses plus mortels Ennemis avaient

1687. fait attendre de sa succession. Les Torys & le parti de la haute Eglise, voyant leurs services oubliés, leurs droits envahis & leur Religion menacée convinrent d'abandonner, pour un tems, les Doctrines exagérées de la soumission, & d'ouvrir l'oreille aux grandes & puissantes inspirations de la nature. Les Non-conformistes, se défiant des caresses de leurs anciens Ennemis, trouverent plus de surêté dans les offres de tolérance, d'un Prince élevé dans ces principes, & formé à cette pratique. Ainsi toutes les factions s'étaient alors endormies en Angleterre; & leurs animosités furent oubliées, pour s'unir dans la résolution de s'opposer à leur imprudent & malheureux Souverain. Le Comte de Shrewsbury, qui s'était acquis la faveur populaire, en renonçant dans ces circonstances à la Religion Catholique, qu'il avait professée dès l'enfance, prit le parti de quitter son Régiment, d'engager ses biens pour quarante mille livres Sterling, & d'offrir son epée & sa bourse au Prince d'Orange. Le Lord Wharton, malgré son âge & ses infirmités, s'était mis en chemin dans la même vue. Le Lord Mordaunt, qui se trouvait à la Haye, y pousa l'entreprise avec cette ardeur d'esprit & ce courage qui le caractérisaient. On croit que Sunderland même, le Ministre favori de Jac-

ques, entra dans une correspondance réglée avec le Prince, & qu'aux dépens de son propre honneur & de l'intérêt du Roi son maître, il embrassa secrettement une cause, dont il prévoyait que le succes ne pouvait être éloigné. 1637.

Le Prince se détermina facilement à céder aux instances des Anglais, & ne fit pas difficulté d'embrasser la défense d'une Nation qui le regardait comme son seul Protecteur. Le grand objet de son ambition était de se voir à la tête d'une Armée confédérée, pour vanger, par sa valeur, & lui même, & sa Patrie, & ses Alliés, des injures qu'ils avaient reçues du fier Louis. Mais aussi longtems que l'Angleterre demeurerait sous le Gouvernement actuel, il désespérait de former jamais une Ligue, dont on pût espérer quelque succès contre un si puissant Monarque. On ne saurait supposer que les nœuds de l'alliance eussent beaucoup de force sur un Prince de son rang & de son caractere, sur-tout lorsqu'il faisait réflexion qu'ils n'avaient pas été formés volontairement par le Roi, & que dans la suite ils n'avaient jamais été cultivées par aucune marque essentielle de faveur ou d'amitié: ou s'il avait à craindre quelques reproches, pour avoir violé les devoirs de la vie privée, il comptait que la gloire de delivrer des Nations opprimées ferait une ample com-

1687. penſation pour ce blâme. D'ailleurs, il ne pouvait raiſonnablement s'attendre, en ouvrant ſon entrepriſe, qu'elle dût le faire monter ſur le Trône d'Angleterre: mais il prévoyait que le ſuccès de ſes armes établirait ſon autorité dans la Nation; & telle était l'imprudence de Jacques, qu'il n'y avait aucun avantage qu'elle ne ſemblât promettre à ſes Ennemis.

Préparatifs du Prince d'Orange.

D'après ces mouvemens, le Prince d'Orange ne pouvant plus douter d'une conſpiration générale à ſeconder ſes projets, prépara des forces pour tenter l'entrepriſe. Il avait beſoin d'une flotte nombreuſe, d'un corps de troupes conſidérable & de grandes ſommes d'argent. Il était ſurtout néceſſaire que ces grands préparatifs ſe fiſſent avec tant de myſtere & de ſecret, qu'ils n'alarmaſſent pas les Cours de France & d'Angleterre. Heureuſement les circonſtances ſe trouverent propres à fournir un prétexte plauſible pour faire des préparatifs de guerre à cet objet. Maximilien Henri de Baviere, Electeur de Cologne, Evêque de Liege, de Munſter & d'Hildesheim était mort au mois de Juillet. Deux concurrens ſe preſenterent ſur les rangs pour obtenir cette riche ſucceſſion; le Prince Joſeph Clement de Baviere, ſoutenu par la maiſon d'Autriche, & le Cardinal de Furſtemberg dévoué aveu-

glément à la France. Les Electeurs se partagerent entre ces deux Candidats; une partie se déclara pour Furstemberg, déjà Chanoine du Chapitre; une autre pour le Prince de Baviere. Le Pape Innocent XI, alors brouillé avec la France à cause de l'abus des franchises qu'il voulait ôter à ses Ambassadeurs, confirma l'élection du Prince de Baviere. Le Roi de France, voulant soutenir le Cardinal, envoya des Troupes sur le Rhin qui s'emparerent de toutes les places fortes dans l'Electorat de Cologne. Ces Hostilités semblerent imposer aux Etats la nécessité de pourvoir à leur propre défense contre ces mouvemens qui se faisaient dans leur voisinage. Le Prince d'Orange saisit cette occasion comme un prétexte favorable pour rassembler des troupes & former des alliances; en apparence pour aider les Princes de la ligue d'Ausbourg qui soutenaient l'Election du Prince de Baviere; mais en effet pour l'Expedition qu'il projettait en Angleterre. Il ne tenait qu'à la France d'obliger le Prince d'Orange à se dévoiler ou à le prévenir, en faisant marcher ses troupes vers les Pays-Bas. Il aurait cru qu'en cédant au Pape le droit abusif des franchises, le Cardinal de Furstemberg serait reconnu Electeur de Cologne; mais le Prince d'Orange avait jusqu'à Rome des émissaires qui attisaient 1687.

1687. le feu entre le Roi de France & le Pape; à la faveur de ces brouilleries, Guillaume fit des alliances & des préparatifs sans que les intéressés eussent des soupçons suffisans sur son véritable projet, que lorsqu'il ne fut plus tems de le faire échouer.

Mem. de Choisy. II. 128. III. 198.

Il n'y avait que peu d'Anglais qui fussent toute l'étendue des desseins du Prince d'Orange. La sureté de la Religion Protestante, la réduction des Catholiques aux termes des Loix établies contre eux, la liberté des Parlemens, l'éloignement du pouvoir arbitraire, la conservation des honneurs & des charges dans les familles Protestantes, furent les appâts auxquels la multitude se laissa prendre; on ne proposait pas ouvertement de détrôner le Roi; mais de l'obliger à gouverner suivant les Loix. La plupart s'engagerent avec d'autant plus de confiance, qu'ils s'étaient formé une idée particuliere de la modération du Prince d'Orange.

Ce n'est pas une chose téméraire que d'avancer que le Prince d'Orange se frayait depuis longtems le chemin au trône; & qu'il ne voulait pas attendre l'occasion toujours incertaine & trop lente pour les ames impatientes & ambitieuses. Avant même que Charles II. mourut, il avait conçu l'idée de se faire déférer la régence du Royaume. Au commencement de

l'année 1683, il commençait à faire fondre de gros canons à ses frais & à ses armes. 1687.

Mais le pas le plus important qu'il s'était proposée pour réussir, fut de se réconcilier avec la Ville d'Amsterdam. La politique avec laquelle il fut faire entrer cette ville dans ses interêts, montre qu'elle eut la plus grande part à l'expedition; puis qu'il n'aurait pu rien faire, s'il n'eût obtenu son consentement. Guillaume fait entrer la Ville d'Amsterdam dans ses projets.

Le Bourguemaître Costers, fut le premier dont il fit sonder les sentimens. Le Pensionaire Fagel lui demanda si le Prince pourrait compter sur la Ville, au cas qu'il fût appelé en Angleterre pour y établir les affaires. Apparemment que le Prince est dans l'idée de jouer le petit Monmouth, dit quelqu'un qui se trouvait présent. Le Prince lui-même ne crut pas au-dessous de sa dignité de travailler à lui faire goûter ses desseins; mais toujours avec circonspection, comme en lui demandant des avis & n'employant que des termes vagues & généraux. Mais il ne put longtems se tenir dans les bornes de la dissimulation. Costers ayant pris occasion de la grossesse de la Reine pour lui représenter, que la naissance d'un Prince lui ferait perdre tous les droits à la Couronne, Guillaume ne put se modérer. Il répondit avec une sorte d'emportement, que

cela n'ôterait rien à ses droits. Il paraît
1687. que le bon Vieillard se laissa gagner ; mais que son plus grand souci était le peril que couraient les Matelots qui naviguaient en France ; par ce qu'on ne pouvait les prévenir qu'en éventant le secret.

On jugeait le mystere de si grande importance, qu'il n'y eut que deux autres Bourguemaîtres, Jean Hadde & Corneille Geelvinck, auxquels il fut confié ; encore exigea-t-on le secret le plus profond. Ce fut le Sieur Dykvelt, le confident intime de son Alteſſe qui vint de sa part leur parler à Amsterdam." Jacques II, leur dit-il, avait juré la ruine de l'Etat & de la Religion Réformée ; on ne pouvait trop se hâter de conjurer l'orage qui menaçait la République sur mer. Hadde & Costers répondirent qu'il fallait mettre son espoir dans la Providence. Dykvelt déclara que la meilleure politique était d'attaquer avant d'être attaqué. Les Bourguemaîtres ne goûtaient pas des réſolutions aussi précepitées. Au moins fallait il attendre que la Marine fût en meilleur état. Dykvelt n'osa pas confier toute l'étendue de son secret à des hommes aussi pusillanimes ; mais la nécessité de les gagner fit que se trouvant seul avec Witsen, il lui découvrit plusieurs particularités importantes &

tâcha de le perſuader. Deux jours après cette converſation ſecrete, on appela Witſen à la Haye. Le Prince lui dit d'un ton ferme & en ſtile laconique en Latin, *aut nunc aut nunquam ;* à préſent ou jamais. Witſen voulut dévorer l'inquiétude où le jetta ce diſcours ; mais ſes larmes le trahirent ; il ne repondit qu'en implorant les lumieres du Ciel. Envain Dykvelt & Benninck s'efforcerent de lui repreſenter l'expédition comme étant de la derniere facilité. Ils ne purent le perſuader. Le Prince priait Witſen de l'aſſiſter de ſes conſeils; mais quand Witſen lui remontrait les difficultés & les dangers de l'entrepriſe, le Prince ſoutenait qu'elle était facile & immanquable. 1687.

Les deux autres Bourguemaitres initiés dans le Secret (car on ſe défiait du quatrieme, Jean Appelman) n'étaient pas plus faciles à ſe déterminer. Revenu d'Amſterdam où Witſen était allé les conſulter, il rapporta qu'ils n'avaient pu ni conſeiller ni déconſeiller la grande entrepriſe; que pour eux, autant qu'on voudrait l'exécuter ſans qu'ils paruſſent y avoir part, ils ne laiſſeraient pas de ſolliciter des ſecours pour cet objet; mais qu'ils étaient d'opinion que la choſe ne paſſerait jamais dans le Conſeil de la Ville. Ces paroles remarquables prouvent avec quelle circonſpection ils pro-

cédaient dans des affaires critiques. Le
1687. Prince d'abord mécontent, sentit que ces paroles sortant de pareilles bouches & dans des tems semblables annonçaient plus qu'elles ne promettaient. Le Grand-Pensionaire y mettait toute l'impétuosité de son caractere. Il fallait, disait-il, proteger la Religion. Il convenait, il était nécessaire de recourir à la voie des armes; ainsi firent nos Ancêtres: c'est sur la Religion qu'ils ont fondé l'édifice de l'Etat. Witsen, aussi droit qu'il était sensible, ne put s'empêcher de soutenir à cette occasion, que le soulevement des Pays-Bas contre les Espagnols, avait pour cause les atteintes portées aux Privileges & la tyrannie. Le Prince changea alors de batterie: je n'ai pas encore, disait-il, de plan décidé; mais il convient de faire des préparatifs, d'enrôler des Matelots, de lever de l'argent & de ne donner aux Etats, avis de l'expédition qu'à l'instant du départ. Enfin, le Prince craignait si fort que l'affaire ne transpirât avant le tems, qu'il ne voulut pas consentir que le quatrieme Bourguemaître & deux autres membres de la Régence d'Amsterdam y fussent admis.

On avait trouvé un prétexte pour rassembler des Troupes, sans laisser connaître leur véritable destination; mais l'équippement d'une Flotte considérable devait avoir un autre

objet qu'une précaution contre des troubles dans le Continent. Il fallait 1688.
surtout pour les préparatifs, sur l'un & l'autre Elément le consentement de l'assemblée des Etats-Généraux qui ne pouvait se donner sans qu'on eût obtenu celui des Provinces respectives. N'y avait-il pas d'ailleurs dans les assemblées d'Etat un grand nombre de membres qui n'auraient pas goûté ce projet? On ne pouvait avoir ce consentement, sans en exposer l'objet, ni en exposer l'objet à un si grand nombre de Personnes, sans que le secret fut éventé par le Marquis d'Albeville, & surtout par un homme aussi pénétrant que le Comte d'Avaux. La France, liée naturellement avec un Roi Catholique sur le Trône d'Angleterre, n'eût pas manqué de prévenir l'exécution de ce projet, en faisant avancer des Troupes. Il se présentait encore une difficulté. Le grand nombre de Troupes nécessaires à cette expédition, laissait le pays dégarni, & ouvert à l'invasion des Français.

Ces difficultés paraissaient insurmontables: mais que ne peut la Politique, aidée par la faveur de quelques circonstances? Le Prince d'Orange fit d'abord représenter aux Etats, que la marche des Français dans le Pays de Cologne rendait nécessaire la réparation

Le Prince d'Orange employe les deniers publics à son Expédition.

1688 des fortifications. L'approche du danger fut cause qu'on ne fit aucune difficulté d'accorder quatre millions. Messieurs d'Amsterdam voulaient savoir l'emploi que l'on ferait de cet argent. Ils voulaient que l'on designât les places aux fortifications desquelles on l'employerait ; mais le Prince d'Orange & le Pensionaire Fagel furent éluder toutes ces précautions.

D'Avaux. VI. 126 132. 154. 222. 238.

Le Prince fit élever tant de difficultés par la Province de Gueldre où il avait ses créatures les plus fideles, sur les Forts par où il fallait commencer, qu'on ne pût prendre aucune résolution. Ainsi les quatre millions resterent tout entiers dans la caisse des Etats-Généraux, afin qu'on pût les employer pour les préparatifs de la descente en Angleterre, sans paraitre disposer arbitrairement des revenus publics : le Prince avait eu le soin d'engager les Etats à nommer un Committé de trois à quatre Personnes pour conférer avec lui sur l'emploi de cet argent. On conçoit aisément qu'il n'oublia rien pour faire tomber le choix sur des Personnes de confiance. Il leur représenta les moyens faciles qu'il avait de se rendre maître de l'Angleterre, d'où leur Religion était la plus menacée. Il n'oublia pas de leur exposer les droits que la Prin-

celle d'Orange & lui avaient à la Couronne Britannique. Il assura surtout que ses mesures etaient si bien prises pour l'exécution de ce dessein, que les Etats n'avaient besoin que de lui prêter des Vaisseaux; & qu'il se chargeait de tous les autres frais. Il fit représenter en même tems aux Etats que l'affaire de Cologne pouvait occasionner une guerre avec la France; & s'il ne serait pas à propos de monter la Marine sur un meilleur pied & de créer un fonds pour l'entretien constant de neuf mille Matelots. Une proposition, qui montrait assez visiblement que les préparatifs n'etaient pas pour le Continent, ne laissa pas de passer sans opposition. 1688.

Cependant le point le plus important était la crainte d'une invasion, de la part de la France; convenait-il dans ce tems critique, d'exposer la Patrie à l'esclavage pour en affranchir une autre Nation? Il n'aurait pas été prudent de menacer la France en faisant des recrues considérables. Dans cet embarras, le Prince jetta les yeux sur ces Princes d'Allemagne, qui ont toujours des hommes au service de ceux qui les payent le mieux. Frederic Guillaume, Electeur de Brandebourg, venait de

Le Stathouder engage les Princes de l'Empire à lui fournir des Troupes.

1688. succéder au Grand Frederic, son Pere. Ce Prince qui fit ériger la Prusse en Royauté, était singulierement jaloux de tout ce qui pouvait flatter sa vanité. Le Prince d'Orange, profitant habilement de ce faible, & de son zele pour la Religion Protestante, en obtint des promesses de secours, au cas que les Provinces-Unies fussent attaquées pendant son expédition en Angleterre. Il engagea les Ducs de Lunebourg-Zeist, de Wurtemberg & le Langrave de Hesse à lui faire la même promesse. C'est à la politique de son grand favori le Sieur de Bentinck, que le Prince d'Orange fut redevable de ce service. Ce fut encore Bentinck qui se chargea d'attirer dans ce projet, les trois Bourguemaîtres d'Amsterdam, initiés dans le secret. Mais Hudde prétexta une indisposition pour ne pas se trouver au rendez-vous. Geelvinck & Witsen ne parurent aucunement flattés de cette confidence; ils dirent à Bentinck qu'il aurait pu s'épargner la peine de venir à Amsterdam. L'affaire, leur dit-il, depuis la naissance du Prince de Galles, ne regardait plus le Prince; mais toute la République. Les Bourguemaîtres trouverent cette déclaration peu conforme aux discours du Prince d'Orange & du Pensionaire

Burnet. D'Avaux. 27. 126. 162. 259.

Wagen. XV. 436.

Fagel, qui leur avaient toujours dit qu'il voulait se charger du tout. On observe même que les deux Bourguemaîtres, en soupant le soir avec Bentinck, n'oserent se compromettre au point de boire au bon succès de l'entrepriſe. 1688.

Fauſſe politique de Louis XIV

On eut dit que Louis XIV s'entendait avec le Prince d'Orange; car il fit préciſement ce qu'il fallait pour obliger les Etats-Généraux à tout risquer. On défendit en France le port de toutes les manufactures de Fil ou de Laine fabriquées en Hollande; de même que l'entrée du Hareng, à moins qu'il ne fût ſalé du ſel de France. Ce Réglement, étant contraire au Traité de commerce, & les intéreſſés en ſouffrant beaucoup dans les Provinces-Unies, on y défendit auſſi l'entrée des Vins & des Eaux de vie de France, jusqu'a ce qu'on eût rétabli les choſes ſur l'ancien pié. Le Prince d'Orange n'avait rien tant à craindre, ſinon que la Cour de France ne cherchât quelque tempérament pour contenter les Hollandais au ſujet du négoce, & pour les raſſurer par rapport à Cologne. La plupart des Villes ſe feraient facilement laiſſées entrainer, toujours faciles à ſe tromper quand il s'agit d'éviter une guerre qui n'accommode jamais des Négocians. Mais, la hauteur de

1688. Louis XIV lui faisait alors mépriser tout le monde ; & ce Prince paraissait bien plus desirer la Rupture, que la craindre. Les Etats-Généraux, qui ne purent en douter, résolurent unanimement d'augmenter leurs Troupes de dix mille hommes, & de prendre à leur service treize mille Allemands, dont le Prince d'Orange était déja convenu avec quelques Princes de l'Empire. La Ville d'Amsterdam qui faisait dabord quelque difficulté, donna son consentement comme les autres, quand elle vit qu'on les jouait d'une façon grossiere. Les Agens de la France faillirent effectivement à endormir les Hollandais par des Propositions vagues qu'ils répandaient avec industrie. Tantôt ils disaient qu'on allait faire un nouveau Réglement de Commerce, au contentement general ; que l'on abandonnerait le Cardinal de Furstemberg ; & qu'on laisserait la décision de l'affaire de Cologne à la Cour Imperiale : tantôt on publiait un Expédient pour terminer le Litige. C'était que le Prince Clément, reconnu Coadjuteur, aurait en main quelques Places fortes de l'Electorat. On amusait ainsi le tapis ; mais l'illusion ne fut pas de durée : car, au milieu de ces Projets en l'air dont on berçait le monde à la Haye, on vit paraître, à la

surprise de toute l'Europe, un manifeste de Louis XIV contre l'Empereur Leopold. 1688.

D'un autre côté, l'on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'influence extraordinaire d'un Stathouder dans la République; surtout lors qu'il s'agit de rétablir la décadence des affaires Maritimes. Nous avons vu combien il y avait de plaintes à ce sujet; cependant en peu de mois, & presque sans éclat, il y avait cinquante cinq Vaisseaux rassemblés dans les Ports de la Meuse & de Zélande. Les visites dans les Amirautés, les voyages secrets ne lui coutaient rien pour faire presser cet armement. Les Bâtimens de transport, au nombre de plus de cinq cens, furent loues sous differens pretextes par des particuliers dont on était sûr, & envoyés en differens Ports pour y prendre les Troupes & les conduire a Goerée, où était le rendez-vous général. Influence extraordinaire du Stathouder. *D'Avaux* VI. 155-158.

L'affaire était trop avancée pour être cachee aux Assemblees du Corps federatif. Vers le milieu du mois de Septembre on la communiqua à quelques membres des Etats de Hollande; mais toujours sous le Sceau du secret. Elle devint alors se sujet des délibérations des Villes; également sous ferment. L'affaire ne fut discutée à Amsterdam, que par un Committé du Conseil. Le L'entreprise communiquée aux Etats. *Wagen.* XV. 440.

1688. Bourguemaître Witsen, qui se trouvait dans ce Committé, déclara qu'il ne pouvait ni conseiller ni déconseiller la grande entreprise; qu'il y avait de grandes difficultés des deux côtés; mais que si l'on y persistait, il convenait d'assister le Prince, pourvu qu'on déterminât le secours & qu'on ne rompît pas avec l'Angleterre. Mais la plus grande partie des Commissaires & même du Conseil, déclarerent que l'affaire était trop avancée pour qu'on pût reculer. Les Etats de Hollande y consentirent unanimement. A plus forte raison le Prince obtint-il le consentement des autres Provinces, où son autorité était bien plus grande.

Plaintes & menaces de la France. *D'Avaux* VI. 147. 158. 167. 172.

Il devenait dès lors impossible de tenir la chose secrette au Comte d'Avaux. Le Ministre ne se méprenait pas tout-à-fait sur la destination de ces préparatifs. Longtems avant le mois de May, il avait soupçonné ce dessein: lorsque le futur accouchement de la Reine tenait tout le monde en suspens, on fit courir en Hollande, une brochure où l'on soutenait les droits du Prince & de la Princesse d'Orange à la Couronne d'Angleterre, à l'exclusion même du Roi régnant, avec tant de force, qu'on ne pouvait se méprendre sur le but de cet écrit. Au commencement du mois de Juin, d'Avaux écrivait au Roi

qu'il était assuré que l'armement du Prince d'Orange regardait l'Angleterre. 1688.
A la fin du même mois il dit assez positivement que les mouvemens simulés qu'on faisait faire aux Troupes & aux Vaisseaux ne lui en imposaient point. Cependant Louis XIV s'imaginant toujours que ces préparatifs étaient destinés à secourir la Suede contre le Danemark, n'ajouta foi à ces avis, que lorsqu'il n'y eut plus moyen d'en douter. Le Roi de France se hâta d'en donner avis au Roi d'Angleterre. Jacques, averti déja par une multitude d'autres incidens, ne voulut pas ouvrir les yeux; Louis pressa l'infortuné Jacques de donner à ses avis l'attention qu'ils méritaient, & de prendre ses précautions pour se défendre de l'invasion dont ses Etats étaient menacés. Je ne sus, disait d'Avaux, qu'au commencement de Septembre, lorsque l'armement était presque en état de mettre à la voile, qu'il prit quelques mesures pour conjurer la tempête. Encore dans un danger qui menaçait sa Couronne & sa vie, ses démarches se ressentirent de son caractere faible & indolent. Le Marquis d'Albyville, son Ambassadeur, au lieu de parler aux Etats du ton menaçant qu'exigeait la nécessité des circonstances, se contenta de leur livrer un mémoire où il demandait à savoir ce qu'ils avaient en vue par des Armemens si formidables.

Ibid. 136. 153. 157. 207. 213.

Ibid. 243.

Hist. Mercur. p. 195.

1688 dans une saison de l'année aussi peu favorable. Le lendemain le Comte d'Avaux porta le même sujet aux Etats-Généraux, mais sur un autre ton; quoique le Roi de France fut moins intéressé dans cette affaire que celui d'Angleterre, son Roi, disait-il, était trop jaloux de maintenir le repos de l'Europe; pour voir d'un œil indifférent les grands armemens qu'ils faisaient. Sa Majesté ne pouvait plus douter que leur dessein ne regardât l'Angleterre; dans ce cas il voulait bien leur apprendre que ses alliances étroites avec le Monarque Anglais le porteraient non-seulement à le secourir, mais encore à regarder tout acte d'hostilité avec le Roi Jacques comme une rupture publique avec la France. Et pour leur ôter tout prétexte de se rejetter sur les troubles d'Allemagne; le Comte d'Avaux leur déclara le même jour, qu'il était résolu de soutenir le Cardinal de Furstemberg contre quiconque oserait s'opposer à son élection. Ce ton ferme intimida plusieurs Députés: le Pensionaire Fagel & un autre des confidens du Prince d'Orange baissèrent la vue, d'une maniere qui les trahit aux yeux de l'Ambassadeur Français. Cette confusion ajouta aux présomptions conçues contre le Prince d'Orange.

Wagen. XV. 438. 439.

D'Avaux VI. 220.

Les Etats ne laisserent par de se tirer avec adresse de ce mauvais pas. Ils en-

rent auſſi recours au ton impérieux. Ils ne voulaient point, dirent-ils, gêner la liberté des ſuffrages dans l'élection d'un Archevêque de Cologne. Ils éludèrent la premiere queſtion, en demandant fierement quelles ſortes d'alliance ſubſiſtaient entre le Roi de France & celui d'Angleterre : ſerait-ce diſaient-ils, quelque alliance pour nôtre deſtruction & celle de la Religion Proteſtante ? Leur Ambaſſadeur Citters eut ordre de preſſer le Roi Jacques de s'expliquer à ce ſujet ; cette queſtion qui ſe dénoua pour la négative, fit perdre beaucoup de tems : & ce ne fut que le 14 du mois d'Octobre que les Etats firent au Marquis d'Albyville cette réponſe remarquable. Attendu que le Roi de la Grande-Bretagne avait lui-même déſavoué qu'il eût aucune alliance avec le Roi de France, ils déclaraient de leur côté, qu'ils n'avaient aucun deſſein d'entrer en guerre *avec lui & ſon peuple.* Ils avaient vu avec douleur, que des perſonnes qui leur enviaient l'avantage de jouir de la paix, euſſent cherché à indiſpoſer le Roi contre eux, pour la ſeule raiſon qu'ils avaient vu avec amertume les meſures irrégulieres que l'on prenait, ſoit à l'égard de la Religion Réformée, ſoit à l'égard des libertés de la Nation. Leur plus grand deſir était de voir diſparaître ces nuages, atteſtant ſincérement qu'ils n'avaient rien tant à cœur, que de travail-

1688.

Le Roi d'Angleterre déclare qu'il n'a point d'alliance avec Louis XIV.

1688. ler conjointement avec sa Majesté, pour le maintien de la Paix de Nimégue & des Traités qui en avaient été le résultat." Cette réponse était adroite, mais non équivoque. Les Etats en disant qu'ils n'avaient aucun dessein d'entrer en guerre avec le Roi & son peuple, faisaient entendre suffisamment qu'ils ne les avaient pas tous deux en vue, mais un des deux, c'est-à-dire le Roi seul. Aussi cette réponse jetta Jacques II dans une si violente colere, qu'il ne put la cacher à l'Ambassadeur Citters. Il en voulait, dit-il, moins aux Etats qu'au Prince d'Orange: c'était, dit-il, le *plus méchant de tous les hommes; puisqu'il cherchait à détrôner son propre beau-pere.*

Quoi qu'il en soit, le Roi d'Angleterre crut avoir des ressources assurées contre une entreprise ennemie. Il avait une Armée de terre, une Flotte, des magazins capables de rendre inutiles les efforts de ses Ennemis. Pour être plus sûr de leur fidélité, il renforça ses troupes de plusieurs Régimens Catholiques qu'il fit venir d'Irlande. Il confia la garde de Portsmouth & de Hull, les deux clés du Royaume, à des personnes de la même Religion. Enfin, le Roi de France qui dès le mois de Juillet, lui avait offert un renfort de Troupes & de Vaisseaux, lui fit encore l'offre d'une Flotte entiere & de trente mille hom-

mes. Mais Jacques aveugle jusqu'à la fin, les refusa d'après l'avis du Comte de Sunderland son Ministre Il comptait que son Armée, à laquelle il se fiait, & qu'il avait considérablement augmentée, suffirait pour repousser les attaques étrangeres, & pour étouffer les séditions de la Populace. Un petit nombre de Troupes Françaises, jointes aux siennes, ne lui semblait propre qu'à faire naitre de nouvelles plaintes, ou même un prétexte de soulevement contre des voisins haïs & redoutés de la Nation. Un grand corps d'auxiliaires pouvait, à la vérité, le garantir d'une invasion Hollandaise & de la révolte de ses propres Sujets, mais était capable ensuite de le réduire à la dépendance, & de ne lui laisser qu'un autorité précaire. Une invasion même des Français, dans les Païs-Bas, était sujette aux plus dangereuses suites; &, dans ces tems de défiance, & d'une Ligue contre la Hollande & la Religion Protestante, qui avaient déjà produit tant de mécontentement en Angleterre. Telles furent les objections qui lui furent suggérées par Sunderland; & réellement elles étaient d'autant plus plausibles, que sa situation ne pouvait être plus délicate. 1688.

Il parut même regarder comme une insulte l'offre de Louis XIV. Il n'était pas, disait-il, dans le même état Jacques change de conduite.

1688. que le Cardinal de Furſtemberg & réduit à la protection de la France. Il rapella même Skelton, alors Ambaſſadeur à la Cour de France, & le fit mettre à la Tour pour avoir donné la premiere idée de ces offres: afin de regagner l'amitié de ſon Peuple, il déclara vouloir convoquer un Parlement libre. Il revint ſur pluſieurs des fatales meſures qu'il avait priſes. Il rétablit pluſieurs des Officiers qu'il avait dépoſés. Il rendit les Chartes qu'il avait révoquées. Il annulla le tribunal Eccléſiaſtique qu'il avait créé. On le vit flatter les Evêques Anglicans qu'il avait perſécutés. Enfin, comme il avait mépriſé avec une hauteur déplacée le bruit de la ſuppoſition du Prince de Galles, & que ce bruit avait été reçu avec avidité, même avant la naiſſance de l'enfant, il ſe ſoumit à l'humiliation de conſtater la réalité de cette naiſſance. Dans une déclaration qu'il publia contre le Prince d'Orange, il fit, ſurtout, valoir la confiance qu'il avait eue dans ſes Sujets, en refuſant des ſecours offerts par l'etranger. Il fit même publier une amniſtie générale dont il excepta cependant treize Perſonnes, au nombre deſquelles était Burnet

Le Prince d'Orange, qui ſavait à quel point la circulation d'écrits in-

cendiaires pouvait enflammer les esprits dans un tems de fermentation, ne laissa pas échapper cette ressource. La faction qui lui était dévouée, dressa d'abord un écrit qui parut sous le Titre de *Mémoire des Protestants Anglais.* Tout ce que l'esprit de mécontentement, de haine & de fureur peut inspirer à des séditieux contre un Prince odieux, était rassemblé dans cet Ecrit. Le Docteur Burnet, mettait la derniere main, a ces libelles, on les imprimait à la Haye; on les répandait ensuite avec profusion dans toutes les parties de l'Angleterre. 1688.

Ecrits semés pour soutenir les Esprits. *Burnet. Dumont. VII. p. 136. 179.*

Enfin, lorsque tout se préparait pour l'embarquement, le Prince d'Orange leva tout-à-fait le voile par la publication d'un Manifeste, pour motiver & justifier son expédition. Plusieurs Plans furent envoyés en Angleterre à cet effet, & le Pensionaire Fagel en fit la rédaction; mais comme il y étalait les principes de l'Ecole de la maniere la plus fastidieuse, le Docteur Burnet l'abrégea pour l'adapter au génie des Anglais. On y faisait le dénombrement de toutes les souffrances de la Nation; le pouvoir de dispense & de suspension; la Cour de commission Ecclésiastique; les Offices remplis par des Catholiques; l'élevation d'un Jésuite au *Burnet.* *Hum. 43.*

1688. Conseil Privé; le Papisme ouvertement encouragé par des Eglises, des Colléges & des Séminaires, élevés en sa faveur; le déplacement des Juges, s'ils refusaient de conformer leur Sentence aux volontés de la Cour; les Chartes anéanties, & l'élection des membres du Parlement soumise à des ordres arbitraires; les plus modestes Pétitions, de la part des Personnes du plus haut rang, traitées de criminelles & de séditieuses; l'autorité Civile & Militaire d'Irlande abandonnée aux Papistes; un pouvoir sans bornes usurpé sur les Loix & sur la Religion d'Ecosse, & la soumission, sans reserve, ouvertement exigée dans cette contrée; enfin les violentes présomptions contre la naissance du Prince de Galles: c'était pour remédier à tant de maux, disait le Prince d'Orange, qu'il se proposait de passer en Angleterre, avec une Armée capable de le garantir des pernicieux Conseillers du Roi. Son unique but était de voir convoquer un Parlement libre, qui prit soin de pourvoir à la sureté & à la liberté de la Nation, & d'examiner les preuves de la légitimité du Prince de Galles. D'Orleans 292. Personne, ajoutait-il, ne serait assez injuste pour le soupçonner d'un autre dessein que celui d'assurer un établis-

sement durable, à la liberté, à la Religion & à la propriété des Sujets. Les forces, dont il voulait être accompagné, seraient tout-à-fait disproportionnées à toutes vues de conquête; & le bon sens ne permettait pas de s'imaginer que tant de Personnes, de la plus haute distinction dans l'Eglise & dans l'Etat, eussent pû l'exciter, par des invitations solennelles, à de pernicieuses entreprises. Il exhortait en même tems tous les bons Anglais de se joindre à lui pour concourir à un si louable dessein. 1688.

On était sur le point d'envoyer cette Déclaration en Angleterre, & une autre assez semblable en Ecosse, lors qu'on apprit qu'elle portait à faux, au moins pour la plus grande partie, par les démarches qu'avait fait le Roi pour contenter les Protestants, & leur ôter tous les prétextes qu'ils pouvaient avoir de se plaindre. La plupart des choses faites en faveur des Catholiques, avaient été ou révoquées ou suspendues jusqu'au Parlement, déjà indiqué; mais différé à cause du trouble que causait l'entreprise des Hollandais. La commission Ecclésiastique avait été abolie, les Evêques étaient rentrés en grace, & celui de Londres dans ses fonctions. On avait rendu à la Capitale & à d'autres Commu-

1688. nautés les Chartres qu'on leur avait ôtées du vivant même du feu Roi. On avait donné au futur Parlement toutes les assurances possibles d'une parfaite liberté. On n'avait en un mot rien omis de tout ce qu'on avait cru propre à dissiper les ombrages & à gagner les cœurs ; & enfin le temps approchant auquel on disait que les Hollandais avaient résolu de se mettre en Mer, on avait publié une Proclamation, par laquelle le Roi avertissant qu'une Puissance etrangere se disposait à venir envahir le Royaume, exhortait ses sujets à quitter toutes les défiances passées, pour se reunir contre l'ennemi commun.

Le Prince d'Orange ayant appris ces nouvelles mesures du Roi, fit ajouter pour les detruire, deux points à sa Declaration : l'un fut une protestation qu'il n'avait nul dessein d'envahir le Royaume, mais seulement de faire assembler un Parlement libre, & en état d'asseurer la Religion & les Loix, sur des Fondemens qu'on ne pût plus ébranler ; l'autre fut une refutation des assurances que donnait le Roi de cette même liberté au Parlement, qu'il promettait, exhortant les Anglais zélés à ne s'y laisser pas surprendre ; ensuite de quoi ayant envoyé ce Manifeste en Angleterre avec ordre de

l'y répandre, il ne penſa plus qu'à partir. 1688.

Le Prince d'Orange trouva d'autant plus de facilité dans ſon entrepriſe, qu'il aſſurait n'avoir d'autre deſſein que de garantir la liberté & la Religion Proteſtante en Europe, en faiſant réparer les atteintes qu'on y avait portées en Angleterre. La perſécution des Proteſtans en France, comparée à la conduite arbitraire de Jacques II en Angleterre, ſemblait autoriſer leurs craintes. Le Penſionaire Fagel ne ſe contenta pas de faire circuler ces idées; il fit même venir les Miniſtres. Il déploya ſon Eloquence pathétique, il les convainquit que cette Expédition était la ſeule choſe qui pût ſauver la Patrie & la Religion, du danger prochain qui menaçait l'une & l'autre; que les Dragonnades de France leur diſaient aſſez de quelle fureur impitoyable eſt animé le Papiſme; & que, ſi l'on permettait à cette Egliſe infernale de gagner l'aſcendant en Angleterre, le Proteſtantiſme n'avait plus humainement de reſſource. Les Miniſtres émus répandirent aiſément dans leurs Troupeaux le même zele pour la cauſe. Car, quoique le Clergé des Provinces-Unies n'ait preſque point d'autorité que celle que le Magiſtrat juge à propos de lui laiſſer,

Alarme inſpirée en Hollande.

D'Avaux VI 215. 286-300. *Burnet.*

Burnet. 357.

1688. il n'y a pas de Païs où les Eccleſiaſtiques ſoient plus eſtimés du Peuple, où ils ayent plus d'influence ſur lui. Les mécontentemens que leur donna Louis XIV ſur les articles des Harangs, des Draps & des autres manufactures du Pays, acheverent d'aigrir les Esprits. La fureur devint ſi violente que les Bourguemaîtres, dit le Comte d'Avaux, ainſi que la canaille ne parlaient d'autre choſe que de périr les armes à la main, plutôt que de demeurer dans l'état où ils étaient. Le Prince d'Orange ſaiſit habilement ces diſpoſitions, pour obtenir l'équippement d'une grande Flotte, la réparation des Fortifications, une nouvelle impoſition d'un deuxieme denier, la levée de neuf mille Matelots & l'acquiſition de Troupes étrangeres. Le Comte d'Avaux expoſait aux anciens Républicains les ſuites funeſtes de l'invaſion d'Angleterre, le danger où la République s'expoſait d'être envahie par la France, ou de devenir une Province Britannique; la nudité où ils allaient ſe trouver, en donnant au Prince d'Orange l'élite de leurs Matelots & de leurs Vaiſſeaux; mais on lui répondait qu'on ne pouvait plus réſiſter au torrent; qu'il y avait à craindre d'être déchirés par le peuple, & que l'autorité du Prince

d'Orange était devenue trop grande ; pour qu'on pût y resister. Quelques-uns demanderent l'éclaircissement d'un si grand armement, mais ils ne parlerent qu'en tremblant; ne se voyant pas secondés, ils abandonnerent le projet de faire des plaintes, pour prendre le ton de la louange & du remercîment : mais ils ne tarderent pas à déplorer leur aveuglement & à se repentir de leur faiblesse, au point de répandre des larmes, pour n'avoir pas reconnu plutôt les artifices du Prince d'Orange. 1688.

Declaration des Etats-Généraux aux Ministres Etrangers.

Les Etats-Généraux, au contraire, voyant l'entreprise portée au dernier point de maturité, affecterent de la représenter comme une démarche de la République entiere. Ils déclarerent aux Ministres Etrangers à la Haye, que les liaisons étroites du Roi d'Angleterre avec le Roi de France leur ayant inspiré des alarmes légitimes pour le maintien de leur Religion & de leur indépendance; ils avaient jugé à propos d'assister le Prince d'Orange de Troupes & d'argent pour aller rétablir les affaires de la Grande-Bretagne; cependant que son dessein n'avait jamais été de détrôner le Roi, ni d'inquiéter les Catholiques. Cette derniere clause ne pouvait servir aucunement le Prince d'Orange à l'égard des Anglais;

1688. mais elle était nécessaire pour les relations que le Prince était obligé de conserver avec les Etats Catholiques de l'Europe.

La revolution d'Angleterre favorisée par les Princes Catholiques.

En effet l'on assure que non seulement l'Empereur & le Roi d'Espagne ; mais encore le Souverain Pontife favorisèrent une entreprise qui tendait visiblement au préjudice de la Religion Catholique en Europe. La conduite impérieuse de Louis XIV envers le Pape auquel il venait de déclarer la guerre & d'enlever Avignon, avait outré ce Pontife ardent & belliqueux. On prétend qu'il prêta même deux cens mille Ducats au Prince d'Orange, & qu'il fit dire des milliers de messes pour l'heureux succès de cet Hérétique, partant pour détrôner un Roi Papiste. On fit du moins courir le bruit que le Marquis de Castlemaine proposa au Pape la médiation de Jacques II pour terminer les disputes élevées, entre la France & le S. Siege, insinuant qu'alors les deux Rois se réuniraient pour faire triompher le Catholicisme & détruire la République des Provinces-Unies ; mais que le Pontife sacrifiant les intérêts de la Religion à son ressentiment, donna avis de cette ouverture au Prince d'Orange. On assurait aussi que les Cours de Versailles & de Londres avaient voulu attirer

Rapin.

Wagen. XV. 470.

l'Empereur dans le même projet, & sous l'appât des promesses les plus séduisantes. 1688.

Au commencement du mois d'Octobre, les Troupes, que l'on avait fait venir de Nimegue, s'embarquerent sur le Zuider-Zée, & demeurerent plus de dix jours avant que de pouvoir sortir du Texel. A cela près, la diligence fut nouïe. En trois jours on loua cinq cens Vaisseaux de Transport; & tout le reste, à proportion, se fit avec la même viteſſe. Il est vrai que quelques choſes manquaient, & que d'autres furent oubliées. Si l'on considere néanmoins la grandeur de l'entrepriſe, & le secret qu'il y fallait obſerver, tant qu'on le put, on sera sans doute étonné de ce qu'il en manquait si peu, ou de ce qu'on n'en oublia pas davantage. Pendant que le Prince était à l'armée, Mrs. Bentinck, Dyckvelt, Herbert, & van Hulst, passerent deux mois entiers à la Haye à faire les Préparatifs, sans que perſonne en entendît parler; & l'on eût dit que tout conſpirait à favoriſer le myſtere. Mr. Bentinck était toujours si attaché au Prince, & si peu de choſes se faisaient sans lui, que ſon abſence aurait pû donner de l'ombrage.

Le 16 d'Octobre, vieux Stile, le vent qui avait été longtems à l'Oueſt, se met-

1688. tant à l'Eſt, on ordonna que tout le Monde ſe rendît à Helvoet-Sluis. Ce même matin, le Prince vint à l'Aſſemblée des Etats Généraux, pour prendre Congé d'eux. Il leur dit, , , , qu'il reconnaiſſait ſenſiblement toutes les bontés que l'on avait eues pour lui en tant de rencontres; qu'il prenait Dieu à Témoin qu'il les avait fidelement ſervis, depuis qu'on lui avait confié le Gouvernement; & qu'il ne s'était jamais propoſé d'autre objet que le Bien de la Patrie; qu'il avait pu quelquefois ſe tromper; mais, qu'il n'en avait jamais eu le Deſſein; qu'il n'y avait point de motifs qui l'engageaſſent à cette nouvelle Expédition, que les Raiſons qu'il en expoſait dans ſon manifeſte; qu'ignorant la volonté de Dieu, il ſe ſoumettait reſpectueuſement aux ordres de ſa Providence; que, quelque choſe qu'il en pût arriver, il leur confiait le ſoin de la République, & leur recommandait inſtamment la Princeſſe; qu'il pouvait les aſſurer qu'elle aimait leur Païs, autant que le ſien; & qu'il eſpérait qu'en cas d'accident, ils la protégeraient, & lui rendraient tous les bons offices qu'elle méritait. , , , L'Adieu fut triſte & touchant. Les Députés de chaque Province voulurent prendre la parole pour lui répondre; mais, fondant tous en larmes, ou pénétrés de douleur, les com-

Le Prince d'Orange prend Congé des Etats.

complimens furent mal arrangés & très-courts, mais extrêmement tendres. Il n'y eut que le Prince qui conserva son flegme & sa gravité. On fit des prieres publiques dans les Eglises, suivant l'ordre des Etats-Généraux. L'envoyé d'Espagne en fit dans sa Chapelle avec solennité, au grand scandale de tous les Catholiques; c'est-à-dire qu'il fit chanter la grand-messe & les vepres, ce qui ne se pratiquait chez lui qu'aux grandes fêtes; & son Prédicateur recommanda qu'on priât Dieu pour les Etats & pour le Prince d'Orange. On ne put voir sans étonnement, ni même sans indignation, l'air tranquille & content de Madame la Princesse d'Orange: à la voir aller dans l'Eglise, où elle assista à trois prêches différens, qui durerent depuis dix heures & demie du matin jusqu'à sept heures & demie du soir, sans presque aucun intervalle, on aurait dit qu'elle allait rendre graces à Dieu d'une victoire, bien loin de se persuader qu'elle allait prier pour l'heureux succès d'une conspiration formée contre le Roi son pere. 1688.

Enfin, le Prince s'étant embarqué le 19 d'Octobre, la flotte mit le soir à la voile. Le lendemain, le vent s'étant tourné au Nord, & mis au Nord-Ouest, il se leva la nuit une grande Tempête, contre laquelle on tint bon jusqu'au

1688. lendemain, que trouvant que c'était tenter l'impossible, & que l'on courrait risque de voir toute la flotte brisée par la proximité des vaisseaux, ou dissipée par leur éloignement, on fit signal de regagner le port. Le vingt-deuxieme, la plus grande partie y entra, sans avoir reçu de dommage; &, quelques jours après, on y vit arriver le reste, sans qu'il en eût peri aucun, ou que l'on y eût perdu qu'un seul-homme, qu'un coup de vent avait emporté des Haubans dans la mer. Il y eut pourtant quelques vaisseaux qui avaient tant souffert, qu'on fut obligé de décharger tout ce qu'il y avait, & aussitôt ils s'enfoncérent. La seule perte, que causa cet orage, fut de cinq cens chevaux, qui périrent faute d'air.

La tempête force la flotte à rentrer une seconde fois.

Le Prince remit à la voile le mardi 26 Octobre à Helvoetsluys, avec une flotte de plus de six cens voiles. Elle était composée de cinquante grands bâtimens & de vingt Frégates, d'autant de brûlôts & de près de quatre cens navires de transport, sur lesquels il se trouvait quatre mille hommes d'infanterie. Mais plusieurs des plus vieux vaisseaux avaient été si mal réparés, que trente bons navires auraient pu causer beaucoup de mal dans la flotte, d'autant plus que le grand nombre des transports aurait exigé une escorte plus considérable. C'était l'Amiral

D'Avaux VI. 311.

Arthur Herbert, Anglais, que les Etats avaient, non sans répugnance & seulement pour complaire au Prince, nommé pour commander la Flotte. Mais à peine fut-elle en pleine mer qu'elle fut accueillie d'une violente tempête & tous les vaisseaux dispersés, & forcés de rentrer, l'un après l'autre, dans le port. Plusieurs regardaient cet événement comme d'un mauvais augure; mais le Prince & les Etats furent en tirer un grand avantage pour le succès de leur dessein. Ils firent, dit-on, publier que l'expédition n'aurait plus lieu cette année: pendant que la France, & l'Angleterre croyant avidement ce qu'elles désiraient, négligeaient les précautions pour faire échouer l'entreprise, le Prince & les Etats firent travailler avec activité à la réparation des dommages essuyés par la flotte. 1688. *Rapin.*

En effet, le onze du mois de Novembre, elle se trouva en état de profiter d'un grand vent d'Est-nord-Est pour remettre à la voile. *Trois jours après*, le 14 du même mois elle arriva devant l'Isle de Wight & le Prince dit que le débarquement, fait ce jour-là, qui était celui de sa naissance & de son mariage, lui serait d'un heureux présage; mais les Anglais qui se trouvaient sur la flotte, & qui n'étaient pas moins superstitieux, soutinrent que le lendemain, anniversaire de la Le Prince débarque en Angleterre.

1688. conspiration des poudres, ferait d'un augure encore plus favorable. Le Prince fut obligé de leur céder. La descente se fit le 15 à Torbay, avec la plus grande tranquilité, & sans la moindre opposition; quoique les deux rivages de la Tamise fussent couverts d'une multitude innombrable, attirée par la grandeur du spectacle & leur inquiétude sur le succès de la plus importante expédition qui eût été formée depuis bien des siecles. Burnet ayant paru devant le Prince au moment où il mettait pied à terre, Guillaume à qui l'on avait inculqué les principes du plus rigoureux calvinisme, lui demanda en riant s'il ne croyait pas enfin à la Prédestination?

Le Prince s'avança dès le lendemain vers Exester. Il fit publier solemnellement son manifeste dans cette ville. Mais les exécutions qui avaient suivi la malheureuse expédition de Monmouth, avaient laissé dans ce pays un effroi si profond, que personne n'osait joindre le Prince: peu à peu cependant, on vit accourir sous ses étendards quelques-uns de la noblesse; il se fit aussitôt des associations en sa faveur; & l'esprit de soulevement se répandit en peu de tems dans tout le Royaume. Le Roi, qui s'était rendu à son armée près de Salisbury, fut frappé de la désertion qui s'y faisait à chaque in-

Le Roi Jacques abandonné.

ſſant. On eût dit que ſes plus fideles officiers avaient formé une conſpiration pour l'abandonner. On remarqua parmi ces transfuges la Princeſſe Anne ſa fille, le Prince George de Danemark, ſon ſecond Gendre, & le Lord Churchil qui avait toute ſa confiance & lui devait toute ſa fortune, & qui ſe rendit ſi fameux depuis ſous le nom de Duc de Marlborough. Il fut frappé de ces traits cruels de la part de ſes parens les plus proches & de ſes amis les plus fideles, Grand Dieu, s'écria-t-il, prends pitié de moi, mes propres enfans ont abandonné leur pere. Il parut auſſi timide dans l'adverſité, qu'il avait été audacieux dans le ſein du pouvoir. Voyant qu'il ne pouvait compter ſur ſes troupes qui déſertaient par compagnies entieres, il parut prêt à ſouscrire à tous les redreſſemens qu'on voudrait lui demander. Cette nouvelle fut portée au Prince qui s'avançait vers Londres; le Roi lui fit dire qu'il voulait convoquer un Parlement libre & ſe concerter avec lui pour en aſſurer la liberté. 1688.

Artifice du Prince pour engager le Roi Jacques à ſe ſauver.

Le Prince d'Orange ne pouvait avoir pour les Anglais une tendreſſe aſſez grande pour ne ſe propoſer d'autre but de ſes frais & de ſes fatigues, que d'aſſurer leur Religion dont il n'était même pas, ou leurs libertés qui devaient intimider un proche héritier du trône. Il répondit,

1688. mais en continuant sa marche, qu'il fallait désarmer tous les Papistes, les démettre tous des charges; lui assigner une garde pendant la durée du Parlement & surtout ne pas introduire des troupes étrangeres. Jacques à qui les craintes grossissaient le danger, crut qu'il n'y avait plus de sureté pour lui dans le Royaume, & qu'il ne pouvait garder un trône sous les débris duquel il aurait dû s'ensévelir. Il resolut précipitamment de passer en France, se hâta de faire partir d'avance la Reine son Epouse avec le jeune Prince son fils, qui n'avait que cinq mois. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'il prit toutes les précautions possibles pour cacher cette fuite; comme si elle n'eût pas été ce que ses Ennemis desiraient le plus. Le Roi suivit son épouse la nuit suivante. Il s'embarqua sur la Tamise avec le Chevalier Halès, déguisé en valet de chambre de ce Gentil-homme. Non content d'abandonner aussi lâchement les rênes du Gouvernement, il jetta le grand sceau du Royaume dans le fleuve, comme pour augmenter la confusion dans les affaires. Il eut même l'imprudence de révoquer auparavant les lettres qu'il avait données pour la convocation d'un Parlement. Cette nouvelle, avec celle de son évasion, augmenterent le nombre des partisans du Prince d'Orange. Ce Prin-

ce lui-même, charmé de voir son beau-pere prendre un parti qui laissait un champ libre à son ambition, sans l'obliger à violer les devoirs de la nature, fit mettre aux arrêts le Comte de Faversham que le Roi lui avait envoyé pour conférer avec lui, afin d'augmenter la frayeur du Roi. Mais ce Monarque infortuné, arrêté dans sa fuite, se vit obligé de reprendre le chemin de Londres. A cette nouvelle, Guillaume fit partir son confident Zuylestein avec une lettre pour prier impérieusement le Roi de ne pas avancer plus loin que Rochester. Mais cette lettre arrivée trop tard donna de nouvelles alarmes au Prince d'Orange. Jacques II etait non-seulement dans Londres; mais la populace ramenée par la compassion à s'intéresser pour son Roi, l'avait reçu avec des cris de joie & des acclamations, au son des cloches & avec toutes les démonstrations de l'affection la plus vive. 1688.

Le Prince d'Orange, alarmé de cette nouvelle, vit bien qu'il n'avait plus de ménagement à garder & que la circonstance exigeait un coup d'éclat. Il fit entrer dans Londres deux mille hommes de ses Troupes qui chasserent les gardes Royales, & s'emparerent du Palais de Whitehall, où le Monarque

était logé Il ne s'en tint pas à cette
1688. démarche. Hallifax, Shrewsbury & de
la Mere, Seigneurs Anglais sur lesquels il se fiait le plus, se rendirent
Rapin. Hume. Wagen. XV. 485. de sa part au milieu de la nuit, dans l'appartement du Monarque & le réveillerent pour lui dire que le Prince d'Orange étant sur le point de venir à Londres, il ne serait pas prudent qu'ils s'y trouvassent en même tems, & qu'il eût à se retirer à Ham. Le premier mouvement du Monarque ainsi menacé d'être détrôné, fut de se plaindre qu'on avait troublé la tranquillité de son sommeil. Il demanda la permission de se retirer à Rochester, Ville plus proche de la mer; & l'on juge bien que sa demande lui fut aisément accordée. Le Prince d'Orange vit d'un coup d'œil combien cette démarche lui épargnerait de difficultés & de violences, dont les moindres eussent flétri d'une tache ineffaçable le diadême dont il était prêt de se ceindre le front. Jacques II se rendit à Rochester le 28 du
Wagen. XV. 486. mois de Décembre: le Prince d'Orange entra le même jour dans Londres, ayant donné à son beau-pere une garde, plus pour l'intimider que pour s'assurer de sa personne. Il donna même des ordres secrets pour le laisser échapper. Et pour mieux l'épouvanter, il lui fit insinuer sous main qu'on en voulait

à sa personne & qu'on avait nommé quatre commissaires pour le juger. Ce faible Monarque ne manqua pas de donner dans le piége; il trembla d'éprouver le sort de son pere: il crut devoir profiter de la négligence de ses gardes, pour se sauver une seconde fois par la fuite: cette fois il fut plus heureux dans l'objet de ses desirs. Le navire sur lequel il s'était embarqué, le porta heureusement au Port d'Ambleteuse, d'où il se rendit à Saint Germain en Laye. Louis XIV reçut ce Monarque qui venait de mépriser ses secours, avec une magnificence, un respect, & une générosité, qui lui font plus d'honneur que ses plus brillantes victoires. 1688.

En même tems il déclarait la guerre aux Provinces-Unies. Sa déclaration était datée du 20 Novembre. Il semblait que l'on dût s'attendre à y trouver l'expédition d'Angleterre comme l'un des principaux motifs de cette nouvelle guerre. Cependant Louis XIV n'en disait pas un mot dans sa déclaration. Il y était simplement dit, „ que Sa Majesté ayant espéré que les Etats Généraux des Provinces-Unies, qui avaient montré tant d'ardeur à faire conclure la trêve de vingt ans, n'en auraient pas moins témoigné à la maintenir; Elle avait appris au contraire qu'ils faisaient des levées extraordinaires, & se liguaient avec les Princes de l'Empire pour exclure le

Louis XIV déclare la guerre aux Provinces-Unies.

1688. Cardinal de Furstemberg de l'Electorat de Cologne. Qu'Elle avait tâche de les en détourner, par son Ambassadeur, le Comte d'Avaux; mais qu'au-lieu de se rendre à ses représentations, ils avaient depuis joint leurs Troupes, commandées par le Prince de Waldeck, à l'armée des Princes ligués contre le Cardinal; que c'était là ce qui avait engagé Sa Majesté à déclarer la guerre aux Etats par mer & par terre, & à interdire à ses sujets tout commerce avec eux."

Entrée du Prince d'Orange à Londres.

Cependant le Prince d'Orange se voyant maître absolu dans Londres, & les rênes du Gouvernement abandonnées à lui seul, ne perdait pas une aussi belle occasion. Il avait fait son entrée le 29 Décembre; & le peuple l'avait reçu avec les mêmes démonstrations de joye qu'il avait fait éclater auparavant à l'entrée du Roi Jacques. Le Prince était à peine dans le Palais de St. James, que tous les Corps vinrent le féliciter du succès de son entreprise. Les Pairs & les Grands du Royaume le prierent de se charger provisionnellement de l'administration de toutes les affaires publiques, & l'engagerent à convoquer les Etats sous le nom de Convention. Pour mieux gagner les Protestans, il confirma tous ceux qui se trouverent dans les charges à l'exception des Papistes. Pour s'attacher ceux de la Religion dominante, il assista au service divin

suivant le rit Anglican, & reçut la communion des mains de l'Evêque de St. Asaph. 1688.

Guillaume, assuré que, dans la fermentation actuelle, le peuple choisirait généralement pour représentans, des hommes disposés à précipiter la révolution, laissa la plus grande liberté aux Electeurs. On prit même soin d'indiquer à cette assemblée ce qu'on désirait qu'elle fît, par des billets affichés sur la porte de la Salle. Le prélude fut d'un augure très-favorable. Il fut résolu, à l'unanimité des voix, de remercier le Prince & de prier pour lui dans les Eglises. Elle ne tarda pas même à décider dans une résolution aussi importante que mémorable: que le Roi Jacques, ayant rompu le contract originel entre lui & le Royaume, avait abdiqué le gouvernement, & qu'ainsi le trône était vacant. Le lendemain ils examinerent si un Roi Catholique-Romain était incapable de gouverner un Etat Protestant? D'après cette déclaration, plusieurs soutinrent que la Royauté était dévolue au plus proche héritier du Roi. Mais comme cette déliberation éloignait encore les esperances ambitieuses du Prince d'Orange, ses ardens fauteurs formerent une Requête qu'ils firent signer par une multitude innombrable de tous les rangs & dénominations, pour demander à la Chambre Haute que

Guillaume Proclamé Roi.

1688. le Prince & la Princeſſe d'Orange fuſſent proclamés Roi & Reine. Mais le Prince d'Orange regardant cette maniere de procéder comme trop irréguliere & trop tumultueuſe, pour donner une baſe ſolide au pouvoir qu'il ambitionnait, empêcha que cette requête ne fût livrée.

Cette maniere d'agir ne laiſſa pas de lui donner la réputation de modération auprès de la multitude qui n'était pas en état d'apprécier ſa conduite. Pluſieurs des membres du Parlement, voyant qu'il ne faiſait aucune intrigue parmi eux, pour les entraîner à ſes fins, y furent également trompés. Renfermé dans le Palais de St. James, il ſortait rarement, était d'un accès difficile, recevait civilement, mais ſans cordialité, écoutait avec attention, & ne diſait presque rien. Il affectait de montrer un air myſtérieux; ſoit véritable grandeur d'ame, ſoit affectée, ſoit qu'il fût bien aiſe de connaître le caractere & la conduite des Anglais abandonnés à leur naturel: mais au fonds, il ne pouvait croire, qu'une aſſemblée dont la plupart des membres avaient déja éclaté contre Jacques II; qu'une armee & une Flotte qui l'avaient abandonné; qu'un peuple qui le redoutait, ſe cruſſent jamais en ſureté, tant que toute rentrée au trône ne lui ſerait pas fermée.

Guillaume disait gravement, qu'il était venu délivrer la Nation qui l'en avait prié ; que cette Nation étant devenue libre, il lui laissait le soin de faire ce qu'elle croirait être le plus avantageux pour elle ; & que, lors qu'elle l'aurait réglé, il reprendrait avec plaisir le chemin de la Haye. Il craignit cependant qu'on ne prit à la lettre cette indifférence affectée ; il résolut de s'expliquer, en confidence, sur ce qu'il espérait de la situation des affaires. Il fit appeler Halifax, Shrewsbury, Danby & quelques autres. Il leur dit, qu'ayant été invité a servir la Nation, il s'était engagé dans cette entreprise, & que le succès avait répondu a son dessein ; qu'il appartenait au Parlement, qui se trouvait librement élu & librement assemblé, de concerter d'heureuses mesures pour l'établissement public, & qu'il avait entendu parler de divers Systêmes, les uns demandant une Régence, & d'autres paraissant désirer que la Couronne fût offerte à la Princesse ; mais qu'ils étaient seuls intéressés a préférer le plan d'administration qui leur semblerait le plus agréable ou le plus avantageux : que s'ils se déterminaient pour une Régence, il n'avait aucune objection à faire ; qu'il se croyait seulement obligé de les avertir qu'il ne voulait pas être le Régent qu'ils choi- 1688.

1688. firaient, ni s'engager dans un Syſtême dont il connaiſſait les invincibles difficultés : que perſonne n'avait une plus parfaite & plus juſte opinion que lui, du mérite de la Princeſſe ; mais qu'il les avertiſſait auſſi que ſa réſolution était de préférer la condition privée à la poſſeſſion d'une Couronne qui dépendrait de la volonté ou de la vie d'autrui : en un mot, qu'ils devaient compter que s'ils choiſiſſaient l'un ou l'autre de ces deux plans, il lui ſerait abſolument impoſſible de les aſſiſter dans l'exécution ; qu'il était appelé par d'autres affaires, que leur importance ne lui permettait pas d'abandonner pour une dignité ſi précaire, & qui ne lui laiſſeraient pas même le tems convenable pour introduire l'ordre & l'union dans leur Gouvernement diviſé. Le Prince ſe trahit encore dans une autre circonſtance. Il avait aſſuré le Comte d'Arran, partiſan de Jacques II, qu'il reſpectait les gens d'honneur de tous les partis ; mais un prétexte plauſible s'étant préſenté, il fit mettre ce Comte à la Tour.

Hem. de d'Alrymple M. 8.

Quoiqu'il ne parût aucunement dans les déliberations publiques, il avait des amis de confiance, également attentifs à ſes intérêts. Ambitieux d'occuper ſeul le trône, il retenait la Princeſſe d'Orange en Hollande. Le Lord Ha-

d'Alrymple M. 26.

lifax, ayant propoſé dans les premieres déliberations, de déferer la Couronne à lui ſeul; en lui donnant pour Succeſſeurs la Princeſſe Marie ſon Epouſe & la Princeſſe Anne, ſeconde Fille de Jacques, ſon ami Bentinck fit tous ſes efforts pour appuyer cette réſolution. „ Il était plus naturel, „ diſait-il, „ de donner l'autorité ſouveraine a cette ſeule perſonne, que de la partager. La Femme doit toujours être ſoumiſe au Mari. La Nation devait tant au Prince, qu'elle ne pouvait moins faire par reconnaiſſance, que de le placer ſur le Trône. Le Partage du Pouvoir Royal ne pouvait qu'être ſujet à de grands inconvéniens; &, quoiqu'il y eût beaucoup a ſe promettre du Jugement & des bontés de la Princeſſe d'Orange, cependant, quand on connait la faibleſſe de l'Esprit humain, qui peut s'aſſurer que cette Princeſſe ne changera jamais? „ Bentinck voulut encore preſſer cette affaire dans une conſultation, qui ſe faiſait dans la maiſon particuliere de Guillaume Herbert. Mais, celui-ci, que la goute arrêtait dans le lit, s'élanca à cette ouverture & déclara que s'il eût prévu ce deſſein, il n'eût jamais tiré l'épée pour le Prince. 1688.

Burnet. 436.

d'Alrymple II. 27.

D'autres étaient cependant d'opinion de ne mettre que la Princeſſe ſur le

1689 trône. Mais le Prince d'Orange avait pris ſes ſuretés de ce côté-là. Elle était alors en chemin pour ſe rendre en Angleterre. Elle répondit fort ſéchement à ceux qui lui écrivirent qu'il ne tenait qu'à elle de regner ſeule. Elle ne ſouhaittait, diſait-elle, ni ne voulait d'autre titre que celui d'épouſe du Prince; qu'en cette qualité elle voulait reſter ſoumiſe à lui; qu'elle ne voyait pas ſans étonnement qu'on fît quelque différence entre deux Epoux. La Princeſſe Anne approuvait auſſi le même plan d'établiſſement public. On lui promettait un ample revenu, dont elle ſe contentait, avec le ſecond rang de la ſucceſſion: & comme le droit du jeune Prince ſon Frere était entierement négligé, elle pouvait croire, au fond, que, du côté de l'intérêt, elle gagnait beaucoup à la Révolution. A ces paroles les Gens ſages virent qu'il n'y avait plus de milieu entre mettre le Prince ſur le trône où rapeller le Roi.

Ainſi l'accord paraiſſant régner entre toutes les Parties, la Convention porta un Bill, qui donnait la Couronne au Prince & à la Princeſſe d'Orange, & l'adminiſtration au Prince ſeul. La Princeſſe Anne devait ſucceder après leur mort; ſa poſtérité après celle de la Princeſſe d'Orange, mais avant celle

du Prince par une autre Femme. La Convention joignit à ce Réglement, une Declaration des droits de la Nation Anglaise, où tous les points contestés entre le Roi & le Peuple étaient enfin décidés, la prerogative Royale réduite à de justes bornes, & plus exactement définie que jamais. 1689.

Guillaume fit d'abord quelques difficultes d'accepter la Couronne aux conditions qui lui étaient proposées ; & l'on assure même qu'il chargea Mr. de Bentinck de la refuser de sa part, s'il fallait qu'il promit de maintenir la Nation dans la jouissance des priviléges excessifs auxquels elle prétendait ; son Alteſſe ayant tout lieu de douter que tous ces grands privileges fussent également fondés sur des Loix bien claires. Les deux Chambres suspecterent alors les vues du Prince : quelques membres cependant prierent Mr. Witsen, Bourguemaitre d'Amsterdam & Député-Extraordinaire des Etats en Angleterre, d'en parler a son Alteſſe, & de lui faire changer d'avis, si la chose était possible. Witsen, qui craignait d'offenser le Prince, refusa de se charger de cette commission. Mais Monsieur de Dyckveld, Ambassadeur-Extraordinaire de la République à Londres, employa avec succes tout le crédit qu'il avait

1689 sur l'esprit de Guillaume, & l'engagea à s'asseoir, aux conditions proposées, sur le Trône qui lui était offert.

C'est ainsi que Guillaume & Marie furent proclamés Roi & Reine d'Angleterre. On observa que la Reine ne fit pas voir dans cette occasion la prudence qui devait caractériser une Princesse qui montait sur le Trône de son pere, teint du sang de son ayeul. Nous avons cru devoir nous étendre sur une révolution à laquelle la République eut la plus grande part & qui produisit dans l'Europe les grands événemens que nous allons raconter.

INFLUENCE
DE LA
RÉVOLUTION BRITANNIQUE
SUR LES
PROVINCES-UNIES.

La nouvelle de l'avénement de Guillaume III au Trône d'Angleterre, fut reçue dans les Provinces-Unies avec une joie extraordinaire. Le petit nombre de ceux qui sentaient les suites de cette élévation, étaient obligés de se laisser subjuguer par l'enthousiasme général. On n'avait pas cru que l'expédition en Angleterre aurait eu des suites aussi étendues; on espérait du moins que la dignité de Roi d'un Grand 1689.

Guillaume conserve les charges dans les Provinces-Unies.

1689. Royaume, lui aurait paru incompatible avec celle de Stadhouder d'une petite République; mais Guillaume était trop éclairé pour ne pas voir les avantages qu'il pouvait retirer de la conservation de ces deux dignités, & trop ambitieux pour y renoncer. Auſſi en donnant connaiſſance aux Etats de ſon avénement à la Couronne Britannique, il déclara que cette nouvelle dignité ne ralenterait jamais les ſentimens d'affection & de ſollicitude qu'il avait toujours eues pour ſa Nation; ajoutant qu'il eſpérait actuellement remplir avec plus d'avantage pour la République, les charges qu'il y poſſédait & qu'il ferait ſon poſſible pour augmenter la proſpérité des deux Nations par la bonne intelligence qu'il entretiendrait entre l'une & l'autre. L'autorité du Prince était trop affermie dans les Provinces, pour qu'on ôsât ſe roidir contre ſa volonté; nous verrons cependant les efforts que les ardens Républicains firent pour ſe ſouſtraire à cette autorité qu'ils regardaient comme illégitime. L'abſence de Guillaume, diſaient ils, & ſon application à remplir les devoirs de Roi Britannique ne pouvaient manquer de le détourner de ſes devoirs en qualité de Stadhouder. Il ne fallait pas s'attendre, que la Republique

Wagen. XVI. 19. 20. 168.

fût désormais autre chose qu'une dépendance de l'Angleterre. Les Républicains d'Amsterdam frémissaient de s'être laissés embarquer dans un projet que Guillaume leur avait juré ne devoir pas avoir cette issue. Lorsqu'il se rendit, en 1692 en Hollande, il parut dans les Etats-Généraux où il déclara qu'ayant mis ordre aux affaires de son Royaume, il venait reprendre les charges de Capitaine-Général, d'Amiral & de Stathouder. Il demanda une prompte jonction avec la Flotte d'Angleterre & nomma tous ceux qui devaient commander celle des Etats. 1689.

Mais rien ne leur causait plus d'alarmes que la guerre avec la France que cette expédition avait fait naître. Louis XIV, instruit par le Comte d'Avaux des moyens de faire impression sur les Provinces-Unies, avait commencé par faire arrêter tous leurs marchands & leurs navires qui se trouvaient dans ses Etats. Sa déclaration de guerre était à peine publiée, qu'il fit commencer les hostilités dans la Mairie de Bois-le-Duc & réduire plusieurs villages en cendres. Il fit même garder à vue leur Ambassadeur; mais les Etats, en ayant usé de même envers le Comte d'Avaux, cette représaille ne tarda pas à faire donner la liberté aux deux Ambassadeurs. Les Etats ne tarderent pas à publier leur déclaration de

Rupture ouverte avec la France.

Corps Diplom. VII. 213.

1689. guerre. Ils y rapellaient avec amertum la guerre de 1672, dans laquelle Lou XIV avait mis leur République à deu doigts de sa perte; ils détaillaient tout les infractions qu'il avait faites à la pai de Nimegue; ils noublierent pas les perſ cutions religieuſes, qui cependant l avaient fait tant de mal & tant de bie à ſes Ennemis; ils s'étendirent ſu tout en plaintes douloureuſes ſur les a teintes portées à leur commerce. Et pour prendre leur revanche à ce ſujet ils défendirent d'importer dans le pay aucune marchandiſe de France, ni d'im porter en France aucune munition d guerre ni de bouche. Cette déclaratio n'eſt datée que du 9 Mars. Ainſi le Etats, avant de ſe hazarder dans un pas au ſi épineux, avaient eu le tems de voi qu'ils ſeraient ſoutenus par un gran nombre d'autres Etats. En effet, la Fran ce ayant déclaré la guerre à l'Eſpagn & l'Eſpagne à la France, le nouveau Ro d'Angleterre fut le premier à la décla rer à la France, en ſon nom & en ce lui de Marie ſon Epouſe. La néceſſit de ſoutenir des alliés tels que l'Empe reur & les Etats; de maintenir la pêch de Terre-neuve dont les Français vou laient ſe rendre les maîtres; la violatio du pavillon Anglais; la perſécution de Proteſtans Français formaient le conten de cette déclaration. Il n'y avait rie

de particulier dans la contre-déclaration du Roi de France, sinon la dénomination d'usurpateur qu'il donnait à Guillaume avec toutes réflexions odieuses que le détrônement d'un beau-pere pouvait suggérer. Les Etats, attaqués les premiers, voyant ainsi l'Angleterre nécesitée à les seconder, s'assurerent aussi de l'Empereur. Ils conclurent avec lui une alliance offensive & défensive pour ramener la puissance Française aux termes des Paix de Westphalie & des Pyrenées. Il y avait un article secret pour soutenir l'Empereur dans ses droits sur la monarchie Espagnole, au cas que le Roi d'Espagne mourût sans enfans. Ainsi commença la confédération connue depuis sous le nom fameux de *Grande-Alliance*, parce qu'elle réunit & soutint la ligue d'Ausbourg, à cause de la multitude & de la puissance des Etats qui y accéderent. Le nouveau Roi d'Angleterre, qui avait été l'ame de ce grand mouvement, fut aussi le premier à y accéder. 1689.

Ibid. 228, 241.

20 *Decemb.*

Mais, avant qu'il eût fait cette importante démarche, il y avait eu des négociations singulierement curieuses & intéressantes pour la conclusion d'une alliance étroite entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Dès le commencement de l'année, les Etats avaient envoyé à Londres, une Ambassade extraordinaire, composée du Bourguemaitre

Négociations en Angleterre.

1689 d'Amsterdam Witsen, & des Sieurs d'Odyk & de Dykvelt. Ces deux derniers avaient toujours été aveuglément dévoués au Prince; mais Witsen avait montré, dans la maniere même dont il avait donné son consentement à la descente en Angleterre, que les intérêts de sa Patrie lui étaient plus chers que ceux d'aucun individu, ni d'aucune autre Nation. Il n'avait consenti qu'avec beaucoup de répugnance à être employé dans cette ambassade. Arrivé en Angleterre, l'éclat de la Majesté Royale ne put l'éblouir. En bien, lui dit le Prince, s'adressant sans doute aux deux Ambassadeurs à la premiere audience; que dit-on maintenant chez vous? *Avez-vous bien fait de me confier cette affaire?* Aurait-on cru qu'elle réussirait si bien? Mais, quoique tout se préparât alors pour son couronnement, il commençait à se défier du caractere mobile & capricieux des Anglais. Tout va fort bien, ajouta-t-il, pour le présent: je n'entends encore que des *hozanna;* mais peut-être ne ferez-vous pas longtems avant d'entendre; *crucifiez-le*, *crucifiez-le* Ces paroles qui semblaient exprimer un regret pour la Hollande, flatterent sans doute ces Députés; mais il était trop éclairé pour ne pas voir les sujets de mécontentement de ses propres Compatriotes. Un cri général commençait à s'élever con-

contre lui: „ Tandis qu'il gardait, disait-on, l'armée de la République en Angleterre pour sa propre sureté, il laissait son pays exposé à la vengeance de la France; les plus hardis ajoutaient même qu'il ne retenait la flotte que pour la joindre à celle d'Angleterre, pour les employer toutes deux à incorporer la République aux Isles Britanniques en détruisant sa liberté par une force étrangere dans un tems où elle était sans défense au dehors. Mais ils avaient en vue des objets plus importans, que la connaissance de plaintes particulieres. Ils étaient chargés de plusieurs détails relatifs à la combinaison des opérations militaires de l'une & l'autre Nation, de demander les secours que l'Angleterre était obligée de fournir en vertu du Traité de 1678, & surtout de presser le remboursement des dépenses nécessaires prodiguées par l'Etat pour l'expédition d'Angleterre. Comme il convenait à l'Angleterre d'avoir des troupes qui prissent langue dans le Continent où se préparaient les principales scenes de la guerre, cinq mille hommes de Troupes Anglaises reçurent ordre de passer en Hollande. Mais les deux autres points rencontrerent plus de difficultés. Les Hollandais avaient porté, avec toute l'exactitude nationale, la dette qu'ils exigeaient à sept millions, trois cens un 1689.

1689. mille trois cens trente-deux florins, un sol, huit deniers. Le Roi d'Angleterre n'était pas avare en promesses de leur procurer ce remboursement. Il devait tout aux Etats, disait-il, ils avaient sacrifié biens & vies pour lui; il était disposé à passer lui-même en Hollande plutôt que de la voir ruinée. Pour parvenir à la fois à regagner l'amitié de ses Compatriotes & à porter l'Angleterre à de grands efforts contre les projets de la France, il saisit adroitement l'occasion des demandes & de la reconnaissance que l'on devait accorder à ses compatriotes. Ils ont, dit-il, négligé leur propre sureté pour venir au secours de l'Angleterre & la tirer du péril. Ce service vient de les exposer eux-mêmes à une perte inévitable; ils n'ont d'espoir que dans ceux qu'ils ont sauvés. Leurs Ennemis regarderont leur ruine comme un acheminement à celle de l'Angleterre. Il convient donc à des Bretons de ne pas se laisser surpasser en générosité. Mais quand il fut question de présenter le bill pour le payement des avances faites par les Hollandais, l'Orateur des Communes remit adroitement devant les yeux du Roi que ce que les Hollandais venaient de faire pour les Anglais, l'Angleterre l'avait fait autrefois pour la Hollande; aussi la Chambre basse eut-elle égard à ses représentations; elle ré-

Wagen. XV. 23. D'Avenant. II. 55. 277.

fuisit cette demande à six cens mille florins; encore se passa-t-il environ trois ans avant que cette somme fût entierement payée. Quant au dernier article, on convint aisément du plus essentiel, savoir du nombre des vaisseaux que chacun des deux partis mettrait en mer. Mais l'article le plus frivole causa les plus grands débats. Les Amirautés de la République avaient envoyé des députés pour cet objet; mais dès qu'ils avaient vu qu'ils seraient obligés de céder sur un point qui intéressait l'honneur de leur Patrie, ils s'étaient hâtés d'y retourner pour n'avoir aucune part à un accord odieux. Leur prévoyance était juste; les Anglais prétendaient que non-seulement leur Amiral devait avoir rang sur celui des Provinces-Unies; mais même que tous leurs Officiers devaient avoir séance & suffrage dans le conseil de guerre avant ceux de la République; de sorte que son Amiral même devait céder le pas au plus mince Officier Britannique. Les Ambassadeurs des Etats trouverent cette prétention aussi injuste qu'elle était extraordinaire. Les Etats proposerent un expédient très-raisonnable, savoir que les Officiers des Etats voteraient chacun l'un après l'autre, de sorte que la préséance serait accordée à chaque Officier du même rang. Mais les Anglais restaient inflexibles. 1689.

Wagen. XVI. 23.

1689. On pria Mr. Bentinck de chercher à engager Guillaume III à prendre le parti de ſes anciens compatriotes contre celui de ſes nouveaux ſujets. Mais Bentinck, qui ſavait quel vent ſoufflait à la Cour & qui n'avait, comme tous les Courtiſans, d'autre patriotisme que l'intérêt de ſon maître, répondit qu'il ne valait pas la peine de disputer pour de pareilles bagatelles. Odyk, également ſollicité, ſur la même matiere, s'excuſa ſur la volonté du Roi qui était, diſait-il, pour lui la loi ſuprême. Witſen voulut ſe roidir contre le reſſentiment du Roi qu'il s'etait attiré par ſon zele pour ſa patrie: la molleſſe des autres Ambaſſadeurs fut cauſe qu'un point où il s'agiſſait de la dignité de l'Etat fut termine à la ſatisfaction des Anglais. Quant au nombre des vaiſſeaux à fournir par les deux nations, il fut ſtipulé que l'Angleterre fournirait cinquante vaiſſeaux & les Etats trente, outre quelques Frégates & brûlôts. L'Amiral Anglais devait avoir le commandement de toute la flotte & la préſéance dans le Conſeil de guerre. Les Etats, ſe voyant ainſi primés partout par les Anglais, crurent pouvoir ſe dédommager en obtenant des conditions favorables à leur commerce, par la formation d'une alliance étroite. Pour ſe faire acheter plus cher, ils ſaiſirent le

tems où Guillaume déclarait la Guerre à la France pour ralentir leurs préparatifs sur mer; ils envoyerent en même tems en Angleterre Alexandre Schimmelpenning van der Ooye, Seigneur d'Engelenburg, en qualité d'Ambassadeur-Extraordinaire, titre qui fut aussi donné aux autres Députés. Les Négociations furent entamées; le Roi d'Angleterre eut la politique de n'y vouloir paraitre aucunement pour ne pas mécontenter deux nations qu'il avait intérêt de ménager également. Les Anglais voulaient que la guerre & la paix se fissent conjointement. Ils voulaient que l'on déclarât de bonne prise tous les vaisseaux sans exception qui navigueraient en France. Quant au premier point, les Ambassadeurs des Etats firent d'abord remarquer qu'il était contre la saine politique qu'une petite République à qui la paix pouvait être avantageuse, s'enchaînât aux intérêts d'un grand Royaume rempli de ressources pour la guerre. Ils firent remarquer, sur le second article, qu'il offenserait les nations neutres à qui des traités formels assuraient le droit de naviguer & de commercer avec les Puissances belligérantes. Ils insinuerent qu'il serait dangereux d'aigrir un corps aussi redoutable. Ils en parlerent au Roi qui, dans un incident contraire à ses projets bel- 1689.

1689. liqueux, ne put garder la neutralité qu'il avait affectée: il soutenait qu'il convenait à des Puissances aussi étroitement liées de ne jamais se séparer ni en paix ni en guerre. L'Ambassadeur Witsen, trouvait que Guillaume avait en vue de se soutenir sur le trône de la Grande-Bretagne avec l'argent & les Troupes des Etats & les tenir en guerre, tant que la France voudrait soutenir le Roi Jacques. Il se plaignait encore que les Anglais vouluissent s'arroger le droit de juger les prises menées dans leurs Ports par des Hollandais; quoiqu'il eût été stipulé dans un accord que la decision appartiendrait aux Amirautés, dont les armateurs dépendent. Mais le Comte de Nottingham leur répondit en propres termes que dans ces cas, les loix étaient au-dessus des traités. Le Roi fait des traités; mais ils ne valent qu'autant qu'ils sont conformes aux loix. Nous avons une loi par laquelle nous pouvons juger tous les vaisseaux qui entrent dans nos Ports; & nous les jugeons. Les Ambassadeurs Hollandais insistaient surtout pour le point de la liberté du commerce, à laquelle ils étaient eux-mêmes intéressés. Mais Engelenburg & Dykveld se laissèrent gagner. Odyk ne tarda pas à imiter leur exemple, pour faire sa Cour au Roi: Witsen & van Citters voulant tenir ferme, on n'eut pas

même pour eux les égards ordinaires de la bienséance. Witsen pour avoir soutenu que le Goudron n'était pas une marchandise de contrebande, fut traité de *sot*. Guillaume le pressa lui-même de signer cet article; mais quel droit peut-on s'arroger sur des vaisseaux de nations neutres, disait Witsen? Il faut que cela passe, répondait le Roi; c'est le droit du canon. Heinsius, alors Pensionaire de Hollande, fut le premier à lui écrire, qu'il ne devait pas signer. Van Citters osa dire qu'un pareil traité déshonorerait à jamais les traitres qui l'auraient signé. Le traité fut dressé sans son concours. Les deux Etats commencerent par se promettre de se garantir leurs droits & possessions réciproques. Dans un autre traité, ils interdisaient tout commerce en France, même aux nations neutres, sous peine de confiscation des vaisseaux & des effets. Ce ne fut qu'avec bien de la peine que van Citters & Witsen se laisserent gagner pour les signer. Witsen ne put cacher son trouble, comme peut le témoigner, disait-il après, ma main tremblante. Les Anglais furent si ardens à mettre à exécution un traité si contraire aux privileges de toutes les nations maritimes de l'Europe, que les Rois de Suede & de Danemark s'associerent

1689.

Dumont. VII. 325. 301.

1689. en 1691. & 1693 contre tous les attentats portés à la liberté du commerce. Un grand nombre de vaisseaux de Hambourg & d'autres Ports de la mer Germanique, revenant de France où ils étaient allés avant la déclaration de guerre de l'Empereur, furent conduits en Angleterre; on les déclara de bonne prise; Guillaume lui-même, aveuglé par son ressentiment contre les Français, déclara que telle était sa volonté. Mais il fit relâcher ceux du Roi de Suede & de Danemark qui s'étaient mis sur un pied respectable.

Au moins, les Ambassadeurs crurent racheter ces condescendances par l'acquisition de quelques avantages de commerce en Angleterre. Ils crurent que l'occasion était favorable pour faire annuller le funeste acte de Navigation, rendu par Cromwel. Le Roi les renvoya d'abord à un autre tems; serré de plus près, il déclara enfin qu'il ne pouvait contenter les Etats sur cet article. Il riait, écrit Witsen, quand on lui parlait d'abolir cet Edit & déclarait que c'était une chose impossible. Loin qu'on pût obtenir des avantages, les Négocians Hollandais, établis en Angleterre, se plaignirent qu'on ne les avait jamais si fort maltraités. On ne put même obtenir l'importation de la fayence de Delft. Ils représenterent envain les

pertes immenses qu'ils faisaient faute de convoi; on refusa de les écouter. On remarque qu'au départ des Ambassadeurs, le Roi voulut s'attacher Witsen en l'élevant à la dignité de Baron; mais cet homme simple & modeste refusa cette offre; parce, disait-il, qu'il craignait que cet honneur ne lui fît des jaloux & des Ennemis. On lui offrit encore l'emploi de Curateur de l'Université de Leide à condition qu'il favoriserait la fuite des Voetiens, ou des ardens Calvinistes que Guillaume protégeait. Mais il refusa avec indignation de supplanter dans cette charge Conrad van Beunning, qui, quoique sujet à quelques accès de demence, ne lui paraissait pas pour cela, inhabile à un emploi qui n'exigeait presque aucune fonction. Ainsi les Etats ne trouverent pas en Angleterre la reconnaissance qu'ils avaient attendue des services importans qu'ils venaient de lui rendre. 1689.

Les Seigneurs même que Guillaume avait menés avec lui en Angleterre, qu'il combla de bienfaits & d'honneur, ne purent échapper à la jalousie des Anglais. Les Marchands, qui sont ceux que la jalousie du métier aigrit le plus & qui se plaignent le plus haut, s'écrierent hautement qu'un Roi Hollandais & des *d'Alrymple* M. 164 165.

1689. Conseillers Hollandais avaient formé un plan pour la ruine du Commerce Britannique. Le bas peuple surtout ne fit aucun effort pour déguiser les dispositions nationales. La populace de Londres fut choquée de la mine, de l'habillement & du langage des Troupes Hollandaises. Il s'imagina qu'il y avait dans leur figure & leurs manieres quelque chose de difforme & de bas, parceque ses yeux & ses oreilles n'y étaient pas accoutumés. Ce peuple grossier méprisait l'air modeste qui caractérise cette Nation, raillait l'économie des Officiers & insultait les Soldats. Les Hollandais eurent besoin de tout leur flegme national, pour souffrir ces traitemens d'un peuple qui les avait invités à devenir ses libérateurs.

d'Alrymple II. 72.

Le préjugé passa même à des Personnes d'un plus haut rang ; les communes voterent pour que le Roi fût supplié de faire un présent aux Troupes étrangeres qui devaient vuider le Royaume ; prétexte singulier pour s'en délivrer honnêtement. Un des membres ayant déclamé contre le danger de tomber entre les mains des Français & des Irlandais, un autre dit, d'un air & d'un ton chagrin, *ajoutez, & des Hollandais.*

d'Alrymple II. 164. 207. 212. 239. 242.

Cette jalousie poursuivit les Hollandais

jusques dans les services qu'ils rendirent en Irlande. Car les Troupes Hollandaises qu'on y avait envoyées, y conservant leur santé par l'exactitude de la discipline & les soins qu'on prenait d'eux, pendant que les Anglais périssaient par les maladies, ceux-ci avaient la faiblesse d'imputer cette difference à la prédilection de Guillaume pour ses compatriotes. 1689

De là ce ressentiment profond qui s'enracina dèslors dans les esprits des Patriotes Hollandais contre l'Angleterre. Ceux qui connaissaient le caractère des Nations libres & commerçantes, regarderent plus que jamais les liaisons entre les deux peuples, sous un même Prince, comme un sujet perpétuel de discordes & d'ombrages.

Les Communes avaient auparavant témoigné le desir d'apprendre du Roi quelles étaient entre la Hollande & la Couronne les obligations mutuelles de s'entre-secourir: elles voulaient savoir quel nombre de Vaisseaux & de matelots les Hollandais devaient fournir pour l'expédition de l'été.

Ils autoriserent même le Comité à rechercher pourquoi les Hollandais n'avaient pas envoyé plutôt leur Flotte en Mer; quoiqu'en comparant la date du Traité entre les deux Nations, il fut clair qu'elle eût mis à la voi-

1689. le, auſſitôt qu'on pouvait s'y attendre.

L'averſion des Anglais ſe porta jusques ſur le Roi. Ils etaient accoutumés à des Rois populaires & familiers; mais Guillaume froid, reſervé, taciturne, toujours enfoncé dans ſon cabinet, ou ne goutant que le plaiſir de la chaſſe, s'était même retiré, à Hamptoncourt, ſous prétexte que l'air de Londres ne convenait point à ſa ſanté. Il affectait d'orner cette maiſon, de jardins dans le goût de ceux de ſon pays & d'y étaler les Fleurs, les Arbres & tout le costume Hollandais. On ſe demandait ſi l'on avait mérité que le Souverain enlevât à ſes ſujets la gayeté & la pompe d'une Cour. On en vint jusqu'a critiquer les défauts de ſa Perſonne: ni ſa petite taille, ni la frêle contexture de ſon corps ne furent épargnées: la populace, inſultant à ce qu'il avait de particulier dans la Phiſionomie, l'apellait par dériſion *Nez crochu*. Pour regagner l'affection des Anglais, il fallut que Guillaume adoptât, tout à coup, les uſages des autres Rois; on le vit aſſiſter aux courſes de Chevaux & ſe faire aggréger dans un des corps de métier. Mais le choix des parties expoſant le Roi à de nouveaux desagrémens, il balança s'il n'abandonnerait pas une dignité qui lui cauſait tant de chagrin.

Il ne fut question de rien moins que de se retirer en Hollande & de laisser à la Reine le soin de gouverner un peuple qu'il ne se trouvait pas capable de contenter & de conduire Il communiqua cette idée aux Lords Carmarthen & Shrewsburi, en répandant des larmes telles, sans doute, qu'un ambitieux despote trompe peut en répandre. Les deux favoris lui répondirent sur le même ton; & leurs larmes de Courtisans le décidèrent a rester. C'est ainsi que Guillaume se trouvait la première année de son Couronnement. Aussi écrivait-il au mois de Janvier 1690 à Mr. de Bentinck: Je trouve que les gens commencent à être fort en peine de mon voyage en Irlande, surtout les Whigs, qui ont peur de me *perdre sitôt, avant qu'ils n'aient fait avec moi ce qu'ils veulent: car, pour leur amitie, vous savez ce qu'il va à compter là-dessus dans ce Pays-ci.* 1689.

Dispute au sujet de la nomination des Echevins d'Amsterdam.

L'absence du Stadhouder ne pouvait manquer de causer des embaras dans les Provinces où le choix des membres de la Magistrature était à sa disposition. L'on en vit au commencement de l'année 1690 un exemple dont les suites faillirent à devenir sérieuses. Le tems approchait auquel se fait annuellement l'élection des Echevins à Amsterdam. Les Bourguemaîtres & le Conseil nom-

1689. merent quatorze Perſonnes, dont ils envoyerent la liſte à la Cour de Hollande, en la priant d'en choiſir, dans l'abſence du Stadhouder, les Echevins pour le ſervice de cette année. Il n'y avait rien de nouveau ni d'extraordinaire dans cette priére de Meſſieurs d'Amſterdam. Plus d'une fois la Cour s'était ſervie du même droit en pareille occaſion. Mais maintenant elle n'osa l'employer ſans avoir demandé l'avis du Stadhouder. Sans en rien communiquer à Meſſieurs d'Amſterdam elle envoya au Prince d'Orange; déjà proclamé Roi de la Grande-Bretagne, copie de la Nomination des quatorze Candidats. Guillaume III fit l'élection des Echevins, mais ne manqua pas auſſi de témoigner combien il était mecontent de ce qu'on ne lui avait pas envoyé la Nomination directement d'Amſterdam. Les Bourguemaitres & le Conſeil de cette puiſſante Ville ſe trouvant peu diſpoſés à permettre que l'on portât la moindre atteinte à leurs priviléges, & ne voulant pas, par conſéquent, s'obliger à envoyer par la ſuite, leur Nomination en Angleterre, préſenterent un mémoire aux Etats de Hollande, par lequel ils demandaient que leſdits Etats ordonnaſſent à la Cour de faire l'élection des Echevins dans l'abſence du Stadhouder; ou qu'ils y auto-

risaſſent les Bourguemaîtres eux-mêmes; comme ils l'avaient été par un Octroi de l'année 1650 " Pour motifs de cette demande Meſſieurs d'Amſterdam alléguaient, „ que, ſuivant leurs Priviléges, qu'ils étaient obligés de maintenir & de conſerver, la Nomination des Echevins devait ſe faire le 28 Janvier; que le 2 Février ils prêtaient ſerment & entraient en charge, & que cet intervalle etait trop court pour envoyer la Nomination en Angleterre. " A ces raiſons Amſterdam joignait une ſorte de menace; déclarant qu'elle ceſſerait de contribuer aux dépenſes publiques, ſi on ne la maintenait dans la jouïſſance de ſes Priviléges. Les Etats n'oſérent cependant rien determiner ſur cette importante affaire, ſans avoir demandé l'avis du Roi d'Angleterre; ce qui donna lieu à différens écrits de part & d'autre, & à des Négociations, dont nous verrons bientôt le réſultat. 1689.

Pendant que cette diſpute reſtait ainſi indéciſe, il s'en éleva une autre, qui ne cauſa pas moins de mécontentement au Stadhouder. A peine il était monté ſur le Trône d'Angleterre, que ſon affection pour Guillaume de Bentinck lui fit combler ce Seigneur de graces, & l'accabler pour ainſi dire de dignités. Ami de cœur de Guillaume III,

1689. Bentinck fut fait successivement conseiller du Cabinet, Premier-Gentilhomme de la Chambre, Baron de Circencester, Burgrave de Falconberg, & Comte de Portland. Ces faveurs exciterent la jalousie des Seigneurs Anglais; dès l'année 1676, Bentinck, qui avait acquis les Seigneuries de Drummelen & de Rhoon en Hollande, avait eu le crédit, par la faveur du Stadhouder, de se faire inscrire parmi les Nobles de la Province. Comme membre du Corps de la Noblesse, ce Seigneur avait droit de Séance à l'assemblée des Etats de Hollande. Mais naturalisé en Angleterre & membre du Parlement, il était par là-même devenu sujet d'une Puissance étrangere, ce qui rendait litigieux au moins son droit de séance à l'assemblée des Etats de Hollande. Ce fut en effet le sentiment de plusieurs membres, lors qu'ils apprirent que Mr. de Bentinck était sur son retour d'Angleterre, & que sans doute il se présenterait à l'Assemblée. Mais Amsterdam ne s'en tint pas au doute; elle déclara sans détour que Bentinck était déchu de son droit. Il ne s'en crut cependant pas moins autorisé à en faire usage, dès qu'il fut arrivé à la Haye, où il parut réellement à l'Assemblée des Etats. Les Députés d'Amsterdam y livrerent alors un mémoire

motivé des raisons qu'ils avaient de demander l'exclusion de Bentinck. Les Nobles & le Ridderschap répliquerent au mémoire de la Ville d'Amsterdam, & opposerent raisons à raisons, exemples à exemples, pour prouver que Mr. de Bentinck, quoique membre du Parlement d'Angleterre, devait être admis à tenir son rang dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Loin de se laisser convaincre par les raisons des Nobles, les Députés d'Amsterdam, voyant que Bentinck usait réellement du droit qu'ils lui disputaient, protesterent en termes très-forts contre sa présence à l'assemblée des Etats. Ils remarquaient dans leur protestation, que lui permettre d'y paraitre, „ c'etait faire un changement absolu dans le gouvernement, & en renverser les fondemens; ils regardaient comme nul & de nulle valeur, tout ce qui se traiterait & se resoudrait dans l'Assemblée des Etats, en présence du Comte de Portland; & pour que la postérité ne pût leur reprocher d'avoir consenti à l'admission de ce Seigneur, ils déclarerent qu'ils avaient des ordres exprès de se retirer de l'assemblée, & de s'en abstenir aussi longtems que le Comte de Portland serait présent. " En effet, ils se retirerent aussitôt, ne laissant 1689.

1689. dans l'assemblée que le Pensionaire d'Amsterdam, pour écouter & pour voir.

Guillaume ne put apprendre sans une forte d'indignation la querelle que l'on faisait a Portland, mais l'opiniâtre fermeté de Messieurs d'Amsterdam, dans l'affaire de l'Election des Echevins de cette Ville, lui fut plus sensible encore, parce qu'elle heurtait directement son Autorité. L'on assure qu'il avait chargé Portland de proposer certain expédient, qui devait contribuer à accomoder l'affaire d'Amsterdam; mais les procédés du Conseil de cette Ville contre ce Seigneur, ne servirent qu'à irriter davantage le Monarque. Il le en écrivit en des termes qui font bien voir à quel point il se croyait offensé. „ Les chicanneries que veulent vous faire Messieurs d'Amsterdam, écrivait Guillaume dans une lettre au Comte de Portland, ne viennent que de la mauvaise affection qu'ils me portent & me causent le plus grand chagrin. J'espere que vous en triompherez, & que les autres Villes vous prêteront la main. Si l'affaire de l'élection des Echevins se termine, suivant l'expédient dont je vous ai fait part, & le seul auquel je veuille entendre, je veux que vous soyez compris dans l'accommode

nent, auquel je ne me prêterai ja- 1689.
mais qu'à cette seule condition." En
effet, l'on traita depuis conjointement
l'affaire du Comte de Portland & celle
de l'élection des Echevins d'Amster-
dam. Après bien des débats qui fu-
rent poussés de part & d'autre avec
une sorte d'opiniâtreté, l'on trouva en-
fin un expedient qui semblait conserver
tous ses droits au Stadhouder, sans
porter atteinte aux Privileges de la
Ville. Elle envoya sa Nomination di-
rectement aux Etats de Hollande, qui
la firent passer aussitôt au Roi d'An-
gleterre. Ce Prince parut satisfait, „
parce qu'il ne doutait pas (disait-il
dans une lettre qu'il écrivit aux Etats
en leur renvoyant la liste des Echevins
qu'il avait élus d'après cette Nomina-
tion) qu'ils n'eussent eu de bonnes
raisons pour se charger eux-mêmes de
la faire passer la Nomination, au lieu
d'insister à ce qu'elle lui fût directement
envoyée par la Magistrature d'Amster-
dam; que c'était ce qui l'avait engagé
à faire l'Election d'après cette Nomi-
nation; quoique, d'un autre côté, il se
fut volontiers servi du pouvoir que lui
donnait sa charge de Stadhouder, pour
maintenir la Resolution qu'auraient pris
les Etats. Et comme il ne doutait
nullement que les Etats ne soutinssent
comme ils le devaient, ses droits com-

1689. me Stadhouder, il voulait faire voir de son côté, qu'il était le Protecteur des Priviléges de la Ville d'Amsterdam; & afin que non-seulement la Magistrature, mais la Bourgeoisie même pût mieux jouïr de ces Priviléges, il désirait qu'on lui envoyât tous ceux qui pouvaient être relatifs à la Magistrature & à la fidelle Bourgeoisie d'Amsterdam. "

Fameuse Lettre du Roi d'Angleterre sur l'élection d'Amsterdam.

La Lettre qu'on fit circuler comme venant de lui, & dont l'authenticité est encore disputée, mérite une place dans l'histoire. Quoique avant mon départ pour la Hollande dit-il à Mr. Bentinck, je vous aye amplement expliqué mes intentions, je ne laisse pas de vous écrire la présente, pour vous faire part des réflexions nouvelles que j'ai faites depuis votre embarquement, afin que les joignant à vos premieres instructions, vous en puissiez tirer tout le fruit qui convient dans la conjoncture présente. Plus j'envisage l'atteinte que la Ville d'Amsterdam vient de donner à mon autorité, & le préjudice qu'elle peut porter au bien particulier de mon service, & à celui de la Chrétienté, moins je puis me résoudre à me relâcher de mes droits, & à souscrire à la requête de ces Magistrats injustes & méconnaissans, qui oubliant les services signalés que mes peres & moi avons

endus à cet Etat, depuis l'établiſſement
e la République, & ſe laiſſant ſéduire 1689.
ar quelques eſprits ſéditieux, & jaloux
e ma grandeur, & de mon crédit dans
s Provinces, profitent de mon abſen-
e, & des engagemens dans leſquels je
ne trouve; & veulent faire revivre une
rétention, qui eſt auſſi chimérique, &
uſſi mal fondée, qu'elle eſt injurieuſe
ma gloire."

En effet, quiconque examinera ſans pré-
ention les titres ſur leſquels cette puiſ-
nte & ſéditieuſe Ville, appuye le droit
e ſe ſouſtraire de l'autorité du Stadhol-
ier, les trouvera ſi peu ſolides, qu'il
ra ſurpris qu'aucun homme ſenſé puiſ-
e y donner la moindre attention. El-
e produit de prétendus Priviléges, qui
ui ont été accordés en divers tems par
Marie & par Philippe II, & qui ont été
onfirmés depuis l'établiſſement de la
République, au préjudice de mes an-
êtres. Elle allégue en même tems
'obligation, à laquelle elle s'eſt enga-
gée par ſerment ſolemnel à chaque mu-
ation de Magiſtrats, de maintenir les
dits Priviléges. Pour détruire des droits,
uſſi mal établis, il ne faut que conſul-
ter les Loix de la République, qui lors
de ſa fondation, en ſupprimant le Gou-
vernement Monarchique, ont en même
tems abrogé tous les Priviléges & tou-
tes les conceſſions accordées par les Sou-

verains Si cette abrogation n'a pas été
1689. faite par des actes exprès, elle l'a été
du moins tacitement, parce que ces sortes de prérogatives ne conviennent point à l'Etat d'une République, ni à l'égalité & à l'union qui doivent régner parmi tous les membres qui la composent.

" D'ailleurs, les prétendus actes, que les Etats ont donné en divers tems en faveur de cette Ville contre un de mes ancêtres, ne peuvent pas être des titres valables, contre les droits de la charge de Stadhouder, que j'ai bien voulu conserver: puisqu'alors la République étant naissante, on ne consultait pas toutes les loix & la justice dans les décisions des Etats. On était obligé de s'accomoder au tems, & de souscrire aux demandes, quoiqu'injustes, des Villes, pour ne point aigrir les peuples; & pour ne pas réveiller un reste d'inclination pour leurs anciens Princes, qui n'était pas tout-a-fait éteinte dans leur cœur."

" Ce que je vous dis est si vrai, que depuis que le Gouvernement a été solidement établi, les Etats reconaissant l'injustice de certains actes, que la nécessité des tems avait arrachés d'eux, y ont dérogé sagement dans la suite. Je pourrais même, pour anéantir ces prétendus droits, avoir recours à la prescription, puisque depuis près d'un Siecle, ceux d'Amsterdam ne se sont

oint avisés de les faire revivre, quoique l'occasion se fût présentée plusieurs fois pendant l'absence de mes ancêtres, lorsque l'interêt de l'état les appellait en un pays étranger, pour commander ses armees: alors ceux qui exerçaient la Magistrature à Amsterdam, plus instruits de leurs devoirs, & moins ambitieux, que ceux de ce tems-ci, ne croyaient pas que ce fût déroger aux droits, & aux priviléges anciens de leurs villes, que d'envoyer demander les suffrages du Stadhouder absent, pour le choix des Bourguemaitres & des Echevins en divers lieux: même, lorsque le bien de mon service ou celui de l'Etat m'ont appelle hors de ces Provinces, ils n'ont fait aucune difficulté d'avoir recours à moi, comme au légitime dispensateur de leurs Magistratures. Je reconnais à ce trait injurieux l'ancienne aversion de cette Ville pour la grandeur de ma maison, & l'opposition qu'elle a toujours affectée de montrer à toutes les propositions que je faisais autrefois pour le bien de la République: mais ce qui me surprend le plus, c'est l'aveuglement des Membres des Etats, même des plus éclairés, qui se laissent fasciner les yeux par les insinuations trompeuses de cette artificieuse Ville, & qui ne s'apperçoivent pas du piége qu'elle leur tend: car elle les surprend avec adresse, en revé- 1689.

1689. tiſſant ſon mauvais deſſein d'une fauſſe apparence de néceſſité & de juſtice, pour pouvoir plus impunement aneantir le reſte de l'autorité du Stadhouder, & introduire enſuite dans la Magiſtrature des gens à ſa dévotion, dont les ſuffrages lui ſoient aſſurés, ſoit pour ſe ſéparer de l'union des Provinces, ſi elle le juge à propos, ſoit pour les engager de ſe ſéparer de la ligue, & à conclure à ſa fantaiſie une paix auſſi honteuſe, que celle de 1678, en demeurant unie avec elle. Je ne ſçais point quelle réſolution les Etats prendront ſur une affaire auſſi délicate que celle-ci; mais j'ai peine à croire qu'ils imitent leurs prédéceſſeurs en acquieſçant contre moi à l'injuſte & dangereuſe demande de cette Ville, & qu'ils manquent à cette occaſion au reſpect, à la conſideration, & à la reconnaiſſance qu'ils me doivent. Je ſçais bien, que s'ils prennent cette partie, je ne ſerai pas ſi traitable ni ſi complaiſant que celui de mes ancêtres, à qui ils firent ces paſſe-droits. Comme ma fortune, mon élévation, & mon caractere ſont infiniment au deſſus de ceux dont il était alors revêtu, ils doivent auſſi s'attendre à un reſſentiment différent, & proportioné à mon rang & à mon génie, & compter, que quand un Roi a bien voulu s'abaiſſer juſques à ne point mépriſer l'emploi de

de leur Stadhouder, non seulement ils ne doivent pas penser à en diminuer l'autorité & les prérogatives; mais qu'ils doivent au contraire en mesurer l'étendue à la grandeur & à la Majesté Royale. 1689.

Je ne suis pas cependant si peu informé de mes véritables intérêts, que je ne sache que mon sort est comme attaché à l'amitié & à la protection des Etats, & que lorsque je hasarde de me brouiller avec eux, je commets mon établissement en Angleterre, dont vous connaissez aussi bien que moi l'incertitude & le peu de solidité: mais il n'importe, quelque risque que je puis courir, il n'y a extrémité à laquelle je ne me porte pour soutenir mon rang & ma gloire. Quiconque a osé entreprendre l'affaire d'Angleterre peut n'être pas aimé, mais il doit être craint & ménagé: qui a sçu réduire la Ville de Londres, du moins aussi sauvage, & aussi difficile à gouverner que celle d'Amsterdam, peut bien mettre cette dernière Ville à la raison, & la faire repentir de son ingratitude. Entrez dans mon Esprit & dans ma pensée, & insinuez vivement aux Etats la ferme résolution que j'ai prise, de ne me point relâcher de mes droits, s'ils ne me rendent la justice qu'ils me doivent. Le ressentiment que je ferai éclater contre eux, m'accréditera peut-

1689. être en Angleterre, & m'affermira sur le Trône : car enfin je connais l'ancienne jalousie des deux nations l'une contre l'autre : je sçai que le commerce a toujours été la pomme de discorde entr' elles ; aussi je ne doute pas que la proposition de ruiner le commerce de Hollande ne soit agréablement reçue en Angleterre, & ne reunisse en ma faveur des Anglais, auprès desquels les engagemens etroits que j'ai avec les Etats, me rendront toujours suspect. Vous m'alléguerez sans-doute, que la France ne manquerait pas de profiter de ce desordre, & qu'enfin le malheur en retombera peut-être sur moi. J'en conviendrai avec vous : mais on sacrifie souvent la Politique à la vengeance, & cette Couronne, qui est peut-être moins aigrie contre les Anglais, que contre les Hollandais, qu'elle regarde comme les instrumens ou les moteurs de cette guerre, suivrait peut-être les mêmes maximes ; pourvû que d'ailleurs elle y trouvât également son compte. Je remets à votre prudence la conduite de cette affaire, & vous recommande de vous servir de toute votre adresse pour la faire réussir à mon avantage : mais surtout apprenez à connaitre le caractère des Républiques, auprès desquelles il faut moins employer la douceur, que les menaces. La première voye les rendant ordinairement fieres,

& intraitables, & l'autre produisant un effet contraire: surtout ne recherchez point avec trop d'empressement les amis & les Serviteurs, que j'ai en Hollande; car quelque affectionné qu'ils me peuvent être, quand ils ne sont point contenus dans le devoir par ma présence, ils sont toujours Hollandais, c'est-à-dire Républicains, ennemis du Stadhouder, & susceptibles de l'esprit séditieux des anciennes factions, que vous savez n'avoir pas entierement été étouffées dans le sang des de Witt. Ce que je vous dis, n'est pas seulement fondé sur la connaissance particulière, que j'ai du génie de ces peuples, mais encore sur les avis, que j'ai reçus de ceux, qui par devoir ou par inclination me sont le plus affectionnés, qui au-lieu de détester un pareil attentat, & de m'exciter à la vengeance, m'invitent mollement à soutenir mes droits, & me font tacitement connaitre que l'acquiescement, qui viendrait de ma part, serait plus de leur goût, que l'opposition & la resistance: tant est grand l'aveuglement des peuples, qui ont en général une aversion naturelle pour leurs supérieurs, quelques bienfaits, & quelques services essentiels qu'ils en ayent reçus. 1689.

Si votre Négotiation réussissait, comme je le desire, quoique entre nous je n'ose l'espérer, parcequ'il me pa-

1689 rait un concert ferme entre ces gens-là de diminuer l'autorité du Stadhouder, & que d'ailleurs le long commerce que j'ai eu avec eux, m'ait appris que je n'y pourrais prendre que très-peu de confiance, lors qu'il s'agiſſait de leurs intérets. „ Sollicitez puiſſamment les Etats, de m'envoyer au printems prochain, s'il eſt poſſible, un renfort de Troupes Hollandaiſes, pour l'employer à la conquête du reſte d'Irlande, & repréſentez-leur vivement, non pas tant par rapport à moi, parce que cela pourrait leur être ſuſpect, que par rapport à la guerre, dans laquelle ils ſont engagés contre la France & la diminution de la dépenſe, qui eſt, comme vous ſavez un puiſſant charme pour eux, que ſans ce ſecours, que j'offre d'entretenir à mes dépens, j'aurai peine à venir à bout de mes deſſeins, & à conſommer heureuſement cette entrepriſe.

Ménagez cependant cette Négotiation avec beaucoup de délicateſſe & d'habileté : car ſi vous témoignez de l'empreſſement, ils ſont aſſez ſoupçonneux pour croire, que je leur fais cette demande plutôt, pour me rendre maître de leurs forces, & pour les réduire à ſe ſoumettre à mes volontés, que pour terminer l'expédi-

tion d'Irlande. Cependant, quoique j'aye pris des mesures pour tirer des Troupes d'Allemagne, je ne saurais que difficilement me passer de celles d'Hollande; car sans cela, vu les efforts considérables, que le Roy Très-chrétien se dispose à faire passer en Irlande, je serais obligé d'avoir recours aux Anglais, que je n'oserais armer, non plus que des furieux, & desquels je ne dois pas attendre plus de fidélité & d'affection, qu'ils en ont témoigné au Roy Jacques mon prédécesseur, lors que je suis entré en Angleterre. Sur ce je prie Dieu, mon Cousin, &c. 20 Janvier 1690. 1690.

Guillaume III. fit l'Election, d'après la nomination faite à Amsterdam; Elle fut envoyée en Angleterre par les Etats de Hollande; mais cette puissante Ville n'eut pas la complaisance de remettre ses priviléges entre les mains du Roi, ce que Sa Majesté elle-même avait peut être bien prevu. L'affaire du Comte de Portland, fut terminée en même-tems à la satisfaction de ce Seigneur & du Roi son maître. Amsterdam contentit bientôt après a porter, comme à l'ordinaire, sa part des depenses publiques. Ses Députés reparurent à l'assemblée des Etats de Hollande. Enfin pendant tout le tems que vécut encore Guillaume III, ce fu- La Ville ... fonde met.

1689. rent toujours les Etats qui lui envoyerent, pour l'election des Echevins d'Amsterdam, la nomination formée par la Magistrature de cette Ville, au-lieu que les autres villes lui faisaient parvenir les leurs directement. Cette dispute, quoique la plus importante, ne fut pas la seule qui attira alors l'attention du Roi Stadhouder; il s'en éleva en même-tems une en Overyssel entre le corps des Nobles & les Etats de cette Province, au sujet des impôts & autres objets de police, dont les suites auraient pû devenir sérieuses; mais que le Roi termina heureusement par une sentence provisoire donnée à Withehal le 25 du mois d'Avil de cette année.

L'autorité de Guillaume III. triomphe à Goes & en Zélande.

Le desir que Guillaume III. avait de dominer sur la République en Gouvernant l'Angleterre, parut surtout à Goes en Zélande. La Régence de cette ville était divisée en deux partis: l'un était pour le maintien & même pour l'augmentation de l'autorité du Roi de la Grande-Bretagne, en qualité de Stadhouder-Héréditaire de la Province, & l'autre pour ce qu'il appellait la conservation des Privileges & de la Constitution Républicaine. Les deux partis, à peu-près égaux en forces, attendaient l'élection qui se faisait au mois de Décembre de deux maîtres de rentes, pour faire tomber le choix

chacun sur quelqu'un des siens. Mais comme il se trouva six voix pour deux sujets & six voix pour deux autres, il s'éleva une vive querelle; chacun des deux partis insistait pour la validité de son élection; & chacun d'eux autorisa ceux qu'il avait nommés à entrer en fonction. Le Bailli Eversdyk qui se trouvait à la tête des Stadhouderiens s'adressa d'abord aux Etats de Zelande, ensuite au Roi d'Angleterre, se plaignant du tort qu'on lui faisait. Le Bourguemaître Welterwyk qui se trouvait à la tête du parti contraire, voulait que l'affaire fût décidée dans la Ville, & comme il s'appuyait sur les Privileges & les libertés, il gagna la Bourgeoisie. Le Roi Guillaume envoya des Commissaires pour l'instruire de cette affaire; il demandait que le changement des Magistrats qui devait se faire le 24 de Juilliet fût différé jusqu'à plus ample information. Quoique la lettre n'arrivât que le jour où devait se faire l'élection, il fut résolut de la surseoir. Mais le peuple assemblé devant l'Hotel de Ville, força les électeurs à poursuivre ce qu'ils avaient commencé; & l'élection se fit sans préjudice, fut-il dit, des droits du Comté, du Stadhouder & de la Ville. Le peuple fit éclater son contentement par des démonstrations de joie. Mais à cette nouvelle le Roi ne put 1689.

1689. modérer sa colere. Il était alors à son Camp près de Genep; sa premiere résolution fut d'envoyer des Troupes à Goes pour y déposer la Régence. Les Troupes arriverent devant la Ville le 13 du Mois d'Août. A cette nouvelle le Bourguemaître Eversdyk fit fermer les portes & toutes les avenues, & mettre la Bourgeoisie sous les armes. Après avoir pris ces précautions, il fit lire les ordres du Roi dans l'assemblée de la Régence. Tous convinrent à l'exception de deux, de donner pour réponse qu'on aurait pour sa Majesté en qualité de Stadhouder, tous les sentimens de respect & de déférence qui lui étaient dûs; mais qu'on ne devait pas de moindres égards aux droits & privileges de la Ville. Elle avait ainsi que toutes celles qui votaient dans les Etats, le droit de n'être obligee a recevoir des Troupes dans ses murs, que sur un ordre des Etats de Zélande; que Goes en se rendant en 1577 au Prince Guillaume, avait d'ailleurs obtenu pour condition de ne recevoir de Troupes que dans un cas de nécessité & du consentement de la Régence qui, dans ce cas, garderait toujours les clés de la Ville. Qu'il n'y avait aucun danger d'invasion ennemie & que l'Isle entiere pourrait attester qu'il n'y avait pas eu la moindre appa-

rence d'émeute contre l'autorité légitime, le payement des impôts ou le maintien de la Religion. Quant à la derniere élection des Regens ; elle s'était faite conformément aux Loix & à la grande satisfaction de la Bourgeoisie. Jugeant en conséquence que sa Majesté s'était laissée surprendre, ils avaient pris les précautions pour empêcher l'entrée des Troupes ; que les armes qu'on avait fait prendre ne seraient jamais employées, que dans le cas où l'on voudrait forcer les avenues de la Ville ; & dans un peril aussi pressant, ils auraient recours aux Conseillers-Committés & aux autres bonnes Villes de Zélande, pour maintenir le droit de la Ville & pour en prevenir la ruine avec celle de toute l'Isle du Sud-Beveland. " En communiquant cette réponse aux Chefs des Troupes, on leur insinua qu'ils eussent à évacuer l'Isle plutôt que plus tard, & qu'on leur fournirait des vivres au cas qu'ils en eussent besoin. " Les Officiers répondirent qu'ils avaient des ordres à executer ; ils bloquerent la Ville de tous les cotés & laisserent le Soldat vivre à discrétion dans la Campagne. La Régence, indignée de voir le Pays en proie à des mercenaires dont une partie était à sa solde, implora le secours des autres Villes. Goes était serrée si étroitement que le Por- 1689.

1689. teur de ces depêches fut obligé de se gliſſer à la nage le long d'un Canal. Mais aucune Ville n'eut aſſez de courage pour ſe déclarer contre un Roi ſi puiſſant par ſes armées & par ſa réputation. On vit ſouvent l'inſtant où les deux partis ſe feraient mêlés. Enfin les Troupes s'étant gliſſées dans une Ville, faiblement gardée, les Commiſſaires nommés par le Roi convoquerent les Doyens de la Bourgeoiſie. Ceux-ci, intimidés par les Troupes, firent une réponſe faible & puſillanimes, qui contribua à enhardir les ſatellites royaux. Les Etats de Zélande eux-mêmes ébranlés de ce coup de vigueur, autoriſerent le Roi à mettre fin à cette diſpute. Les conſéquences naturelles de cette condeſcendance furent un changement total dans la Régence. Guillaume III ne s'en tint pas là. Il fit inſtruire des procédures criminelles : le Bourguemaître & le Secretaire Weſterwyk, le Bourguemaître Mattheus Eversdyk, les Officiers de la Bourgeoiſie Jean van der Hille & Jean Verkat & Martin Beisſelaar furent arrêtés & mis en Priſon. Le premier fut condamné à perdre la tête ſur l'échaffaut & tous les autres au banniſſement, quelques-uns même eurent leurs biens confiſqués & le bourreau leur paſſa la hache ſur la tê-

te. Les sentences de ces victimes infortunées du despotisme, renferment plusieurs particularités intéressantes. Les deux Westerwyk & Eversdyk avaient refusé de surseoir l'élection d'après l'ordre du Roi. Ils s'autorisaient à tort d'une violence du peuple, dont ils auraient pu arrêter la révolte. Le Bourguemaître l'avait au contraire animée en criant, lorsque les lettres du Roi étaient arrivées: Citoyens, vous avez encore des Magistrats, demain vous n'en aurez point. J'ai toujours voulu maintenir les Privileges. Les lettres du Roi m'en ôtent à présent le pouvoir. Le Bailli les a sacrifiés, ou vendus au Roi ou à son favori Olyk. Vous en sentirez les suites, ainsi que vos enfans. Vous verrez bientôt qui vous gouvernera. Je vous plains, je plains tous les pauvres habitans. Que feront-ils? toutes les affaires vont être arrêtées. C'en est fait. Nous courons à l'esclavage qui m'avait toujours fait trembler. C'en est fait de vos privileges, si vous ne choisissez vos Magistrats: Amis, à mon secours! je ne vous abandonnerai pas! dut-on me déchirer en pieces. A ces mots le peuple s'était écrié, nous voulons que l'élection se fasse. Westerwyk était accusé d'avoir donné la premiere idée de fermer les avenues, de porter le canon sur les remparts, d'avoir con- 1689.

1689 feillé de les tirer & crié aux Troupes: me voila, tirez en toute liberté. Le Roi n'a nul pouvoir de faire ce qu'il fait. Un des Hille & Verkat étaient accusés d'avoir fait battre la caisse pour soulever le peuple. En envoyant cette sentence sévere au Roi pour être confirmée, les Officiers de la Bourgeoisie & les Doyens des Corps de métier, y ajouterent un mémoire bien propre à montrer combien le Roi s'était rendu redoutable Ce n'était disait-on, qu'à la sollicitation d'une vile canaille que l'élection s'était faite: la Bourgeoise n'avait pris les armes que sur les ordres de la Régence: les Troupes n'avaient causé aucun dommage; on pouvait même assurer qu'elles avaient été d'une grande utilité dans la Ville. Les condamnés crurent devoir aussi se conformer au malheur du tems. Ils dresserent des requêtes respectueuses, pour fléchir Sa Majesté. Le Bourguemaître avouait que le zele pour les privileges l'avait porté à des actions dont Sa Majesté avait droit de se tenir offensée; mais qu'il implorait sa clemence & sa pitié. On avait dressé une autre mémoire où cet infortuné reconnaissait en propres termes la justice de la sentence & attribuait sa conduite à une ambition aveugle. Mais il eut assez de courage pour refuser de le signer. Le Monarque reçut toutes ces requêtes en

Angleterre; mais averti qu'une exécution rigoureuse pourrait indisposer la Nation contre lui, il commua les sentences en un simple bannissement. Comme on s'était attendu à une grace entiere, le bruit qu'on allait conduire les prisonniers hors de la Ville, repandit une consternation générale parmi les parens; une multitude s'assembla devant les prisons. Les troupes furent obligées de percer la foule pour les en tirer. Le Bourguemaitre Eversdyk, arrivé sur la place, sans avoir pu proférer un mot, montra le ciel de la main: à ce signe du sentiment, le peuple ne put retenir les sanglots qui l'étouffaient. L'Epouse du Bourguemaitre Westerwyk était tombée en foiblesse a la vuë de son mari; revenue à ses sens, elle le tint si étroitement embrassée que les soldats furent obligés de recourir aux menaces & à la violence, pour emmener leur victime. Cette tendre Epouse ne cessait de le suivre; tout le peuple fondait en larmes; il fut obligé de lui recommander la résignation aux décrets de la Providence. Et après lui avoir fait les derniers adieux; s'adressant à la Bourgeoisie, adieu mes chers concitoyens, leur dit-il, si j'ai fait tort a quelqu'un de vous, je suis homme, qu'il me pardonne comme je pardonne à tous mes Ennemis. Ma cause est juste; voilà ce qui m'afflige; 1689.

1689. mais c'eſt au tribunal de Dieu que j'attends mes juges. Sa femme le conduiſit jusqu'au dehors de la porte, ainſi que pluſieurs Bourgeois; jusqu'à ce que la ſoldatesque ſe vit forcée de les faire rentrer à coups de bâton. Westerwyk qui croyait toucher à ſon dernier moment, demanda alors ce qu'on voulait faire de lui: on va te pendre, dit un Officier Allemand qui était à la tête des ſatillites; on va te pendre, ainſi que tous ces diables de Hollandais qui oſent s'élever contre le Roi. On les eſcorta de la ſorte jusqu'à ce qu'ils fuſſent hors du territoire de Zélande & de Hollande. Cependant au bout de quelques années ils eurent la permiſſion de revenir. Enfin à la mort du Roi Guillaume, ils furent rétablis dans leur honneur & même dans les charges.

Le Bourguemaitre Halewyn puni pour des négociations de paix avec la France.

L'affaire de Simon van Halewyn, Bourguemaitre de Dort, fut une nouvelle preuve du ſyſtême adopté par Guillaume III. Il était frere de Corneille Terrentein de Halewyn, qui avait eu la confiance du Penſionaire Fagel & dont la nomination à la charge de Conſeiller de la Ville, avait cauſé quelque diſpute, par l'oppoſition d'Amſterdam qui s'oppoſait à ce qu'il conſervât en même tems la charge de Conſeiller à la Cour Provinciale. Simon van Halewyn, avait, après la bataille de Steinkerque,

fait le voyage d'Allemagne & de Suisse, pour examiner l'état des frontieres de ce côté, & surtout pour sonder Mr. D'Amelot, Ambassadeur de France, sur l'article d'une pacification générale. Il eut à Soleure une conférence avec l'Ambassadeur, qui promit de lui faire savoir ce que Louis XIV. avait en vuë relativement a la paix & aux barrieres des Pays-Bas. A son retour en Hollande, Halewyn trouva un Français nommé Robert de Piles, autorisé a lui demander de la part d'Amelot, à quelles conditions la République voudrait faire la paix? Du Pleiis poussa l'intrigue au point d'offrir vingt mille rysdales au Bourguemaître, au cas qu'il pût engager la Ville de Dort, à proposer aux Etats le plan d'une pacification générale. Du Pleiis écrivit à cette occasion en France que le plan ne pouvait être proposé avant qu'on eût sondé les dispositions des esprits dans les Provinces-Unies. Il fallait auparavant faire sentir à ceux qui tenaient les rênes de l'Etat le danger de la guerre actuelle. Il fallait être assuré de quelques membres qui fissent la premiere démarche & d'autres qui eussent le front de la soutenir. Les deux Freres Halewyn étaient les plus propres à cela par leurs talens & leur crédit. Une proposition de Dort, en qualité de premiere Ville votante 1689.

1689. dans les Etats, ferait une grande impression sur les autres. Du Plessis ajoutait dans une autre lettre avoir appris de Halewyn, que la flotte combinée d'Angleterre & des Etats ferait de trente navires. La négociation était dans cet état; lorsque les Conseillers-Committés firent arrêter à la Haye quelques personnes suspectes. Halewyn écrivit aussitôt une Lettre à Du Plessis, mais en déguisant sa main, pour l'avertir du danger. Ses soins vinrent trop tard. Du Plessis fut conduit devant les Députés de la Cour; mais on ne put tirer autre chose de sa bouche, sinon qu'il n'avait parlé que de paix & avec personne autre qu'à Halewyn. Halewyn lui même ne desavoua pas la correspondance qu'il avait entretenue; mais il soutint qu'elle était légitime; puis qu'il n'avait eu en vuë que l'intérêt de l'Etat. Il montra que, par ses correspondances en Angleterre, & par la situation des finances de la République, la paix était nécessaire. Il assura que les Habitans de la Grande-Bretagne n'avaient pas à supporter la sixieme partie du fardeau qui accablait les habitans de la République; ces prétendus alliés ne cherchaient, suivant lui, à prolonger la guerre que pour élever leur commerce sur les ruines de celui de Hollande. Au lieu d'avoir payé les services qu'on venait de leur rendre par la révocation de l'édit de Crom-

wel, on avait en Angleterre mis de nouvelles entraves au Commerce des Provinces-Unies. Il soutint n'avoir eu d'autre intention dans ces conférences que de savoir les intentions de la France relativement à la paix, pour les exposer dans le Conseil de Dort qui les proposerait pour sujet de délibération dans les Etats. Il ôsa même ajouter que quiconque employait des moyens honnêtes pour procurer à sa Patrie un avantage aussi précieux que la paix, méritait des statues plutôt que des punitions. Il ajouta qu'il ne craindrait jamais d'exposer sa vie pour entreprendre une œuvre aussi patriotique & qu'il préferait la mort à la douleur de voir le bien & le sang de ses concitoyens sacrifiés aux vues particulieres du Roi d'Angleterre. A cette sortie, vraiment hardie contre un Monarque dont le nom était si redoutable, les Commissaires se regarderent l'un l'autre, firent retirer l'accusé, & l'ayant fait rentrer, lui demanderent encore s'il reconnaissait avoir prononcé ces derniéres paroles? Je ne sais pas, répondit le Bourguemaitre, quelles paroles peuvent m'être échappées dans la chaleur de ma defense; mais mon intention a été de dire que j'aimerais mieux mourir que de voir imputer a crime les efforts tentés pour obtenir la paix. 1689.

Cette défense n'empêcha pas la Cour

1689. de poursuivre cette affaire avec la dernière rigueur. Halewyn fut condnit à une prison perpétuelle & ses biens furent confisqués. Le Roi Guillaume à qui l'on avait envoyé cette sentence, la trouva trop douce pour un délit aussi grave suivant lui. Halewyn fut transféré au château de Louvestein, d'où il eut le bonheur de se sauver. Il se retira dans la Colonie de Suriname où il finit ses jours. Du Plessis resta dans la prison pendant tout le tems de la guerre.

Réflexions sur les suites de l'alliance avec l'Angleterre.

C'est ainsi que Guillaume gouvernait la République du fond de son palais de Westminster. C'est ainsi qu'un Etat, dont les intérêts différaient souvent des intérêts Britanniques, se voyait sacrifié par l'influence du Stathouder. Il eut d'autant plus lieu de gémir de cette Union, que Guillaume semblait vouloir appésantir sur la République un joug qu'il ne pouvait faire porter aux Anglais. De là lui fut appliqué à juste titre le nom de Roi de Hollande & de Stathouder d'Angleterre. On se serait bien gardé, disait Witsen, de lui faire en Hollande les mêmes remontrances qu'on lui proposait librement en Angleterre. Il ajoutait qu'un grand nombre de membres de l'Etat n'osaient rien proposer, sans avoir été inspirés par lui. La République n'en éprouva pas seulement les inconvéniens pendant la vie du Roi Guillaume; il fut

si bien l'accoutumer à regarder les Français comme d'éternels ennemis, & les Anglais comme ses amis & alliés naturel, que pendant longtems elle a pu passer pour une Province Anglaise. Il fut toujours jaloux de maintenir avec la dernière rigueur tous ses droits de Stathouder; mais dans toutes les contestations d'intérêt entre les deux Etats, il agit toujours en Roi d'Angleterre. Grande leçon pour les petits Etats de n'entrer jamais dans une association étroite avec de puissans voisins: c'est l'union des animaux de la fable, le lion tire à lui toute la part. 1689.

C'est ainsi que Guillaume, après avoir lutté longtems contre l'adversité, parvint peu à peu à Gouverner arbitrairement dans la République & sut conserver cette dangereuse autorité jusque sur un trône étranger. La rentrée des trois Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel dans la Confédération, lui procura dans ses trois Provinces une autorité, qu'il étendit si loin qu'on l'accusa dès lors d'en abuser. Les soupçons augmenterent bien plus contre lui; lors qu'on vit la manière dont il refusa la Souveraineté de Gueldre & d'Overyssel. Il ne put jamais détruire l'idée qu'on lui prêtait d'avoir voulu se rendre Souverain. Ce soupçon fut la cause

1689. des differentes oppositions qu'il éprouva; mais le rôle qu'il jouait en Europe servit encore à lui donner dans la République un credit qui ferma la bouche aux plus hardis.

A considerer la situation de la République, son étendue, ses forces naturelles, & ses interêts de commerce, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aveuglement de ceux qui prétendent que l'Angleterre est son alliée naturelle. Un petit Etat ne saurait être l'allié d'un puissant voisin, avec des interêts qui se croisent sans cesse. Deux nations maritimes & commerçantes, de forces aussi disproportionnées que l'Angleterre & la Hollande, ne sauraient être unies, sans que la plus faible soit la victime de la plus puissante; ces maximes sont éternelles; & la Hollande ne pourrait être l'alliée de l'Angleterre, que dans le cas où l'une ou l'autre serait menacée d'une conquête. Mais dans ce cas elle est aussi l'alliée naturelle de la Prusse, des Pays-bas Autrichiens & même de la France. Dans ce cas même l'Angleterre qui n'est qu'une puissance maritime serait-elle en état de donner des secours réels à la République? Ne serait-elle pas envahie & subjuguée avant que le Parlement eût consenti aux subsides necessaires pour former une armée d'Auxiliaire?

La République n'a donc d'autre allié naturel que les petits Etats intereſſés ſon exiſtence, comme elle l'eſt a leur; ou quelque grande puiſſance qui par ſa poſition peut faire de grands efforts a ſes Ennemis & par ſon éloignement ne lui donner aucun ombrage. Elle doit ménager les grandes Puiſſances, pour les avoir pour amies dans un tems de criſe & de danger: alors l'Angleterre ou la France ou l'Autriche, ou la Pruſſe, ſont ſes alliées naturelles; par la néceſſité ou chacune ſerait de ſe joindre aux Ennemis de ſon Ennemi, & par la jalouſie qui ſe gliſſe ordinairement entre les grandes Puiſſances. 1689.

GUERRE
POUR LA
RÉVOLUTION
D'ANGLETERRE.

1689. Pendant que le Prince d'Orange menait au sein de sa famille & parmi ses nouveaux sujets, une vie triste & amere, il était amplement dédommagé par le zele qu'il jouait dans les affaires de l'Europe. A la fois Roi d'Angleterre & Stadhouder de cinq Provinces des Pays-bas-Unis, doué des talens des Heros & des Politiques, implacable Ennemi de Louis XIV, il etait l'ame de la confédération armée contre ce Monarque. Dèsque l'Angleterre eût accédé à l'Alliance formée entre l'Empire & les Etats-Généraux, Guillaume donna le mouvement à toute la machine. On ne doutait pas que cette acceſſion conſolidée par la Révolution ne fît pancher la balance du côte de

Influence de Guillaume III en Europe.

Confédérés. Nous allons voir comment les succès de la Guerre tromperent une partie de ces brillantes espérances. Il est vrai, que Guillaume triompha; parce que tous les revers de la fortune ne purent ébranler l'autorité qu'il avait usurpée; mais quoique la France restituât beaucoup, elle ne laissa pas de faire echouer le but de la confédération; en conservant la plus grande & la meilleure partie de ses conquêtes & des acquisitions qu'elle avait faites depuis les traités de Wesphalie & des Pyrénées. La Nation Anglaise surtout s'engagea, avec toute la chaleur de la haine & du ressentiment, dans la cause commune de l'Europe, pour réduire la puissance exorbitante de la France, prévenir ses entreprises futures & chatier les attentats passés. Mais ce zéle n'étant ni bien conduit, ni bien secondé par les obstacles ordinaires dans toutes les confédérations, on fut obligé de renoncer aux engagemens qu'on avait pris dans la grande Alliance. 1689.

Nous verrons comment les négociations politiques, necessairement liées, avec les opérations militaires, donnerent à cette guerre une forme toute particuliere.

Au milieu de cette ligue générale dont les mouvemens divers ne pouvaient être uniformes, Louis XIV mit à pro- Opérations Militaires.

1689. fit l'activité qu'il pouvait tirer du pouvoir absolu & de l'unité du commandement. L'Allemagne, les Pays-bas, les Frontieres d'Allemagne & d'Italie, d'Irlande & de la Manche furent à la fois le Theatre de la Guerre. Les Français commencerent la Campagne, en portant pour la seconde fois, la flamme dans le Palatinat. On avait persuadé à Louis XIV de ravager ce beau pays, pour s'en faire une barriere. Ce cruel projet ne fut que trop bien exécuté. Villes, Châteaux, Villages, tout fut la proie d'un embrasement général. L'azile sacré des tombeaux ne fut pas même respecté. Le Soldat les ouvrit dans l'esperance d'y trouver de l'or & jetta les cendres au vent. Cette barbarie inouie parmi les Goths & les Vandales, souleva toute l'Allemagne contre les Français. Les Français furent mieux contenus dans les Pays bas. Le Maréchal d'Humieres voulant pénétrer dans le Brabant, attaqua le Prince de Waldeck qui commandait l'Armée des Etats, renforcée par des détachemens Espagnols & Anglais. Mais il fut repoussé avec perte d'environ mille à douze cens hommes. Le Marquis de Gastanaga força, peu de tems après, les lignes élevées par les Français près de Gand. Le Duc de Lorraine, que les Français avaient chassé de ses Etats, & s'an

s'indemnisa par la prise de plusieurs places sur le Rhin. Le Prince de Waldeck, les battit encore à Walcourt. Mais ces préludes ne furent soutenus ni sur mer, ni dans les autres campagnes de terre. L'année suivante, le Prince de Waldeck, après plusieurs marches & contre-marches, fut joint à Fleurus près de Charleroi par le Maréchal de Luxembourg; son aile droite fut surprise en flanc; lors qu'il s'imaginait que les Français marchaient à lui par un front égal à celui qu'il occupait: cette mépriſe, joint à la mauvaise conduite de la cavalerie, jetta le désordre dans son armée. Vainement son infanterie fit des prodiges de valeur; son armée fut mise en déroute. Huit mille prisonniers, six mille morts, deux cens étendards, le canon & le bagage furent les marques de cette éclatante défaite. Mais la facilité des recrues fit qu'elle fut bientôt reparée par des troupes Allemandes. Ainsi les armées des deux partis se trouverent bientôt aussi fortes l'une que l'autre il n'y eut aucun engagement ces deux premieres ann es sur le continent; mais la mer & l'Irlande furent les theatres d'engagemens plus serieux. 1690.

Louis XIV, jaloux, en se declarant pour l'infortuné Jacques, de soutenir la cause de tous les Rois, avait fait des preparatifs immenses pour le rétablir sur le trône. Il fit sortir de Brest une flot- Bataille Navale de Bantry.

1690. te de treize vaisseaux du premier rang, pour le transporter en Irlande où les Catholiques formaient un parti qui paraissait considerable. Les Anglais eurent ordre de chercher cette flotte; mais ils ne purent la découvrir que lors qu'elle était à l'ancre dans la Baye de Bantry.

12 *May* 1689. Les Français déployerent dans cette occasion tant d'expérience & d'agilité dans la manœuvre; que, quoique les forces fussent à peu près égales, les Anglais furent entierement dispersés: le debarquement projetté se fit sans aucune opposition; le Comte de Chateau-Renaud commandait la flotte Française; ayant pris à son retour sept vaisseaux marchands Hollandais, il revint à Brest triomphant de l'Angleterre & chargé des dépouilles de la Hollande. Les Français couvrirent alors les mers de leurs vaisseaux; ils porterent l'audace des conquêtes jusques dans les Indes-Occidentales. Il prirent St. Christophe aux Anglais. Ils s'avancerent dans la riviere de Surinam jusqu'au fort que protégeait cette Colonie. Ils firent plus qu' insulter l'Isle de St. Eustache; ils s'en emparerent, ils garderent ces deux conquêtes jusqu'à l'année suivante, que les Anglais vinrent à bout de les reprendre.

Le Clerc T. V. p. 415.

Victoire Navale des Francois sur les An-

L'année suivante, les opérations maritimes procurerent, sinon plus d'avan-

tages, du moins plus de gloire encore aux Français. Tourville, Vice-Amiral de France & le Comte de Château-Renaud, sortirent avec quatrevingt huit grands vaisseaux de guerre, à la hauteur de Plimouth. Cet armement était devenu plus formidable, parce qu'avait ajouté au premier projet le Marquis de Seignelay fils du fameux Colbert. La famille de Colbert étoit originairement d'extraction Ecossaise, & le Marquis étant jeune & vain, les Ecossais qui l'entouraient l'enyvrerent de la gloire qu'il acquerrait, si le Roi Jacques devait son rétablissement à un des descendans de leurs Compatriotes. Seignelay plein de cette idée envoya 21 bûlots & grand nombre de frégates avec la flotte, forma la resolution de monter lui-même une frégatte & après que Tourville aurait défait l'ennemi, d'aller le long des Côtes d'Angleterre avec les petits vaisseaux, d'entrer dans tous les Ports, & de brûler les vaisseaux partout où il passerait. Le Lord Torrington était alors à Sainte Hélene avec 40 vaisseaux seulement. Car il n'etait revenu de la flotte que ce qui avait fait voile pour la méditéranée, & cette partie était bloquée à Plimouth. Ces vaisseaux qui avaient suivi le Roi etaient encore en Irlande, & il n'y en avait que fort peu

1690.

glais & les Hollandais *Le Clerc.*

Mercure d'Europe.

1690. de l'escadre Hollandaise qui eussent joint les Anglais : la position des Français ne laissait à Torrington nulle espérance de les combattre avec succès. Il assembla un conseil de guerre où il fut résolut d'éviter une bataille, & en envoya le résultat à la Reine. Cependant les Français s'avançaient dans le Canal, & comme ils faisaient voile du côté de l'Est, Torrington les suivait de près, souvent à la portée, & souvent hors de la portée de leur vue; mais se tenant toujours entre eux & les côtes, pour protéger celles-ci & ôter à l'ennemi une partie de l'avantage que lui donnait la supériorité du nombre, s'il venait à livrer bataille dans un espace étroit.

La Reine fit part de l'avis du conseil de guerre à l'Amiral Russel, la seule personne dans le conseil du cabinet qui entendit les affaires de mer; sur ces entrefaites arriva la nouvelle que la flotte était renforcée par 16 vaisseaux de plus, qui étaient venus la joindre de Hollande & des côtes d'Angleterre. Russel partit, & soit par le mépris que les Officiers Anglais font naturellement de la marine Française, soit qu'il voulût supplanter le seul rival qu'il eût dans son chemin pour arriver au suprême commandement de la flotte, il fut d'avis que Torrington était assez fort pour hasar-

der une bataille; & il ne manquait pas de raisons plausibles pour appuyer son opinion. „ Comme la supériorité des „ Anglais & des Hollandais sur les Fran- „ çais, quant aux vaisseaux & aux troupes „ de mer, la confiance qu' avaient les „ marins dans cette supériorité & qui „ faisait qu'en toute occasion ils se sur- „ passaient eux mêmes, & la honte qu'il y „ aurait au nouveau gouvernement s'il „ cedait l'empire de la mer dans son „ propre Canal. Selon lui les Français „ ayant quitté leur poste à Plimouth, „ ayant passé l'Isle de Wight & s'avan- „ çant rapidement dans le Canal, ils al- „ laient être incessamment dans la riviere „ & ebranleraient la métropole avec leur „ armement. Une victoire sauvera à „ la Nation les soulévemens & en même „ tems l'invasion; elle sauvera les ports „ d'Angleterre & les vaisseaux de trans- „ port qui étaient à la suite du Roi & „ il n'y avait pas d'autre moyen de se „ garantir des brûlôts & des frégates „ des Français qui étaient encore plus „ redoutables que leur grande flotte. U- „ ne deroute au contraire n'aurait point „ les suites fatales qu'elle entraine d'or- „ dinaire; parceque les Anglais pou- „ vaient aisément regagner leurs ports „ & défendre encore leur pays même „ après qu'ils auraient perdu l'honneur. 1690.

1690. Fatigué par l'incertitude & les alarmes, & ne trouvant du soulagement à la passion qui l'agitait que dans les résolutions du désespoir, la Reine envoya des ordres positifs à Torington d'engager la bataille.

Ces ordres lui furent signifiés près de Beachy-head; il avait passé plusieurs jours à la vue de la flotte Française, qui connoissant l'avantage de la position qu'il avait prise, n'avait osé l'attaquer: mais sur les ordres qu'il reçut il s'avança en pleine mer contre l'ennemi qui était disposé à le recevoir. Sa flotte consistait en 22 vaisseaux Hollandais & 34 Anglais. L'Amiral Hollandais Evertsen, le même qui avait fait voile en Angleterre avec le Prince d'Orange, commandait l'avantgarde composée de l'escadre Hollandaise, & Torington le corps de bataille: mais il y avait cette différence entre les Amiraux que l'un combattait pour la gloire; car Evertsen était jaloux de sauver l'Angleterre une seconde fois, & de laver ses compatriotes des reproches que les Anglais leurs avaient fait de n'être pas venus à tems l'année d'auparavant, pour la bataille de la baye de Bantry. Mais l'autre se reposant du soin de sa gloire sur la grandeur de sa dignité, songea que le salut de sa patrie lui était confié. Il arriva delà que tandis que Torrington s'a-

vançait lentement & en bon ordre, Evertſen força de voiles, paſſa une partie de l'avant garde de l'Ennemi ſans tirer un ſeul coup de fuſil, & ſe jetta au milieu deux. Par cette précipitation il laiſſa un grand intervalle entre ſon escadre & cette de Torrington qui n'arriva qu'une heure après. Les Français remplirent auſſitôt ce vuide avec un grand nombre de leurs vaiſſeaux, ſéparant ainſi l'avant garde d'avec le corps de Bataille, & une partie faiſant tête à Torrington, le reſte enferma d'un côté l'escadre d'Evertſen, tandisque que la partie de l'avant garde qu'il avait paſſé témerairement ſe retourna & l'enferma de l'autre. Dans cette ſituation les Français déchargerent toute leur furie contre les Hollandais, & ſe tinrent ſeulement ſur la défenſive contre les Anglais. Torrington voyant la ſupériorité de ſes Ennemis & le malheur de ſes alliés, mit alors ſon honneur à dégager ceux avec lesquels il ne pouvait vaincre; & apres divers efforts, il parvint, au bout d'environ cinq heures, entre les Hollandais & le corps de bataille de l'ennemi; mais s'apperçevant auſſitôt que les vaiſſeaux dérivaient par la force des courans, il jetta les ancres dans l'eſpérance de ſéparer les flottes au cas que l'ennemi négligeât d'imiter ſon exemple. Les Français ne prirent pas garde à ce qu'il avait fait, 1690.

1690 & les Combattans se trouverent imperceptiblement entraînés loin les uns des autres. Dans l'action trois vaisseaux de la flotte Hollandaise furent brûles, deux de leurs Amiraux tues, & presque tout le reste de leurs vaisseaux desemparés. Le lendemain les Anglais & les Hollandais évitérent un second engagement & se retirerent dans la Tamise pour défendre la métropole, parcequ'à l'embouchure de la riviere il leur était plus facile de se défendre eux-mêmes contre des forces superieures aux leurs. Dans leurs fuite les Hollandais avaient été obligés de brûler trois autres de leurs vaisseaux desemparés sur la côte; & les Anglais un des leurs. Seignelay n'avait pu monter sur la flotte, ayant été surpris d'une maladie au moment on il allait s'embarquer; & comme il voulait se reserver tout l'honneur de l'exécution de son projet, il n'avait point communiqué le detail de son plan à Tourville pour l'attaque des ports Anglais avec les brûlots & les fregattes. Torrington dans sa retraite avait donné ordre d'enlever toutes les bouées. Ces deux circonstances furent cause que Tourville ne fit aucun usage de ses petits vaisseaux contre les ports Anglais; mais il poursuivit l'ennemi avec ses grands vaisseaux jusqu'à Reybay où il s'arrêta, soit qu'il n'osât pas risquer une bataille dans une mer

étroite & avec un ennemi désespéré, soit qu'il voulût voir l'effet que sa victoire allait produire sur les amis de Jacques en Angleterre; mais comme on renchérit toujours sur les mauvaises nouvelles, le bruit courut qu'il s'avançait toujours. 1690.

Tandis que les deux flottes se voyaient ou se perdaient de vue, qu'elles s'approchaient, se joignaient, combattaient, on avait presque à toute heure à Londres des nouvelles de leurs mouvemens. Comme dans une grande ville elles etaient diversement contées selon la mémoire, l'imagination, les craintes, les espérances de ceux qui les rapportraient, cela tenait tous les esprits en suspens & en agitation. Mais quand il fut certain que les deux flottes combinées se réfugiaient dans la Tamise, qu'à mesure qu'elles arrivaient, elles brulaient leurs propres vaisseaux sur leurs propres côtes pour les sauver de l'ennemi, & que les Français triomphants les poursuivaient dans le Canal, tout le monde fut saisi d'un découragement subit d'autant plus profond qu'on avait appris quatre jours auparavant que les Hollandais avaient été battus par les Français dans une grande bataille à Fleurus: car on croyait qu'enflée de cette double victoire & n'ayant rien à craindre du continent, la France allait fondre comme un torrent en Angleterre, avec toutes ses forces de terre & de mer, &

1690. que l'Angleterre & la Hollande aiſſaient être les victimes de la fatale amitié de Louis & de Jacques. La retraite même de la flotte Françaiſe qui partit des Dunnes quelques jours après, laiſſa les eſprits dans le même abattement univerſel par l'incertitude qu'elle cauſa. Comme on la voyait de la côte dans des points de vuës differens ſelon la poſition qu'elle prenait par raport au pays à meſure qu'elle avançait, on ne ſavait ſi elle était deſtiné à favoriſer des ſoulévement dans le Royaume, ou à envoyer une armée de France, ou à détruire la flotte du Roi & les vaiſſeaux de transport qui étaient en Irlande, ou à débarquer le dernier Roi en Angleterre. Tout ce que l'invention de chacun lui ſuggerait, comme le moyen le plus propre à faire beaucoup de mal à la nation, était l'objet auquel ſa crédulité & la frayeur s'arrétait. Les mouvemens de la milice qu'on avait levé le long des côtes, & ceux de quelques régimens dans le Royaume auxquels on avait ordonné de prendre la même route que la milice, ne firent qu' attirer l'attention du peuple ſur la faibleſſe du ſeul ſecours qui reſtait pour le défendre. Les terreurs du peuple paſſerent dans le gouvernement, qui craignait un rebelle dans quiconque n'était pas un flatteur. L'ordre de la Reine pour arrêter les tournées ordinaires dans la Province, mit du noir

dans tous les esprits, qui étaient consternés de ce que cette Princesse qui ne devait attendre sa defense que de l'union de ses sujets, ne se croyait en sûreté qu'en allant vivre dans le silence & la solitude. Véritablement dans un temps où l'armée se trouvait dans un pays séparé de l'Angleterre par des mers dont les ennemis étaient les maîtres; où la flotte, le boulevard de la nation, était en fuite ou bloquée dans ses ports, où le Roi était absent; les rênes du gouvernement entre les mains d'une femmes dont le conseil était divisé par deux factions implacables, à la veille d'une invasion, avec la rebellion déclarée dans un Royaume & prêtes à eclater dans les deux autres; enfin avec la perspective du retour d'un maître exilé qui reviendrait armé du pouvoir & de la vengeance, on peut dire que l'empire Anglais était ébranlé jusqu'au centre. 1690.

Huit jours avant cette bataille Guillaume III était parti pour l'Irlande. Le Brave Schomberg, autrefois Maréchal de France qu'il avait quittée depuis la révocation de l'Edit de Nantes, n'avait pas été heureux dans cette l'Isle. Guillaume pour mieux affurer ses succès y conduisit des forces plus considérables. L'ascendant que la Majesté royale lui donnait sur les esprits, ses talens, son art de gagner les cœurs, porterent les troupes

Succès du Roi Guillaume en Irlande.

1690 à une activité qu'elles n'avaient pas encore développée. Jaloux de mettre la derniere main à la révolution qui le plaçait sur le trône, il chercha son beaupere: il n'en était plus séparé que par la Boine; cette riviere pouvait se passer à gué: chacune des deux armées était d'environ quarante mille hommes. Guillaume était impatient de combattre; tandis qu'il examinait le terrein, un boulet de canon lui effleura une épaule; les Ennemis l'ayant vu tomber, le crurent mort. Cette fausse nouvelle passa jusqu'en France, où le peuple aveugle dans sa haine, lui fit l'honneur de célebrer sa mort prétendue par des réjouissances publiques. Mais dans le tems que l'armée du Roi Jacques se livrait-elle même à une joie folle & indécente, Guillaume faisait passer la Boyne à ses Troupes. Le combat s'engagea d'abord avec un acharnement égal des deux côtés; mais enfin l'infanterie Irlandaise ayant plié, entraîna le reste de l'armée dans sa déroute. La mort du vieux Schomberg qui fut tué par ses propres Soldats, n'eut aucunes suites fâcheuses. Guillaume remporta une victoire complette & décisive. L'infortuné Jacques désespérant de sa fortune, se rembarqua pour la France, abdiquant ainsi une seconde fois un trône, sous les débris duquel il aurait dû s'ensévelir. Une seule batail-

le eut ainſi des ſuites déciſives, tandis- 1690.
que les triomphes les plus éclatans des Français ne furent que des victoires ſtériles. Cet événement montre, ainſi que bien d'autres, combien ceux qui ſe battent ſur la défenſive, ont d'avantage ſur ceux qui combattent ſur l'offenſive.

Congrès des confédérés à la Haye.

Les opérations militaires ne faiſaient pas negliger à Guillaume les affaires politiques. Il avait par ſon influence, engagé les puiſſances confédéres contre la France, à former un Congrès à la Haye. 1691.
On remarque dans l'acceſſion du Duc de Savoye (qui ſe fit le 20 Octobre 1690) une ſtipulation qu'il fit le plus grand honneur aux Proteſtans confédérés. On lui fit promettre de relâcher tous les Vaudois qu'il tenait priſonniers pour cauſe de religion, & de rendre à l'éducation des parens les enfans qu'on leur avait enlevés. Guillaume ſe rendit lui-même à la Haye, pour y goûter à longs traits le plaiſir de voir conſommer le grand ouvrage dont il était l'auteur, & accelerer par ſa préſence, la lenteur ordinaire dans les grandes confédérations. Pour donner aux étrangers une plus haute idée de ſon rang, il menait avec lui la plus brillante nobleſſe d'Angleterre. L'entrée publique qu'il fit la Haye le 5 Février, fut célébrée par des démonſtrations de joie extraordinaires; on eût dit que chaque Hollandais

Dumont Tom. VII. p. 11. 272. 275.

1691. participait à la gloire & à la puiſſance que leur Stathouder venait d'acquérir. L'ivreſſe générale les empêchait de ſentir qu'ils n'y participaient que pour les frais. Le discours qu'il fit aux aſſemblées d'Etat de la République, furent très remarquables. Il avait, dit-il, avec leur ſecours, délivré l'Angleterre des preſſans maux dont elle était ménacée, où qu'elle commençait à éprouver. Il dit qu'il avait aimé leur pays dès ſa plus tendre jeuneſſe; que ſi quelque choſe pouvait augmenter cet amour, c'était la perſuaſion ſeule d'avoir trouvé les mêmes ſentimens pour lui dans ſes compatriotes, & qu'il mourrait content s'il pouvait aſſurer une fois leur repos.

Mercure d'Europe Mars 1691. Le Clerc II. 421. Wagenaar XVI. 142.

Le Congrès était compoſé des Electeurs de Brandebourg & de Baviere, des Landgraves de Heiſſe-Darmſtadt & de Homberg, des Princes de la maiſon de Lunebourg, de Wirtemberg & d'Anſpach, du Prince Palatin de Berkenfeldt, des Ducs de Holſtein, de Courlande & de Saxe-Eiſenasch, du Marquis de Caſtagnaga Gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, & des Miniſtres de tous les Princes confédérés contre la France: mais le Roi d'Angleterre s'y faiſait remarquer par deſſus tous les autres parce qu'il était l'ame de ce grand corps. Tous ces Princes convinrent de paſſer par deſſus le cérémonial & de vivre ſur un pied d'é-

alité; mais la déférence que tout le mon-
le avait pour Guillaume, lui donnait 1691.
ne supériorité réelle & une satisfaction
lateuse que Louis ne gouta jamais au
nilieu de son faste & de toutes ses pre-
entions à la preeminence.

Le Roi ouvrit le congrès par un dis-
cours des plus éloquens que nos tems
modernes ayent produit. „ Les Etats de
„ l'Europe, dit-il, se sont livrés depuis
„ trop longtems à un esprit de division,
„ d'indolence ou d'inattention à leurs in-
„ térets particuliers; mais tandis que les
„ dangers dont la France les menace,
„ rappellent à leur souvenir ces erreurs
„ passées, il leur montre aussi la néces-
„ té de les réparer. Il n'est plus tems
„ de delibérer, mais d'agir; déja le Roi
„ de France s'est rendu maitre de tou-
„ tes les forteresses qui bordaient son
„ Royaume & qui étaient les seules bar-
„ riéres contre son ambition; & si l'on
„ ne s'y oppose incessamment, il s'em-
„ parera de tout le reste. Nous devons
„ donc être convaincus que l'intérêt
„ particulier de chacun est compris dans
„ l'intérêt général de tous. Les forces
„ de l'ennemi sont considérables & il
„ entrainera tout comme un torrent.
„ En vain lui opposera-t-on des plaintes
„ & des protestations contre l injusti-
„ ce. Ce n'est ni des résolutions de
„ diétes ni des espérances fondées sur des

1691 „ bruits, mais de puiſſantes armées & „ une ferme union parmi les alliés qui „ ſeules peuvent arrêter l'ennemi dans „ ſa courſe. C'eſt avec ces moyens qu'il „ faut lui arracher des mains les liber- „ tés de l'Europe, ou ſubir à jamais ſon „ joug. Quant a moi je n'épargnerai ni „ mon Credit ni mes forces, ni ma per- „ ſonne, & je viendrai ce printems à la „ tête de mes troupes vaincre ou pé- „ rir avec mes alliés."

Les alliés réſolurent de mettre en campagne une armee de plus de 200000 hommes dont l'Empereur, l'Eſpagne, le Brandebourg & l'Angleterre devaient fournir chacun 20000; les Hollandais 35000; la Savoye & Milan 18000; la Baviere le même nombre; le Palatinat 4000; la Heſſe 8000; la Suabe & la Franconie 10000; le Wittemberg 6000; Liege le même nombre, Munster 7000 & les Princes de Lunebourg 16000. Ils convinrent auſſi ſur les chefs d'une déclaration où il devait publier leur réſolution, de ne point mettre bas les armes jusqu'à ce que la France eût reſtitué tout ce qu'elle avait pris à ſes voiſins depuis la paix de Munster; jusqu'a-ce que le Parlement, le Clergé, la Nobleſſe, les Villes & le peuple de France fuſſent rétablis dans leurs anciens priviléges; & jusqu'à-ce que Louis eût fait réparation au St. Siege. Les Princes de l'Europe dans

leur imagination, mettaient déjà la main sur les objets du premier article. Les Français se mocquerent du second, soupçonnant des offres qui leur venaient de la part d'ennemis peut-être déja sourds au mot de Liberté; & les Anglais qui avaient été furieux contre leur dernier Prince pour quelques politesses qu'il avait faites au Pape, & qui pouvaient avoir des siites, virent le troisième article avec indifference, par ce qu'il ne tirait pas a conséquence. 1691.

Succès des Français dans les Pays-Bas.

Louis XIV. voyant l'impossibilité de rompre par intrigue les conseils de cette ardente confédération, ne songea qu'à en prévenir les effets par la fortune de la guerre. Pendant que les confédéres combinaient les moyens de l'attaquer, il profitait de la saison favorable pour faire avancer une armée formidable dans les Pays-Bas. Le Marquis de Boufflers investit la Ville de Mons. Louis XIV vint en personne pour faire le siege dans les formes. A cette nouvelle Guillaume s'avança dans le Brabant à la tête de cinquante mille hommes. L'armée Française n'était pas inférieure. Toute l'Europe avait les yeux fixés sur ces deux Souverains; & l'on s'attendait que la rivalité réciproque les engagerait à se mesurer l'un avec l'autre. Mais Guillaume retardé par la lenteur des Allemands & par l'inaction des Espagnols,

1691. fut obligé d'agir avec circonspection; & les Bourgeois de Mons forcerent la garnison à capituler. Louis XIV. content d'avoir mortifié son rival en prenant une place d'aussi grande importance sous ses yeux, reprit le chemin de Versailles. Guillaume ne fut pas même en état d'empêcher les Français de raser les fortifications de Halle. Le Marquis de Boufflers s'avança jusqu'à Liége, qu'il bombarda, pour châtier le Prince Evêque de cette Ville, qui était entré dans la confédération. Il serrait cette Ville de près pour la forcer à se rendre; mais elle fut délivrée par l'arrivée des confédérés. Guillaume, revenu d'Angleterre, où il avait fait un court voyage, commandait l'armée. Il fit plusieurs mouvemens pour attirer le Duc de Luxembourg à un combat; mais le Général Français évita constamment d'engager une action. Le Roi d'Angleterre ne trouvant aucune occasion de signaler sa valeur, retourna en Angleterre. Mais à peine fut il parti que le Prince de Waldeck à qui le commandement était dévolu, eut un engagement avec les Troupes Françaises. L'action fut vive & sanglante. Les Français s'attribuerent la victoire, parce qu'ils n'avaient perdu que 4 à 5 cens hommes & les confédérés, mille. Ainsi finit la campagne de cette année dans le Continent; mais en

Irlande la fortune fut plus favorable au Roi Guillaume. Le Baron de Ginckel, Seigneur Gueldrois, commandait les Troupes. Il s'empara de Baltimore & d'Athlone. Il remporta la victoire éclatante d'Agrim sur les Français & les Irlandais. Il prit encore Limmerik, les deux plus fortes places qui fussent aux partisans du Roi Jacques. Ces deux conquêtes achevèrent la réduction de l'Irlande. Le Roi pour récompenser les deux Généraux qui avaient contribué le plus à cet important succès, nomma Ginckel comte d'Athlone & Baron d'Agrim; & Kurigny, comte de Galloway. 1691. l'Irlande entièrement soumise.

Sur mer les Français éviterent, comme ils avaient fait sur terre, toute action decisive. Ils avaient surtout projeté d'intercepter les riches flottes marchandes d'Angleterre & des Pays-Bas-Unis qui revenaient de conserve de Smirne. Mais ils ne purent les découvrir. Jean Bart, fameux Armateur Français de Dunkerque fut plus heureux. Il vint à bout de découvrir la flotte Hollandaise qui venait de la pêche du harang. Il en détruisit neuf à dix batimens & dispersa les autres. Le Chevalier Forbin s'empara d'un des vaisseaux de guerre qui les escortait. Armateurs Français. *Mémoires Forbin* I. 314.

Les Etats, attentifs au milieu de ces pertes, à tout ce qui pouvait affermir leur pouvoir, vinrent à bout de conclure Traité de commerce avec le Roi de Danemark.

1691. un nouveau traité de commerce avec le Roi de Danemark. Ce fut Godard de Reede, Seigneur d'Amerongue qui ménagea ce traité. Ce Seigneur qui s'était signalé dans plusieurs Ambassades importantes dans les Cours du Nord, ne survécut pas longtems à ce traité. Il était pere du Baron de Ginckel, devenu Comte d'Athlone, par son merite quoiqu'en dise Burnet, qui attribue la principale gloire de la réduction d'Irlande à Ruvigny, à Mackay & à Talmash. Nous aurions dit que les superstitieux Espagnols auraient dans le même tems offert le gouvernement des Pays-Bas au Roi Guillaume; si nous avions d'autre garant que ce même historien. L'Electeur de Baviere qu'ils choisirent en effet, était par sa religion & par ses liaisons de sang avec la maison Regnante en Espagne, bien plus en état de satisfaire tous les partis.

Dumont Tom. VII. 293.

Burnet année 1691.

La réduction de l'Irlande, donna plus de facilité aux Anglais, à faire des preparatifs contre la France. Les Pays-Bas-Unis chercherent également à preparer des forces considerables sur terre & sur mer. Louis XIV, voyant par les revers essuyés en Irlande, qu'il n'y avait plus rien à ménager pour détrôner Guillaume, se prépara de son côté, à faire un grand effort pour rétablir le Roi Jacques. Comme on savait que les flottes Anglai-

se & Hollandaise ne se joignaient qu'au commencement de l'été, il fit travailler avec toute la célérité possible à des préparatifs formidables. Il comptait sur une flotte de soixante & quinze vaisseaux de ligne. Tous les armateurs furent rappellés; un embargo général fut mis sur tous les vaisseaux marchands, pour se procurer des matelots; trois vaisseaux de transports furent loués pour convoyer l'armée de débarquement. On avait des intelligences en Irlande & en Angleterre; avec leur secours & celui des mécontens qu'un gouvernement nouveau ne manque jamais de faire, il ne désespérait pas de remonter sur le trône. On ajoute que Louis XIV avait formé l'infâme dessein de se défaire par un assassinat de Guillaume III; comme si cette lâche pensée pouvait sortir de la tête d'un Prince orgueilleux qui avait trois cens mille hommes à ses ordres. Jacques fit circuler en même tems une déclaration pour animer ses peuple en sa faveur. Il promettait que toutes les dignités & tous les bénefices ecclesiastiques seraient conferés aux seuls membre de l'église anglicane. A l'égard des sûretés pour les Libertés de la Nation, ses expressions, quoiqu' honnêtes, étaient générales & indéterminées pour gagner tout le monde par l'espérance de l'impunité. La déclaration contenait un 1691.

1692. pardon général avec très peu d'exceptions.

Fameuse Bataille de la Hague; défaite de la flotte Françaiſe.

Louis XIV, enchanté de ce que les diviſions de ſes ennemis avaient paſſé de l'Irlande à la Cour, donne ordre à Tourville de faire voile & de livrer bataille à la flotte Anglaiſe, afin d'ouvrir le chemin aux vaiſſeaux de transport qui devaient le ſuivre. Mais toutes les circonſtances devinrent fatales à la France & à Jacques. Le contré Amiral Carter s'était tenu depuis quelques ſemaines avec une Escadre entre l'isle de Gernezey & la Côte de France qui eſt vis à vis, & le Chevalier Raoul de Laval avait obſervé avec une autre, le long de la Côte de France jusqu'à Calais: mais Ruſſel était encore dans la rivière avec le grand corps de la flotte, & les Hollandais n'étaient pas encore ſortis de leurs ports. Tourville eſſaya plus d'une fois de mettre à la voile de Brest, pour attaquer ſes deux premiéres flottes; mais il fut repouſſé par les mêmes vents contraires, qui empêcherent d'Etrées de le joindre avec les douze vaiſſeaux qui compoſaient l'Escadre de Toulon. Au contraire, graces aux vents favorables, & à la prudence & à la netteté des plans formés par les alliés, leurs quatre flottes ſe joignirent à St. Héléne, & y fixerent leur grande ſtation pour défendre l'Angleterre, juſtement dans le tems que

Tourville reçut ſes jonction. L'on dépê- 1692.
cha des meſſagers d'Angleterre pour
avertir la France du danger qui la
menaçait. Louis envoya contre-ordre à
Tourville; mais le contre-ordre arriva
trop tard. Quoique Jacques eût fait
part à Tourville de ſon intelligence
avec la flotte Anglaiſe & qu'il lui eût
recommandé de l'éviter; il lui cacha
une circonſtance eſſentielle, mais qu'il
trouvait honteuſe pour un monarque,
ſavoir, que Ruſſel ſon propre ſujet &
ſon partiſan, avait menacé de faire feu ſur
la flotte des alliés, quand même elle le
transporterait dans ſon Royaume. D'ail-
leurs Tourville était piqué d'un propos
de Seignelay, qu'il croyait intereſſer ſon
honneur; à ſon arrivée en France,
après la bataille de Beachy-Head, Seig-
nelay qui était de mauvaiſe humeur de
voir ſon projet favori manquer, lui re-
procha de n'avoir pas brûlé les Vaiſſe-
aux Anglais dans leurs Ports; & Tour-
ville ayant marqué de la ſenſibilité à ce
reproche, comme s'il eût attaqué ſon
courage, Seignelay lui fit une excuſe
qui était une nouvelle inſulte, en lui
diſant qu'il y avait des gens, qui étaient
poltrons de tête quoiqu'ils ne l'étaient
point de cœur. En conſéquence, animé
par la gloire de donner un Roi à l'An-
gleterre, de procurer de l'honneur à la
France ſans danger, & par occaſion de

1692. se laver de toute imputation défavorable, Tourville mit à la voile dès le moment qu'il eut des ordres de combattre, plein de joie de les avoir reçus, & craignant seulement qu'ils ne fussent révoqués.

Les flottes Anglaise & Hollandaise consistaient en 99 Vaisseaux de Ligne, & portaient avec elles plus de 7000 Canons & plus de 40000 Hommes. C'était le plus grand armement naval qui eût couvert l'Océan. Après qu'ils eurent pris leur poste à St. Héléne l'inquiétude redoubla, parce qu'il était évident que du destin de ces Flottes dépendait celui de la Nation. Comme les secrets sont rarement gardés quand ils sont confiés à beaucoup de monde, il avait déjà transpiré dans le dehors qu'il y avait divers Officiers malintentionnés, & ce n'était qu'un cri dans le public pour qu'on changeât ceux qui étaient suspects, dans l'incertitudes de sçavoir à qui donner ou ôter sa confiance. La Reine prit un parti généreux, capable de piquer la générosité de tous ceux qui avaient de l'honneur & des sentimens. Elle ordonna au Lord Nottingham d'écrire à Russel qu'elle avait déclaré ne vouloir changer aucun de ses Officiers, & qu'elle attribuait les bruits répandus contr' eux, à la malice de ses ennemis & des leurs; les Amiraux &

les Capitaines lui firent passer une adresse où ils faisaient profession „ d'être prêts 1692.
à mourir pour sa cause & celle de leur pays" Russel ne la signa point, soit par accident, soit par ce qu'il savait en sa conscience qu'il ne pouvait manquer de trahir son ancien maître ou le nouveau : c'est „ là, dit la Reine, toujours l'opinion „ de ceux qui commandent ; mais je suis „ bien aise que cette adresse soit venue „ pour détromper les autres." La Reine donna encore un trait de prudence ; au lieu de défendre à ses sujets de lire la déclaration de Jacques, elle la fit publier avec une réponse composée par Lloyd, un des sept Prélats qui avaient été envoyés à la Tour, montrant par là que, bien loin de craindre qu'on n'examinât son titre, elle ne demandait pas mieux que de le soumettre à la raison de ses sujets.

Les Officiers eurent à peine signé leur adresse, qu'ils demanderent instamment à faire voile vers la Côte de France, les uns pour prouver leur fidélité, & les autres pour écarter d'eux les soupçons. Il fut résolu dans un Conseil de guerre qu'on s'étendrait vers le Cap de la Hogue. Le 18 Mai les flottes combinées mirent à la voile. La flotte Française d'environ 50 vaisseaux de Ligne était alors en mer à la quête de la flotte Anglaise, & fut découverte le lendemain à huit heu-

res du matin à environ sept lieues de
1692. Barfleur. Comme les Français étaient à plusieurs lieues, marée contre vent, il leur était facile d'éviter un engagement, & tous les Officiers généraux conseillerent à Tourville de se retirer; mais Tourville s'élança contre leurs avis. Les mouvemens de Russel donnerent pendant quelque tems les plus grandes espérances à l'Amiral Français; car la flotte de Russel ne fut pas en ordre jusqu'à huit heures, il resta jusqu'à midi ses voiles ployées; & laissa l'ennemi s'avancer jusqu'a une demi-portée de fusil avant d'arborer le pavillon du combat. Durant cet intervalle il s'éleva des doutes & des inquiétudes parmi plusieurs des Capitaines Anglais sur la hardiesse de Tourville qui osait s'avancer avec une si grande inégalité de force, & sur la lenteur de Russel. Ils regardaient autour d'eux pour voir quand leurs Officiers éleveraient la voix contre l'une & l'autre, ou quand les vaisseaux les plus près d'eux quitteraient la ligne pour aller à l'ennemi.

Tourville, qui montait le Soleil Royal de 110 canons, le plus beau vaisseau de l'Europe, passa tous les Vaisseaux Hollandais & Anglais qu'il trouva dans son chemin, & choisissant Russel entre tous, il se rabattit sur lui, mais par la reception qu'on lui fit, il fut bientôt convaincu de l'erreur ou il était tombé

en imaginant qu'il y eût quelque considération sur la terre qui pût faire baisser pavillon à un Amiral Anglais devant un Amiral Français. Néanmoins tout certain qu'il était que sa flotte était de beaucoup, la plus faible, il eut honte d'abandonner la partie où ses Officiers l'avaient conseillé vainement de ne pas s'engager. Honteux eux-mêmes d'abandonner leur chef, ils se mêlerent dans l'action le plutôt qu'ils purent, & la soutinrent sinon comme des gens qui espéraient y gagner de l'honneur, au moins comme des gens qui ne voulaient en perdre que le moins possible. Au bout d'une heure & demie de combat entre les deux Amiraux, Tourville fut remarqué, étant obligé de se retirer par le dommage que ses agrès avaient soufferts; mais 5 vaisseaux Français l'ayant entouré, le sauverent. Cependant la bataille continuait de différents côtés avec des succès incertains par le grand nombre de vaisseaux engagés, qui quelquefois secouraient ceux qui étaient en presse & d'autrefois arrachaient la victoire à ceux qui croyaient la tenir. L'Amiral Hollandais, Almond, qui était à l'avant-garde & qui avait reçu ordre de tourner la flotte Française, afin que rien n'en pût echapper, tenta inutilement d'obéir; un epais brouillard qui s'éleva sur les 4 heures, sépara les combattans qui se per- 1692.

1692. dirent de vue les uns les autres; en deux heures de tems le brouillard se dissipa; on remarqua que Tourville, au lieu de réparer ses agrès, s'était retiré à l'arriere-garde, & que la ligne Françaiſe était rompue en plusieurs endroits. Ruſſel, sûr que Tourville ne se serait pas retiré s'il n'eût été résolu que sa flotte prendrait la fuite, fit le signal de donner la chasse de tous côtés, & sans observer aucun ordre. Dans un des engagemens durant cette chasse, le Contre Amiral Carter fut tué. En rendant le dernier soupir, il donna ordre à l'Officier qui commandait après lui de ne point quitter le vaisseau Français qu'il ne l'eût coulé à fond; preuve, ou qu'il n'avait eu de correspondance avec le dernier Roi que pour le tromper, ou que la derniere paſſion dans le cœur d'un Anglais est l'amour de son pays. La poursuite fut interrompue, comme l'avait été l'action, par un brouillard, après par un calme, & ensuite par les ténebres de la nuit.

Durant la nuit les deux flottes ancrerent l'une près de l'autre à la hauteur des basses côtes de France. L'impétuosité de quelques Officiers Anglais pouſſa leurs vaisseaux parmi ceux des Français, & le Chevalier Cloudsley Shoval avec sa diviſion se trouvait entre l'escadre de Tourville & le reste de la flotte Françaiſe; de maniere que les vaisseaux des

trois nations étaient mêlés ensemble dans l'obscurité, attendant le jour avec impatience, dans l'incertitude s'ils étaient avec des amis ou des ennemis, & ne jugeant de l'éloignement des autres vaisseaux que par les signaux de détresse qu'ils entendaient, & les flammes des vaisseaux qui brûlaient. 1692.

Le jour étant venu, la chasse recomça. La flotte Française était réduite alors à 34 vaisseaux, quatre, auxquels le feu avait pris dans l'action, ayant sauté durant la nuit, & le reste s'étant échappé. Ce jour il n'y eut point d'engagement, mais un spectacle beaucoup plus intéressant; celui de la flotte Anglaise poursuivant celle des Français le long de leurs propres côtes, & à la vue d'une multitude innombrable de leurs concitoyens qui étaient sur le rivage. Les Français rencontrerent dans leur fuite un escadron frais de 16 vaisseaux qui venaient les joindre, mais qui voyant le désastre des leurs, prirent la fuite & partagerent une disgrace, dont ils ne pouvaient les garantir. Les brouillards, les calmes, la marée & l'inconstance des vents se réunirent en un même jour pour sauver la France de la vengeance des Hollandais & des Anglais. Le 3 jour le vaisseau de Tourville, le Soleil royal & ses deux seconds, l'un de 90 & l'autre de 84 canons se réfugierent avec quelques

1692. frégates sur la côte de Cherbourg, & 18 autres des plus considérables suivirent leur exemple près de la Hogue. Le reste plus heureux dériva par le courant d'Alderney. Russel ordonna que le principal Corps de la flotte, sous le commandement du Chevalier Jean Ashby, poursuivit celle de l'ennemi, laissa le Chevalier Raoul de Lavalle avec une escadre pour détruire les vaisseaux à Cherbourg, & se porta lui-même avec une autre pour enfermer ceux qui étaient à la Hogue. Comme l'art de naviguer n'était pas encore à la perfection où il a été porté depuis, Ashby n'osa poursuivre les ennemis qui lui montraient le chemin par un passage qu'un autre Amiral a franchi de nos jours sans difficulté, avec une escadre & une grande flotte de vaisseaux de transport, quoiqu'il n'eût point d'ennemi fuyant pour le guider; mais de Lavalle brûla le lendemain les trois frega es & les vaisseaux a Cherbourg, ce qui ne se fit pas sans regret de la part même des Anglais, quand ils considéraient quelle était la magnificence de ces bâtimens qu'ils reduisaient en cendres.

Le cinquieme jour, quelques-uns des vaisseaux de de Lavalle & de ceux d'Ashby ayant joint l'escadre de Russel, cet Amiral se prépara a détruire les vaisseaux des ennemis à la Hogue, réduits

actuellement à treize, parce que dans le trouble & la confusion cinq s'étaient échappés la veille. Tout le tems que Russel avait laissé aux Français depuis que leurs vaisseaux s'y étaient retirés, il l'employerent à se mettre en etat de les défendre; ils avaient tiré leurs vaisseaux même dans les bas-fonds autant que la marée & les cables avaient pu le permettre; ils étaient couverts par les Forts du Liffet & de la Hogue. On avait élevé sur le rivage des plates-formes qu'on avait garnies de toute l'artillerie de l'armée, une quantité de chaloupes remplies d'hommes & d'Officiers bordaient les bancs de sable. Derriere etait toute l'armée Française rangée en bataille, & le Roi Jacques, le Duc de Berwick, le Maréchal de Bellefonds, Tourville & d'autres Officiers generaux de terre & de mer se placerent entre les vaisseaux & l'armée pour être témoins de l'action & donner leurs ordres. On prit toutes sortes de precautions excepté une que Jacques suggéra & qui était la meilleure. Comme il voyait les marins Français découragés par leur defaite, leur fuite, la chasse qu'on leur avait donnée & la nécessité de se mettre dans un autre, il predit qu'ils ne feraient rien de bien; & conseilla, mais en vain, de mettre à bord des vaisseaux, des régimens & des soldats d'artillerie qui s'y battraient 1692.

1692. comme dans des Forts, parce que les vaisseaux étaient échoués.

Ruſſel chargea de l'attaque le Vice-Amiral Rooke. Celui ci s'avança avec pluſieurs vaiſſeaux de guerre, des frégates & des brûlots, & tous les bateaux de la flotte; mais il découvrit bientôt que les vaiſſeaux de guerre ne pouvaient arriver à la portée de ceux des Français; que les frégates ne pouvaient s'avancer qu'autant qu'il fallait pour couvrir l'attaque, & que tout le ſervice dans ces occaſions dépendait des bateaux. Il ordonna donc aux bateaux d'avancer, d'entourer les vaiſſeaux ennemis, d'aller à l'abordage ou de les brûler; comme ils le trouveraient le plus à propos, laiſſant tout le détail de l'exécution à la prudence & au courage de ſes gens. Ils obeiſſent à l'envi. C'était à qui ſurpaſſerait les autres; & ſelon que la fantaiſie ou la bonne humeur les portaient, ils dirigerent leur attaque vers certains vaiſſeaux particuliers. Ils ne firent uſage en avançant, que de leur rames ſans tirer ſur les plates-formes, les chaloupes & les vaiſſeaux échoués. Dès qu'ils eurent gagné le flanc des navires, ils jetterent leurs mousquets, pouſſerent par trois fois de grands cris de joie, & grimperent ſur ces hautes machines avec leurs coutelas à la main & pluſieurs même ſans aucune arme. Les uns coupaient

les cordages, d'autres braquaient les canons contre les chaloupes, les plates-formes & les forts, Peu s'adreſſerent aux Français qui étaient dans ces vaſtes bâtimens, parce qu'ils croyaient que les vaiſſeaux étaient les ſeuls ennemis auxquels ils euſſent à faire. Auſſi voyait-on les Français ſortir tranquillement d'un côté de leurs vaiſſeaux & s'en aller dans leurs bateaux, tandis que les Anglais étaient entrés par l'autre & travaillaient à les détruire. Mais ennuyés enfin de faire du mal en détail, les aſſaillans ſe réunirent tous enſemble pour mettre le feu au vaiſſeaux ennemis; après quoi ils deſcendirent avec les mêmes cris de joie qu'ils avaient pouſſés en les abordant. Il y en eut ſix de brûlés le premier jour; le reſte avec un grand nombre de vaiſſeaux de transport & de munitions eurent le même ſort le lendemain matin; les ennemis ne faiſant qu'une faible réſiſtance, parce qu'ils voyaient qu'elle était inutile. On fit peu de priſonniers, car les Officiers étaient dans le même préjugé que les matelots, qu'il n'y avait d'autre objet que la deſtruction des vaiſſeaux, & quelques-uns d'eux firent même des excuſes au Gouvernement, de ce qu'ils s'étaient embarraſſés de priſonniers. 1692.

Durant cette action, on dit que Jacques lâcha cette généreuſe exclamation,

1692. Etonné de voir des essaims de matelots s'élancer de leurs bateaux sur les flancs élevés des navires Français, il s'écria: „ Oh! il n'y a que mes braves Anglais „ qui soient capables d'une action si „ brave." Paroles qui répandues sur le champ dans le camp Français, y furent reçues comme une offense & comme un trait d'âme respectable. Lorsque les Français & les Anglais eurent abandonné les vaisseaux qui étaient en feu, quelques-uns de leurs canons qui n'avaient pas été dechargés, partirent du côté du rivage; & les boulets passant près de Jacques, tuerent quelques-uns de ceux qui étaient autour de sa personne. Il dit alors que le Ciel combattait contre lui, & se retira dans sa tente. Son malheur fut augmenté par une lettre de la Princesse Anne, qu'il reçut le même jour & qui était pleine de tendresse & de repentir. Elle l'assurait qu'elle volerait à lui dès qu'il serait débarqué, & finissait par dire „ qu'elle pouvait bien lui „ demander pardon, parce qu'étant sa „ fille elle pouvait l'espérer de lui, mais „ comment lui demander de présenter „ son respect à la Reine?" La lettre était si ancienne qu'elle était datée du 10 Décembre; divers accidents avaient empêché Lloyd, qui en était le porteur, de la rendre plutôt, L'infortune avait adouci l'humeur sévere de Jacques, & son

cœur, originairement dur, était devenu sensible & tendre. Le Chevalier Charles Tarleton lui disait quelque tems auparavant qu'il était honteux de ce que son fils était avec le Prince d'Orange. „ Helas! dit Jacques en l'interrompant, „ mes filles y sont bien. Russel ordonna dans toute la flotte des prieres & des actions de grace pour la victoire. En Angleterre, la Reine fit un présent de 30000 livres aux gens de mer, & il y eut des funérailles magnifiques pour les Officiers, dont les corps furent portés a terre. En France, Jacques s'en alla lentement & tristement ensévelir dans l'abbaye de la Trappe le souvenir de sa Grandeur. Tout ce que lui & sa famille ont fait depuis, pour remonter sur le trône de leurs ancêtres, n'a pas réussi, soit par defaut de sincérité dans l'amitié de la France, ou parce que ce n'était que d'impuissans efforts du désespoir. 1692.

Les Armateurs Français furent plus heureux que les flottes du Roi. Ils firent une multitude de captures. Bart, Forbin, Dugué-Trouin, portaient l'audace des entreprises dans toutes les mers. Trois navires Français s'emparerent au mois d'Août des deux vaisseaux de guerre Hollandais qui escortaient la flotte marchande de St. Ubès. Au mois de Novembre, ils attaquerent le Succès des Armateurs Français. *Mémoires de Forbin.* S. I. 337.

1692 convoi qui venait de la Baltique & en enleverent neuf à dix bâtimens.

Les Français prennent Namur, &c.

La fortune avait également favorisé les Français sur terre. Louis XIV s'était transporté lui-même devant Namur; la Ville se rendit après sept jours de tranchée; le Château se défendit plus longtems; le Roi Guillaume se présenta, comme il avait fait l'année précedente, devant Mons; l'Electeur de Baviere, nouveau Gouverneur des Pays-Bas, l'accompagnait. Ils voulurent secourir la place; ils en furent empêchés par le Maréchal de Luxembourg qui couvrait le siége, & par la situation du pays dont il avait profité pour leur fermer le passage. Dès que le Fort se fut rendu, Louis, orgueilleux d'avoir forcé cette place importante, à la vue des Ennemis, reprit, comme à son ordinaire, le chemin de Versailles; quoiqu' à l'exemple des anciens Perses, il menât à sa suite tout ce qui pouvait lui retracer la pompe & le luxe d'une Cour.

Bataille de Steinkerque.

Le Duc de Luxembourg fut laissé à la tête de l'armée, pour observer les mouvemens des confédérés. Le Roi Guillaume épiait sur tout l'occasion de surprendre les Français; il semblait désespérer de ne les battre autrement que par une surprise. L'occasion s'offrit d'elle-même. Une Espion Français fut découvert dans son armée. On le força, avant

de le faire mourir, d'écrire un faux avis au Maréchal de Luxembourg. Sur ce faux avis, Luxembourg prend des mesures qui devaient le faire battre. Son armée fut attaquée à Steinkerque, le 1er Août à dix heures du matin. Peu à peu l'engagement devint plus animé; le Duc de Luxembourg, se surpassa lui-même; & s'élevant sur la faiblesse d'un corps débile & malade, fit des prodiges. Déjà une de ses brigades était en désordre & les confédérés s'étaient emparés d'une hauteur qui commandait le camp des Français & du canon qu'ils y avaient placé; ses troupes ralliées de tous côtés, fidéles à l'exécution préciſe des ordres donnés, pleines d'activité & de confiance vinrent trois fois à la charge; soutenus alors les uns par les autres, ils firent un feu si violent, qu'une brigade, celle commandée par Fagel, fut presque entierement détruite. Les Anglais furent cruellement maltraités dans ce combat; les différens Chefs des alliés s'attribuerent réciproquement le malheureux succès d'une bataille dont on avait conçu les plus brillantes espérances; on convint cependant que si les Anglais avaient été soutenus, l'issue aurait été bien différente. Les Anglais & la Maison du Roi de France étaient les meilleures Troupes qui fussent au monde. Aussi Guillaume ne put s'empêcher de répéter souvent: *O mes* 1692.

Le Clerc Liv. XVI. 423.

1693. *pauvres Anglais, comment avez-vous été abandonnés?* Ce fut le Comte de Solms qui paſſait pour être ennemi des Anglais, & qui, par jalouſie, refuſa d'envoyer un corps aſſez conſidérable d'infanterie, qu'il commandait. Cette campagne ayant, cependant, mis fin à la guerre d'Irlande, on la regarda comme plus heureuſe pour les Alliés que pour la France.

La Fortune ne ceſſa d'accompagner les armes Françaiſes, l'année ſuivante. Louis XIV fut, comme à l'ordinaire, le premier à ouvrir la campagne en perſonne. Veurn & Dixmude tomberent devant ſes troupes; & la garniſon compoſée de troupes d'Angleterre & des Etats, furent faites priſonnieres de guerre. Ils avaient étendu leurs lignes entre d'Escaut & la Lys jusqu'aux côtes de la mer; mais le Prince de Wirtemberg vint à bout de les forcer. Le comte de Tilly accourait avec des Troupes de Liege pour renforcer encore les Alliés; mais il fut ſurpris en route par le Duc de Luxembourg & forcé à ſe retirer à Maaſtricht, après avoir perdu deux cens hommes. Enflé de ce ſuccès, le Duc vint mettre le ſiége devant Huy, qui ſe rendit ſi précipitamment, que le Roi Guillaume, accourant pour délivrer cette ville, arriva trop tard. Il fit alors quelques mouvemens qui avaient

Liege pour objet; il aurait voulu contraindre cette ville à garder la neutralité; il avait un grand nombre de partisans dans son enceinte; mais le Roi Guillaume, toujours attentif aux desseins de son ennemi, fut faire entrer dans la ville un corps d'infanterie qui les fit échouer. 1693.

Le Duc de Luxembourg, voyant son ennemi affaibli par cette diversion & par celle d'un autre detachement envoyé à Maastricht, saisit cette occasion pour lui livrer bataille. Les Confederés voulurent éviter le combat; Guillaume refusa de reculer; il rangea lui-même les troupes en bataille; il s'exposa à tous les dangers, il soutint longtems un engagement inégal: la supériorité du nombre, qui se trouvait du côté des Français, l'emporta. Peu de journées furent plus meurtrieres; suivant les Français, il y eut vingt mille morts, douze mille Alliés & huit mille Français: les Alliés, également fideles à la coutume de diminuer leurs propres pertes en grossissant celles de leurs Ennemis, soutinrent n'avoir perdu que sept mille hommes & les Français le double. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces derniers resterent maîtres du champ de bataille, de soixante pieces de canon & de neuf mortiers. La prise de Charleroi, qui se rendit aussitôt aux Français, fut encore

Bataille de Nerwinde.

1693. une marque de leur victoire. C'eſt à cette occaſion, dit-on, que le Prince d'Orange prononça ces mots, qui ne ſont peut être jamais ſortis de ſa bouche; *Je ne pourrai donc jamais défaire ce Boſſu-là!* paroles rapportées à Luxembourg qui dit: *Eh qu'en ſait il?*

La flotte de Smirne & celle de la pêche preſque priſes ou détruites par les Français.

La République Belgique & l'Angleterre cherchaient à ſe dédommager des pertes qu'elles faiſaient ſur terre, par des expéditions ſur l'élément, où ces deux nations paſſaient pour avoir regagné leur prépondérance, depuis le combat de la Hogue. Elles avaient en mer juſqu'à quatre-vingt-trois vaiſſeaux de guerre, cinquante-un Anglais & trente-deux des Etats. Cette formidable flotte, partagée en pluſieurs diviſions, était ſurtout chargée de protéger le commerce des deux nations. L'Amiral Anglais, Rook, commandant une de ces diviſions, conduiſait une grande quantité de navires vers différens ports d'Eſpagne, de Portugal & de la Méditerranée; la flotte Françaiſe, ſous le Comte de Tourville, au nombre de quatre-vingt navires, rencontra cette diviſion, qu'elle cherchait. On voulut l'éviter, mais inutilement. Deux vaiſſeaux des Etats furent pris après un vif combat; un des Anglais fut brûlé. Trente-ſix navires marchands tomberent au pouvoir des Français; cinquante quatre furent dé-

ruits. Cette perte fut évaluée à un million de livres sterlings. Mais ce ne fut pas la seule; le Comte de Tourville les poursuivit & brûla encore plusieurs de leurs vaisseaux de guerre dans les ports d'Espagne & de Portugal où ils s'étaient réfugiés. Le reste de la grande flotte combinée, qui croisait dans la Manche, perdit courage à cette triste nouvelle; les reproches & la désunion s'y introduisirent; elle se sépara sans avoir rien fait. Pour comble de malheur, la flotte Hollandaise, qui revenait de la pêche du hareng fut rencontrée par trois vaisseaux de guerre Français, assistés d'un Armateur de St. Malo, qui enleverent trente-huit bâtimens. 1693.

Expédition & Bombardement contre la France.

Depuis longtems les Anglais & les Hollandais avaient juré de se vanger de la ville de St. Malo, à cause du nombre & de l'audace de ses Corsaires qui désolaient leur commerce. Ils formerent un armement exprès pour bombarder cette ville & même pour la détruire. Ils y envoyerent douze vaisseaux & quatre brûlots. On remarque surtout, parmi ces instrumens de destruction, une machine infernale, à peu près semblable à celle que l'Italien Giambelli avait imaginée à Anvers, pour détruire le pont de bois que le Duc de Parme avait construit sur l'Escaut pour s'emparer de cette Ville. C'était un bâti-

1693. ment en forme de galiotte de 90 pieds de long, chargé au fond de plus de 100 barils de poudre, remplis de bombes, de grenades, de boulets, de gros morceaux de fer, & de toutes sortes de matieres combustibles. Il parut devant St. Malo le 26 Novembre 1693, la nuit du 30 au premier Décembre. L'air étant serein, la mer calme, ils firent partir leur fatale machine. Elle s'avança à pleines voiles vers la muraille où elle devait être attachée sans être apperçue. Elle n'était plus qu'à 50 pas lorsqu'un coup de vent la détourna & la porta sur un rocher. Le vaisseau s'ouvrit, l'Ingenieur qui le conduisait se hâta d'y mettre le feu; mais l'eau avait déja gagné les poudres du fond de cale, & la plus grande partie ne prit point: cependant le bâtiment sauta en l'air avec un fracas horrible, toute la ville en fut ébranlée, & les vitres & les croisées de plus de 300 maisons se briserent. L'on doit rendre graces à l'être bienfaisant qui veille sur le genre humain, de ce qu'il fit échouer cet attentat contre l'humanité. Les hommes n'ont pas besoin d'être excités au crime par des succès aussi affreux.

Ce fut aussi la derniere entreprise sur mer pendant cette année, en Europe; mais dans l'Inde les Hollandais s'emparerent de Pondicheri le 5 Octobre. Il

n'eſt pas étonnant ſi la République Belgique commença à ſentir le poids de cette guerre, où elle n'était engagée que pour des interêts étrangers. Elle n'avait pas ſeulement à ſouffrir de ſes ennemis; mais encore de ſes amis. Elle ſentait vivement les ſuites de l'engagement ſi imprudent pour elle, d'interrompre tout commerce avec la France. Cette ſtipulation révolta les Puiſſances du Nord, ſurtout le Danemark & la Suede. Cette derniere Puiſſance ſe plaignait vivement qu'on eût ſaiſi pluſieurs de ſes navires, naviguant vers les ports de France. Elle demandait hautement reſtitution. Enfin, les Etats ſentant, par ce qui pouvait arriver a eux mêmes, la juſtice de ces demandes contre les prétentions tyranniques de la confédération, conſentirent a réparer le dommage qu'ils avaient cauſé de leur côté. 1693. *Dumont*, VII. p. II. 332.

L'année ſuivante trompa encore les eſpérances que les Puiſſances maritimes avaient conçues ſur mer. Des vaiſſeaux d'Angleterre & des Etats qui conduiſaient dans la Méditerranée une flotte marchande, furent aſſaillis d'une violente tempête qui en fit périr une grande partie dans le détroit de Gibraltar. L'Amiral Anglais Wheeler, qui la commandait, fut enſeveli dans les flots avec ſon navire de quatre-vingt pieces de ca- 1694. Bombardement de pluſieurs places en France.

non. Les Français gémirent beaucoup
1694 cette perte, qui affaiblissait leurs en-
nemis; & ceux-ci se consolerent par
l'idée que la France n'avait retiré au-
cun avantage de cette perte, comme
s'il n'eût pas mieux valu, pour l'huma-
nité, que tant d'hommes periss dans les
flots, fussent tombés, avec leurs navi-
res, dans les mains d'un ennemi dont
le droit des gens aurait pu les tirer. Quoi qu'il en soit, les Anglais & les Hollandais ne perdirent pas cou-
rage. Ils réunirent leurs conseils & leurs efforts pour porter un grand coup à la France. Leurs flottes se réunirent. Il y avait un grand nombre de frégates légeres, de brûlots, de ga-
liotes à bombes & de tous les bâ-
timens alors usités, pour porter la mort & la destruction sur terre. Les Anglais étaient commandés par l'Amiral Russel & les Hollandais par l'Amiral Almonde. Le prélude fut d'abord heureux. On commença par brûler trente cinq-navi-
res marchands dans la rade de Conquest. On fit ensuite une descente à Cumayet près de Brest, le 15 du mois de Juillet. Mais les Français qui avaient eu le tems de se fortifier d'avance, avaient élevé des batteries & opposerent une si vigoureu-
se résistance, que la plus grande partie des troupes débarquées au nombre de neuf cens hommes, furent ou taillées en pie-

es, ou faites prisonnieres; le Général almasch qui les commandait, reçut lui-même une blessure dont il mourut peu e tems après. La flotte combinée fut lus heureuse, si l'on peut employer ce erme, pour des malheurs qui ne portent aucun avantage aux Auteurs. Elle se porta devant Dieppe, où, le 22 Juillet, elle jetta une quantité si prodigieuse le bombes sur cette ville, qui n'était lors bâtie que de bois, qu'elle fut réduite en cendres. Le Havre de Grace fut uussi bombardé le 26 du même mois; nais il n'y eut presque point de dommage. Enfin, s'étant approchée de Dunkerque le 21 Septembre avec deux nachines pareilles à celle qu'ils avaient employée l'année précédente devant St. Malo, l'une joua sans nul effet, & l'autre ayant fait son effet sur elle-même, ensevelit ceux qui étaient dedans. Les frais de ces expéditions furent considérables & monterent plus haut que les pertes qu'elles avaient causées; ceux qui justifierent cette maniere affreuse de faire la guerre, accuserent les Français d'en avoir donné le premier exemple, en bombardant Genes & plusieurs autres places. Cette apologie pouvait imposer silence à Louis XIV; mais pouvait-elle faire taire le cri de l'humanité? Le seul service essentiel que la flotte combinée rendit alors, fut de délivrer la Catalo- 1694.

Campbell 2 Part.

1694. gne dont les Français allaient achever la conquête, par la prise de Barcelonne, si la flotte ne fut venue à tems pour leur faire lever le siege. D'un autre côté, le Capitaine Jean Bart, à la tête de six frégates Françaises, se signalait par un coup éclatant. Les Hollandais revenaient de la Baltique, après s'être emparés d'un convoi de bled que le Roi faisait venir pour remédier à la disette qui désolait son Royaume. Bart les rencontra le 19 Juin, prêts à entrer dans la rade du Texel; parvenu à gagner le vent sur eux, il joignit le Commandant Hollandais, lui laissa envoyer sa premiere bordée, ne lâcha la sienne qu'à la demi-portée du pistolet & vint à l'abordage, il s'en empara ainsi que de deux autres. Il réussit à ramener tout le convoi en France où cette brillante action lui valut des lettres de noblesse.

Campagne de Terre. En Flandres, les Français ne firent aucun progrès, mais se soutinrent avec assez de gloire. Leur armée était inférieure en nombre à celle de Alliés; mais ceux-ci ne purent jamais les forcer à un combat. Les Alliés menacerent alors la Flandre Française, qu'ils imaginaient d'entamer de concert avec leur flotte qui dominait sur la côte. Mais le Dauphin & le Maréchal de Luxembourg firent en quatre jours une marche de quarante lieues, & garantirent les fron-

ieres depuis l'Escaut & la Lys, jusqu'à l'Océan. Les Alliés qui se flattaient de conquérir une Province, finirent par assiéger Huy que le Duc de Holstein-Ploen, devenu Feld-Marchal depuis la mort du Comte de Waldeck, emporta le 26 Septembre. 1694.

L'année suivante s'ouvrit par un événement qui plongea le Roi Guillaume dans une profonde douleur. La Reine Marie son épouse, qui gouvernait l'Angleterre pendant ses fréquentes absences, mourut de la petite vérole le 7 Janvier, à l'âge de trente-trois ans, après un regne de six ans. Quoique Guillaume eût le cœur naturellement froid & peu sensible, cette perte ne laissa pas de l'affecter d'autant plus vivement, que cette mort rendait ses droits à la Couronne plus incertains. Ses larmes coulerent pour la première fois. Quoique Marie ait été généralement regrettée en Angleterre & dans les Provinces-Unies, la postérité aura peine à lui pardonner, d'un côté l'indifférence qu'elle témoigna pour les malheurs de son pere, & de l'autre côte l'ardeur avec laquelle elle se prêta aux mesures prises contre lui. Guillaume était brouillé depuis quelque tems, avec la Princesse Anne, heritiere présomptive. Une réconciliation apparente les rapprocha, sans les rendre amis. Ce Monarque, en

Mort de la Reine Marie. 1695.

Burnet.

1695 partant pour les Pays-Bas, nomma un Conseil de Régence.

A peine arrivé en Hollande, Guillaume se transporta sur le théâtre de la guerre. L'armée confédérée était alors à Ninove, & surpassait de beaucoup celle des Français. La Ligue était comme une Hidre à qui les coups semblaient donner de nouvelles forces, pendant que la France tirant toutes ses efforts d'une seule source, s'épuisait par ses victoires mêmes. Elle s'épuisait d'autant plus qu'elle faisait une guerre offensive en la portant sur les frontieres des autres, pendant que les Alliés ne combattant que sur la défensive, conservaient toutes leurs forces dans eux-mêmes. Guillaume, toujours vaincu, montrait toujours un front redoutable. Enfin, cette campagne fut plus glorieuse pour les Confédérés que les précédentes. Guillaume s'était vu en état de faire investir la ville de Namur. Le Prince de Vaudemont couvrait le siége avec un détachement contre l'armée du Maréchal de Luxembourg, qui, mort depuis le 4 Janvier, n'avait pu être remplacé. Le Maréchal de Villeroi qui lui avait succédé avait plus des talens d'un Courtisan que de ceux d'un guerrier. Il pouvait surprendre le Prince de Vaudemont. Il fit faire un mouvement pour exécuter ce projet; mais, soit que ses ordres fus-

fussent mal donnés ou mal exécutés, le Prince de Vaudemont lui échappa par une retraite que Guillaume lui-même ne put s'empêcher d'égaler à la plus brillante victoire. Guillaume continua toujours le blocus de Namur; enfin, il s'empara de la Ville le 4 d'Août & du Château le 2 de Septembre, à la vue de l'armée Française, comme Louis XIV s'en était emparé à la vue de la sienne. La prise de Dixmuide, de Deinze & le bombardement de Bruxelles par les Français ne parurent pas des équivalens pour la perte qu'ils avaient faite de Namur. Cette conquête, la plus éclatante du Roi Guillaume, fut aussi célébrée par des acclamations & des éloges qui montraient autant la haute idée qu'on avait de la France, que l'estime qu'on avait pour le Roi d'Angleterre. 1695.

Les événemens maritimes n'offrirent rien d'important. Les flottes combinées avaient passé l'hiver en Espagne. Leur principal objet était de couvrir la Catalogne, & elles réussirent. Elles ne furent pas aussi heureuses à recommencer leurs bombardemens. Les bombes qu'elles jetterent à St. Malo, à St. Martin de l'Isle de Rhé, à Granville & à Calais n'y causerent pas de grands dommages. Elle n'en causerent aucun à Dunkerque, par les précautions qu'on avait prises dans cette ville. Mais les Français, sous la conduite du chevalier Jean Bart, rempor- Bombardemens contre les Français. 1696. Jean Bart s'empare de la flotte venant de la Baltique.

1696. terent des avantages moins équivoques sur mer. Ce fameux Armateur attaqua le 8 de Juin la flotte marchande qui venait de la Baltique, au nombre d'environ cent voiles, escortés par cinq Frégates. Toutes les Frégates furent prises, avec la moitié du convoi. Mais à peine Bart avait saisi sa proie qu'il fut attaqué par la flotte Hollandaise qui se rendait à la Baltique; il se vit dans la nécessité de brûler la plus grande partie de ses prises de peur qu'elles ne tombassent entre les mains des premiers propriétaires.

Conspiration contre Guillaume III. *Burnet.*

Les dangers ordinaires de la guerre n'étaient pas les seuls auxquels fut exposée la personne du Roi d'Angleterre; des gens gagnés à saint Germain-en-Laye, avaient formé l'odieux projet d'assassiner Guillaume dans son camp-même, & de faciliter par ce moyen infame le rétablissement de Jacques II. sur le Trône qu'il avait abandonné. Barthelemi de Linière, chevalier Seigneur de Grandval & Colonel d'un Régiment de Dragons au service de France, s'était chargé avec un certain Antoine du Mont, de faire le coup. Mais celui-ci, effrayé des suites de son crime se flattant peut-être qu'il y aurait plus d'avantage pour lui à le découvrir qu'à le commettre, trahit Grandval qui fut arrêté à Eindhoven. Il ne tarda pas à avouer

toutes les circonstances du complot. Le Conseil de guerre le condamna à être pendu, &, avant que d'expirer, à être ouvert & écartelé. Il fut exécuté le 13 d'Août, & souffrit le supplice avec une fermeté farouche. La sentence qui fut aussitôt rendue publique par la voix de l'impression, parlait du Marquis de Barbesieux qui avait succédé à Louvois son pere dans la charge de Secretaire d'Etat, de Paperel Tréforier de la guerre, de Chanlais Maréchal des Logis, & du Roi Jacques lui-même, en des termes si peu ménagés, que l'infamie de cette odieuse entreprise en rejaillit sur eux, & par contre-coup sur la Cour de France elle-meme. Elle garda le silence; mais quoiqu'on puisse faire de grands reproches à cette Cour, il ne paraît pas que la noirceur soit jamais entrée dans ses vues ni dans sa conduite, au point de tremper dans cet infâme projet. 1696.

NÉGOCIATIONS ET PAIX DE RYSWYCK.

1697 Le Roi de France prenait des Villes, gagnait des batailles, soutenait seul les efforts de toute l'Europe liguée contre lui, & ne soupirait qu'après la paix. Il n'espérait plus de rétablir le Roi Jacques: la bataille de la Boyne avait affermi Guillaume sur le Trône; la France épuisée d'hommes & d'argent, mourait de faim au milieu des feux de joie & des *Te Deum;* les recrues étaient difficiles; le recouvrement des deniers publics onéreux & incertains; les manufactures tombées; l'argent représenté par le papier; les dettes de l'Etat multipliées par la difficulté des emprunts; la disette des grains presque générale. Le peuple maudissait des victoires qui lui annonçaient toujours un nouvel impôt. Tous les ordres de l'Etat demandaient la paix & le Monarque en sentait lui-même la nécessité. Louis XIV, dont l'age & le goût pour la piété commençait a refroidir l'ambition, se lassa d'une guerre

Le Roi de France désire la paix.

qui accablait ses sujets, & dont il avait lui-même senti de près les inconvéniens, en se voyant forcé de renoncer à des objets précieux pour sa magnificence. Après avoir allarmé tous ses voisins & éprouvé combien leur crainte lui suscitait d'ennemis, il crut qu'il fallait les rassurer pour jouir du repos qu'il cherchait. Il ne négligait rien pour donner du poids aux avances qu'il voulait faire, & empêcher cependant que ses ennemis n'en abusassent; il pressa ensuite le Roi de Suede d'offrir sa médiation, & déclara en même temps les conditions auxquelles il était prêt à faire la paix; mais l'Europe était accoutumée à le craindre; & plus il donna des preuves de modération, moins il persuada. 1697.

Personne ne voulut croire que les démarches de la Cour de France fussent sinceres; tout le monde soupçonnait quelque piége caché sous ses offres. Les uns croyaient qu'en se parant d'une fausse générosité, Louis XIV ne voulait en effet que continuer la guerre; qu'il feignait de demander la paix pour attirer dans son parti les Puissances neutres & rendre odieux ses ennemis: les autres accusaient ce Prince de ne chercher qu'à distraire les alliés des soins de la guerre pour rallentir leurs preparatifs. Après avoir débauché quelques Princes de l'alliance générale; la France, selon

1697. eux, voulait profiter de l'affoiblissement des alliés & les accabler séparément, sous prétexte de les punir du peu de cas qu'ils auraient fait de ses avances.

Les personnes qui penserent que Louis XIV. désirait sincérement la paix en conclurent la nécessité où étaient les alliés de s'unir plus étroitement & de faire un dernier effort. La France, disait-on, ne veut point d'une guerre trop longue, pendant laquelle ses Ennemis s'aguerrissent, & se font des Capitaines & des Soldats; tandis que voyant au contraire dépérir ses anciennes troupes, elle est obligée de les remplacer par de nouvelles levées; elle ne veut la paix que pour reprendre haleine. Si vous ne ruinez pas entierement son Commerce & ses finances qui sont le nerf de ses forces, elle les rétablira promptement; & en les rétablissant, elle formera de nouvelles entreprises contre des Princes qui ne se trouveront pas unis: ainsi la paix ne produira que la guerre, au lieu que la guerre présente produira une paix durable, si les alliés sont assez sages pour ne se pas lasser & ne consentir à poser les armes que quand les Français, instruits par leur propre expérience, seront dégoûtés de leur ambition par leurs disgraces, ou convaincus que leurs victoires les ont ruinés.

Louis XIV. cherchait depuis longtems à ruiner la ligue en la divisant. Il

commença par porter ses vues sur le Duc de Savoye. Victor Amedée, dit l'Historien de Louis XIV, était celui de tous les Princes, qui prenait le plûtôt son parti, quand il s'agissait de rompre ses engagemens pour ses intérêts. Ce fut à lui que la Cour de France s'adressa. Le Comte Tessé, depuis Maréchal de France, homme habile & aimable, d'un génie fait pour plaire, qui est le premier talent des négociateurs, agit d'abord sourdement à Turin. Le Maréchal de Catinat, aussi propre à faire la paix que la guerre, acheva la négociation. Il n'était pas nécessaire de deux hommes habiles pour déterminer le Duc de Savoie à recevoir ses avantages. On lui rendait son pays; on lui donnait de l'argent; on proposait le mariage du jeune Duc de Bourgogne, fils de Monseigneur, héritier de la Douronne de France, avec sa fille. On fut bientôt d'accord: le Duc & Catinat conclurent le traité à notre Dame de Lorette, où ils allerent sous prétexte d'un pélérinage de dévotion qui ne fit prendre le change à personne. Le Pape (c'était Innocent XII) entrait ardemment dans cette négociation. Son but était de délivrer à la fois l'Italie, & des invasions des Français & des taxes continuelles que l'Empereur exigeait pour payer ses armées. On voulait que les Impériaux laissassent l'Italie

1697.

Louis XIV détache le Duc de Savoye de la grande Ligue.

1697. neutre. Le Duc de Savoie s'engageait par le traité à obtenir cette neutralité. L'Empereur repondit d'abord par des refus; car la Cour de Vienne ne se déterminait guere qu'à l'extrémité. Alors le Duc de Savoie joignit ses troupes à l'armée Françaiſe. Ce Prince devint en moins d'un mois le Généraliſme de Louis XIV. On amena ſa fille en France pour épouſer à onze ans le Duc de Bourgogne qui en avait treize.

La France fait les premieres propoſitions pour la paix.

Louis XIV. eut encore le bonheur de forcer l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à conſentir à la neutralité d'Italie. Conformément au premier article de ce traité, le Duc de Savoye força les Alliés qu'il abandonnait, à cette démarche les menaçant de joindre ſes troupes à celles de la France; &, pour conſerver le Milanais, les Eſpagnols & les Impériaux conſentirent à ce qu'il exigeait. Louis XIV. réunit alors toutes ſes forces ſur le Rhin, & dans les Pays-Bas: cette défection lui procura d'autant plus d'avantages que ſes ennemis ne pouvaient plus ſe flatter de l'entamer de ce côté-là; & les conquêtes qu'il y ferait étaient plus à ſa bienſeance que celles d'Italie, les Alliés devaient craindre qu'il ne voulût les conſerver, s'ils s'opiniatraient à refuſer la paix. Cet événement procura de grands avantages à la France. Débarraſſée de la guerre d'Italie, elle a

vit plus en état de porter ailleurs ses efforts contre les confédérés. Cette circonstance ne contribua pas peu à leur faire naître des idées pacifiques que la confiance en leurs forces & leur union leur faisait rejetter. La France même, persuadée qu'il n'y avait pas de honte à une puissance victorieuse de faire des avances pour la paix, fut la premiere à ouvrir des propositions, par la médiation de la Suede. L'Empereur & le Roi d'Angleterre ayant accepté cette médiation, il n'y eut plus de dispute que sur le lieu du Congrès. 1697.

Pour abréger les disputes, Louis XIV résolut de pousser la guerre avec vigueur. Villeroi, Boufflers & Catinat commandaient son armée. Le dernier qui avait le plus d'expérience & de talens, fut chargé d'assieger Ath. On croyait que Guillaume volerait au secours de la place. Mais il déclara qu'il ne risquerait pas un seul homme pour sauver une ville que les Français seraient également obligés de rendre à la paix. Ath capitula le 5 de Juin, après douze jours de tranchée ouverte; & ce fut par cette conquête que finit la campagne de Flandres. Le siege de Barcelonne, en Espagne fut plus long, les Français réussirent enfin à s'en emparer après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Campagne des Pays-bas. Tindal.

Mais leurs expéditions furent bien plus brillantes sur mer. Mr. de Pointis

1697. fut chargé d'attaquer les Espagnols dans les Indes occidentales. Il commandait une escadre de sept vaisseaux de guerre, de trois frégates & d'autres bâtimens, auxquels se joignirent un grand nombre de ces aventuriers connus sous le nom de Boucaniers ou Flibustiers. Avec leur secours & leurs renseignemens, Pointis tomba sur Carthagene & s'en empara, malgré la force de la place & l'intempérie du Climat. Cette ville était le dépot des trésors que les Espagnols tiraient alors du Nouveau Monde. Pointis y fit un butin estimé quarante millions, ruina les fortifications, & revint en France après avoir évité une escadre de vingt-quatre vaisseaux Anglais. Pour comble de malheur, l'avare Français ayant refusé aux Flibustiers une part proportionnée au service qu'ils avaient rendu, ces brigands retournerent à Carthagene & la pillerent une seconde fois. Mr. de Nesmond ne fut pas moins heureux. Il enleva le 20 d'Août trois vaisseaux Anglais chargés de plusieurs millions. Mr. D'Iberville reprit le Fort Nelson dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaisseaux Anglais, & en avoir coulé un troisieme à fond. Mais aucune de ces expéditions maritimes ne fut plus hardie que celle du fameux Dugué-Trouin. Les Hollandais attendaient une flotte marchande, venant de Bilbao.

Dugué-Trouin enleve la flotte marchande de Bilbao.

Elle était commandée par le Baron de Waſſenaar, homme d'une intrépidité peu-commune, & qui fut depuis Vice-Amiral de Hollande. Jamais Dugué-Trouin, dit ſon Panegyriſte, ne ſoutint de combat plus terrible: ce ne fut qu'après quatre abordages des plus ſanglans qu'il ſe rendit maître du vaiſſeau Commandant. Tous les Officiers du Baron de Waſſenaar furent tués ou bleſſés; le Baron lui même eut quatre bleſſures très dangereuſes; il tomba dans ſon ſang, & fut pris les armes à la main. Cette victoire fut ſuivie d'une tempête & d'une nuit affreuſe. Tout ce que l'imagination peut ſe peindre de plus terrible, s'y trouva réuni. Dugué-Trouin fut mille fois en danger de périr. Son premier ſoin en arrivant au Port-Louis, fut de s'informer du Baron de Waſſenaar. Il courut ſur le champ lui offrir tous les ſecours qu'il était en état de lui donner. Ayant appris que ce brave guerrier n'avait pas été traité avec les égards dus à ſa valeur par ceux qui s'étaient rendus maîtres de ſon vaiſſeau, il conçut la plus vive indignation contre l'Officier qui les commandait; & quoiqu'il fût ſon proche parent, jamais il ne put le revoir ſans un ſentiment qui approchait de la haine. Lorſque le Baron de Waſſenaar fut guéri de ſes bleſſures, Dugué-Trouin le préſenta lui même à Louis XIV. De pa-

1697.

Thomas Eloge de Dugué-Trouin

1697. reils sentimens font plus d'honneur que des victoires C'est un spectacle utile & consolant de voir le mérite ainsi honoré par les grandes ames; tandis que, pour les ames viles & basses, il n'est qu'un objet d'envie, & pour les ames dures ou frivoles un objet de satire.

Revers de l'Espagne.

De toutes les Puissances engagées dans cette guerre, la moins intéressée, la Cour d'Espagne, paraissait la plus difficile à gagner. Les grands pertes qu'elle venait de faire, contribuerent à la décider. Elle fut surtout sensible à la prise de Barcelone. Cette perte fut plus sensible au Roi, parce que cette ville, capitale de la Catalogne, située dans le continent de l'Espagne, lui était plus connue que les villes de Flandres dont il ignorait l'importance au point de croire que Mons appartenait au Roi d'Angleterre, & de le plaindre, lorsque Louis fit la conquête de cette Province. La paix était alors d'autant plus nécessaire à l'Espagne, que ce Royaume était dépourvu de troupes, de vaisseaux, d'argent & de conseil. Les grands divisés entr' eux, ambitieux sans crédit & sans autorité, attendaient un changement qu'ils envisageaient comme prochain. La Monarchie d'Espagne ne se soutenait plus que par son propre poids & tant d'Etats dont elle était composée, étaient l'objet de l'ambition des prin-

Mémoires de Torry.

cipales Puiſſances de l'Europe.

L'Empire avait été un des principaux théâtres de la guerre; les peuples qui avaient ſouffert les ravages des armées Françaiſes, voyant qu'ils n'avaient pas même l'eſpoir d'être vengés, avaient le plus grand beſoin d'une paix qui mit fin à tous leurs maux. L'Empereur & les Princes de l'Empire avaient donc intérêt à la paix, ſurtout en voyant la facilité avec laquelle Guillaume III. avait accepté la médiation de la Suede. Ils craignaient qu'il ne les abandonnât, par une paix particuliere, à la diſcrétion de la France. Mais les conquêtes faites par la France étaient trop importantes pour être abandonnées au vainqueur; & le vainqueur encore trop puiſſant pour recevoir la loi. Ils auraient voulu réduire la France aux termes de la paix de Munſter; ils pouſſaient l'extravagance juſqu'à demander l'indemniſation des pertes eſſuyées par la guerre, lorſqu'ils n'étaient pas même en état de la forcer à rendre ſes dernieres conquêtes. 1697.

Obſtination de l'Empereur.

Le Roi d'Angleterre, devenu paiſible poſſeſſeur du trône Britannique, n'avait d'autre intérêt, comme Roi d'Angleterre, que de faire reconnaître ſon titre, & comme Stathouder, que de former dans les Pays-Bas une barriere ſûre contre la puiſſance prépondérante de la France.

Inclination de Guillaume III pour la paix.

En un mot, il ne s'agiſſait de rien

1697. moins, dans la pacification projetée, que d'imposer la loi au vainqueur. Ainsi l'on s'attendait à des négociations longues & épineuses. Voyons comment la politique ou la générosité de Louis XIV accélera une pacification qui paraissait impraticable ou du moins fort éloignée.

Ryswyck choisi pour le lieu du Congrès.

Actes & Mém. de Ryswyck.

Une de premieres difficultés fut sur le lieu où se tiendrait le Congrès. L'Empereur proposait une ville de l'Empire; l'Espagne insistait pour Anvers; l'Angleterre & la République pour une ville des Provinces-Unies; le Roi de France regardant cet incident comme une affaire de peu de conséquence, se décida facilement pour Ryswyck, maison de campagne près de la Haye, appartenante au Prince d'Orange, Roi d'Angleterre.

Plénipotentiaires du Congrès.

Harlay, de Créci & de Callieres entretenaient depuis longtems des négociations secrettes. Ce dernier avait toute la confiance du Monarque. Les Députés de la Suede étaient Nicolas de Lihenroth & le Comte Charles Bonde. La mort de Charles XI, Roi de Suede, décédé à l'ouverture du Congrès, n'apporta aucune atteinte à la négociation. La Reine Régente, mere de Charles XII encore mineur, devenu si fameux depuis par son ambition romanesque, envoya de nouvelles instructions aux Députés. Les Plénipotentiaires de l'Empe-

eur étaient Alexandre Comte de Kauaitz, Henri Jean Comte de Straatman & Jean Frederic Seigneur de Seiern. Les autres Princes de l'Empire, intereſſés dans cette guerre, avaient auſſi député au Congrès. Don Francisco Bernardo de Quiros, Chevalier de St. Jacques & Don Louis Alexandre de Stokhart, Comte de Mirement, etaient chargés du Roi d'Eſpagne. L'Angleterre avait pour Députes le Comte Thomas de Pembroke, le Vicomte Edouard Villiers & le Chevalier Joſeph Williamſon. Ceux des Etats-Généraux étaient Antoine Heinſius, Conſeiller Penſionaire de Hollande, Jacob Boreel, Ancien Bourguemaître d'Amſterdam, Everard de Wheede, Seigneur de Dykveld & Guillaume de Haren, Grietman du Bilt. 1697.

S'il ne ſe fut agi que de réconcilier la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies, la paix eut été bientôt faite. Louis XIV n'avait fait aucune difficulté de reconnaitre le titre du Roi d'Angleterre. Il ſe fondait ſur le principe, qu'un Souverain univerſellement reconnu dans l'Etat & poſſeſſeur tranquille d'un pays, n'a pas beſoin d'autre titre & doit être reconnu pour tel par toutes les nations. Les Provinces-Unies ne demandaient pas des titres; elles ſoupiraient pour des avantages moins brillans, mais plus ſolides; il promit. Difficultés pour gagner l'Eſpagne.

1697. de leur accorder des conditions favorables à leur Commerce. Mais l'Empereur & l'Espagne, se reposant sur la fidélité des autre alliés, formaient des prétentions, peu analogues à leurs forces. La France, sûre des autres parties belligérantes, fit alors une démarche d'éclat pour les décider. Louis fit remettre un mémoire où il traçait les articles qu'il était disposé à signer; mais il posa pour condition qu'on devait les accepter avant la fin du mois d'Août. Dans ce plan le Roi posait la paix de Nimegue pour base du traité; & il offrait de restituer toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis, même celles que les Chambres de Metz, de Brisach & de Besançon lui avaient adjugées; Louis XIV offrait même de rétablir le Duc de Lorraine dans ses Etats. Mais les Plénipotentiaires Impériaux & Espagnols demandaient encore plus; & revendiquaient toutes les conquêtes faites par la France, depuis la Paix des Pirenées. L'Empereur voyait que la Paix allait augmenter le crédit de la France à la Cour d'Espagne; aussi, de concert avec cette dernière puissance, fit-il tous ses efforts pour la traverser par des demandes qu'il savait ne pouvoir jamais être accordées par Louis XIV.

Ils reclamaient en conséquence l'ob-

servation exacte de l'objet de la confédération, qui était de réduire la France aux termes des Traités de Westphalie & des Pyrenées. Ainsi le mois d'Août se passa, sans qu'il fût rien terminé. Voyant que des demandes aussi exorbitantes n'étaient point écoutées, ils se retrancherent sur la restitution de Luxembourg à l'Espagne, & sur celle de Strasbourg à l'Empire. 1697.

Don Francisco Bernado de Quiros était un Ministre très zèlé pour les intérêts de son Maître, mais Don Louis Alexandre de Stokhart, Comte de Miremond, était plus disposé à se laisser conduire par les impressions du Prince d'Orange.

Quiros était inflexible à exiger que Louis XIV tînt à la lettre la parole qu'il avoit donnée avant l'ouverture des Conférences, de rendre toutes les places conquises dans la derniere guerre. Ce Monarque, qui prévoyait qu'en cas de rupture, les Espagnols pourraient mettre les Allemands en possession de Luxembourg, ce qui leur donnerait un libre accès dans la Flandre, ne voulait rendre ni la Ville ni le Duché; mais il offrait un équivalent que Quiros refusait toujours d'accepter. Son collégue étoit d'un avis différent, & la décision de cette affaire importante

1697. fut portée au Conseil d'Espagne. Elle y occasionna autant de debats que dans le Congrès : La Reine & l'Amirante soutenaient Quiros; mais les autres Ministres le taxaient d'opiniâtreté, & portaient le Roi à consentir à l'echange. Ce Prince, malgré sa faiblesse, reconnut la justesse des raisons de Quiros; & bien loin de consentir que ce Ministre fût rappellé comme il le demandait lui-même, il approuva publiquement sa conduite.

Débats de la France avec les Princes de l'Empire.

Louis XIV convaincu que, s'il pouvait gagner les autres Puissances, il serait impossible que les Allemands soutinssent seuls la guerre contre toutes ses forces réunies, résolut de conserver la Ville de Strasbourg, que les Impériaux voulaient l'obliger d'évacuer, & il offrit de donner d'autres places en équivalent. Les Ministres de l'Empereur s'étant joints à ceux de l'Empire, refuserent absolument toute compensation, parce qu'ils prétendirent que Strasbourg etait une Ville Impériale, qu'on ne pouvait démembrer. Guillaume se joignit à ces Ministres, tant pour obliger l'Empereur & l'Empire, que pour avoir un pretexte de demeurer armé & d'être moins dépendant du Parlement d'Angleterre, quand il aurait fait sa paix particuliere avec la France. Les Ministres Français soutinrent

que Strasbourg n'était pas une Ville impériale, mais la Capitale de l'Alsace ; cependant ils déclarerent qu'ils consentiraient à la restituer, pourvu que le traité de paix fût signé avant la fin du mois d'Août. Ils connaissaient assez la lenteur des Allemands & de la maison d'Autriche pour sçavoir que cette promesse n'aurait jamais son effet. Le mois d'Août se passa sans qu'il fût rien terminé, & les Ministres Français déclarerent ensuite que les Allemands ne devaient plus compter sur cette restitution : mais ils accorderent aux instances du Baron de Lillierot & des Ministres Britanniques de prolonger jusqu'au 20 de Septembre la promesse de donner un equivalent, si les Impériaux souscrivaient la paix dans cet espace de temps. 1697.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette discussion, c'est que Louis XIV & Guillaume III imaginerent un singulier expédient, pour terminer cette affaire. Les Plenipotentiaires accoutumés aux longueurs du cérémonial & des discussions politiques ou juridiques, furent abandonnés un instant. On employa, pour gérer leur fonction, deux hommes d'épée, que l'on jugea moins versés dans les subtilités de l'Art de négocier. C'était le Comte de Boufflers, de la part du Roi de France

Le Clerc II. 430.

Actes de la Paix de Ryswyck III. 172.

& le Comte de Portland, de la part du
1607. Roi d'Angleterre; & ce furent ces deux Négociateurs qui terminerent l'affaire du Roi Jacques.

Cependant le Roi de France, impatient des délais que les Impériaux & les Espagnols apportaient à la paix, fit quelque changement dans les premieres offres qu'il avait faites. Convaincu que s'il pouvait gagner les autres puiſſances, il ſerait impoſſible que les Allemands ſoutinſſent ſeuls la guerre contre toutes ſes forces réunies, il réſolut de conſerver la Ville de Strasbourg que les Impériaux voulaient l'obliger d'abandonner.

Le premier de Septembre, les Plénipotentiaires remirent à cet effet, un écrit à l'Ambaſſadeur de Suede en propoſant un équivalent, pour l'importante Ville de Strasbourg. Ils n'aſſignerent qu'un delai de vingt jours. Cette déclaration alarma d'autant plus les Impériaux, que l'échange propoſé était en faveur des Espagnols, que cette adroite politique & la crainte de l'avenir, rendaient plus traitables, & que l'Angleterre & la République paraiſſaient n'avoir plus rien à déſirer. Ils ſentirent tout l'embarras de leur ſituation, au cas que l'Espagne, l'Angleterre & les Etats vinſſent à faire une paix ſéparée. Ils étaient, il eſt vrai, ſoutenus par les deputés des au-

ces Princes de l'Empire, membres de conféderation, qui promettaient de mettre sur pied des armées plus nombreuses qu'ils n'avaient fait par le passé. Mais le Roi d'Angleterre & les Etats étaient las de la guerre; & l'Espagne incapable de prévenir de nouveaux revers, avait à craindre que la France n'augmentât ses prétentions, en multipliant ses conquêtes. 1697.

Actes & Mem. de la Paix de Ryswyck. III. 87-90.

En conséquence, les Plénipotentiaires de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre & des Etats se trouverent prêts à signer le traité au jour indiqué. Les Impériaux firent encore un effort pour faire prolonger ce terme jusqu'au premier de Décembre. Ils proposaient même une suspension d'armes. Mais les Députés d'Espagne, d'Angleterre & des Etats assurerent qu'ils ne pouvaient attendre plus longtems. La République, fondée sur le commerce & la Navigation, avait besoin de repos, pour rentrer dans son élément; on lui cédait une barriere encore plus avantageuse que celle qu'elle avait avant la guerre; l'expérience du passé l'avait trop bien instruite, pour qu'elle comptât sur les armées nombreuses que lui promettaient les Princes Allemands. L'Espagne obtenait plus qu'elle n'avait perdue dans cette guerre. Il ne s'éleva plus alors qu'une seule difficulté, mais assez fi-

Le traité de Ryswyck signé.

1697. guliere; c'était à qui des trois puissances signerait la premiere avec la France. Les Etats commencerent; il signerent le 21 de Septembre à une heure du matin, les Anglais à deux heures & les Espagnols à trois. Les Ministres Allemands se retirerent de la Salle des assemblées.

Quoique l'Empereur & les Princes qui lui etaient attachés se vissent abandonnés par leurs Alliés, & hors d'Etat de soutenir seuls la guerre, ils continuerent encore quelque temps à disputer pour Strasbourg. Ils savaient qu'en abandonnant cette place à Louis XIV, c'etait lui donner entrée dans les Cercles de l'Empire à la premiere rupture qui surviendrait. Les Electeurs de Mayence, de Treves & de Cologne y étaient les plus intéressés, à cause du voisinage de leurs Provinces, & ce furent eux qui firent le plus de difficultés. Enfin le mois d'Octobre s'etant encore écoulé sans que les Ministres Français vouluſſent se relâcher de leur derniere propoſition, ceux de l'Empereur craignirent que s'ils laissaient expirer ce dernier délai, la France ne refusât ensuite d'accorder l'équivalent propoſé, & ils signerent les articles le 30 d'Octobre.

Par le Traité conclu avec l'Espagne, le Monarque François s'engagea de ren

re à ſa Majeſté Catholique les places
e Gironne, Roſes & Belver, ainſi 1697.
ue toutes les autres places conquiſes
ar les armes de France en Catalogne,
u en d'autres Provinces d'Eſpagne de-
uis le traité de Nimégue. La reſtitu-
ion de Barcelone fut l'objet d'un autre
rticle, & l'on convint en même temps,
u'on remettrait aux Eſpagnols la Vil-
e & le Duché de Luxembourg ; le
Comté de Chiny, la fortereſſe de Char-
eroi, la Ville d'Ath, priſe dans le
ours de cette année, & la Ville de
Courtrai. Le Roi conſentit encore par
e même traité à rendre la Ville & le
Château de Dinant à l'Evêque de Lie-
ge.

Suivant les articles convenus entre la
France & l'Angleterre, le Roi de Fran-
ce promit de n'aſſiſter directement ni
indirectement aucuns ennemis du Roi
Guillaume, & de ne favoriſer en quel-
que maniere que ce fût les cabales, me-
nées ſecretes, ou rébellions, qui pour-
raient ſurvenir en Angleterre. On ſe
rendit réciproquement ce qui avait été
pris de part & d'autre dans le cours
de la guerre, & nommément la princi-
pauté d'Orange, qui fut remiſe en entier
au Monarque Britannique.

Le traité avec les Etats Généraux,
contenait de même une reſtitution de

1697. tout ce qui avoit été pris de part & d'autre; nommément la Ville de Pondichery, dont les Hollandais s'étaient emparés, & le Marquisat de Berg-op-zoom fut rendu au Comte d'Auvergne, avec toutes les terres & tous les biens qui en dépendaient.

Il fut aussi stipulé dans chacun de ces traités, que celui qui avoit été conclu à Vigevano l'année précédente avec le Duc de Savoie, serait confirmé par les Puissances contractantes, le tout sous la médiation du Roi de Suede, avec convention qu'on y comprendrait tous ceux qui seraient nommés & acceptés réciproquement avant l'échange des ratifications, ou six mois après cet échange.

Par le traité entre l'Empereur & l'Empire d'une part, & le Roi de France de l'autre, on régla que la Ville de Strasbourg & ses dependances à la gauche du Rhin, demeureraient à perpétuité unies à la Couronne de France, qui de son côté céda à l'Empereur les Villes de Binche & Philisbourg, ainsi que le Fort de Kell. Les autres Forts à la droite du Rhin furent démolis, & pour le surplus, on s'en tint aux conditions réglées par les Traités de Westphalie & de Nimegue qui furent confirmés dans tous les points où il n'y était pa

pas expreſſément dérogé par le traité de Ryswyck. 1697.

Le Roi conſentit auſſi à rendre au Duc de Lorraine les Etats que ſon Pere poſſédait en 1670, avant la conquête qui en avait été faite par les armes de la France: mais avec les conditions qu'on démolirait les Fortifications de la nouvelle ville de Nancy, & que le Duc accorderait le paſſage aux Troupes du Roi.

Il n'y eut rien de plus remarquable, dans ce traité, ſinon que la plupart des autres Princes de l'Europe y furent compris.

Il arriva, pendant les négociations un événement qui contribua beaucoup à les accélérer. Le Trône de Pologne vint à vaquer.

L'Abbé de Polignac, depuis Cardinal, eut d'abord aſſez d'adreſſe, pour diſpoſer les ſuffrages en faveur du Prince de Conti, connu par les actions de valeur, qu'il avait faites à Steinkerque & à Nerwinde. Il n'avait jamais commandé en Chef; Il n'entrait point dans les conſeils du Roi Monſieur le Duc avait autant de réputation que lui à la guerre; Monſieur de Vendôme en avait davantage; cependant ſa renommée effaçait alors les autres noms par le grand art de plaire & de ſe faire valoir, que jamais on ne poſſeda mieux *Voltaire.*

1697. que lui. Polignac, qui avait celui de persuader, détermina d'abord les esprits en sa faveur. Il balança avec de l'éloquence & des promesses, l'argent qu'Auguste Electeur de Saxe, prodiguait; le Prince de Conti fut élu Roi par le plus grand parti & proclamé par le Primat du Royaume. Auguste fut élu deux heures après par un parti beaucoup moins nombreux, mais il était Prince Souverain & puissant; il avait des troupes prêtes sur les frontieres de Pologne, le Prince de Conti était absent, sans argent, sans troupes, sans pouvoir; il n'avait pour lui que son nom & le Cardinal de Polignac. Il fallait, ou que Louis XIV l'empechât de reçevoir l'offre de la Couronne ou qu'il lui donnât dequoi l'emporter sur son rival. Le Ministere passa pour en avoir fait trop en envoyant le Prince de Conti, & trop peu, en ne lui donnant qu'une faible Escadre & quelques lettres de change, avec lesquels il arriva à la rade de Dantzick. Le Ministère Français s'est souvent conduit avec cette politique mitigée qui commence les affaires pour les abandonner. Le Prince de Conti ne fut pas seulement reçu à Dantzich; ses Lettres de change y furent protestées. Les intrigues du Pape, celle de L'Empereur, l'argent & les troupes de Saxe, assuraient déjà la Couronne à son rival; il revint avec la gloire

d'avoir été élu. La France eut la mortification de faire voir qu'elle n'avait pas assez de force pour faire un Roi de Pologne. 1697.

On dit que Guillaume III, non content de reduire un Monarque aussi orgueilleux que Louis XIV a reconnaître pour Roi légitime celui qu'il avait traité de tyran & d'usurpateur, avait fait proposer dans les conférences que Jacques II fût chassé de France. On ajoute que Louis XIV ne put s'empêcher de montrer à cette proposition indecente, toute la hauteur de son caractere, naturellement généreux, & que la prospérité rendait fier. A ce prix, aurait-il dit, le Roi d'Angleterre n'aura jamais la paix. Le Roi & la Reine d'Angleterre sont malheureux & mes amis. Sort de Jacques II. *Burnet. Mémoires de Maintenon.*

Le Roi Jacques, par la paix de Ryswyck, se voyait abandonné de toutes les puissances, & hors d'espérance de pouvoir remonter sur le trône, à moins qu'il ne survint quelque nouvelle révolution. Dans l'attente de se former quelque jour un parti plus fort; quand les intérêts de la France & de l'Espagne seraient réunis, il acquiesça aux raisons que le Ministre Français avait eues pour conclure la paix à des conditions qui lui étaient si désavantageuses. Cependant ne voulant pas abandonner ses droits, ce Prince fit protester à Ryswyck contre tout ce qui pourrait être fait au préju-

1697. dice de ces intérêts. Les Anglais, par un article secret, promirent de payer à la Reine Marie cinquante mille livres sterlings par forme d'appanage : mais cette promesse ne fut jamais remplie. Le Parlement prétendit que l'appanage des Reines n'était exigible que par celles qui résidaient dans la Grande-Bretagne, & d'un autre côté, Guillaume fit entendre que l'argent ne serait donné que lors qu'elle fournirait une quittance dans laquelle elle le reconnaîtrait pour Roi d'Angleterre. On savait que jamais la Reine n'y voudrait consentir, & elle continua à vivre à St. Germain des bienfaits du Monarque Français, jusqu'au mois de Mai 1718, qu'elle mourut sans avoir jamais rien reçu de Guillaume.

A peine les articles de la paix de Ryswyck étaient exécutés, que le Roi de France, pour tenir les Allemands plus en respect, fit jetter les fondements du nouveau Brissac sur la rive gauche du Rhin vis-à vis de l'ancienne place de même nom, qu'il avait rendue à l'Empereur. Cette conduite excita de nouveau la jalousie de la Maison d'Autriche ; mais aucun article du traité ne s'opposant à cette innovation, les autres Puissances ne crurent pas devoir rompre pour un objet qui ne pouvait intéresser que l'Allemagne.

Louis XIV, pour tenir en crainte les

autres nations jalouſes de ſon pouvoir, & particuliérement pour intimider les Eſpagnols, réſolut après la paix, d'augmenter ſes troupes de terre & de mer, afin de les tenir prêtes à tout événement. Le Roi d'Angleterre, n'étant pas abſolu dans ſes Etats, ne pouvait de lui-même conſerver ſes armées ſur pied, & le Parlement refuſa de conſentir à la propoſition qui lui en fut faite. La ligue étant entiérement rompue, & la guerre terminée, il ne reſtait plus d'autre moyen pour empêcher la réuſſite des grands projets de la France que d'y oppoſer tous les reſſorts de la politique. Nous verrons bientôt combien elle fut en défaut de la part de l'Empereur, tant dans ſa conduite envers le Roi d'Eſpagne que dans le peu de ménagement qu'il eut pour le Pape, dont le crédit avait alors la plus grande influence ſur les affaires de l'Europe. 1697.

Il faut cependant remarquer que le Roi Jacques ne fut pas le ſeul qui proteſtât contre le Traité de Ryswyck. Tous ceux qui avaient des prétentions ſur quelque Royaume ou petit Etat, ſemblerent ſe réunir pour les réclamer. Le Duc de la Trémouille, deſcendant d'une fille de Frederic, dernier Roi de Naples, proteſta au ſujet de ſes droits ſur ce Royaume. Le Duc de Mantoue proteſta contre tout ce qui pouvait ſe conclure

Proteſtations contre la paix de Ryswyck.

Actes de la paix de Ryswyck.

1697. contre l'indemnisation de tous les dommages qu'il avait essuyés de la guerre, quoiqu'il n'y eût pris aucune part. La Duchesse de Brunswyk-Lunenbourg protesta pour la conservation de ses droits sur deux prébendes de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg. L'Electeur de Hanovre réclama la succession de la Princesse Palatine, Duchesse d'Orleans, qui n'avait pas d'enfant. L'Evêque de Liege réclama le Duché de Bouillon. Le Duc de Luxembourg exposa les droits qu'il avait sur le Duché de ce nom. Le Prince d'Oost-Frise protesta vivement contre la facilité avec laquelle on avait, disait-il, contre ses droits de souveraineté, admis la ville d'Embden dans le traité. Procope François, comte d'Egmond, renouvella les réclamations que son pere avait faites à la paix de Nimégue & son grand pere à celle de Munster, sur les Duchés de Gueldre & de Juliers, les Comtés d'Egmond, de Zutphen, de Meurs, de Hoorn, de Buuren, de Leerdam, & les Seigneuries de Malines, d'Yffelstein, de Weerd, d'Ameland, du Bielt, de Beyerland & d'autres. Mais ces protestations n'embarasserent guere les Puissances contractantes. La France protesta contre les protestations où elle était intéressée, & les Etats de Gueldre contre celles du Comte d'Egmond; & tou-

tes ces réclamations de personnes qui n'étaient pas en état de les faire respecter, n'inquiétèrent pas autrement les propriétaires réels. 1697.

Les Protestans Réfugiés de France n'oublierent pas leurs interêts dans le Congrès. Ils firent agir les Princes de leur religion pour obtenir dans la paix un article qui les rétablît dans les droits qu'ils avaient eu en France. Mais les Princes dont cette émigration & le fanatisme de Louis XIV, faisaient fleurir les Etats, ne devaient faire que de faibles efforts pour négocier sérieusement cette liberté de conscience. Et Louis XIV, se laissant sur la fin de ses jours infecter de la bigotterie qui retrécit ordinairement l'esprit, appésantit encore le joug de la persécution religieuse, qui augmenta l'émigration de ses sujets qui couraient peupler & renforcer les Pays de ses plus ardens ennemis.

Efforts en faveur des Réfugiés Français *Actes de la paix de Ryswyck* III. 512. 594. *Burnet.*

Cette époque est mémorable par le voyage que fit en Hollande Pierre Premier, surnommé le Grand, Czar ou Empereur de Russie. Ce grand Prince, qui ne formait que de grands desseins, voulant donner une marine à son Empire, & réfléchissant que ses sujets encore à demi-barbares, ignoraient jusqu'aux élémens des arts nécessaires à la construction des vaisseaux, résolut de s'en instruire par lui-même. Il prit sa route par l'Allemagne pour se rendre en Hollande, & de là en An-

Le Czar Pierre I. vient en Hollande.

1697. gleterre, n'ignorant pas que c'était chez ces deux Puissances maritimes qu'il puiserait, comme à leur source-même, toutes les connaissances relatives à la navigation. Avant de se mettre lui-même en route, le Czar avait fait partir une Ambassade pour la Haye, avec ordre d'y régler avec les Etats Généraux quelque article concernant le commerce, & de voir s'il y avait moyen d'engager les Provinces-Unies à l'assister dans la guerre qu'il projettait alors contre le Turc. L'impatience de Pierre I lui fit bientôt suivre ses Ambassadeurs qu'il atteignit à quelques journées. Il poursuivit sa route avec eux, accompagné de deux ou trois personnes seulement & dans le plus grand incognito. Il arriva au mois d'Août à la Haye, où ses Ambassadeurs furent aussitôt admis à l'audience des Etats-Généraux; mais il ne paraît pas qu'ils soient alors parvenus à rien conclure avec eux. Quelque tems après le Czar s'aboucha à Utrecht avec le Roi Guillaume. Pendant son séjour en Hollande qui fut de plusieurs mois, il travailla de ses propres mains dans les chantiers d'Amsterdam à la charpente des vaisseaux, sans vouloir permettre que les ouvriers, dont il était devenu le compagnon, le nommassent autrement que du nom de Pierre (*Pieter*). Au commencement de l'Année suivante

le Czar se rendit en Angleterre où il s'arrêta jusqu'au mois de Mai. De retour en Hollande, il n'y passa qu'une quinzaine de jours, & partit pour Vienne où il comptait faire un assez long séjour. Mais il se vit obligé de passer au plus vite dans ces propres Etats, appellé par les mouvemens séditieux qui s'étaient élevés à la Cour de Moscou, par les intrigues de la Princesse Sophie sa sœur. Il est vrai qu'à son arrivée Pierre I trouva la tranquilité rétablie; mais la plupart des coupables restaient encore à punir: plusieurs d'entr'eux finirent leurs jours par le dernier suplice, & l'on prétend même que de ses propres mains Pierre lui-même abbattit plus d'une tête. 1697.

Les nuages qui menacerent l'Europe à l'époque même de la conclusion de la paix engagerent plusieurs Puissances à former de nouvelles alliances, pour écarter l'orage prochain. Les Etats Généraux commencerent par renouveller les alliances précédentes avec la Suede par un Traité, fait à Stockholm, le 22 de Février, où ils s'engagerent à défendre les droits l'un de l'autre & s'unissaient pour maintenir le repos de l'Europe. Le Roi Guillaume accéda à ce Traité le 14 du mois de Mai. Cette alliance fut renouvelée le 23 de Janvier 1700. La paix n'était cependant pas générale alors; la guerre de l'Empereur & de ses al- 1698.

Dumont VII. 440. 446. 446. 475. *Tindal* II. 463.

1698. liés le Roi de Pologne, le Czar de Rusfie & la République de Veniſe continuait encore contre les Turcs. Les parties Belligérantes étaient cependant fatiguées d'une guerre onéreuſe, longue & ſanglante; le Roi Guillaume & les Pays-Bas Unis offrirent leur médiation pour la terminer; elle fut acceptée: ils eurent l'honneur de ménager le fameux traité de Carlowitz qui fit perdre à la Porte la meilleure moitié de ce qu'elle poſſédait en Europe. Par ce traité elle convint d'une paix perpétuelle avec la Pologne, d'une trêve de vingt-cinq ans avec l'Empereur & l'Empire, d'une de deux ans avec le Czar & d'une trêve non limitée avec les Venitiens

NÉGOCIATIONS
POUR LA
SUCCESSION
D'ESPAGNE.

La paix de Ryswyck ne rétablit la paix de l'Europe que pour un peu de tems. 1698.

Mécontentement de la nation Françaiſe ſur la paix de Ryswyck.

Elle fut à peine ſignée qu'il s'éleva de toutes parts des mécontentemens parmi les nations dont elle ſemblait rétablir le repos. Les Français, qui avaient murmuré contre la durée de la guerre, murmurerent contre la paix. Ils furent indignés que leur Monarque eût fait la paix comme s'il eût été vaincu. Harlay, Créci, Callieres qui n'avaient fait que ſuivre les ordres du Miniſtère, furent inſultés, comme s'ils avaient trahi leur patrie. On ſe demandait en France, quel était le fruit de tant de batailles gagnées, de tant de ſiéges heureux, de tant de ſang répandu; comme ſi les Français euſſent été plus heureux, au cas que la France eût été aggrandie de quelques Villes de plus. Le reſte de

1698 l'Europe, au lieu de reconnaître la modération de la France, dit qu'elle n'était qu'un effet de la néceſſité; comme ſi les Allies euſſent été en état de lui arracher ſes conquêtes. On publia ſur-tout que Louis XIV, moins occupé des intérêts de la guerre préſente que de la ſucceſſion des vaſtes & riches poſſeſſions de Charles II, Roi d'Eſpagne, alors mourant, n'avait ſongé à rompre la ligue, que pour avoir les mains plus libres, afin de s'emparer de cette ſucceſſion. Enfin, Louis XIV, ſelon ſes détracteurs, après avoir employé la force, avait recours à la ruſe pour endormir ſes ennemis dans une fauſſe ſécurité, épiant l'occaſion de s'emparer de l'Eſpagne. Ce qui eſt certain, c'eſt que la renonciation à de brillantes conquêtes devait affirmir la tranquillité publique en diſſipant les craintes que la conduite paſſée de Louis XIV avait données pour l'avenir. C'eſt que même, avant la pacification de Ryswyck, il était entré en négociation pour cette ſucceſſion, & qu'il offrait de borner ſes droits à l'acquiſition de quelques Provinces de peu d'importance. Il penſait ſi peu à hériter ſeul de la Monarchie Eſpagnole, que nous le verrons ſacrifier par des traités de partage, ſes droits à la ſucceſſion entiere. Il eſt vrai qu'il retint la plus grande partie de

ſes Troupes ſur pied ; pendant que l'Angleterre & les Etats faiſaient une réduction conſidérable dans les leurs. Mais ces diverſes circonſtances pouvaient être l'effet de l'économie Républicaine qui, dans l'Angleterre & les Pays bas-Unis, ne pouvait tolérer la dépenſe de nombreuſes armées qui ſemblent eſſentielles à une Monarchie abſolue, telle que la France. D'ailleurs, trois ans avant les pourparlers de paix, la France avait offert de remettre l'affaire de la ſucceſſion à l'arbitrage du Roi de Suede. On fit des reproches à Louis XIV de n'avoir pas propoſé la concluſion de cette importante tranſaction dans la négociation de Ryswyck ; mais n'aurait-on pu faire le même reproche aux autres Puiſſances qui négociaient ? On ne peut s'empêcher en effet d'avouer que ce traité s'exécuta avec une précipitation qui ne devait faire de la paix, qu'une trêve incertaine & paſſagere. 1698.

Mouvemens de la France.

On dirait que les Plénipotentiaires ne furent occupés que du deſir impatient de faire poſer les armes aux Puiſſances belligérantes. Pourquoi ne ſongerent-ils pas à prévenir les querelles dont la mort prochaine de Charles II, Roi d'Eſpagne, menaçait l'Europe ? Le ſuccès de cette démarche eût diſſipé les craintes, les haines, les ſoupçons qui ſe re-

1698. veillerent de tous côtés. Ils furent d'autant plus grands contre la France qu'avec les forces qu'elle avait conservées, elle faisait des mouvemens bien propres à inquiéter. Elle ne se bornait pas à faire répandre dans le public que si l'on était forcé d'entreprendre la guerre pour décider l'affaire de la succession, l'Espagne courait risque d'être dévastée, traitée en pays conquis, & annexée aux Etats du vainqueur dont elle deviendrait une Province. Louis XIV avait formé à Compiegne un Camp de cinquante-trois Bataillons & de cent trente-deux Escadrons, sous le prétexte d'instruire les jeunes Princes de France dans les principes de l'Art Militaire. Après y avoir tenu les Troupes pendant un mois à les exercer à tous les mouvemens d'une armée réelle, on en envoya la plus grande partie dans le Dauphiné, & du côté de Perpignan; de sorte qu'au moindre signal, le Roi pouvait faire entrer quatre-vingt-cinq mille hommes en Espagne. Charles étant tombé dangereusement malade au mois de Mai, le Monarque Français envoya dans la Méditerranée un grand nombre de Vaisseaux & de Galeres, qui tenaient, pour ainsi dire, les Ports d'Espagne bloqués; & une Escadre se mit en croisiere devant Cadix, comme si les Français eussent voulu s'emparer de la Flotte des Gal-

ons à ſon retour des Indes. Les Anglais firent partir une autre Escadre, pour protéger cette Flotte, mais elle ſerait arrivée trop tard, ſi la France eût eu le deſſein qu'on lui attribuait. Il eſt vraiſemblable qu'elle l'aurait exécuté, ſi le Roi d'Eſpagne fût mort ; mais ſa ſanté ſe rétablit, quoiqu'elle fût toujours très-faible, & il n'y eut aucun acte d'hoſtilité ; le projet de Louis XIV étant uniquement de tenir l'Eſpagne en crainte, pendant la vie de Charles pour l'empêcher d'appeller l'Archiduc. 1698.

Négociations entre Louis XIV & Guillaume III.

Louis XIV, voyant l'Europe prévenue contre ſes deſſeins, eut recours à la politique la plus ſage pour l'enchainer. Ce fut de gagner celui qui était l'ame & le mobile de la ligue contre la France. Il avait ſuffiſamment vu, par les négociations de Ryswyck, que les intérêts de Guillaume, reconnu Roi d'Angleterre, étaient bien différens de ceux du Prince d'Orange, ſimple Stathouder. Son ambition ſatisfaite, il n'était plus auſſi jaloux du Syſtême de l'équilibre qu'il avait mis à la mode & de tous ſes anciens projets d'enlever à la France, ce qu'elle avait acquis depuis la paix des Pyrenées. Ce Prince, occupé à jouir de ſa fortune, n'ayant plus le même beſoin qu'autrefois de s'agiter & de ſoulever l'Europe contre les Fran-

1698. gais, suivait de nouveaux principes conformes à sa nouvelle situation. Louis XIV le fit sonder par le Comte de Portland, alors Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France. Pour mieux attirer à ses vues cet Ambassadeur qui avait conservé sur Guillaume l'influence qu'il avait eue, n'étant que Comte de Bentinck, Louis XIV le reçut avec splendeur & l'accabla de marques d'estime. Le Monarque & ses Ministres le flatterent, en lui attribuant tout l'honneur de la derniere paix ; comme si lui seul eût rendu le repos à l'Europe & rétabli l'Union entre les Potentats. Mr. de Torcy lui fit envisager que l'état fâcheux de la santé du Roi d'Espagne donnait lieu de craindre la mort prochaine de ce Prince, & que les pretendans à sa succession ne renouvellassent toutes les horreurs de la guerre : que le plus sûr moyen de prévenir des événements aussi déplorables, était de convenir d'un partage des Etats de cette Monarchie, qui donnât à chacun de ces prétendans une portion relative aux droits sur lesquels ils se fondaient pour ne pas réunir les deux Couronnes de France & d'Espagne sur une même tête ; il suffisait que les droits de M. le Dauphin fussent bien reconnus, que ce Prince consentirait que le plus jeune de ses fils montât sur le Trône

d'Eſpagne, que les Pays-Bas ſeraient donnés à l'Electeur de Bavière ; ce qui raſſurerait les Anglais & les Hollandais contre les inquiétudes qu'ils pourraient avoir ſi ces Provinces paſſaient au pouvoir d'un Prince de France ; enfin, qu'on donnerait à l'Archiduc une portion en Italie, dont il aurait lieu d'être ſatisfait. Torcy ajouta qu'il était à propos que ce partage fût fait avant la mort du Roi Charles ; qu'il devait être réglé par l'Angleterre, la France & la Hollande, & que quand il ſerait bien établi par la ferme réſolution que ces trois Puiſſances prendraient de le ſoutenir, les autres, à qui l'on en ferait connoître l'utilité, ne manqueraient pas de s'y conformer ; ce qui terminerait cette grande affaire ſans avoir recours aux armes. Le Miniſtre dit encore que Louis XIV n'avait voulu s'en ouvrir avec perſonne, avant de ſçavoir quelle ſerait le ſentiment de l'Ambaſſadeur, & s'il croyait que ce plan ſerait approuvé par le Roi d'Angleterre. 1698.

Portland répondit que ni le Roi ſon maître, ni les autres Puiſſances de l'Europe ne conſentiraient pas à laiſſer recueillir la ſucceſſion d'Eſpagne par un Prince de France ; mais que le meilleur moyen de calmer toutes les inquiétudes ſerait de donner cette ſucceſſion au fils de l'Electeur de Baviere, en faiſant pour

1698. le reſte l'arrangement qui conviendrait le mieux aux droits reſpectifs des autres Puiſſances: que comme particulier, ce projet lui plaiſait fort au moyen de ce changement; mais qu'en qualité de Miniſtre, il fallait qu'il fît part des intentions de la France au Roi ſon maître avant que de pouvoir rien dire de poſitif.

Louis XIV, ſatisfait de la franchiſe du Miniſtre Britannique, lui fit remettre le projet du traité de partage, conforme à l'ouverture qu'il en avait donné lui-même; lui fit préſent de ſon portrait ſuperbement enrichi de diamans; & Portland retourna au mois de Juin en Angleterre auſſi ſatisfait de ſon Ambaſſade, que le Monarque l'avait été de ſon ſéjour à la Cour de France.

M. de Tallard paſſa en même temps à Londres, où il eut pluſieurs entretiens avec Guillaume, mais il n'y avait que Portland qui pût déterminer ce Prince ſur un projet qui allait le tirer de la tranquilité dont il avait eſpéré de jouir. Il y trouvait des difficultés preſque inſurmontables. Elles n'arrêterent pas le Miniſtre; & quoique Sa Majeſté Britannique fût liée par un article ſecret de la grande alliance à ſoutenir les prétentions de la Maiſon d'Autriche après la mort de Charles II, il eut l'adreſſe de

l'amener par degrés à approuver le plan du traité de partage. Il lui repréſenta 1698.
que, pour conſerver cette tranquillité qui faiſait l'objet de ſes vœux, il devait entrer dans les vues de Louis XIV, plutôt que d'irriter ce Monarque, toujours prêt à recommencer la guerre au premier ſujet de mécontentement: que ſon appui lui étoit néceſſaire dans un temps où le Parlement d'Angleterre était rempli de factions & de brigue, contre le gouvernement & contre la perſonne de Sa Majeſté: que, ſous le prétexte de la liberté publique, ces fiers inſulaires voulaient l'obliger à réduire ſes troupes à un très petit nombre: qu'ils murmuraient hautement de ce qu'on avait conſervé les Gardes Hollandaiſes & les autres Soldats étrangers; qu'il y avait dans le Royaume une multitude d'eſprits inquiets, toujours diſpoſés à ſe déclarer en faveur de Jacques, s'il ſurvenait quelques nouveaux troubles: s'il rejettait la propoſition de Louis XIV, ce Monarque pourrait s'en venger par quelque irruption ſoudaine en faveur du Roi détrôné, & porterait de ce côté toute les forces de terre & de mer, que la paix de Ryswyck laiſſait ſans occupation; qu'il était donc du plus grand intérêt de ſa Majeſté d'acquieſcer aux vues de la France, & que

1698. c'était l'unique moyen d'assurer son repos & celui de ses Etats.

Premier Traité de partage de la Monarchie Espagnole.

Rien n'était plus captieux que ces raisons, puisque le Traité de partage conclu sans le consentement de l'Empereur & de l'Empire, pouvait plonger l'Europe entière dans une guerre aussi longue & aussi sanglante qu'aucune des précédentes, bien loin d'entretenir la tranquillité que Guillaume avait en vue; cependant elles eurent tant de force sur l'esprit de ce Prince; ou plutôt, il suivit si aveuglément les conseils de Portland, qu'il embrassa ce projet avec autant d'ardeur que son favori. Il ne restait plus qu'à le faire agréer aux Etats-Généraux. Guillaume passa au mois de Juillet à la Haye, obtint leur consentement après quelques difficultés, & chacune des trois Puissances ayant nommé ses Plénipotentiaires respectifs, le Traité de partage fut signé en cette ville le 11 d'Octobre.

Ce Traité conçu en 15 articles, non compris les articles secrets, portait en substance, que, pour maintenir le bien public, éviter la guerre entre les prétendans à la Monarchie d'Espagne, & empêcher la réunion de différents Etats sous un même Prince, le Roi de la Grande-Bretagne, le Roi Très-Chrétien & les Seigneurs Etats-Généraux des

Provinces-Unies, avaient donné leurs pleins pouvoirs au Comte de Tallard pour la France, au Comte de Portland & à Sir Joſeph Williamſon pour l'Angleterre & à huit Plénipotentiaires dénommés pour les Etats-Généraux: qu'ils étaient convenus que ſi le Roi Catholique, Charles II, mourait ſans enfans, la maiſon Royale de France ſe contenterait des Royaumes de Naples & de Sicile, des places dépendantes de la Monarchie d'Eſpagne ſur les côtes de Toscane ou Isles adjacentes, compriſes ſous le nom de San-Stephano porto-Hercolé, Orbittello-Telamone, Porto Longone & Piombino; de la Ville & du Marquiſat de Final ſur la riviere de Génes & de la Province de Guipuscoa avec les Fortereſſes de Fontarabie & de St. Sébaſtien en Eſpagne; le Dauphin renonçant, tant pour lui que pour ſes enfans nés & à naitre, à toutes autres prétentions ſur la Monarchie Eſpagnole; que le fils aîné de l'Electeur de Bavière aurait pour ſa part tous les autres Royaumes, Isles & Etats de cette Couronne, à l'exception du Duché de Milan, qui ſerait donné à l'Archiduc Charles, fils de l'Empereur, avec la condition que toute la Maiſon Impériale renoncerait aux prétentions qu'elle pourrait avoir ſur les autres pays cédés à la France & au Prince Electoral: que 1698.

1698. s'il arrivait que l'Empereur & l'Electeur de Bavière, à qui l'on communiquerait le Traité, refusassent de le souscrire & d'y acquiescer, alors les deux Rois, & les Etats-Généraux empêcheraient le Prince, fils ou frere du refusant de se mettre en possession de la part qui lui était assignée. Mais qu'elle demeurerait entre les mains d'un Vice-Roi ou d'autres, pour en administrer le Gouvernement au nom du Roi d'Espagne, sans qu'aucun des Princes susnommés pût entrer en jouissance desdits Etats, même après la mort du Roi Charles, qu'au préalable il n'eût fait sa rénonciation aux Etats assignés aux autres Princes. Les trois Puissances contractantes s'engagerent réciproquement à soutenir de toutes leurs forces l'exécution de ce Traité, contre quiconque voudrait y apporter du trouble ou en empêcher l'effet. On ajouta pour articles secrets que pendant la minorité du Prince de Bavière, l'Electeur son pere serait Tuteur & Curateur de ce jeune Prince, & aurait l'administration du Gouvernement des Etats qui lui étaient assignés: enfin, que si le fils venait à mourir l'Electeur succéderait à sa qualité de Souverain des mêmes Etats, tant pour lui que pour ses autres fils nés & à naître.

Tel fut le fameux Traité de partage

qui, ſuivant pluſieurs Auteurs, ne pouvait jamais avoir ſon éxécution. S'il l'on en croit le Docteur Burnet, il tenait de la propre bouche de Guillaume qu'en faiſant ce Traité, il avait toujours penſé que les autres Princes, particuliérement ceux d'Italie & le Duc de Savoye, ne ſouffriraient pas que la France ſe mît en poſſeſſion de la part qui lui était aſſignée. Il eſt difficile de pénétrer dans les replis du cœur des Princes politiques, mais il paraît hors de raiſon de croire que Guillaume & le Penſionaire Heinſius, qui dirigeait les réſolutions des Etats-Généraux, ſe fuſſent engagés à ſoutenir de toutes leurs forces un Traité qu'ils auraient régardé comme illuſoire. On doit penſer que Guillaume agit de bonne foi, ainſi que les autres Puiſſances contractantes, & qu'il n'eut en vue que d'aſſurer ſa tranquillité, quoique cette voie fût bien éloignée de la lui faire obtenir. 1698.

Toute l'Europe fut frappée d'étonnement en voyant Louis XIV & Guillaume III, réunis pour décider, ainſi le deſtin des Etats & régler le partage d'un Royaume ſur lequel ils n'avaient aucun droit. La politique de ces deux grands Monarques, ſe rendant par leur Union, les arbitres de l'Europe, alarmait ſur-tout la maiſon d'Autriche. On était *Tory* Réflexions ſur ce traité.

1698 cependant sur prisde ce que le Roi Très-Chrétien consentait à recevoir pour la part de son fils les Royaumes de Naples & de Sicile, dont il était si facile de lui empêcher l'accès, ou de le dépouiller à la premiere guerre que lui susciteraient ses ennemis. L'article secret qui donnait l'Espagne, & ses dépendances à l'Electeur de Bavière, si son fils mourait, était encore plus singulier. Le pere avait à la verité des droits éloignés, par sa mere Henriette Adelaïde de Savoie, petite fille de Catherine d'Autriche, fille du Roi d'Espagne Philippe II; mais il n'aurait pu légitimement les faire valoir qu'au défaut de la maison de Bourbon, de celle d'Orléans, de celle d'Autriche & de celle de Savoie, qui était plus proche par le sang & qui n'auraient pas abandonné légérement leurs prétentions.

Quelles que fussent les vues éloignées de la France, en concluant ce Traité, elle réussissait pour lors dans son principal objet, qui était de désunir absolument les membres de la grande alliance & de faire craindre aux Espagnols le démembrement de leur Monarchie. Le Duc de Bavière renonçant dès ce moment à son ancien attachement pour la maison d'Autriche, s'unit d'interêt avec la France & devint par la suite un des plus dangereux ennemis de Léopold & de sa famille.

La

La maniere dont la France, l'Angleterre & les Etats-Généraux avaient diſpoſé de la Monarchie Eſpagnole, ne fut pas longtems un ſecret. Le Marquis d'Harcourt, Ambaſſadeur de France à Madrid, homme également propre aux affaires & aux combats, ne fit aucune difficulté d'en laiſſer tranſpirer la teneur. Mais les Français avaient ſoin en même tems de répandre le bruit que le plan avait été dreſſé & propoſé par le Roi Guillaume. Harcourt, attentif à la maniere, dont cette nouvelle ſerait reçue à la Cour de Madrid, ſe préparait à diriger ſa politique en conſéquence. Le Roi d'Eſpagne fut ſingulierement ſurpris d'apprendre qu'on démembrait ſa ſucceſſion dès ſon vivant. Quoiqu'il eût l'eſprit faible au point de s'être fait exorciſer pour arrêter l'aſcendant prétendu magique qu'on avait ſur lui, il ſentit un reſte de fierté ſe révolter. Il réſolut de faire échouer par une diſpoſition teſtamentaire, les projets de ceux qui partageaient ſa dépouille. On dit qu'il ne put s'empêcher de faire alors entendre ces paroles : *Tout Traité eſt nul, tant que Dieu ne l'a pas ſigné.* 1698.

Politique de la France pour allarmer l'Eſpagne.

Torcy I. 42. 43.

Pour renverſer en même tems les projets des faiſeurs de partage, le Roi fit aſſembler ſon Conſeil & dit qu'après avoir pris l'avis des Univerſités & des

Charles II fait un Teſtament pour renverſer le partage.

1698. Théologiens les plus accrédités de son Royaume, il avait jugé devoir faire des dispositions testamentaires qui garantissent le Royaume des guerres sanglantes qui pourraient arriver, au cas qu'il mourût sans avoir fait choix d'un successeur. Après avoir ainsi prévenu son conseil, il fit sceller & signer le Testament; mais, quoique le nom de l'héritier institué par le testament n'eût pas été déclaré, il ne laissa pas d'être manifeste que le choix était tombé sur le Prince Electoral de Baviere, petit fils de Marguerite Thérese fille du second lit de Philippe IV, au préjudice du Dauphin; & à son défaut, à l'Archiduc au préjudice du Duc d'Orleans. Ce Testament qui faisait un légataire universel, annullait ainsi le traité de partage. Louis XIV commença à se plaindre de ce Testament. Le 9 de Janvier 1699. il fit présenter au cabinet de Madrid un Mémoire où il maintenait les droits du Dauphin; le Roi Guillaume négociait pour consolider les dispositions du partage; lorsqu'un événement inattendu changea toute la face des affaires & trompa à la-fois les idées des trois monarques de France, d'Espagne & d'Angleterre. Le jeune Prince de Baviere, l'espérance de sa famille, objet qui paraissait destiné à être la souche d'une nouvelle suite de Monarques, fut précipité dans le tombeau, à

Large I. 156.

1699.

Mort du jeune Prince de Baviere.

Ibid. 158.

Torcy I. 81.

âge de six ans & quelques mois. On ne manqua par d'attribuer, suivant la coutume, cette mort à ceux qui pouvaient en retirer le fruit. L'Electeur même, père de l'Enfant, adoptant trop légèrement les bruits vulgaires, ne craignit pas d'insinuer dans un manifeste, les soupçons qu'il avait contre la maison d'Autriche. Cette mort donna naissance à bien des cabales: le Roi d'Espagne était obligé de recourir à de nouvelles consultations & de délibérer encore sur les trois prétendans à sa succession, objet que tous les hommes n'envisagent qu'avec peine & qui fait la terreur des ames faibles. Louis XIV se vit obligé de prendre de nouvelles mesures: l'Electeur de Baviere, privé de toutes ses espérances, perdait les sommes immenses qu'il avait fait répandre à Madrid pour gagner des partisans. Léopold seul trouvait son avantage dans cet événement, & comptant également sur l'attachement des Espagnols pour sa maison & sur la haine de la Nation pour le nom Français, il s'endormit sur les suites, & demeura dans une sécurité qui enleva pour toujours la Couronne d'Espagne à la famille qui la possédait depuis près de deux siecles. 1699. *Lamberti Mém.* t. 321

Le Roi Guillaume, au nom de l'Angleterre & des Pays-Bas-Unis, ne restait

1699. pas spectateur indifférent de ces scenes politiques. Les Comtes de Tallard & de Portland conférerent longtems avec le Grand-Pensionaire Heinsius sur cet objet. Il résulta de ces conférences, qu'on revint à un second Traité de partage. Plusieurs des principaux membres de la République s'y opposerent; Dyckvelt soutint qu'on ne devait prendre aucune confiance dans les négociations du Ministre Français qui ne cherchait qu'à engager l'Angleterre & la République dans de fausses démarches. Mais tandis qu'on réglait le Traité, l'Ambassadeur d'Espagne à la Haye, Don Bernardo Quiros, ayant pénétré quelque chose du secret, en fit part au Roi Catholique. La Cour de Madrid, étant ainsi informée des ressorts qu'on faisait mouvoir pour le nouveau traité de partage, résolut d'en porter des plaintes aux principales Puissances de l'Europe. Le Marquis de Canales, Ambassadeur d'Espagne à Londres, présenta aux Lords Régents en l'absence de Guillaume, un Mémoire conçu en termes très-piquants. Nous en rapporterons seulement les premieres phrases, pour en donner une idée aux Lecteurs.

Négociation entre Louis XIV. & Guillaume III pour un nouveau partage.

Lamberti I. 95. 96. 97. *Targe* I. n. 11. *Torcy Burnet Tindal.*

„ Prémierement, dit ce Ministre, le Roi „ son maitre ayant appris avec des évidences certaines que Sa Majesté le Roi Guillaume, les Hollandais, & d'autres Puissances (en consequence de ce qu'elles

ont traité & stipulée au Loo l'année pas- 1699.
sée) forgent aujourd'hui actuellement
de nouveaux traités sur la succession de
la Couronne d'Espagne & (ce qui est le
plus détestable), machinent sa division
& répartition; il ordonne à son Ambas-
sadeur extraordinaire, résident en ce Ro-
yaume, de faire connaître aux premiers
Lords ces opérations & procédés qui
n'ont jamais été vus ni entrepris par au-
cune nation, sur les intérêts ou succes-
sions d'une autre; & moins encore du-
rant la vie d'un Monarque, qui est dans
un âge si proportionné à pouvoir espérer
(pour plusieurs années) une succession
totalement désirée de toutes les nations;
que, sans une avarice détestable, on ne se
laisserait pas emporter à l'ambition d'usur-
per & de bouleverser les pays d'autrui. La
suite était du même stile, & il finissait par
une espece de menace de porter ses plain-
tes au Parlement quand il serait assemblé.

Cet écrit fut envoyé au Roi d'Angle-
terre, qui avait déjà plusieurs sujets de
mécontentement contre l'Ambassadeur.
Il lui fit déclarer par le Secrétaire d'E-
tat Vernon, qu'il trouvait son mémoire
insolent & séditieux: & qu'il lui don-
nait ordre de sortir en dix-huit jours
du Royaume, & de demeurer enfermé
dans sa maison jusqu'a son départ. Ca-
nalès répondit froidement: *Te Deum*

Laudamus, & partit dans le tems mar-
1699. qué.

Quiros fut plus modéré dans le Mémoire qu'il presenta aux Etats-Généraux. Il s'y plaignit au nom de Sa Majesté Catholique, des négociations qui se tramaient pour partager ses Etats, choses (dit-il) qui n'ont jamais été ci-devant pratiquées ni entreprises pendant la vie d'aucun Roi, & qui sont entierement hors de saison pendant la sienne, Sa Majesté ayant à peine atteint sa trente-huitieme année. Sa Majesté (ajoute-t-il plus bas) qui par la bonté divine, vient de recouvrer sa santé, peut raisonnablement se flatter que Dieu, continuant de lui départir ses graces, & exaugant les vœux ardens de ses sujets, lui donnera des enfans; & lorsque cela arrivera, il n'y aura rien qui ne soit dans l'ordre naturel des choses. Combien de Rois & de Princes moins jeunes que Sa Majesté ont obtenu lignée, après en avoir été privés encore plus long-tems qu'elle? Les exemples en sont fréquents dans l'histoire, & nous en avons un devant les yeux en la personne du Roi Très Chretien, qui suffit pour tous ceux qu'on pourrait alléguer.

Le Ministre disait ensuite que si le Roi Catholique venait à mourir sans enfans, le droit de régler le droit de la succes-

ſion n'appartenait qu'à lui ſeul & à ſes Royaumes: que Dieu lui avait donné ce droit, qu'il ne le tenait que de lui, ainſi que la Couronne, & qu'il ne permettrait jamais qu'on y donnât atteinte ſans s'y oppoſer de toutes ſes forces: qu'on prétendait en vain rendre la paix durable par un traité de partage; qu'il ne ſervirait au contraire qu'à allumer en Europe le feu d'une guerre ſanglante: que tous les Eſpagnols depuis l'âge de quinze ans juſqu'à celui de ſoixante & dix, prendraient les armes plutôt que de ſouffrir le moindre partage de leur Monarchie, & que ſi des étrangers voulaient diſpoſer de leurs Etats, ils auraient recours à tous les expédiens légitimes, ſuivant la maxime que dans les maux extrêmes, on employe d'extrêmes remèdes, dans la confiance que Dieu, protecteur du bon droit, bénirait leurs juſtes efforts, & ſe déclarerait en leur faveur. 1699.

Malgré la force de ces Mémoires, les parties contractantes ne laiſſèrent pas de travailler au Traité, qui fut rédigé en ſeize articles, dont les premiers contenaient les mêmes conventions exprimées dans le Traité précédent. On donnait la même part au Dauphin & à ſes deſcendans, mais on y ajoutait de plus les Duchés de Lorraine & de Bar, & l'on donnait en échange celui de Milan au Duc de Lorraine. La Couronne d'Eſ- Second Traité de partage.

1699. pagne & tout ce qui en dépendait, tant dehors que dedans l'Europe, à l'exception de ce qui était énoncé dans la part du Dauphin, étaient assignés à l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur, avec la condition que ce Prince, l'Empereur & le Roi des Romains renonceraient à toute prétention sur les autres parties, de même que le Roi de France & le Dauphin renonceraient à ce que l'on céderait à l'Archiduc. Il était aussi stipulé que si ce Prince mourait sans enfans, le Roi des Romains ne pourrait posséder les mêmes Etats; mais qu'il y serait nommé un autre Prince, soit par le Roi des Romains, si l'Empereur était décédé, de façon que la Couronne Impériale & celle d'Espagne ne pussent jamais être unies sur une même tête, non plus que celles de France & d'Espagne: que l'Empereur serait invité d'accéder au dit Traité dans l'espace de trois mois, & que s'il refusait, les parties contractantes feraient choix d'un autre Prince, pour avoir la part de l'Archiduc: enfin, les trois Puissances s'engagerent réciproquement à employer toutes leurs forces, pour faire exécuter ce Traité.

Dans les articles séparés, qui furent signés en même temps, on convint que si le Roi d'Espagne ne voulait point entrer dans le Traité, & voulait au contraire faire démolir les places qui composaient

la portion du Dauphin, ou celles du Duché de Milan, les trois Puissances s'y opposeraient de toutes leurs forces: qu'elles employeraient leurs bons offices auprès de Sa Majesté Catholique, pour empêcher qu'on ne changeât les Gouverneurs des places accordées au Dauphin, & pour que, si l'on y faisait quelque changement, ils fussent remplacés par des Gouverneurs Espagnols. 1699.

Il fut stipulé par un article secret, que si le Duc de Lorraine refusait l'échange de ses Etats contre le Duché de Milan, le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux auraient le choix de donner ce Duché au Duc de Baviere, ou de donner le Duché de Milan au Duc de Savoie: que dans le prémier cas, la part de la France serait augmentée de la Navarre, & que dans le second, le Duc de Savoie céderait à la France le Duché de Savoie, le Comté de Nice & la Vallée de Barcelonette.

On convint encore par le même article secret, qui si l'Empereur n'avait pas accepté le partage, dans les trois mois qui lui étaient donnés pour y accéder, on lui donnerait encore deux mois après la mort du Roi Catholique; mais que l'Archiduc ne pourait passer ni en Espagne ni dans le Duché de Milan, tant que vivrait le Roi Charles, & que les

1699. trois Puissances s'y opposeraient de toutes leurs forces.

Colère de l'Empereur.

Avant de signer ce traité, le Roi d'Angleterre, voyant par les Mémoires des Ambassadeurs combien Sa Majesté Catholique & toute la nation étaient irrités contre lui, résolut de faire ses efforts pour engager l'Empereur à y accéder. Il lui fit entendre que l'Angleterre & la Hollande ne voulaient point avoir de guerre pour les affaires d'Espagne: que le Roi Très-Chrétien était en état de faire valoir ses droits par les armes, d'envahir la Catalogne & l'Arragon, & de forcer le peuple à accepter le Roi, qu'il voudrait lui donner aussitôt après la mort de Charles: que pour prévenir des suites aussi funestes & empêcher qu'il ne s'élevât une nouvelle guerre qui embraserait toute l'Europe, il valait mieux perdre une partie, que d'être forcé de renoncer au tout: que Sa Majesté Impériale devait se conduire avec tant de prudence, qu'elle ne fût pas exposée à perdre par la guerre plus qu'elle ne ferait par le Traité: que lui, Souverain de la Grande-Bretagne, ne souffrirait jamais qu'un Prince Français commandât en Espagne, & qu'il désirerait que les moyens de parvenir au Trône de cette Monarchie fussent aussi aisés à l'Archiduc que ses droits lui paraissaient

chirs; mais que l'Angleterre ne pouvait que le plaindre; que la Hollande voulait 1699.
ſe remettre, par la paix, des maux qu'elle avait ſoufferts: que l'Eſpagne était réduite à ne plus avoir qu'un vain nom par l'état de décadence où elle était tombée, que Sa Majeſté Imperiale ſavait elle-même que, quoiqu'elle eût fait la paix avec les Turcs, l'Empire était plein de diſſentions: que le Duc de Wolfenbuttel, le Duc de Saxe-Gotha & l'Evêque de Munſter, mécontens de l'érection d'un neuvieme Electorat, ſe déclareraient hautement pour la France: qu'on en devait craindre autant de l'Electeur de Brandebourg, piqué de l'affaire d'Elbing; enfin, qu'on devait ſentir combien il était difficile de réunir tous ces Princes, & combien même ils ſeraient peu formidables après leur réunion.

La réponſe de l'Empereur fut aſſez équivoque pour donner lieu de croire qu'il ne s'éloignerait pas d'un Traité de partage, s'il était conforme à ſes vues; mais ce Prince ne cherchait qu'a gagner du temps: il propoſa l'affaire à ſon Conſeil & tous les membres furent d'avis que ſi le Roi d'Angleterre s'obſtinait à ſoutenir le partage, ce ſerait un moindre mal de céder l'Eſpagne & l'Amérique à l'un des deſcendans de Louis XIV. pour-

1699. vu que l'Archiduc eût le Milanais, les Royaumes de Naples & de Sicile.

Opinion de l'Europe sur ce Traité.

Le second partage ne manqua pas d'être auſſi l'objet des plaintes les plus ameres. On demandait de quel droit l'Angleterre & les Pays-Bas Unis partageaient ce qui ne leur appartenait pas? Etait-ce pour maintenir le repos de l'Europe? Mais l'Europe n'a point été conſultée dans ce Traité. Etait ce pour conſerver cette égalité de pouvoir qui empêche le fort d'opprimer le faible? Mais quel équilibre? La France, accrue par la Lorraine, aggrandie par les Frontieres d'Eſpagne, Souveraine de la méditerranée par le Royaume de Naples, ne ſera-t-elle pas pencher de ſon côté le baſſin de la balance politique? Les Pays Bas-Unis ne s'empreſſerent pas beaucoup non plus d'accéder à ce partage. La Hollande & le Zélande n'y conſentirent que l'année d'après. On prévoyait les mesintelligences qu'elles ne manqueraient pas d'occaſionner entre les différentes Cours de l'Europe. Il fallut tout l'aſcendant du Roi Guillaume ſur la République pour la porter à une démarche qui la choquait ſi fort.

Tindal II. 39. 40. 100.

Le Roi d'Eſpagne fait un Teſtament en faveur du Duc d'Anjou.

Guillaume, alors contrarié, en Angleterre & dans les Pays-Bas, puiſque les Anglais l'avaient forcé de renvoyer ſa garde Hollandaiſe & qu'alors pluſieurs

Torcy. Larrey.

villes de la République voulaient ſe ſoustraire à l'exercice de ſon autorité, trouvait ſans doute une conſolation en jouant un rôle dans les affaires générales de l'Europe. Il avait toujours l'œil ſur les affaires d'Eſpagne; mais il ne s'attendait guere aux événemens qui devaient changer tous ſes ſyſtêmes. 1699.

Les intrigues ſe multipliaient à la Cour de Madrid. Les eſprits étaient partagés; les uns favoriſaient la faction Allemande dévouée aux intérêts de l'Archiduc; les autres, la faction Françaiſe, deſirant un enfant de France qui prévînt le démembrement de la Monarchie. La politique du Roi de France, habile à ſemer les craintes ou les eſpérances, avait gagné la plus grande partie de la nation. Au lieu de ménager l'orgueil de la nation Eſpagnole, les Allemands ſemblaient n'avoir cherché qu'à la provoquer. Le Cardinal Porto-Carrero, & les Grands d'Eſpagne les plus accrédités, ſe reunirent pour engager Charles II à preférer un petit-fils de Louis XIV à un Prince éloigné d'eux & hors d'état de les défendre. On peignit à ce Prince, docile à toutes les impreſſions, comme tous les eſprits faibles, ſes ſujets expoſés après ſa mort à tout le courroux de la redoutable monarchie Françaiſe, au cas que ſon Teſtament appellât la branche Allemande au préjudice de celle de Bour-

1699. bon. Ce n'était point, disait-on, anéantir les renonciations formelles de la mere & de la femme de Louis XIV à la Couronne d'Espagne; puisqu'elles n'avaient été faites que pour empêcher les aînés de leurs descendans de réunir sous leur domination les deux Royaumes, & qu'on ne choisissait point un aîné. C'était rendre justice aux droits du sang; c'était conserver la monarchie Espagnole sans partage. Le Roi scrupuleux fit consulter les Théologiens, qui furent de l'avis de son Conseil. Le Pape, qu'il crut devoir consulter, fut du même avis. Le Souverain Pontife qui se trouvait alors brouillé avec la Maison d'Autriche, & qui regardait son aggrandissement comme fatal à la liberté d'Italie, décida ce célebre cas de conscience en faveur des Bourbons. Charles II avait cependant peine à renoncer à son attachement pour la Maison d'Autriche & à sa haine contre celle de Bourbon. Il restait indécis & irrésolu; cependant sa maladie de langueur le minait insensiblement; il dépérissait à vue d'œil; une mort soudaine pouvait priver ses sujets des fruits de tous les soins qu'on s'était donnés pour prévenir les malheurs de l'Espagne; les consultations prises par Charles II avaient fait trop d'éclat pour être ignorées à la Cour de Versailles; Louis XIV, après avoir menacé

de son ressentiment, au cas qu'il fût pris des arrangemens contraires aux droits de sa Maison, fit avancer des Troupes vers les frontieres d'Espagne; le Cardinal Porto-Carrero saisit cette occasion, pour faire un dernier effort sur l'esprit du Roi. Il parla avec encore plus de force qu'il n'avait fait jusqu'alors. Il représenta que tous les Conseillers d'Etat, la principale noblesse de Castille, les vœux unanimes de ses sujets, & plus que tout, la volonté suprême du Maître Souverain des Empires, exigeaient qu'il nommât un Prince de France pour son héritier: que les loix fondamentales du Royaume donnaient la succession à son plus proche parent, qui était le Dauphin, ou un de ses fils: que les renonciations des Reines Marie-Therese & Anne d'Autriche, devenaient absolument nulles dans les circonstances actuelles, où le salut de l'Etat, la conservation de la Monarchie appellaient un Prince de la Maison de France, pour garantir l'Espagne des malheurs dont elle était menacée: que s'il prenait un autre parti, ou s'il persistait dans son indécision, il y avait tout lieu de craindre que les sujets de la Castille & de l'Arragon, hors d'état de se défendre contre les armées Françaises, dont les frontieres étaient couvertes, ne se jettassent entre les bras de Louis XIV & ne proclamas- 1699.

1699. sent le Duc d'Anjou, pour éviter de devenir la proie du vainqueur: qu'il ne devait écouter aucune affection particuliere dans des instans si précieux: que les Autrichiens n'étaient point parents de son peuple, ni les Bourbons ses ennemis: qu'il devait dans ses dernieres volontés avoir pour guides uniques les anciens statuts de ses Royaumes, la décision unanime des habiles Docteurs qu'il avait consultés, la voix des peuples, & particulierement la volonté de Souverain Juge, auquel il rendrait compte dans peu de l'état où il laisserait son Royaume, puisque le parti qu'il prendrait abandonnerait ses sujets aux malheurs d'une guerre sanglante, ou les remettrait à l'héritier légitime, seul en état de les garantir contre tous leurs ennemis.

Précis du Testament. Charles, effrayé des vérités que le Cardinal lui présentait avec la véhemence qu'exigeait une circonstance aussi pressante & la nécessité de se déterminer, résolut enfin de faire son Testament. Il manda aussitôt le Secrétaire des dépêches, Ubilla, qui fut revêtu du titre de Notaire, pour qu'il ne manquât aucune formalité; & le Roi n'ayant retenu avec lui que le Cardinal Don Manuel Arias, ce fut entre leurs mains que le Roi d'Espagne consigna ses volontés dernieres. On lui en fit ensuite la lecture. Ce Testament fut scellé de sept sceaux; l'on fit

venir autant de témoins qui ſignerent ſur le revers. Le Teſtateur y déclarait d'abord, pour la décharge de ſa conſcience, que la renonciation de Marie Thereſe ſa ſœur, celle d'Anne ſa tante n'ayant été faites que pour prévenir l'union des deux Couronnes ſur une même tête, elles étaient valides à l'égard du Dauphin, mais nulles à l'égard des autres héritiers légitimes, & qu'ainſi le Dauphin & le Duc de Bourgogne étant appellés au Trône de France, il nommait pour ſon héritier univerſel le Duc d'Anjou, à ſon défaut le Duc de Berri, après eux leur poſtérité, enſuite l'Archiduc, & enfin le Duc de Savoie. Il y diſait en termes exprès: que, pour ſe conformer aux loix de ſes Royaumes qui défendent l'aliénation des biens de la Couronne & de ſes Seigneuries, il ordonnait & il chargeait ſon ſucceſſeur ou ſucceſſeurs, que durant le tems de leur Gouvernement, ils n'alienent aucune choſe deſdits Royaumes & Seigneuries, ni qu'ils les diviſent ni partagent, même entre leurs propres Enfans, ni en faveur d'aucune autre perſonne; il ajoute qu'il voulait que tous les dits Royaumes & tous ce qui leur appartient, ou pourrait appartenir enſemble, ou à chacun en particulier, & tous autres Etats qui par ſucceſſion à ſes héritiers après lui, ſe conſervaſſent enſemble, en fuſſent toujours joints comme des biens indi- 1699.

1699. visibles & impartiables de cette Couronne, & autres de ſes Royaumes, Etats & Seigneuries, ainſi qu'ils l'étaient préſentement.

Le Codicile n'avait rien de remarquable que la clauſe où pour plus grande extention de la clauſe contenue en l'article XXXV. du teſtament, il declarait pour la ſatisfaction de la Reine, que ſi cette Princeſſe trouvait plus convenable à ſon rang de ſe retirer dans les Etats qu'il poſſedait en Flandres, ſon ſucceſſeur lui en donnerait le commandement & le gouvernement en même forme & maniere qu'on aurait fait pour quelqu'un des Royaumes d'Italie qu'elle aurait choiſi, en vertu de la clauſe du Teſtament, en lui donnant les Miniſtres qui ſeraient les plus propres. Charles II ne ſurvécut pas longtems à ce Teſtament. Il languit encore un mois & acheva le premier de No-

1700 vembre, à l'âge de trente-neuf ans, ſa carriere obſcure & triſte.

Mort de Charles II, Roi d'Eſpagne.

Il ne faut pas s'imaginer que le Monarque Français ou ſes Miniſtres euſſent conclu les Traités de partage avec le deſſein de les rompre. On ne peut diſconvenir que l'idée de former ces traités, & particulierement le dernier, n'ait été un chef-d'œuvre; puiſque, ſi l'Empereur l'avait accepté, le Roi de France voyait ſes Etats etendus ſans effuſion de ſang ſur de nouveaux Royaumes & ſur les plus belles parties de l'Italie, & que

l'Empereur refuſant d'y accéder, comme on devait bien s'y attendre, la terreur du demembrement donnait à la maiſon de Bourbon la nomination du Roi Charles en faveur du Duc d'Anjou, & le conſentement univerſel de tous les ſujets de la Monarchie Eſpagnole. 1700.

Les deux alternatives flattaient également l'ambition de Louis XIV. Ainſi dès que ce Monarque eut appris les dernières diſpoſitions de Charles II il aſſembla ſon conſeil. On y délibéra s'il fallait accepter le Teſtament ou s'en tenir au dernier Traité de partage. Louis balança quelque tems; enfin comptant ſur ſes forces & préférant la gloire de ſa Maiſon à l'aggrandiſſement de la Monarchie Françaiſe, il fit venir le Duc d'Anjou devant lui & le reconnut Roi d'Eſpagne, ſous le nom de Philippe V. Le nouveau Monarque, demandé avec empreſſement par ſes nouveaux ſujets, partit auſſitôt pour l'Eſpagne, où il fut reçu avec des témoignages extraordinaires d'honneurs & d'allégreſſe. Indécision de Louis XIV.

Il ne reſtait plus qu'à ſatisfaire les deux Puiſſances, l'Angleterre & les Pays-Bas-Unis qui avaient conclu le Traité de partage. Louis XIV. avait eu ſoin de les faire avertir, dès qu'il eut pris ſa réſolution. A peine fut-elle rendue publique, que les Anglais & les Hollandais à qui le dernier Traité de Mécontentement des Anglais & des Hollandais contre Louis XIV.

1700. partage avait également déplu, se répandirent en plaintes contre Louis XIV qui le rompait, en acceptant un Testament dont les dispositions étaient bien moins redoutables pour l'Europe. Tel était le destin de Louis XIV, que la grandeur de sa maison causait autant d'ombrage que celle de son Royaume.

Les Etats-Généraux furent ou parurent d'abord surpris de cette acceptation. Le Comte de Briord, Ambassadeur de France à la Haye, leur avait auparavant demandé des secours pour son maître; au cas qu'il fut obligé de recourir à la force pour faire exécuter le Traité de partage. Ils faisaient en conséquence armer douze vaisseaux dans les Amirautés. A la nouvelle de la proclamation du Duc d'Anjou, il ne ralentirent pas ces préparatifs, pour être prêts à tout événement. Le Comte de Briord gagna facilement l'Ambassadeur d'Espagne, de Quiros; ce Ministre si dévoué à la maison de Bourbon, ne demanda que le payement des arrérages qui lui étaient dus & le fit à ces conditions qu'il suivit les interêts de la Maison de Bourbon. Les Etats n'oserent cependant prendre aucune résolution sans avoir consulté le Roi d'Angleterre. Les sentimens étaient partagés. Dans un Conseil secret qu'ils eurent ensemble, quelques-uns trouvaient que la démarche du Roi de France n'é-

Lettres XXX. XXXI. XXXIII. de Louis XIV. au Comte de Briord.

Lamberti I. 213.

tait aucunement préjudiciable à la République, puisque l'Espagne continuait sur le même pied, avec un Roi particulier, sans être annexée à la Couronne de France. D'autres attaquerent cette succession, sous prétexte qu'elle pouvait détruire la barriere des Pays-Bas, rouvrir le commerce d'Anvers, faire passer en France tout le commerce des Indes Occidentales. Ils ajoutaient que ce n'était pas d'alors seulement qu'on savait la mauvaise volonté de la France contre l'Etat; qu'elle la regardait comme ayant le plus traversé son aggrandissement, & qu'il pouvait arriver que le Roi de France portât son petit-fils à faire revivre ses prétentions sur l'Etat, qu'il appuyerait même au besoin de ses forces. Que quoique la France en cette conjoncture en agît honnêtement, nourrissant toujours son indignation contre l'Etat, elle en conservait le souvenir. Que le nouveau Roi d'Espagne, étant d'une branche des Bourbons, il serait toujours attaché à la France, de la même manière que les deux branches de la maison d'Autriche l'avaient toujours été. Qu'il était vrai qu'il y avait des Traités; mais que la force seule en pouvait assurer la durée. Qu'il y avait à craindre que le Commerce dans les Indes Orientales, un des principaux soutien de l'Etat, n'en reçût des atteintes, & que celui du Levant qui

1700.

Opinions des membres du Gouvernement.

Lamberty I. 214.

1700. était auſſi conſidérable, n'était pas moins expoſé. Que les Manufactures de laine de la République pourraient tomber par l'empêchement que l'on apporterait à l'exportation des laines d'Eſpagne, que la France pourrait faire entrer chez elle afin d'en améliorer les ſiennes. Cela ferait déſerter du pays un nombre très-conſidérable d'ouvriers qui reduits à la miſère par l'inaction des Manufactures, iraient ailleurs porter leur induſtrie & leurs talens.

Ces raiſons déduites avec bien d'autres par des gens ſages & clairvoyans, firent convenir qu'il y avait du danger à concourir à l'exécution du Teſtament en faveur du Duc d'Anjou. On mit enſuite ſur le tapis, ce que l'on pourrait faire pour l'empêcher, puiſque cette affaire etait appuyée par un acte formel, & par l'inclination univerſelle de l'Eſpagne, mais ſurtout à cauſe des forces conſidérables que la France avait encore ſur pié. A l'égard du Teſtament, on alleguait que l'acte de partage en avait annullé la valeur, puiſque le Traité n'avait été fait que pour ce motif; puiſque, aucas que le Roi d'Eſpagne appellât à ſa ſucceſſion un des fils de France, l'Archiduc, ou quelque autre Prince que ce fût, on y était convenu que, pour l'empêcher, on ferait un tel partage, ſi Charles II mourait ſans poſtérité. Que, quoi-

que les Eſpagnols paruſſent pencher univerſellement pour le petit-fils de Louis XIV, il n'était pas moins vrai que l'Archiduc avait dans le pays bon nombre de zelés partiſans. Qu'il y avait lieu de croire que c'était la dévotion ou l'ignorance du Roi défunt dont on avait abuſé, qui lui avait dicté un Teſtament ſemblable. Qu'il y avait beaucoup de Grands exilés & que la Maiſon d'Autriche avait auſſi un parti ſur, que la France ne l'avait emporté que par ſes intrigues, & dont les Eſpagnols ne tarderaient pas a ſe repentir. Qu'a l'égard des forces de la France, la derniere guerre les avait conſiderablement affaiblies, auſſi bien que le Commerce. Que l'Empereur avait fait la paix avec la Porte, & que ſi le Duc d'Anjou ſe rendait en Eſpagne, la France ſerait obligée de l'y ſoutenir par ſes troupes ſi l'on en venait à une rupture, & d'en garder les côtes, vu leur grande étendue; que l'Eſpagne n'avait point de troupes, & qu'elle manquait abſolument d'hommes. La France ſerait en ce cas forcée de partager ſes forces, ce qui l'affaiblirait conſiderablement, & la forcerait enfin d'entendre raiſon. Que le même danger qui menaçait la République, regardait auſſi, quoique par d'autres raiſons, l'Angleterre, l'Allemagne & l'Italie: par là il était a préſumer que tout 1700.

1700. le reste de l'Europe ayant presque une égal intérêt, l'on courrait de soi-même au dessein général. L'on proposa ensuite quel moyen pouvait être le plus efficace & le plus promt pour remédier à ce danger éminent? Un de la Compagnie dit hautement que c'était de faire la guerre. Que l'établissement du Duc d'Anjou en Espagne serait la cause de la perte de la République, peut-être même du reste de l'Europe, & que, périr pour périr, il valait mieux le faire en braves gens; tenter si par la voie des armes, l'on ne pourrait pas se garantir du naufrage: qu'il était même nécessaire de la commencer bientôt, surtout pendant que la plaie saignait encore, au lieu d'attendre que les esprits se fussent refroidis, & que la France eût le tems de se reconnaître. En même tems les Etats cherchaient de tous côtés des renforts contre la France, soit par le mouvement des troupes, soit par des alliances nouvelles. L'Electeur de Brandebourg qui voulait se faire reconnaître sous le titre de Roi de Prusse, paraissait disposé à favoriser toutes les mesures que l'Angleterre & les Pays-bas-Unis voudraient concerter ensemble.

Lettre du Roi de France pour gagner les Etats-Généraux.

Cependant le Roi de France qui sentait quelle serait l'influence des Pays-Bas-Unis dans cette grande affaire, ne négligea rien pour mettre leur détermination

tion dans ſes intérêts. Il leur adreſſa une longue lettre à cet effet, dont il importe de donner ici la ſubſtance. Il diſait aux Etats-Généraux que la ſurpriſe où ils paraiſſaient être de l'acceptation pure & ſimple du Teſtament du Roi d'Eſpagne, ceſſerait au moment qu'ils conſidéreraient les troubles infinis qui auraient réſulté de l'éxécution du Traité de partage. Le Roi avait en cela plus d'égard au repos de l'Europe qu'au véritable intérêt de ſa Couronne. Son intention n'était point d'acquérir par un traité, les Royaumes de Naples & de Sicile, la Province de Guiſpuſcoa & le Duché de Lorraine, attendu que ſes Alliés n'avaient aucun droit ſur ces Etats. S'il avait conſenti au Traité de partage, c'était pour le bien de la paix, parce que ſes armes auraient pu augmenter la portion qui devait revenir au Dauphin; qu'en ſe contentant de ce qui lui avait été aſſigné pour lors, il n'avait eu en vue que le repos de la Chrétienté. Loin donc que le changement de ſa réſolution portât aucun préjudice à ſes Alliés, il était aiſé de voir que le même motif qui avait dicté l'eſprit de partage, avait décidé le Roi au changement qui venait de s'opérer, en prévenant tout d'un coup, les guerres ſanglantes qui auraient pu réſulter de la mort du Roi d'Eſpagne. On en voyait déjà les premières 1700.

1700. apparences. Les Espagnols se préparaient les armes à la main, à empêcher le démembrement de leur Monarchie; tous les Etats dépendant de la Couronne d'Espagne étaient dans la même intention. La Nation, pour s'opposer à la division, n'attendait que la nomination du Prince à qui elle devait obéir. Quoique tous les Etats du Royaume d'Espagne, eussent une inclination naturelle pour un Prince de France, il est certain qu'ils se seraient soumis à l'Archiduc, si le choix du Monarque eût rempli les vues de l'Empereur, qui n'avait refusé de signer le partage que dans la persuasion de jouir de la dépouille entière, comme toute sa conduite semblait le prouver. Si l'Archiduc pouvait monter sur le trône d'Espagne, les armes seules pouvaient mettre le Dauphin en possession de ce que lui accordait le Traité de partage. Il n'y avait plus lieu d'alléguer le tort fait aux héritiers légitimes; ils avaient refusé d'attaquer un Prince nommé possesseur de toute la Monarchie Espagnole & soutenu de l'affection de ses peuples, qui ne verraient en lui que leur Maître légitime. La force ouverte était donc l'unique moyen d'attaquer les Royaumes de Naples & de Sicile où l'on n'avait aucune intelligence. Mais la guerre, une fois commencée, n'était pas aisée à finir.

Il fallait des avantages terribles pour forcer un Roi d'Espagne, maître de tant de Royaumes, à céder par la force, les Etats dont le démembrement devait former le lot du Dauphin. Les mêmes moyens donc que l'on croyait devoir prendre autrefois pour éviter la guerre, en devenaient aujourd'hui une cause première. 1700.

Quand même l'Empereur, par impossibilité, refuserait la succession & s'en tiendrait au partage, le Duc de Savoie est sans engagement; il est appellé par le Testament au défaut des Princes de France & d'Autriche. Quelle offre pouvait-on lui proposer pour l'empêcher de faire valoir ses nouveaux Droits? On ne pouvait pas dire que les Alliés l'auraient substitué à l'Archiduc, ce n'est pas le cas. Enfin, la disposition faite par le feu Roi, produisait encore de nouveaux embarras pour le choix du Prince à substituer à l'Archiduc selon l'article secret du Traité. Quel Prince eût été en état de monter sur le trône d'Espagne, malgré la Nation entière, & de s'y maintenir après des démembremens si considérables, contre les efforts qu'auraient fait indubitablement l'Archiduc & le Duc de Savoie? Tout cela aurait amené une guerre universelle. Le moyen le plus naturel, le plus propre à maintenir la paix générale, était l'acceptation des dispositions du feu

1700. Roi d'Espagne, & ce sont là les motifs qui y ont décidé le Roi. Le Dauphin était le seul qui eût le droit de s'opposer aux dernieres dispositions du Monarque défunt. Le Dauphin se désiste en faveur de son fils du seul droit qui soit légitime; alors le Testament s'exécute sans trouble, sans effusion de sang, & les peuples d'Espagne auraient avec la paix, un Prince que la naissance, les dispositions du feu Roi, les vœux unanimes de tous les Etats de la Monarchie appellent à la Couronne. Si quelque Puissance était assez injuste pour attaquer tant de droits réunis, elle deviendrait odieuse à l'Univers dont elle troublerait le repos sans apparence de succès; mais il serait honteux pour le Roi, de prendre les armes contre une Nation qui ne lui demandait que son petit-fils pour régner sur elle, tandis qu'il n'écouterait que son ambition personnelle, & quelle raison plausible pourrait-il en donner?

On avait voulu le priver de ses Droits. L'Empereur se promettait la succession entière du Roi d'Espagne. La justice, l'honneur, l'intérêt de la Couronne, la tendresse l'obligeaient également à soutenir de toutes ses forces les Droits du Dauphin. Les succès précédens instruisaient de ce qu'on devait craindre de l'effort de ses armes. Le Roi d'Angleterre

& les Etats Généraux avaient désiré la paix; le Roi y avait consenti. Le Dauphin avait bien voulu abandonner la plus grande partie de ses droits pour s'assurer du reste. Telles étaient les précautions que l'on avait prises pour assurer dans l'Europe les fondemens d'une paix solide. Les disputes excitées sur la validité de la renonciation de la feue Reine avaient paru demander cet accomodement. Mais la nullité en est présentement reconnue par le Testament du feu Roi. Enfin, il était absolument nécessaire que le Roi déclarât s'il acceptait ou s'il réfusait le Testament, & qu'en l'acceptant, les Droits sur toute la succession d'Espagne passaient en entier incontestablement à ce nouveau Roi. Il n'était donc plus permis à son ayeul de les séparer, d'accepter une partie de la succession, & de refuser l'autre. 1700.

Le refus du Testament transportait tous les Droits à l'Archiduc qu'il aurait fallu attaquer. Puis que la Guerre était inévitable, qu'elle était injuste, les Etats-Généraux n'avaient aucun sujet de se plaindre du Roi, puisque la résolution qu'il venait d'adopter ne leur portait aucun préjudice. Il ne perdait rien par l'acceptation du Testament, attendu que se contentant du titre seul de Médiateurs desintéressés, ils n'avaient rien stipulé pour eux, pas même une seule

1700. Ville dans l'un ou l'autre Monde, ni aucun article secret pour leur Commerce. Ils n'ont véritablement à se plaindre que de l'Empereur, & de ses refus continuels, s'ils voient avec peine que le Roi ait accepté le Testament. Quoique le Mémoire remis à son Ambassadeur puisse donner lieu de le croire, le Roi veut bien encore suspendre son jugement jusqu'à ce qu'ils aient fait de plus sérieuses réflexions sur ce grand événement. L'on ne pouvait alléguer l'aggrandissement de sa puissance, puis qu'il ne prenait rien pour lui, qu'il évitait encore par là les craintes du peuple d'Angleterre & de Hollande qui voyait avec des craintes marquées les Royaumes de Naples & de Sicile passer entre les mains des Français, qui dans la suite pourraient nuire infiniment à leur commerce dans la Méditerranée.

Ces réflexions persuaderont sans doute les Etats-Généraux que la justice, le bien de la paix, l'esprit même du Traité ne permettaient pas que le Roi prît d'autre résolution que celle d'accepter le Testament du feu Roi d'Espagne; qu'elle convient aux intérêts particuliers de la République de Hollande, qu'elle est conforme à ceux de toute l'Europe.

Préparatifs pour la guerre.

C'est ainsi que Louis XIV trouvait des raisons pour justifier non-seulement la politique, mais encore la justice de sa

démarche. Mais Guillaume & les Etats ne ſe payaient pas de paroles; ils pouſſaient avec ardeur les préparatifs militaires; Louis XIV, trop éclairé pour ne pas ſoupçonner leurs vues, fit des démarches pour en pénétrer le ſecret. Le Comte de Briord fut chargé de faire des informations exactes à ce ſujet: Les Etats, obligés cependant de s'expliquer, répondirent en termes polis au Gouvernement Espagnol qui leur apprenait la nomination de Philippe V; & pour ne pas ſe compromettre dans une affaire auſſi délicate, ils chercherent dans la forme compliquée de leurs conſtitutions, des raiſons pour ſe diſpenſer d'une réponſe plus poſitive. Peu de tems après, l'Ambaſſadeur Espagnol Quiros remit aux Etats une Lettre du nouveau Monarque, pour leur notifier ſon avénement ſur le Trône Espagnol. Mais ils éluderent également de lui répondre poſitivement. Les Etats ſe virent cependant néceſſités à répondre plutôt qu'ils n'auraient voulu. Le Roi de France demandait qu'ils retiraſſent les garniſons qu'ils avaient envoyées dans les places des Pays-Bas Espagnols. Les Etats trouvaient au contraire très-mauvais qu'on ne ceſſât d'y introduire des Troupes Françaiſes. En effet le Duc de Baviere qui gouvernait les Pays-Bas, était totalement dévoué à la France. A la nouvelle de l'accep- 1700.

Lamberti I. 227. Torcy Tindal. Burnet.

tation, il avait quitté le deuil qu'il por-
1701. tait pour son fils, & faisait célébrer par les plus brillantes fêtes un avénement qui devait lui devenir bien fatal. Il avait aussitôt reconnu le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne. Sur les ordres du nouveau Monarque, il introduisait des troupes Françaises dans les plus fortes garnisons. Il avait refusé positivement d'en recevoir des Etats un plus grand nombre que celles stipulées dans les traités de barriere. On les voyait au contraire sortir des places où les Français étaient introduits. On en compta jusqu'au nombre de vingt-deux bataillons, qui se retirerent. On ne conçoit pas comment Louis XIV qui devait se défier des grands préparatifs des Hollandais, ne fit pas arrêter ces troupes, au moins jusqu'à ce qu'ils eussent donné des assurances de leur intention à entretenir la paix. Par cette démarche, il aurait peut-être réussi à les obliger de garder la neutralité, il aurait diminué le nombre de ses Ennemis sans répandre de sang: mais soit qu'il espérât contre toute apparence que les Négociations seraient plus efficaces qu'un acte de rigueur; soit qu'il crût au-dessous d'un grand Roi de manquer à la foi du traité avant la rupture ouverte, il leur permit de se retirer librement, dans leur pays, en observant de ne les laisser partir que successivement, crain-

te que tant de troupes réunies ne s'emparaissent de quelqu'une des places qu'elles auraient pu trouver à leur bienséance. 1701.

Ce que raconte M. de Puiségur à ce sujet, dans son traité de l'art de la guerre, est fort curieux. „ Charles II „ étant mort le Roi, dit-il, m'envoya „ chercher, & me dit: je suis inquiet „ de voir les troupes de Hollande dans „ la plûpart des places des Pays-Bas „ Espagnols: de plus l'Electeur de Baviere y a sept à huit mille hommes „ des siennes, tandis que le Roi mon petit-fils en a très-peu. Il est vrai „ que l'Electeur de Baviere traite avec „ moi, mais en même tems il en fait de „ même avec le Roi d'Angleterre. Je „ vous ai choisi pour vous envoyer à „ Bruxelles éclairer la conduite de l'Electeur, & prendre des mesures pour „ faire entrer mes troupes dans les places où les Hollandais ont garnison; „ donnez toute ma confiance au Marquis de Bédemar; dites-lui que j'envoie le Maréchal de Boufflers à Lille, & que tous les secours dont il „ aura besoin, soit de troupes, de munitions ou d'argent, il n'a qu'à vous „ le dire & sur ce que vous manderez „ au Maréchal de Boufflers, il a ordre „ de lui envoyer le tout.

Les Hollandais de leur côté s'empres-

1701. ſerent d'autant plus à rappeller leur troupes, qu'ils avaient tout à craindre, qu'elles ne fuſſent arrêtées, au cas qu'ils priſſent des réſolutions contraires à ſes projets. Mais le Roi de France leur fit entendre aſſez clairement qu'il ne permettrait pas cette retraite, avant qu'ils ſe fuſſent expliqués. Les Etats ſe virent ainſi dans la néceſſité de reconnaître Philippe V; mais ils ſe reſerverent adroitement un ſubterfuge en déclarant dans cette reconnaiſſance qu'ils expliqueraient plus au long, à quelles conditions, ils faiſaient cette reconnaiſſance pour maintenir le repos de l'Europe. Ainſi les préparatifs de guerre furent pouſſés partout avec une nouvelle vigueur.

Lamberti t. 394.

Guillaume III ligue de nouveau l'Europe contre Louis XIV *Smollet.*

Le Roi Guillaume ne tarda pas à ſuivre l'exemple des Etats. Il n'attendit pas que la Nation eût reconnu Philippe V; il répondit au nouveau Monarque qui lui faiſait part de ſon avénement au trône. Il penſa que la reconnaiſſance particuliere qu'il ferait de ce Monarque, ſerait ſans conſéquence, n'étant point ſoutenu du ſuffrage de ſon Parlement. Il ne fit aucune difficulté de lui donner tous les titres, affectés à ſa nouvelle dignité. Mais l'inquiétude de la nation Anglaiſe en tems de paix, lui donnait trop de chagrin, pour qu'il ne déſirât pas une nouvelle guerre qui lui rendait ſon importance & lui fournit l'occaſion

d'aller oublier dans le Continent, les affronts qu'il eſſuyait en Angleterre. Cette conduite & le rappel des troupes des Etats des places frontieres montraient aſſez que Guillaume ne cherchait qu'à gagner du tems pour former de nouvelles alliances & faire les préparatifs néceſſaires. 1701.

Demandes des Anglais & des Hollandais.

Louis XIV avait envoyé le Comte d'Avaux à la Haye, avec le titre d'Ambaſſadeur-Extraordinaire, pour négocier avec le Comte de Briord, ſur les moyens de conſerver la paix. Il n'avait pas peu contribué à la dernière réſolution par laquelle les Etats avaient reconnu Philippe, en le félicitant ſur ſon avénement. Les Etats demanderent alors que l'Envoyé d'Angleterre à la Haye, Alexandre Stanhope négociât conjointement avec eux. Cette demande ayant été accordée après quelques difficultés, ſept Députés des Etats remirent le 22 de Mars au Miniſtre Français les demandes de leurs Hautes-Puiſſances & celles de l'Angleterre. Les premières contenaient quatorze articles qui portaient en ſubſtance; que pour conſerver la paix & la tranquilité générale, leurs Hautes-Puiſſances demandaient, qu'il fût donné à l'Empereur une ſatisfaction raiſonnable ſur ſes prétentions à la Couronne d'Eſpagne, comme elles avaient été réglées par le Traité de Partage; que l'Empereur fût admis dans le Traité que feraient

1701. la Grande-Brétagne & leurs Hautes-Puiſſances avec les Rois de France & d'Eſpagne, & que conſéquemment l'Empereur fût invité à cette négociation.

Que le Roi de France dans un tems fixé, auſſi court qu'on en pourrait convenir, retirât toutes ſes troupes des Pays-Bas Eſpagnols, ſans qu'il lui fût permis de les y renvoyer jamais: qu'on mît à l'avenir dans les-dits Pays-Bas des troupes Eſpagnoles, Wallones, ou originaires du pays; mais que ſi le Roi d'Eſpagne requérait des troupes de l'Angleterre ou de leurs Hautes Puiſſances pour la défenſe des Pays-Bas, il leur fût permis d'y en envoyer.

Que pour la ſûreté particuliere de leurs Hautes-Puiſſances, on leur confiât la garde privative des Villes, places & forteresſes de Venlo, Ruremonde, Stevensward, Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Dendermonde, Dammes, & St. Donat avec leurs Châteaux, Citadelles, ſans qu'il fût permis, ni à la France ni à l'Eſpagne de bâtir autour des-dites places aucuns forts, lignes, ni ouvrages de fortification; que leurs Hautes-Puiſſances euſſent le plein commandement & autorité dans ces places, ſauf & ſans préjudice des autres droits & revenus du Roi d'Eſpagne ſur & dans les-dites Villes & places.

Qu'aucun Royaume, Provinces, Vil-

les, terres, ni places appartenans à la Couronne d'Eſpagne, tant dedans que hors de l'Europe, ne puſſent être cedées, ni appartenir à la Couronne de France, par donation, achat, échange, contrat de Mariage, ſucceſſion par Teſtament ni ab-inteſtat, ni par aucun titre que ce pût être, & qu'elles ne puſſent jamais être ſoumiſes au pouvoir ni à l'autorité du Roi de France en aucune maniere. 1701.

Que dans tous les Royaumes & Etats du Roi d'Eſpagne, les ſujets des Provinces-Unies fuſſent ſur le même pied qu'ils avaient été du tems du Roi Charles II, & que ce qui pourrait être accordé aux Français fût auſſi cenſé leur être accordé.

Le tout avec réſerve d'amplifier ces points dans la négociation, autant qu'on le trouverait néceſſaire pour l'éclairciſſement de leur véritable ſens & intention; comme auſſi pour prévénir toutes ſortes de diſputes.

Les propoſitions de l'Angleterre étaient contenus dans les mêmes termes; & le Roi demandait auſſi pour places de ſureté Oſtende & Nieuport, avec leurs Ports, Châteaux & Citadelles, & avec tous les forts & fortifications qui en dépendaient, aux mêmes conditions ſtipulées pour les places confiées aux Etats-Généraux.

Les deux mémoires contenant des demandes auſſi exorbitantes furent envoyés

1701. aux Cours de Verſailles & de Madrid. On trouva que les deux Nations faiſaient à la France & à l'Eſpagne des propoſitions telles qu'une Puiſſance victorieuſe en aurait pu impoſer à celle qu'elle aurait vaincue. Le Comte d'Avaux les rejetta fièrement. Don Bernado Quiros marqua plus de vivacité; il voulait quitter auſſitôt le pays; mais les Ambaſſadeurs de France & de Suede l'engagerent à reſter. Le Comte de Briord, après avoir dit que l'outrage fait par ces demandes au Roi ſon maître, ne pouvait ſe laver que dans le ſang, ſe retira: mais ſa colere ne l'empêcha pas d'accepter en partant, le préſent ordinaire d'une chaîne d'or & de ſix mille florins; & toute la négociation roula ſur le Comte d'Avaux. Ce Miniſtre reçut le 2 d'Avril un Courier du Monarque Français, & dit au Penſionaire Heinſius, qu'il n'avait point d'autre réponſe à faire, ſinon que le Roi ſon maître était diſpoſé à obſerver le traité de Ryswyck, & à le renouveller.

Négociations du Comte d'Avaux.

Lamberti I. 406.

Le Comte d'Avaux, ſentant toutes les conſequences des meſures des Etats avec l'Angleterre, tenta de traiter ſéparément avec les premiers. Il tâcha même de les gagner, en leur promettant la conceſſion de la plupart de leurs demandes; mais il ne put jamais les perſuader. Ils inſiſterent à demander que le Miniſtre de l'Empereur fût admis aux

Conférences ; mais le Comte soutenait que Sa Majesté Impériale n'ayant rien a prétendre, ne devait avoir aucune part à la négociation ; l'Ambassadeur d'Angleterre eut ordre de la rompre. Enfin, le Roi Guillaume ayant passé lui-même à la Haye, mit de nouveaux obstacles à la négociation. On publia que les Français ne cherchaient qu'à amuser les Etats & l'Angleterre, pour les empêcher de faire des préparatifs. Les Français se sont plaints au contraire que leur Monarque avait manqué de cette vigueur, qui avait caractérisé les années brillantes de son regne. Tout le tems, selon eux, s'était passé en délibérations. Le Conseil de France semblait ne pas voir que le seul moyen qui lui restait pour en imposer aux Hollandais, était de leur déclarer la guerre, & d'envoyer des troupes dans leur territoire ; avant qu'ils eussent le loisir de faire les préparatifs que toute l'Europe savait être destinés à soutenir les prétentions de l'Empereur. 1701.

Torcy I. 103.

Les lenteurs du Ministere de Versailles furent la cause de tous les malheurs qui se succederent dans le cours de la guerre suivante. Les ennemis eurent le tems de rassembler toutes leurs forces, pendant que la France demeurait dans un engourdissement aussi peu conforme au génie de la Nation qu'à la conduite

1701. passée du Monarque. Les Etats-Généraux, guidés par le Roi d'Angleterre, insisterent toujours dans leurs mémoires à ce que le Ministre de l'Empereur fût admis aux Conférences dans le cours de la négociation du Comte d'Avaux: ce Comte persista à soutenir que l'Empereur n'ayant rien à prétendre, ne devait avoir aucune part à la négociation. Tout le tems de la campagne qu'on aurait pu employer beaucoup plus utilement, se passa ainsi en pourparlers, sans qu'il y eût jamais la moindre apparence de réussite.

Nouvel effort de Louis XIV sur les Etats.

Il est certain que l'arrivée du Roi Guillaume & ses demarches annonçaient assez qu'il n'était venu que pour rendre les préparatifs plus prompts & plus vigoureux. En conséquence, Louis XIV rappella le Comte d'Avaux, qui, avant de partir, représenta aux Etats; que son Maitre n'avait cherché qu'à prévenir les desastres d'une nouvelle guerre. Que le Roi paraissait confirmé dans cet espoir par la reconnaissance que les Etats Généraux avaient envoyé faire au Roi d'Espagne, pour le féliciter sur son avènement à la Couronne. L'on y voyait clairement que si Leurs Hautes-Puissances demandaient encore des suretés pour elles-mêmes, elles connaissaient au moins l'injustice de prétentions etrangeres, & qu'elle vou-

Lamberti t. 483.

laient éviter pour jamais le dangereux embarras de les mêler dans leurs propres intérêts. Ainſi toutes choſes paraiſſaient ſe diſpoſer à l'affermiſſement de la paix, lorsque les propoſitions faites par les Etats-Généraux & celles de l'Envoyé du Roi d'Angleterre, donnerent, lieu de juger que la paix ſerait le fruit de l'étroite union que la conformité de ces propoſitions marquait entre ce Prince & eux. Il eſt vrai que les Etats-Généraux ont proteſté dans la ſuite, que leurs demandes exceſſives étaient l'effet d'une juſte crainte inſpirée par la Puiſſance du Roi; qu'elles ne devaient pas être regardées comme une marque de la confiance qu'elles avaient en leurs propres forces. Mais ſi cette crainte ſi vivement exprimée depuis, dans la lettre écrite au Roi d'Angleterre, pendant la tenue du Parlement, était réelle; ſi les Etats-Généraux, en repréſentant les dangers dont ils veulent être environnés de toutes parts, n'avaient effectivement d'autres vues que de les prévenir; les moyens d'y réuſſir étaient entre leurs mains: il était inutile de mettre un ſi grand nombre de troupes en campagne, d'acheter chèrement des alliances étrangeres, d'inonder leurs Provinces, enfin de faire tous les préparatifs extraordinaires des plus grandes guerres. C'était les Etats-Généraux qui avaient eux-mêmes 1701.

1701. demandé les Conférences, comme un moyen d'assurer la paix: il dépendait d'eux de les rendre utiles, parce que les intentions du Roi de France n'avaient jamais été de les prolonger pour se préparer à la guerre avec plus de succès, il ne s'était servi d'aucun prétexte pour en retarder l'effet. Elles étaient ouvertes pour y traiter des seuls intérêts de la République. Il dépendait d'elle de la terminer avec avantage en très-peu de tems. Mais au lieu d'y travailler sérieusement, les Etats-Généraux en avaient encore éloigné la conclusion en demandant que l'Envoyé d'Angleterre y fût admis, quoique son maître n'eut aucun prétexte de prétendre des sûretés pour lui-même. Si le Roi, dont les lumieres avaient bien vu clairement le but que se proposaient les Etats, s'est opposé quelque tems à l'admission de cet Envoyé; s'il avait offert de faire traiter sous ses yeux la négociation commencée à la Haie pour l'affermissement de la paix, ce Prince l'avait fait par le même principe sur lequel il regle toute la conduite, par le desir sincere de lever tous les obstacles que les ennemis de la paix ne cessent d'y apporter; il prévoyait assez le peu de fruit des Conférences de la Haie. Le Roi jugeait que s'il levait une fois la difficulté faite pour l'admission de l'Envoyé du Roi d'Angleterre, l'on ne tarderait

pas d'en faire naître une autre auſſitôt, plus capable d'embaraſſer la négociation que la première. Il doutait à la vérité, qu'il fût facile de perſuader aux Etats-Généraux d'inſiſter ſur la prétendue ſatisfaction de l'Empereur, d'entreprendre le ſoutien de ce Prince, de confondre ſes intérêts avec ceux de leur République, de s'ériger en arbitres entre la France & l'Autriche; de décider que Philippe IV a eu le droit & le pouvoir de changer à ſa fantaiſie toutes les conſtitutions de ſes Royaumes, d'en exclure à jamais ſes véritables héritiers. Que Charles II au contraire n'a pas eu l'autorité de rappeller ces mêmes héritiers, de rétablir par ſon Teſtament les loix fondamentales des Couronnes d'Eſpagne. En effet, il était difficile de croire qu'une République ſi ſage prit contre la France la réſolution de rompre les traités qu'elle a regardés comme la confirmation & le ſceau de ſa Souveraineté : qu'elle voulût aux dépens de ſon commerce & de ſes richeſſes, s'engager à ſoutenir des intérêts étrangers, peu de mois apres qu'elle a fait une démarche entièrement contraire, en reconnaiſſant le Roi d'Eſpagne. Mais qu'il paraiſſait que ces conſidérations dont la République avait autrefois ſeule la force, le cédait alors à des maximes nouvelles. 1701.

L'Ambaſſadeur ajoutait en finiſſant, qu'il

1701. abuserait de la confiance du Roi son maître, s'il lui écrivait encore que l'on dût attendre quelque succès des Conférences. Le Roi est trop éclairé pour le croire, après la déclaration que l'Envoyé du Roi d'Angleterre a faite de la part du Roi son Maître au même Ambassadeur. Que les Etats-Généraux sont bien informés de la maniere dont cet Envoyé lui a signifié que le Roi de la Grande-Bretagne ne se détacherait jamais des intérêts de l'Empereur, & que vu l'étroite union des-dits Etats avec la Cour de Londres, il ne pouvait douter qu'ils n'eussent déja pris le parti de faire une déclaration semblable. Cette déclaration lui avait même été faite par avance, en disant formellement que les Etats-Généraux ne pouvaient continuer les conférences, sans l'intervention de l'Envoyé du Roi d'Angleterre. Que celui-ci s'en excluant lui-même, les Conférences étaient aussitôt suspendues; ainsi que ce serait inutilement que l'Ambassadeur du Roi de France, envoyé seulement pour elles à la Haie, y fît un plus long séjour. Que s'il n'avait pas la satisfaction de laisser à son départ, la paix de longue durée entre le Roi & la République, au moins il aura celle d'avoir fait connaître qu'il n'a tenu qu'à elle que le repos public ne soit point interrompu; que le Roi ne s'est armé

que pour la défense du Roi son petit fils; que s'il avait eu envie de faire des conquêtes, elles étaient faciles: ses troupes sur les Frontieres des Provinces-Unies donnaient des moyens aisés de profiter de l'état de faiblesse où elles étaient alors. Si ces réflexions ne peuvent empêcher la guerre, le Roi de France saura faire connaître que ce n'est ni la foiblesse ni la défiance de ses forces qui ont retenu jusqu'à présent ses armes, & qu'il pourra montrer qu'il est à même de venger les insultes faites à son pavillon, & d'empêcher que ses sujets ne fussent enlevés & traités comme ennemis par les vaisseaux Anglais & Hollandais; que ces mêmes vaisseaux vinssent sonder les Ports de son Royaume; qu'enfin, il était encore en son pouvoir de s'emparer des places encore sans défense, & d'obtenir des avantages encore plus considérables; mais qu'il n'avait dissimulé ces insultes, que dans la vue d'ôter jusqu'aux moindres prétextes de dire qu'il eût contrevenu à la plus exacte observation du traité de Ryswyck. 1701.

Les négociations rompues.

Le Comte d'Avaux laissa cependant un Secrétaire à la Haye; il ne restait que pour faire paraître qu'il cherchait à éviter la guerre. Mais les deux partis ne furent point dupes l'un de l'autre. La France fit, de concert avec l'Espagne, une alliance offensive & defensive avec

1701. le Portugal. En Allemagne elle avait pour elle les Electeurs de Cologne & de Baviere, & les Ducs de Wolfenbutel & de Saxe-Gotha. Les Etats & l'Angleterre firent des alliances plus importantes; ils attirerent, de concert avec l'Empereur, le Danemark & le nouveau Roi de Prusse dans leur parti. Ils renouvelerent les anciennes alliances avec la Suede. Les Etats suivirent une conduite qui, en tout autre tems, aurait passé pour une rupture. Ils arrêterent les eaux à Lillo & au Fort Fréderic, en fermant leurs écluses, ce qui inonda une étendue considérable des pays qui appartenaient au Roi d'Espagne. L'Ambassadeur Quiros en fit ses plaintes, & demanda un dédommagement de la perte que cette inondation causait aux sujets du Roi son Maître. Des réponses vagues furent tout ce qu'il en tira. Mais comme les Etats n'étaient pas encore assez préparés pour l'exécution de leurs projets, les écluses furent rouvertes, & cette affaire n'eut d'autres suites que de prouver inconteſtablement la mauvaise conduite des Hollandais.

Quoique Louis XIV ne fit aucune hostilité, il prit les mesures nécessaires pour assurer de ce côté-là les frontieres de son Royaume. On tira des lignes depuis Anvers jusqu'à Hui, avec des redoutes, des redans, des demi-lunes & des bastions assez éléves pour commander dans

la plaine. Tous ces ouvrages, qui en comptant les détours, comprenaient un espace de près de cinquante lieues, étaient fraisés & palissadés. On établit un camp bien fortifié à Richelle avec un fossé de vingt-quatre pieds de largeur, & de douze de profondeur, un bon parapet, cinq bastions & six redans munis de cinquante pieces de canon. On y mit quinze bataillons, avec ordre de les relever de six semaines en six semaines pendant tout l'hiver, & en conséquence on y bâtit des casernes & des écuries. 1701.

On ne peut disconvenir que les Anglais & les Hollandais n'eussent de fortes raisons de politique pour travailler de concert à l'abaissement de la Maison de France. Ils avaient lieu de craindre que lorsque ces deux Couronnes se seraient affermies dans le commerce du Nouveau-Monde, elles ne songeassent à envahir celui des Indes, & à en exclure les autres nations Européennes. Les Provinces-Unies pouvaient aussi craindre en leur particulier, que Philippe V, aidé des forces de son grand pere, ne voulût faire revivre les anciens droits de sa Couronne sur cette République, & qu'il ne les traitât en sujets rebelles. Ces motifs réunis les firent entrer avec chaleur dans les vues du Roi Guillaume. Ce Monarque, de son côté, craignait que si ces deux Puissances n'étaient plus oc-

cupées à leur propre défense, elles ne se
1701. réuniſſent pour rendre le ſceptre de la Grande-Bretagne à la maiſon de Stuart, qui était viſiblement protégée par la France.

Les craintes de ce Prince parurent d'autant mieux fondées, que le Roi Jacques étant mort à St. Germain-en-Laïe le 16 de Septembre, Louis XIV reconnut ſon fils pour Roi de la Grande-Bretagne, lui en donna le titre ſous le nom de Jacques III, lui rendit tous les honneurs qui appartiennent aux Têtes couronnées, & lui continua la penſion de cinquante mille livres par mois qu'il avait accordée au Roi ſon pere.

Louis prévit le mécontentement de l'Angleterre, & déclara publiquement que par cette reconnaiſſance, il ne prétendait nullement troubler le Roi Guillaume dans la poſſeſſion de ſon trône. Le Monarque Anglais fit des plaintes très-vives, & donna ordre à ſon Ambaſſadeur à Paris, de quitter la Cour de France. Mais Louis XIV publia un manifeſte dans lequel il prétendit prouver que par cette reconnaiſſance il ne manquait en rien au traité de Ryswyck dont l'article IV portait ſeulement qu'il ne troublerait pas le Roi Guillaume dans la jouiſſance paiſible de ſes Etats. Cette démarche ſervit plus que toutes les ſollicitations du Roi Guillaume, à faire entrer

trer le Parlement d'Angleterre dans les vues de son Monarque contre la Maison de France. 1701.

D'un autre côté, les Hollandais décidés à commencer la guerre, aussitôt qu'ils auraient formé diverses alliances secrettement négociées avec plusieurs Princes d'Allemagne, ils envoyerent un Agent de la République en Espagne, sous prétexte de commerce, mais son objet réel était d'examiner l'état du pays. Celui-ci avertit en particulier les Négocians de sa nation, de retirer les fonds qu'ils avaient dans le Royaume, & s'attacha particulierement à en reconnaitre les forces; à examiner les fortifications des places, le nombre des troupes, l'état des Ports de Mer, & les dispositions des peuples pour le nouveau Souverain. Il séjourna quelque tems à Cadix; il se rendit à Madrid, où il eut plusieurs entrevues avec l'Amirante, qui l'assura du délabrement de toutes les fortifications; qu'on renverserait le trône des Bourbons en Espagne, si l'on faisait la conquête de l'Andalousie qui était la clé du Royaume. Il joignit à ces instructions le present d'une carte très-détaillée de l'Espagne, lui fit entendre que la Maison d'Autriche y avait un grand nombre de partisans, qui ne manqueraient pas de se déclarer à la premiere invasion. L'Agent, de retour en Hollande, exposa son rapport aux Etats-

1701. Généraux qui en firent part au Roi d'Angleterre; mais le Monarque Français en fut instruit, & l'on commença à examiner de près la conduite de l'Amirante: on eut mieux fait de l'arrêter.

Louis XIV continuait toujours ses préparatifs pour se mettre en état de défense, de quelque côté qu'on pût l'attaquer. On fit en France des levées si considérables, que l'on forma cent nouvelles Compagnies de Cavalerie, & sept nouveaux Régimens de Dragons, outre une augmentation de six hommes dans chacune des anciennes Compagnies.

Guillaume III forme la grande Alliance.

Jusqu'alors Guillaume III désespérait d'engager son Parlement & la nation Anglaise dans la guerre. Dans un corps infirme & languissant, il était encore flatté de la gloire d'imaginer les plus grandes entreprises & d'imprimer le mouvement à toute l'Europe. La démarche plus généreuse que politique de Louis XIV en reconnaissant le Prétendant, outra les Anglais. Par haine contre les Catholiques, ils passerent un Edit pour exclure tous ceux de cette Religion du Trône de la Grande-Brétagne, & pour faire passer la Couronne à la Princesse Sophie, Duchesse Douairière d'Hanovre, & à ses descendans après Anne Stuard, qui devait succéder à Guillaume. Ils furent encore très-mécontens de ce que le Monarque Français avait fait en

Torcy. Dumont. Lamberti.

trer ſes troupes dans les Pays-Bas Espagnols, & jugerent que la Hollande avait tout à craindre de l'ambition de ce Prince, qui engloutirait toute l'Europe, ſi on ne ſe hâtait de lui aſſigner des bornes. Guillaume communiqua a ſon Parlement la lettre qu'il avait écrite pour reconnaître Philippe V, celle qu'il avait fait écrire par les Etats-Généraux, & les projets de traités entre la France & la Hollande; les Anglais jugerent que Louis XIV ne cherchait qu'a les desunir d'avec la Hollande, pour parvenir plus facilement a ſon but. Bien loin d'entrer dans les vues pacifiques de Guillaume, les deux Chambres le prierent ſolemnellement de rompre toutes négociations, & de déclarer la guerre à la France, promettant de lui fournir tous les ſubſides dont il pourrait avoir beſoin: Ces dernieres paroles étaient l'eſſentiel, & ſans cela tous ces efforts auraient été impuiſſans. Dès ce moment il ſe hâta de conclure ſon alliance avec L'Empereur & les Provinces-Unies, & dans la ſuite la plus grande partie des Princes de l'Empire y accéderent auſſi. 1701.

Ce traité, ſigné à la Haie le 7 de Septembre 1701, renferme quatorze articles. Le préambule expoſait les craintes qui réſultaient pour le Commerce, pour la ſûreté des Provinces-Unies, pour la

satisfaction en faveur de l'Empereur à
1701. raison de la succession à la Couronne d'Espagne, par la prise de possession du Duc d'Anjou, l'union intime des deux Couronnes de France & d'Espagne.

Le Roi de France, disait-on, s'est d'abord mis en possession de tout l'héritage de la Monarchie d'Espagne pour le susdit Duc d'Anjou, & s'est emparé à main armée des Provinces des Pays-Bas Espagnols, & du Duché de Milan; il tient une flotte dans le Port de Cadix, toute prête à faire voile, & il a envoyé plusieurs vaisseaux de guerre aux Indes qui sont soumises a l'Espagne, & par ce moyen & plusieurs autres, les Royaumes de France & d'Espagne sont si étroitement unis, qu'il semble ne devoir plus être regardés à l'avenir que comme un seul & même Royaume; tellement que, si on n'y prend garde, il y a bien de l'apparence que Sa Majesté Impériale ne doit plus espérer d'avoir jamais aucune satisfaction de sa prétention; l'Empire Romain perdra tous ses droits sur les fiefs qui sont en Italie, & dans les Pays-Bas Espagnols, & les Anglais & les Hollandais perdront la liberté de leur navigation & de leur commerce dans la Mer Méditerranée, aux Indes & ailleurs, & les Provinces-Unies seront privées de la sureté qu'el-

les avaient par l'interpoſition entr'elles & la France, des Provinces des Pays-Bas Eſpagnols, appelées communément *la barriere*; & enfin, les Français & les Eſpagnols étant ainſi unis, deviendront en peu de tems ſi formidables, qu'ils pourront aiſément ſoumettre toute l'Europe à leur empire. Or comme cette conduite du Roi Très-Chrétien a mis Sa Majeſté impériale dans la néceſſité d'envoyer une armée en Italie, tant pour la conſervation de ſes droits particuliers, que pour celle des fiefs de l'Empire; de même que le Roi de la Grande-Bretagne a jugé qu'il était néceſſaire d'envoyer ſes troupes auxiliaires aux Provinces-Unies, dont les affaires ſont dans le même état, que ſi on en était déjà venu à une guerre ouverte, & les Seigneurs Etats-Généraux, dont les frontieres ſont preſque de toutes parts ouvertes, par la rupture de la barriere qui empêchait le voiſinage des Français, ſont contraints de faire pour la ſureté & pour la conſervation de leur République, tout ce qu'ils auraient dû & pu faire, s'ils étaient effectivement attaqués par une guerre ouverte. Et, comme un état ſi douteux & ſi incertain en toutes choſes, eſt plus dangereux que la guerre même, & que la France & l'Eſpagne s'en prévalent pour s'unir de plus en plus, afin 1701.

1701. d'opprimer la liberté de l'Europe, & ruiner le commerce ordinaire; toutes ces raisons ont porté Sa Majesté Impériale, Sa Royale Majesté de la Grande-Bretagne, & les Hauts & Puissants Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, d'aller au devant de tous les maux qui en proviendraient; & desirant d'y apporter remede selon leurs forces, ils ont jugé qu'il était nécessaire de faire entr'eux une étroite alliance & confédération pour éloigner le grand & commun danger.

Dans le I & le II article, les Puissances contractantes après la formule ordinaire d'une constante, perpétuelle & inviolable amitié, disent: que n'ayant rien tant à cœur que la paix & la tranquillité de toute l'Europe, elles ont jugé qu'il ne pouvait rien y avoir de plus efficace pour l'affermir, que de procurer à Sa Majesté Impériale une satisfaction juste & raisonnable, touchant ses prétentions à la succession d'Espagne, & que le Roi de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux obtiennent une sureté particuliere & suffisante pour leurs Royaumes, Provinces, Terres & Pays de leur obéissance, & pour la navigation & le commerce de leurs sujets.

Dans les III & IV article il est dit, que les Alliés mettront en usage tous les moyens possibles pour obtenir à l'amiable

la satisfaction & la sureté susdites, & qu'ils emploiront à cet effet leurs soins & offices pendant deux mois; mais que, s'ils sont frustrés de leurs espérances, ils promettent & s'engagent de s'aider de toutes leurs forces pour les obtenir. 1701.

Les V & VI portent, que les Alliés entr'autres choses feront les plus grands efforts pour reprendre & conquérir les Provinces des Pays-Bas Espagnols, dans l'intention de les faire servir de barriere: le Duché de Milan, comme étant un fief de l'Empire; les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Isles de la Méditerranée avec les terres dépendantes de la Couronne d'Espagne le long de la côte de Toscane, qui peuvent être utiles pour la Navigation & le Commerce des sujets de Sa Majesté Britannique & des Provinces-Unies: enfin, que le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux pourront conquérir les pays & villes que les Espagnols ont dans les Indes, & que tout ce qu'ils pourront y prendre sera pour eux, & leur demeurera.

Les articles VII & VIII ont pour objet, de se communiquer réciproquement les avis & conseils qu'on pourra recevoir, & pour ne traiter de la paix que conjointement, après les satisfactions & sûretés communes: comme aussi après avoir pris de justes mesures pour empêcher que les Royaumes de France & d'Es-

1701. pagne ne soient jamais unis sous un même Empire, & spécialement que jamais les Français ne se rendent maîtres des Indes Espagnoles, ou qu'ils n'y envoient des vaisseaux pour y exercer le commerce directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, & l'on ajoute que la paix ne pourra être conclue sans que les sujets des deux Puissances maritimes ne jouissent des droits, immunités & priviléges dont ils jouïssaient pendant la vie du feu Roi d'Espagne Charles II.

Dans les autres articles, il est dit que, lorsque la paix se fera, les Alliés conviendront entr'eux de tout ce qui sera nécessaire pour établir le Commerce des Anglais & des Hollandais dans les pays & lieux qu'on doit acquérir: que l'on conviendra de l'exercice de la Religion au tems sus dit de la paix: que les Alliés se secoureront de toutes leurs forces s'ils sont attaqués par le Roi de France au sujet du présent traité: que, soit qu'on transigne actuellement, ou qu'on fasse la paix à l'avenir, il y aura une alliance défensive entre les Puissances contractantes pour la garantie: que tous les Rois, Princes & Etats qui voudront entrer dans le présent traité y seront admis: que l'Empire y sera spécialement invité, & que ce traité sera ratifié dans l'espace de six semaines.

A peine cette ligue fut-elle formée, que les Anglais & les Hollandais mirent en mer une flotte de quarante-six vaisseaux aux ordres de l'Amiral Roock; mais elle ne fit autre chose cette année que parcourir les côtes de France & d'Espagne, sans former aucune entreprise. Les Français, de leur côté, avaient une flotte de vingt-cinq vaisseaux, depuis soixante pieces de canon jusqu'à cent huit, aux ordres du Comte d'Estrées, outre une escadre de seize vaisseaux, dont les moindres étaient de cinquante pieces de canon & qui pouvait se joindre aisément à la grande flotte. Les Anglais envoyerent une autre flotte commandée par l'Amiral Bembow, dans les mers des Indes; mais toute l'année se passa sans aucune opération maritime. 1701.

Mort de Guillaume III.

Guillaume avait été malade dans son dernier voyage en Hollande; sa santé s'altérait de jour en jour, quoiqu'il ne fût âge que de cinquante & un ans. Il semblait pressentir sa fin; puis qu'avant de quitter sa patrie, il avait fait ses efforts, pour qu'on déférât au jeune Prince de Nassau, Jean-Guillaume-Friso, déjà Stathouder de Frise, de Groningue & de Drente, le Stathouderat de Hollande. Mais il trouva les membres du gouvernement si peu disposés à cette démarche, qu'il ne put s'empêcher de leur dé-

Burnet. Lamberti I. 698. 1 999.

clarer, qu'il fallait donc attendre après
1701. sa mort pour prendre une résolution aussi salutaire pour l'Etat. Il sentait sa fin
Rymdal IV. s'approcher; il n'avait pu s'empêcher de
699. dire à son favori, le Comte de Portland, qu'il ne croyait pas pouvoir pousser sa carriere plus loin que l'été suivant; le priant en même tems de n'en rien dire à personne avant sa mort. A son arrivée en Angleterre, il prenait souvent le divertissement de la chasse, pour dissiper l'humeur sombre qui le dominait.

Le 4 de Mars il prit ce divertissement
1702 à Hamptoncourt; l'abboy des chiens lui faisant juger de loin qu'ils étaient sur les pistes de la bête, il mit son cheval au grand galop; mais un trou qui se trouva sur sa route l'ayant fait broncher, il tomba si lourdement qu'il se démit un os de la clavicule droite près de l'épaule. L'os fut promptement remis; mais la fievre survint aussitôt, & on le rapporta à Kensington. Il y passa une semaine, &, quoique malade, il donna son consentement aux actes du Parlement, qui furent passés durant cet intervalle. Tout l'art des Médecins ne pouvant empêcher que le mal ne fît de jour en jour de nouveaux progrès, ce Prince connut qu'il était près de sa fin & donna ordre de brûler des papiers dont on n'a jamais su le contenu. Il vit

approcher ſon dernier moment avec la fermeté d'âme qu'il avait toujours montrée. Je ſais, dit-il à ſon médecin, que vous avez fait tout ce que votre art pouvait vous apprendre pour me ſecourir ; mais tout eſt inutile & je me ſoumets. Il mourut le 19 de Mars dans la cinquante troiſieme année de ſon âge, après avoir régné treize ans en Angleterre, & gouverné trente ans, comme Stathouder, cinq Provinces de la République. 1702.

Ainſi mourut Guillaume III du nom, des Stathouders de Hollande & des Rois d'Angleterre. Les Anglais ne ſont pas les ſeuls qui aient fait un portrait désavantageux de ce Prince ; il s'eſt trouvé, dans la Hollande qui lui fut toujours attachée, des Ecrivains qui n'ont pas épargné ſes défauts. Ne ſuivons que les témoignages des hiſtoriens les plus fideles, pour tracer ſon caractere avec les couleurs de la vérité. On convient généralement que la nature ne l'avait pas partagé des qualités phyſiques. Sa naiſſance prématurée, car ſa mere n'était que dans le huitieme mois de ſa groſſeſſe, fut ſans doute la cauſe de la faibleſſe de ſon tempérament ; ſa phiſionomie n'était pas agréable ; ſes manieres étaient rudes, les Anglais le repréſentent comme totalement inſenſible à toutes les émotions douces & généreuſes qui affectent le

cœur humain. On ne voit pas que ce
1702. Prince ait eu aucune de ces vertus précieuses qui font aimer l'homme. Il était sérieux, sec & pensif, rarement gai. Il parlait peu & lentement; si ce n'est dans les batailles, où il semblait sortir de son caractere, pour faire éclater un feu qui inspirait la plus grande confiance aux troupes. Un rien cependant excitait sa colere, surtout quand on le contredisait. Il savait les principales langues de l'Europe, mais n'en parlait aucune avec agrément. On remarqua durant sa vie qu'il avait plus de pénétration pour juger les hommes & les choses, que de génie pour enfanter de grands projets. On observa que ses talens politiques brillerent beaucoup plus en Hollande qu'en Angleterre; un de ses favoris fit même entendre assez clairement, que sa gloire n'aurait rien souffert, s'il n'eût jamais aspiré à la Couronne Britannique. Peut-être cette différence vint-elle de la différence des deux Gouvernemens & des deux nations; aussi le Bourguemaître Witsen ne put s'empêcher de dire qu'il n'aurait pas fallu lui faire en Hollande les mêmes remontrances qu'il avait journellement à essuyer de la part des Anglais. Aussi sur la fin de sa vie, lui firent-ils dévorer mille mortifications. On eût dit que la Providence voulait lui faire expier, par ces épreuves, le crime d'avoir

Wagen. VI. III.

détrôné ſon Beau-pere. La ſoif de dominer fut ſa paſſion dominante. Il ne fut pas plus heureux dans ſes combats; quoiqu'il y montrât une ardeur, un mépris des dangers, une préſence d'eſprit qui l'égalait aux plus illuſtres guerriers; il y fut cependant presque toujours malheureux; du grand nombre de combats & de ſieges qu'il entreprit, il ne gagna que la bataille de la Boyne & ne prit d'autre Ville que Namur. 1702.

Quant aux qualités de l'âme, ſes partiſans auront peine a le laver d'avoir aſſigné des penſions en Hollande, aux meurtriers des de Witt & en Angleterre, à l'infâme Oates: ce peu de délicateſſe n'a pas manqué de donner lieu à ſes détracteurs, de préſumer qu'il avait eu quelque part aux infames complots de ces ſcélérats. Au reſte, tous les hiſtoriens conviennent qu'il fut ſimple & modeſte, qu'il parut toujours fort attaché à la religion Proteſtante, quoique ſans fanatisme; & qu'il ſe montra toujours ennemi de la perſécution & des perſécuteurs. Une autre contradiction dans ſon caractere, c'eſt qu'avec ſon apathie pour les ſentimens tendres, & une averſion pour les flatteurs, il eut toujours des favoris qu'il combla de faveurs, de richeſſes & de dignités. On n'a jamais ſu, comment Burnet, dé-

1702. tracteur de tous les Princes, pour ne donner des éloges qu'à Guillaume, a pu laisser échapper qu'il était exempt de tout vice, à l'exception d'un seul qu'il eut, dit-il, toujours soin de cacher.

Guillaume III ne laisse par d'être mis au rang des plus grands Princes qui aient jamais gouverné. La gloire d'avoir vaincu les obstacles mis à son élévation dans la République, & d'y avoir acquis une autorité plus absolue qu'aucun de ses prédécesseurs; la maniere dont il parvint au trône d'Angleterre & sut s'y maintenir malgré les dégoûts de la nation & les efforts du Monarque le plus puissant de l'Europe; la politique sublime avec laquelle il sut diriger les conseils de tant Cours étrangeres & donner le mouvement à toute l'Europe; son habileté dans la guerre, ses ressources pour reparer les malheurs qu'il y éprouvait; son activité dans les cabinets & dans les camps; enfin, la gloire d'avoir su mettre des bornes à l'ambition de Louis XIV, tous ces titres distingueront Guillaume III de la foule des Souverains, & feront passer son nom à la derniere postérité.

La République doit à ce Stathouder la plus grande partie de la gloire qu'elle acquit dans ce tems-là & peut-être le bonheur d'avoir échappé au joug des Français & des Anglais réunis pour la

deſtruction. L'Angleterre lui doit encore l'avantage d'avoir appuyé ſolemnellement ſa conſtitution actuelle ſur la baſe de la liberté politique & des droits des peuples. Il faut auſſi convenir qu'il fut beaucoup redevable aux circonſtances, de l'immenſe autorité qu'il acquit dans les Provinces-Unies. Les émeutes populaires l'éleverent au Stadhouderat. La crainte des ſuites de l'anarchie & des diviſions qui régnaient alors, lui fit déférer un pouvoir extraordinaire. Il fut autoriſé à diſpoſer de la plus grande partie des magiſtratures & des charges. Ayant ainſi la facilité d'avancer & d'élever ſes créatures, il ſe trouva par ce moyen le maître de toutes les délibérations publiques. Il eſt vrai que la collation des charges dans les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel ne lui fut donnée, après la retraite des Français, que pour une ſeule fois, ſans que cet exemple pût tirer à conſéquence; mais profitant du trouble de ces tems-là, de l'aſcendant qu'avait gagné ſon parti, & ſurtout du dévouement du grand nombre de ſes créatures qu'il avait introduites dans ces charges, il s'acquit dans ces trois Provinces une autorité, qui ne différait guere de la puiſſance abſolue. Il n'échoua que deux fois, en voulant traverſer la paix de Nimegue en 1678, & faire la fameuſe levée des ſeize mille hommes 1702.

1702 en 1683. Ces deux revers n'empêcherent pas ſon autorité de s'aggrandir & de s'affermir: ſon élévation au trône d'Angleterre, au lieu d'y porter atteinte, y donna un nouveau relief; ſon nom de Roi impoſa à des eſprits Républicains; & s'il eût pu transmettre ces deux dignités à un ſeul ſucceſſeur, peu à peu les vainqueurs de Philippe auraient pu prendre ce titre avec lequel il eſt toujours dangereux à des peuples Républicains de ſe familiariſer. La Ville d'Amſterdam fut celle qui lutta le plus longtems contre ſon despotisme. Enfin, le crédit que Guillaume III avait acquis dans la République avait pris de ſi fortes racines, qu'à ſa mort tous les membres du gouvernement eurent ordre de prendre le deuil. Le peuple porta même l'enthouſiasme au point de maltraiter ceux qui ſe mocquerent d'un ordre auſſi ſingulier: un de ces moqueurs fut maſſacré à Amſterdam.

ETAT POLITIQUE DES PAYS-BAS-UNIS.

Les guerres presque continuelles dont la République fut agitée pendant le Stathouderat de Guillaume III, n'empêcherent pas le luxe & la corruption qu'il entraîne, de s'introduire dans l'Etat. Jamais la folie des excès dispendieux ne s'était portée si loin, surtout pour les édifices, les ameublemens & les festins. On ne se contenta plus comme autrefois, de maisons modiques & commodes; les citoyens qui avaient quelques fonds, se disputaient à l'envi à qui en bâtirait de plus superbes; ce sont la plûpart de ces édifices qui décorent actuellement Amsterdam, Rotterdam & les autres villes considérables de la République. Les maisons de campagne, les voitures élégantes, les chevaux choisis, le grand nombre de domestiques vinrent naturellement à la suite de ce premier effort. La passion du jeu, effet ordinaire du luxe & de l'oisiveté, leva hautement la tête. De jeunes étourdis dissiperent en un instant le fruit des travaux d'une 1702.

Mém. de Ker de Kersland III. 96. 178-182.

1702. longue suite d'ancêtres économes & laborieux. Cette corruption des mœurs fit craindre pour la décadence de l'Etat.

orces de Etat. La République se trouvait cependant dans une position respectable. Le Prince avait rétabli dans les troupes cette austere discipline qui ne tarda pas à procurer de brillantes victoires. Les moyens de fournir aux dépenses énormes de ces longues guerres, se trouverent dans les richesses des Habitans, qui les tiraient du commerce & des manufactures: heureusement l'accueil favorable qu'on fit aux Refugiés de France, donna une nouvelle vie aux fabriques.

On remarque qu'en 1696 la Compagnie des Indes-Orientales paya trois millions à l'Etat pour obtenir une nouveau privilege qui fut pour 40 ans à dater de l'an 1700. Elle donnait en même tems trois-cent soixante-quatre mille florins pour racheter ses droits d'entrée & de sortie; circonstance qui montre les grands avantages qu'elle retirait de son commerce.

sputes ur la Succession de uillaume. La mort du Roi Guillaume jetta la République dans une position extraordinaire, en privant cinq Provinces de leur Stathouder & tout l'Etat d'un Capitaine & Amiral-Général. En 1674 ces hautes dignités avaient été déclarées héréditaires dans la ligne masculine; mais Guillaume était mort sans

avoir eu d'enfans. Il s'était, dans son dernier voyage en Hollande peu de tems avant sa mort, donné beaucoup de peine pour engager les Etats à lui nommer pour Successeur son Neveu, Jean-Guillaume-Friso de Nassau, qui faisait alors ses études dans l'Université d'Utrecht, & jouissait déjà des Stathouderats de Frise, de Groningue & de Drente. Il avait nommé ce jeune Prince son Légataire universel; mais les Etats ne crurent pas que ce titre lui donnât le droit de lui succéder dans les dignités éminentes de la République. Le Roi de Prusse lui contesta même la Succession de Guillaume III. Frederic I se fondait sur le testament de Frederic-Henri qui avait substitué ses biens, en cas d'extinction de mâles, sur le chef de sa Fille, Epouse du Grand Electeur. Et pour prouver ses droits, il se mit en devoir de s'en emparer. Il réussit à l'égard du Comté de Lingen & de la principauté de Meurs. Il se rendit même au mois de Mai à la Haye, où il prit possession de la vieille Cour, appartenant à la maison d'Orange. 1702.

Les Etats, nommés Exécuteurs-Testamentaires, n'osaient décider entre les deux Compétiteurs; ils avaient besoin de ménager le Roi de Prusse qui menaçait de retirer ses troupes de la confédération, *Lamberti* II. 96-99. 223-225. *Mem. de Brandebourg.*

1702. si on ne lui rendait justice. On parvint cependant à regler un accord provisionnel, qui partageait l'heritage. Un gros diamant fut remis au Monarque; & il consentit à laisser ses troupes avec celles de la confédération. Il prit même, ainsi que le Prince de Nassau, le titre & les armes d'Orange; mais Louis XIV, alors en guerre avec les Partisans de l'Archiduc pour la succession d'Espagne, se mit effectivement en possession de la principauté d'Orange, pour le Prince de Conti.

ppression Stathou-erat dans nq Pro-nces.

Les amis de la maison d'Orange faisaient en même tems des efforts pour lui faire déférer les dignités que la mort de Guillaume III laissait vacantes. Mais les Etats de Hollande, se voyant délivrés d'une autorité qu'ils avaient ménagée, plus par politique que par goût, s'empresserent de donner une déclaration, où ils ôtaient toute espérance aux Stathoudériens. Ils publierent une déclaration le 25 du mois de Mars. Après avoir témoigné combien la mort du Roi leur causait de douleur, ils en prirent occasion de recommander l'union, l'amitié, la confiance entre les différens membres de la Confédération. Ils promirent de sacrifier leurs biens & leurs vies, pour le maintien de l'Etat, de la liberté & de la religion. Sous ces

expreſſions générales qu'ils firent intimer par l'organe des Etats-Généraux aux autres Provinces, ils montrerent ſuffiſamment quelle était leur intention. Auſſi les quatre Provinces qui ſe trouvaient ſans Stathouder, firent des déclarations ſemblables; aucune ne parla de la collation des hautes dignités qui venaient de vaquer. C'eſt ainſi que le gouvernement par des Etats s'introduiſit dans la République; la Reſolution, paſſée en 1651 dans la grande aſſemblée à cette occaſion, fut même adoptée pour regle; ſans doute, jusqu'à ce qu'il vînt des circonſtances qui la fiſſent révoquer, comme en 1672. 1702. *Lamberty* II. 69-82.

Cette révolution ſe paſſa dans cette Province, avec la plus grande tranquillité. Quelques-uns auraient voulu déférer aux Etats-Généraux les nominations municipales qui avaient dépendu du Stathouder. Mais les Régens en place s'oppoſerent généralement à ce projet; & s'étant attribués partout le droit de ſe perpétuer eux-mêmes, ils ſe trouverent revêtus du même pouvoir indépendant, dont ils avaient joui avant la révolution de 1672. Changemens dans les Régences. *Wagen.* XVII. 134. *Amſt geſchied.* Liv. XXII.

Mais dans les Provinces de Gueldre, de Zélande, d'Utrecht & d'Over-yſſel, où la grande autorité de Guillaume III depuis l'année 1672 & la dépoſition d'un grand nombre de membres, En Gueldre:

1702. avaient fait bien des mécontens, les choſes ne ſe paſſerent pas auſſi tranquillement. Les Régens dépoſés voulant rentrer en charge; & les nouveaux ſe maintenir dans leurs dignités; ces diſſenſions cauſerent de vives disputes, dont les ſuites furent très dangereuſes.

Wagen. XVII. Mais les Etats alors aſſemblés à Nimegue, ayant déclaré que cette nomination ſerait faite dorénavant par les Régens eux-mêmes, cette déclaration, favorable aux Magiſtrats en fonction, irrita ceux qui ambitionnaient les magiſtratures. Les colleges des Communes & les Corporations de métier avaient eu, dès les tems les plus anciens, le droit de faire la préſentation d'un nombre double, d'où l'on tirait annuellement les Régens. Le college des Communes qui ſe trouvait alors réduit à ſix membres, commencerent par faire completter par le Conſeil, leur nombre de trente deux. Après cette opération, ils recoururent à leurs anciens droits, pour anéantir le Conſeil qui venait de les créer; ils formerent, conjointement avec les Doyens des métiers, un nouveau Conſeil. La même choſe arriva dans les Villes de Tiel & de Bommel. Les Etats de Gueldre voulurent maintenir les anciens Régens; mais la Bourgeoiſie ſoutint les nouveaux

à Nimegue & à Tiel. Ils se formerent en compagnies & maintinrent de force ces Régens populaires. La déviſe qu'ils adopterent, *reſtituta libertas*, *liberté rétablie*, montrait ſuffiſamment ce qu'ils penſaient de la magiſtrature précédente. Les Régens en fonction ne négligerent rien pour ſe maintenir dans les autres villes de la Province; ils appellerent même les garniſons à leur ſecours. mais les Bourgeois & les Communes s'armant de courage, eurent le deſſus & recouvrerent l'importante prérogative de nommer leurs Régens. 1702.

Les Bourgeois de la Province voiſine d'Over-yſſel ne reſterent pas ſpectateurs indifférens de ces révolutions populaires. Les colleges des Communes à Déventer, Zwoll & Campen, dépoſerent leurs Magiſtrats & en créerent de nouveau dans ces trois villes; vainement ceux de Déventer voulurent ſe maintenir par le moyen de la garniſon; deux des Bourguemaîtres de cette ville prirent ſi fort à cœur leur dépoſition qu'elle fut, dit-on, la cauſe de leur mort. En Over-yſſel. *Lamberti* XII. 192. *Lettres de Tollot Patriot* II. 187.

Les Etats d'Utrecht avaient rappellé les choſes ſur le pié de l'ancien Reglement de 1651. Dans la Ville d'Amersfoort l'ancienne coutume était de nommer les Régens par la voie du ſort. Quelques-uns voulaient que la nomination ſe fît en prenant les ſuffrages comme à Utrecht. Dans la Province d'Utrecht. *Wagen.* XVII. 175.

1702. Au mois de Janvier 1703 les Etats inviterent les deux partis à s'arranger à l'amiable. Mais Guillaume Teckman, Ancien Bourguemaitre, Pierre van Houten & Richard Saal engagerent la Bourgeoisie à prendre part à ce différent. Les Habitans prirent les armes, s'assemblerent autour de la maison de Ville & déposerent solemnellement toute la Régence. Ils formerent alors, par la voie du sort, une nouvelle nomination de treize membres tirés des Bourgeois les plus accrédités. Van Houten, Saal & Teckman furent de ce nombre. Les nouveaux Régens furent installés au son des tambours & reçurent le serment de la Bourgeoisie. Mais les Etats de la Province, improuvant ce procédé, cette opposition anima la populace & plusieurs des anciens Régens maltraités furent contraints d'abandonner la Ville. Les Etats envoyerent des Troupes qui s'emparerent de la Ville. Van Houten, Saal & Teckman, arrettés prisonniers, furent jugés criminels. Les deux premiers furent condamnés à avoir la tête tranchée & le troisieme à baisser le col sous la hache du bourreau. Ces exécutions sanglantes ramenerent le repos chez un peuple qui n'avait ni la force, ni peut-être assez de courage pour prendre sérieusement à cœur la défense de ses droits.

La mort de Guillaume III réveilla auſſi les factions en Zelande. Le peuple cria tumultuairement que Guillaume avait violé les droits du peuple & uſurpé une autorité illégitime dans la Province. Les Etats déclarerent la dignité de premier noble abolie. Quelques troubles s'étant élevés à Tholen, ils autoriſerent la Régence de cette ville, à ſe renouveller elle-même. Un nommé Wouters qui avait perdu ſa place de Conſeiller par cette nomination, ſouleva le peuple; il y eut une émeute où quelques Bourgeois perdirent la vie. Wouters fut porté triomphant à l'hôtel de ville & rétabli dans la Régence qui fut renouvellée d'après le ſuffrage du peuple aſſemblé; mais les Etats ayant interpoſé leur autorité dans cette diſpute, changerent encore la Régence. A Goes pluſieurs des anciens Régens, dépoſés du tems de Guillaume, furent rétablis. La Bourgeoiſie de Middelbourg ſe ſouleva contre toute la Régence de la ville & la força à ſe dépoſer d'elle-même. 1702.

Factions en Zélande.

Wagen. XVII. 179.

Mais le ſoin que l'on prit pour calmer ces mouvemens populaires ne fut pas également heureux partout. Cette flamme mal-éteinte ſe ralluma dans pluſieurs endroits. Mais ce fut en Gueldre qu'elle produiſit un plus grand incendie. Les Régens dépoſés ne purent

Nouveaux Troubles en Gueldres.

jamais dévorer l'affront qu'ils avaient
1702. essuyés. Ils reclamerent en 1704 l'interpoſition des Etats-Généraux. Les nouveaux Régens ſoutinrent que leur nomination était légitime. Ceux d'Arnhem écrivirent même aux Etats-Généraux que Guillaume III avait violé les privileges en éliſant les Régens ſans le ſuffrage des Communes & des Corps de métier; & qu'à la mort de ce Stathouder, le droit de créer une Régence ne pouvait être dévolue à des Regens illégitimes; mais qu'elle appartenait à la Commune entière, d'après un privilege du Comte Otto de Gueldre en 1233. Mais les Etats-Généraux, flattés d'augmenter leur autorité dans les villes, inviterent les nouveaux Régens à envoyer des deputés à la Haye. Les nouveaux Régens ne voulant pas voir leur jouiſſance & leurs droits expoſés à la deciſion incertaine d'une médiation, dirent que l'appel aux Etats-Généraux était contraire au privilege *de non evocando*. Les Bourgeois de Harderwyck furent même ſi outrés de cet appel à la Haye, qu'on fut ſur le point d'en voir naître une émeute ſanglante. On ſe plaignit vivement que les Etats-Généraux déférant au langage de quelques eſprits inquiets & ambitieux, voulaient s'arroger un pouvoir injuſte; qu'on devait ſe défier des hommes aſſez lâches pour avancer que le gouverne-

ment avait besoin d'un chef pour maintenir l'union contre les esprits mécontens. 1702.

Les Villes du quartier de Nimégue firent également entendre que la médiation des Etats-Généraux serait contraire aux libertés du Pays; mais & ces declaration & l'opposition de la Zélande furent inutiles. Les Etats-Généraux, ne pouvant engager les Régens populaires à députer à la Haye, envoyerent eux-mêmes en Gueldre. Mais que pouvaient-ils contre des Régens dont l'autorité était établie généralement & appuyée sur le crédit du peuple? Il s'était élevé dans la Gueldre une autre querelle entre les villes & la noblesse des quartiers de Veluwe & de Nimégue sur la maniere d'asseoir les nouvelles impositions que la guerre rendait nécessaires. Ce qui ne servait pas peu à augmenter l'orgueil du parti dominant, c'est qu'on le savait secretement favorisé par les Etats de Hollande. Ces Etats ne voyaient pas, sans un plaisir secret, le gouvernement de la Gueldre rester entre les mains d'un parti naturellement porté pour une administration sans Stathouder. Ils envoyerent en conséquence quatre Députés à Arnhem; comme on connaissait leurs dispositions, on ne disputa point sur la légalité de leur mission; ils vinrent même à bout de mena- *Ibid.* 239.

ger un accord qui fut signé le 13 de Decembre 1704. Il fut stipulé que la noblesse & les villes jouiraient des privilèges qu'elles avaient possédés depuis l'an 1651 jusqu'en 1672; que la ferme des impositions générales se ferait par les villes, & celle des dixiemes de quartier par la noblesse. Ainsi appuyés, les nouveaux Regens formerent une confédération pour se maintenir dans le gouvernement; mais les Communes & les Corps de métier s'étant apperçus que le plan de cette confédération ne tendait à rien moins qu'a rendre les Régences actuelles independantes & hereditaires, firent échouer cette ligue. Les anciens Regens eurent cependant l'art d'exciter encore plusieurs émeutes; mais ils ne purent jamais ébranler l'autorité des nouveaux Regens. On dit que ces troubles furent fomentés secrettement par la Zélande; qui se trouvait alors dechirée par de semblables factions, sur-tout à Middelbourg, où les Electeurs, autorisés à participer à l'election annuelle, rentrerent dans leurs droits dont on avait voulu les priver. Les troubles furent alors appaises dans cette Province. Mais ils continuerent en Gueldre jusqu'à l'année 1707. Il s'agissait alors de délibérer sur la proposition des deux Provinces Stathouderiennes, qui voulaient faire entrer leur Stathouder dans le Conseil d'Etat.

1702

La robleſſe était pour l'admiſſion. Mais les villes d'Arnhem, de Harderwyck, 1702.
de Hattum, d'Elburg & de Wageningue, s'y oppoſaient vivement, & gagnerent ce point à la pluralité. Ceux de Wageningue ayant alors propoſé, dans les États, que certains emplois ne fuſſent conférés que dans le tems des aſſemblées, cet avis excita du mécontentement. On ſe plaignit qu'ils avaient outre-paſſé leurs pouvoirs La Régence de Wageningue où ſe tenait l'aſſemblée en prit occaſion d'animer les Corps de métier à anéantir le college des Communes. La communauté des Tailleurs avec une partie de la compagnie Bourgeoiſe de St. George tenta vainement d'arrêter cette demarche. Les membres dépoſés appellerent leurs partiſans & employerent le ſecours de ceux d'Arnhem. Ces derniers envoyerent deux Bourguemaitres accompagnes de quelques volontaires & de quatre pieces de canon. Arrivés à quelque diſtance de la ville, ils firent demander un pourparler; on leur envoya quatre membres de la Régence; mais abuſant de la confiance, ils arrêterent ces quatre députés, les firent conduire ſur un chariot à Wageningue, dont ils forcerent les portes à coup de canon, & donnerent du courage aux membres du Collége dépoſé. Les troubles durerent encore quelque

tems. Enfin en 1717 la nomination des
1702. Régences qu'on avait rendu triennales, fut changée; les Régens furent établis pour la vie; les places vacantes devaient être remplies par la Régence elle-même en choisissant un sujet de deux, présentés par les Bourgeois, les Corps de métier & les colleges de la Commune. Ce Réglement causa beaucoup de murmures parmi les Communes qui perdaient par-là une partie de leur autorité; Mais leur mécontentement n'eut pas de suites plus sérieuses.

Certains esprits pourraient déduire de ces particularités, des conséquences contre les constitutions populaires. Mais ces troubles venaient moins de la part que le peuple avait dans le gouvernement, que de l'incertitude causée par la mauvaise combinaison des pouvoirs municipaux, ou par les usurpations précédentes. Quand le peuple a des droits & que ses droits sont fixes & bien balancés, le pouvoir qu'on lui donne dans les élections n'a pas de suites fâcheuses. Il produit au contraire de grands avantages, en obligeant chaque citoyen, pour obtenir les charges, de moins se fier à sa naissance qu'à son mérite. On sent d'ailleurs combien une administration populaire est utile pour rendre les Administrateurs plus circonspects & moins enivrés de cet orgueil Patricien, qu'un vrai philoso-

phe regarde comme une insulte à l'humanité. 1702.

Avant de terminer cet article sur les changemens arrivés dans le gouvernement municipal, par la mort de Guillaume III, il n'est pas inutile de ramener, sous le même point de vue, le changement qu'elle occasionna dans le corps Fédératif. La guerre où l'on s'était engagé, occasionnait la nécessité de lever des subsides extraordinaires. Le Conseil d'Etat demandait pour l'année 1703 un secours de trois millions quatre-cens mille florins pour les frais de la campagne prochaine. Les Etats de Hollande y consentirent, pour leur quote-part. Mais les Etats des autres Provinces, se montrant plus difficiles, l'assemblée entiere de Hollande se rendit dans celle des Etats-Généraux: le Pensionnaire Heinsius représenta la nécessité de déployer de grands efforts contre l'Ennemi, & le danger où s'exposait l'Etat, si l'on ne satisfaisait au plutôt aux pétitions requises. Par cette démarche extraordinaire qui fut souvent répétée dans la suite, la Hollande attira à elle, par la supériorité de sa puissance & de son crédit, une fonction que les Stathouders avaient exercée auparavant. Le Pensionnaire de cette Province qui portait la parole dans ces occasions, recouvra par ce moyen, la considération qu'il

La Hollande augmente son autorité.

Lamberti II. 327.

1702. avait perdue sous l'influence Stathoudérienne. La Hollande reprît ainsi, sur les autres Provinces, la prépondérance qu'elle avait exercée, dans les tems où les Stathouders étaient ou faibles, ou disparus.

isputes r l'éleva- on du rince.

En 1704 la Frise demanda que le jeune Prince de Nassau, son Stathouder fût élevé aux dignités de Feld-Maréchal, & de Géneral de la Cavalerie & de l'Infanterie. Les autres Provinces objecterent que le Prince était trop jeune. La Hollande, toujours attentive à s'opposer à la grandeur de la maison d'Orange, s'avança jusqu'à déclarer qu'elle avait donné la charge de Feld-Maréchal au Seigneur d'Ouwerkerk, & choisi le Comte de Croyelles pour Général de l'Infanterie & le Comte de Tilly pour Général de la Cavalerie Mais les autres Provinces ayant refusé de consentir à cet arrangement, il y eut une accomodement en faveur du Prince de Nassau. Il fut nommé Général de la Cavalerie; mais sans posséder cette charge ni en toucher les appointemens, ni même pouvoir assister dans le conseil de Guerre; avant qu'il eût atteint l'age de vingt ans. Encore les Etats de Zelande protesterent-ils contre cette nomination & la declarerent irréguliere. Entre les objections qu'ils firent contre cette nomination, ils expose-

rent le danger que le commandement
fuprême des Troupes ne passât peu à 1702.
peu à ce jeune Prince ; ce qui frayerait la route à une nouvelle autorité, contre laquelle on ne pouvait trop se précautionner, pour le maintien de la constitution actuelle & de la liberté. Mais cette déclaration de la Zélande n'ébranla pas les autres esprits. C'était une chose singuliere de voir les Zélandais soutenir alors les principes sur lesquels le Conseiller-Pensionnaire De Witt avait posé l'Edit perpétuel dont leurs ancêtres s'étaient montrés les plus violens antagonistes. Tant l'autorité absolue de Guillaume avait effarouché les esprits. Mais nous verrons combien la liberté est mal-assurée quand elle est plutôt l'effet des circonstances que des volontés, & qu'elle n'est pas fondée sur la balance & la détermination des pouvoirs ! Cette jalousie, ces soupçons contre la maison d'Orange percerent sur tout à Groningue en 1705. *Lamberti IV. 662.*
La Frise fit alors une nouvelle tentative en faveur de son Stathouder. Elle proposa qu'il fût admis dans le Conseil d'Etat.

Les autres Provinces trouverent cette proposition d'autant plus singuliere, que les suffrages s'y donnent, non par Province, comme dans les Etats-Généraux, mais par tête. La Frise &

1702 Groningue auraient alors eu cinq voix de treize. La Province d'Utrecht fut la premiere à se déclarer contre cette propoſition. La Hollande ſuivit le même exemple. La Zélande ſe joignit à ces deux Provinces. L'affaire reſta ſuſpendue juſqu'a l'année 1707. La Gueldre ſe déclara &, ce qui parut étonnant, Groningue promit de ne point s'oppoſer à l'excluſion. L'on ne douta pas non plus, que le nouveau Roi de Pruſſe, qui diſputait à Jean-Guillaume-Friſo une partie de la ſucceſſion de Guillaume III, & dont l'intérêt ſemblait éxiger alors, que ce Prince ne devint trop puiſſant, n'eût contribué beaucoup à faire prendre aux Etats une réſolution qui lui était ſi contraire, & par laquelle ils déclaraient, que les Stadhouders d'une ou de deux Provinces ne pourraient à l'avenir avoir entrée au Conſeil d'Etat, lorſque les autres Provinces ſeraient ſans Stathouder. Cependant pour adoucir au jeune Prince & à la Friſe, l'amertume d'un procédé qui privait l'un d'une prérogative brillante, & dépouillait l'autre d'un droit inconteſtable, il fût arrêté que dès que le Prince aurait atteint ſa vingtieme année, il entrerait dans les fonctions de ſa charge de Général de l'Infanterie & qu'il en percevrait les appointemens. L'ex-

clusion du Prince de Nassau du Conseil d'Etat, était un coup de parti pour les Provinces qui s'etaient intriguées pour la faire passer. Cependant quelques Provinces ne croyaient pas encore en avoir assez fait. Ce que l'on appellait alors un Gouvernement libre, parce qu'il était sans Chef, parut si propre aux vues personnelles de quelques membres de l'administration, que les Etats d'Over-yssel arrêterent de se passer désormais du Stathouderat pour leur Province. Cet emploi, disaient-ils, avait été introduit dans des tems orageux; que parce que les Seigneurs de ces Provinces qui gouvernaient conjointement avec les Etats, étaient souvent forcés de se trouver absens. La paix de Munster aurait dû en être le terme. Le grand crédit des Princes d'Orange avait occasionné l'établissement des Stathouders depuis ce tems-là. Mais cette forme de gouvernement ayant expiré avec Guillaume III, la République rentrait dans tous les droits les plus étendus de sa liberté premiere, dans la jouissance desquels droits, la Province était fortement résolue de se conserver. L'Over-yssel ne s'en tint pas là. Elle voulut encore inspirer aux autres Provinces les sentimens qu'elle venait d'adopter. En effet l'affaire fut mise en délibération, l'on proposa même de faire 1702.

1702. revivre le plan d'Harmonie formé sous le Penſionnaire de Wit, par lequel les Provinces devaient s'engager reciproquement à ne plus élire de Stathouder. L'on délibéra, l'on conſulta beaucoup, & l'on finit par ne rien conclure.